

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 15 novembre 2013 pour le vendredi 22 novembre 2013 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 1692).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 1692).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 27 septembre 2013 (page 1692).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 1692).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 1698).
- M. le Maire** n° 6 - Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Désignation d'un représentant (page 1699).

**FINANCES**

- M. MARTIN** n° 7 - Analyse consolidée des risques et des comptes 2012 du groupe communal. Présentation (page 1700).
- M. MARTIN** n° 8 - Débat d'Orientations Budgétaires 2014 (page 1806).
- M. MARTIN** n° 9 - Budget 2013. Décision modificative n°3 (page 1859).
- M. MARTIN** n°10 - S.A. H.L.M. France Loire. Construction de 5 logements situés allée de la Pomme de Pin. Garantie d'un emprunt de 565 988 €. Approbation d'une convention (page 1870).
- M. MARTIN** n°11 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 166 logements situés allée clos de Notre-Dame. Garantie d'un emprunt de 512 873 €. Approbation d'une convention (page 1871).

- M. MARTIN** n°12 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition en V.E.F.A. de 35 logements situés allée clos Sainte-Croix. Garantie d'un emprunt de 3 556 312 €. Approbation d'une convention (page 1873).
- M. MARTIN** n°13 - Fondation La Vie au Grand Air. Acquisition d'un ensemble immobilier pour l'établissement d'accueils de jours situés 11 rue Antigna. Garantie d'un emprunt de 654 800 €. Approbation d'une convention (page 1874).
- M. MARTIN** n°14 - Société Foncière d'Habitat et Humanisme. Acquisition-amélioration de 3 logements situés 7 rue des Sept Dormants. Garantie d'un emprunt de 20 000 €. Approbation d'une convention (page 1876).
- M. MARTIN** n°15 - S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire. Transfert de 5 prêts au profit de la filiale Résidence Sociale de France. Approbation d'une convention (page 1877).
- M. MARTIN** n°16 - Admissions en non-valeur. Approbation (page 1879).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- M. MARTIN** n°17 - Délégation de service public du Centre de Conférences et du Parc des Expositions et des Congrès. Choix du délégataire et approbation du contrat (page 1880).
- M. CARRE** n°18 - Z.A.C. du Champ Chardon. Avenant n° 4 au traité de concession à passer avec la S.E.M.D.O., clôture et suppression de la Z.A.C. Approbation (page 1884).
- M. CARRE** n°19 - Convention Territoriale de l'Argonne. Requalification des avenues Wichita et de la Marne et création de la liaison Wichita-Rouget de Lisle. Approbation du plan de financement et demande de subventions (page 1887).
- M. CARRE** n°20 - Convention Territoriale de l'Argonne. Requalification des avenues Wichita et de la Marne et création de la liaison Wichita-Rouget de Lisle. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 1889).
- M. CARRE** n°21 - Convention Territoriale de l'Argonne. Réalisation des aménagements et équipements. Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. (page 1890).
- M. CARRE** n°22 - Convention Territoriale de l'Argonne. Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'attribution de fonds de concours passée avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 1892).

- M. CARRE** n°23 - Convention Territoriale de l'Argonne. Démolition de 14 logements sociaux situés rue Camille Saint Saëns. Dossier d'intention de démolir (page 1893).
- M. CARRE** n°24 - Requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes. Lot n° 1 - V.R.D. et lot n° 4 – éclairage et mise en lumière. Approbation d'avenants (page 1894).
- M. CARRE** n°25 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 1895).
- M. CARRE** n°26 - Quartier Barrière Saint-Marc - La Fontaine . Déclassement et cession au riverain d'un espace public (page 1898).
- M. CARRE** n°27 - Taxe Locale d'Équipement. Remise gracieuse de pénalités de retard. Approbation (page 1899).
- M. FOUSSIER** n°28 - Rénovation des devantures commerciales et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 1900).
- M. FOUSSIER** n°29 - Indemnisation exceptionnelle des commerçants riverains du chantier de la Place du Martroi. Approbation d'une transaction avec la S.A.R.L. l'Orléane (page 1901).
- M. FOUSSIER** n°30 - Indemnisation exceptionnelle des commerçants riverains du chantier de la Place du Martroi. Approbation d'une transaction avec la S.A.R.L. Nina et Jean (page 1902).
- Mme BARRUEL** n°31 - Salon de l'Étudiant. Participation de la Ville (page 1904).

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme BARRUEL** n°32 - Installation classée pour la protection de l'environnement. Déchetterie sud-est de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Avis à émettre (page 1904).
- Mme d'AUX** n°33 - Risque inondation. Diagnostics de vulnérabilité des activités économiques. Approbation d'une convention de partenariat avec l'Établissement Public Loire. Attribution d'une subvention (page 1908).

#### VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme MARECHAL** n°34 - Groupe scolaire intercommunal des Aydes. Participation de la Ville de Saran aux dépenses de fonctionnement, d'investissement et de restauration scolaire. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention (page 1909).
- Mme MARECHAL** n°35 - Actions d'Éducation Artistique. Approbation du programme 2013-2014 et d'une convention type. Demande de subvention (page 1910).

- Mme MARECHAL** n°36 - Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2013-2014. Approbation d'une convention type (page 1911).
- Mme MARECHAL** n°37 - Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B scolarisés (page 1912).
- Mme HEAU** n°38 - Conservatoire. Association Orléans Concerts. Approbation d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention. Demande de subvention (page 1915).
- Mme HEAU** n°39 - Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R.O. (page 1916).
- Mme SAUVEGRAIN** n°40 - Association Les Mariniers de Jeanne. Approbation d'un avenant à la convention de soutien 2013. Attribution d'une subvention (page 1916).
- M. VALETTE** n°41 - Théâtre d'Orléans. Approbation de conventions à passer avec la Scène Nationale et le Centre Dramatique National. Attribution de subventions. Utilisation des salles par les associations et la Mairie. Paiement des services du second semestre 2013 (page 1917).
- M. VALETTE** n°42 - Tricollectif, Aurachrome Théâtre, l'E.S.A.D., les Folies Françaises, l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S. Approbation de conventions et d'avenants. Attribution de subventions (page 1920).
- M. VALETTE** n°43 - Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2014. Demande de subventions (page 1922).
- M. VALETTE** n°44 - Orléans Jazz 2014. Projet pédagogique « L'épopée du souffle ». Demande de subvention (page 1923).
- M. FOUSSIER** n°45 - Marché de Noël 2013. Approbation de conventions de partenariat (page 1924).
- M. GABELLE** n°46 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2014. Organisation du marché médiéval. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 1927).
- Mme GRIVOT** n°47 - Associations Budokan Karaté Orléans et Cercle d'Escrime Orléanais. Approbation de conventions d'objectifs. Attribution de subventions (page 1928).
- Mme GRIVOT** n°48 - Stade Marcel Garcin. Réfection du bardage bois de la tribune. Approbation d'un avenant n°1 (page 1929).
- M. SANKHON** n°49 - Association ESCALE. Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2012-2014 (page 1929).

- M. SANKHON** n°50 - Bourses Projet Jeune. Attribution de subventions (page 1931).
- Mme LECLERC** n°51 - Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain. Approbation d'une convention d'objectifs 2014-2016. Attribution d'une subvention (page 1932).
- Mme BARANGER** n°52 - Politique de la Ville/Insertion. 5<sup>ème</sup> tranche de programmation. Attribution de subventions (page 1933).
- M. MONTILLOT** n°53 - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention à passer avec le C.C.A.S. Attribution d'une subvention (page 1935).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n°54 - Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation de conventions de partenariat et transfert sur le compte bancaire de la coopération. Attribution de subventions (page 1936).
- Mme GRIVOT** n°55 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions (page 1937).

*PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC*

- Mme DE QUATREBARBES** n°56 - Travaux d'aménagement paysager. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 1942).
- Mme DE QUATREBARBES** n°57 - Mobilier urbain. Entretien et remise en peinture. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 1943).
- Mme DE QUATREBARBES** n°58 - Renouvellement de l'éclairage public rue du faubourg Bannier. Approbation d'une convention de maître d'ouvrage unique (page 1944).
- Mme DE QUATREBARBES** n°59 - Chemin du Halage. Participation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au financement des travaux dans le cadre de la sécurisation des collectes. Approbation d'une convention (page 1945).
- Mme DE QUATREBARBES** n°60 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Actualisation des tarifs (page 1946).
- Mme CHERADAME** n°61 - Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale fêtes de fin d'année. Approbation (page 1951).
- Mme CHERADAME** n°62 - Stationnement en ouvrage. Approbation d'un nouvel abonnement et de modifications d'horaires d'ouverture. Approbation d'un avenant à passer avec Orléans-Gestion (page 1954).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n°63 - Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 1956).
- Mme SAUVEGRAIN** n°64 - Organisations syndicales. Compte rendu de l'utilisation des subventions versées en 2012 et attribution des subventions 2013 (page 1956).

MOYENS GENERAUX

- M. CARRE** n°65 - Archives municipales. Restauration et numérisation de documents d'archives. Demande de subvention (page 1958).
- Mme SAUVEGRAIN** n°66 - Fourniture, installation et maintenance d'équipements téléphoniques et radiotéléphoniques. Approbation de marchés après appel d'offres (page 1959).
- Mme SAUVEGRAIN** n°67 - Prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 1960).
- Mme SAUVEGRAIN** n°68 - Travaux d'entretien courant des bâtiments communaux. Lot n° 1 - maçonnerie et lot n° 2 - étanchéité et couverture. Approbation d'avenants n° 1 (page 1961).
- Mme SAUVEGRAIN** n°69 - Déchets et assainissement. Fin de mise à disposition et réintégration de deux véhicules. Approbation (page 1962).
- M. LEBRUN** n°70 - Vœu présenté par le groupe Communiste et Progressiste (page 1963).
- M. REISSER** n°71 - Vœu présenté par le groupe "Socialistes, Verts et apparentés" (page 1964).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 29 novembre 2013.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD

## PROCES - VERBAL

*Le vendredi vingt deux novembre deux mille treize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.*

***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (à partir de 18 h 33), Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (à partir de 18 h 43) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 10), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes De QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON (à partir de 18 h 12), Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 21 h 00), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON, MONTEBELLO (jusqu'à 19 h 22), MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES (jusqu'à 21 h 05), Mme BARANGER, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, MAGNIER, Mme CASTERET (à partir de 18 h 16), MM. PEZET, VALLE (à partir de 18 h 06), RICOUD, REISSER, BRIAND (à partir de 18 h 43), Mme KOUNOWSKI (à partir de 18 h 10), MM. LEBRUN, DELOIRE, BRARD (à partir de 18 h 51), Mmes NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO, M. CHAPUIS.

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. SANKHON	à.....	M. FOUSSIER (jusqu'à 18 h 12)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 21 h 00)
M. MONTEBELLO	à.....	Mme d'AUX DE LESCOUT (à partir de 19 h 22)
M. TORREILLES	à.....	M. BEN CHAABANE (à partir de 21 h 05)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	Mme CARPENTIER DE CHANGY
Mme HEAU	à.....	M. MOITTIE
Mme PARAYRE	à.....	Mme CARRE
M. LABED	à.....	M. PEZET
M. BRIAND	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 43)
M. BRARD	à.....	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 18 h 51)

***Absente et excusée :***

Mme SOUAID

La séance est ouverte à 18 heures 04.

**M. le Maire** – En début de ce Conseil Municipal, je voudrais saluer la mémoire de M. Jacques DEBAL qui est décédé début novembre dernier, qui a enseigné pendant plus de trente ans l'histoire, au Lycée Benjamin-Franklin. Il a été Président et membre très actif de la société « archéologique et historique de l'Orléanais ». Parmi toutes ses activités et ses ouvrages, un livre très remarquable qu'il a écrit : « Orléans, une ville, une histoire ». En votre nom, et au nom du Conseil Municipal, je voudrais encore une fois saluer sa mémoire et assurer sa famille et ses proches de toute notre affection.

On a 69 délibérations dans ce Conseil Municipal, ainsi que 2 questions et 2 vœux en fin de conseil. Je vous propose de commencer tout de suite, comme à l'accoutumée, par la désignation du secrétaire.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. SANKHON	à.....	M. FOUSSIER (jusqu'à 18 h 12)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 21 h 00)
M. MONTEBELLO	à.....	Mme d'AUX DE LESCOUT (à partir de 19 h 22)
M. TORREILLES	à.....	M. BEN CHAABANE (à partir de 21 h 05)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	Mme CARPENTIER DE CHANGY
Mme HEAU	à.....	M. MOITTIE
Mme PARAYRE	à.....	Mme CARRE
M. LABED	à.....	M. PEZET
M. BRIAND	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 43)
M. BRARD	à.....	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 18 h 51)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 septembre 2013.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'octobre et novembre 2013 :

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<b><u>MARCHES</u></b>		
13-458	22/10/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Festival Orléanoïde 2013. Contrat de prestations de services. Association Labomédia. Montant total 12 000 € net de T.V.A.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-461	25/10/13	Service Archéologique. Quartier Saint Pierre le Puellier. Approbation d'une convention d'étude. Association Les Semeurs du Temps. Montant global 21 800 € net de T.V.A.
13-464	29/10/13	Musée des Beaux-Arts. Contrat de cession de spectacle. Association EK ASSO. Prix global maximum 350 € T.T.C.
13-465	25/10/13	Musée des Beaux-Arts. Contrat de cession de spectacle « Changer la vie ». Association du Dimanche. Prix global maximum 6 330 € T.T.C.
13-467	28/10/13	Réfection de la toiture terrasse de la crèche des Blossières. Lot 1 : Etanchéité. Société SMAC. 59 588,64 € T.T.C. Lot 2 : Ventilation – modification des tourelles. Société COFELY AXIMA. 7 678,32 € T.T.C.
13-471	28/10/13	Théâtre Gérard Philipe. Spectacle « Scherzo à trois mains ». Contrat de cession de spectacle. Teatro All'Improvviso. 5 500 € Nets de T.V.A.
13-475	4/11/13	Orléans Spectacles. Mise à disposition de quatre panneaux lumineux et de l'espace V.I.P. du Zénith à titre gratuit pour tous les spectacles. Montant 10 939,76 € T.T.C.
13-477	5/11/13	Di@lege Internet. Service de gestion en ligne de données de consommation et de facturation d'énergie électrique. Contrat de prestations de services avec E.D.F. 2 267,62 € T.T.C. par an.
13-478	4/11/13	Déconstruction de la passerelle Emile Zola. Société T.S.D. pour un montant initial de 163 104,50 € T.T.C. Avenant en plus value d'un montant de 3 056,98 € T.T.C.
13-479	4/11/13	Maintenance de l'application Mensura. Prestations d'assistance. Société GEOMENSURA. Montant minimum 1 000 € T.T.C. Montant maximum 15 000 € T.T.C.
13-480	4/11/13	Personnalisation du produit JCMS pour l'Intranet de la Mairie d'Orléans. Société MICROPOLE. Marché décomposé en une partie à prix forfaitaire pour un montant de 53 355,95 € T.T.C. et une partie à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 35 000 € T.T.C.
13-483	4/11/13	D.C.C.A. Exposition patrimoniale archéologique 2014, regards sur Orléans : archéologie et histoire de la ville. Conception et réalisation des prestations techniques. Lot 1 : Scénographie : David LEBRETON, Scénographe indépendant : 17 548 € T.T.C. Lot 2 : Graphisme : Laure SCIPION, Graphiste indépendante : 2 086,50 € T.T.C. Lot 3 : Signalétique : Emmanuel LABARD, Graphiste indépendant : 11 021 € T.T.C. Lot 4 : Impression du catalogue : Laure SCIPION, Graphiste : 14 914,73 € T.T.C.
13-493	15/11/13	Bibliothèques Madeleine et Hardouineau. Approbation d'un contrat de spectacle. Association « Troupe les Salopettes ». 700 € net de T.V.A.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-496	15/11/13	Maîtrise d'œuvre pour la création d'une passerelle piétonne sur le Loiret au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Société VEYER pour un montant provisoire de 14 352 € T.T.C. Avenant de prolongation de délai, portant la durée du marché à 30 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2016.
13-499	15/11/13	Prestation de conception et d'animation de la soirée des vœux de M. le Maire au personnel de la Mairie d'Orléans au Zénith pour un montant de 25 413,53 € T.T.C.
13-501	15/11/13	Marché de Noël 2013. Prestations événementielles : Lot 1 : conception et réalisation d'espaces événementiels extérieurs, fourniture, montage et démontage de la décoration de la maison du Père Noël, des chalets, de l'espace animation et de dispositifs d'éclairage. Société ARTEMIS. 122 398,64 € T.T.C. Lot 2 : fourniture, montage, exploitation et démontage d'une patinoire. Société COM E VISTA. 55 000 € T.T.C.

#### AFFAIRES FINANCIERES

13-484	5/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médi@thèque Maurice Genevoix. Modifications diverses.
13-485	5/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médiathèque. Modifications diverses.
13-486	5/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médiathèque Argonne. Modifications diverses.
13-487	5/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médiathèque Madeleine. Modifications diverses.
13-488	5/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médiathèque Blossières. Modifications diverses.
13-489	5/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médiathèque Saint Marceau. Modifications diverses.
13-490	5/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Médiathèque Hardouineau. Modifications diverses.

#### ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

13-462	18/10/13	Bâtiments communaux. Révision des loyers.
13-463	18/10/13	Pavillon sis 8 rue Théophile Naudy. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-466	23/10/13	Local 2 rue Stendhal. Association 1-Terre-actions. Approbation d'une convention de mise à disposition.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-476	28/10/13	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit « Les Saints Pères ». M. Thierry RAVIER. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble.
13-492	5/11/13	Local base de loisirs de l'île Charlemagne. Terrain de football du domaine de Soulaire. Approbation de deux conventions de mise à disposition de locaux à passer avec le Cercle Gambetta Orléans Loiret à titre gratuit et le Football club de Saint Pryvé Saint Hilaire, moyennant un loyer de 1 500 € net de T.V.A.
13-500	8/11/13	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit « Les Saints Pères ». E.A.R.L. CHANTE MERLE représentée par M. Julien MESLAND. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble.
<u>DONS ET LEGS</u>		
13-473	28/10/13	Archives municipales. Acceptation d'un don de M. et Mme X.
13-474	28/10/13	Archives municipales. Acceptation d'un don de Mme X.
13-502	15/11/13	Archives municipales. Acceptation d'un don de M. et Mme X.
<u>ASSURANCES</u>		
13-469	28/10/13	Acceptation d'une indemnité provisionnelle d'assurance. Centre de Conférences. SAGENA. 933 532,09 € T.T.C.
13-494	14/11/13	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>ALIENATIONS</u>		
13-491	5/11/13	Aliénation d'un bien au profit de la Société SRB BLANCHARD S.A.R.L. – 60 rue des Cassines 45560 SAINT DENIS EN VAL.
<u>CONTENTIEUX</u>		
13-468	22/10/13	Constitution de partie civile. Faits de rébellion envers trois policiers municipaux. Mairie d'Orléans contre M. X.
13-470	22/10/13	Défense à une instance. Assignation en référé. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. SCCV ORLEANS SQUA'R contre Mairie d'Orléans.
13-472	28/10/13	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal. Mairie d'Orléans contre M. X.
13-481	5/11/13	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation d'une décision de rejet du Maire d'Orléans en date du 12 août 2013. Règlement de voirie. Société G.R.D.F. contre Ville d'Orléans.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-482	5/11/13	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation d'une délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2013 portant adoption du règlement de voirie. Société E.R.D.F. contre Ville d'Orléans.
13-497	14/11/13	Constitution de partie civile. Outrages envers deux policiers municipaux. Mairie d'Orléans contre M. X.
13-498	8/11/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Mme X contre Mairie d'Orléans.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 19 octobre 2013 et le 12 novembre 2013 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0825	CH0656	12 Sentier du Grand Champ de l'Echo	Non préemption
DA 45234 13 0864	AV0701 AV0703 (lots 19-4)	43-45 Rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0870	BH0110 (lots 29-6)	84 rue Royale	Non préemption
DA 45234 13 0889	DP0143 (lots 420-491-718)	1 Rue le Moyne de Bienville	Non préemption
DA 45234 13 0924	BY1214 BY1215 BY1216	45 Rue de Reims	Non préemption
DA 45234 13 0928	BT0150	34 Rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 13 0929	CY0106 (lot 26)	95 Rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 13 0930	EM0003 (lots 228-389)	1 Place du Bois	Non préemption
DA 45234 13 0931	DO0442 DO0440 (lot 196)	127 Rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 13 0932	DP0167 DP0227	8 Rue du Cyprès	Non préemption
DA 45234 13 0933	BO0003	3 Rue Dupanloup	Non préemption
DA 45234 13 0934	BX1127	Clos Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 13 0935	CS0223 (lots 21-29-5)	122 Rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0936	CX0162 (lot 10)	35 Quai de Prague	Non préemption
DA 45234 13 0937	CX0162 (lot 11)	35 Quai de Prague	Non préemption
DA 45234 13 0938	AE0206	9 Rue du Général Sarrail	Non préemption
DA 45234 13 0939	DS0398	24 Rue du Bois Girault	Non préemption
DA 45234 13 0940	AM0163 AM0531 (lots 11-12-20-21-32)	66 Rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 13 0941	AM0163 AM0531 (lots 29-7)	66 Rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 13 0942	AM0163 AM0531 (lots 13-18-31)	66 Rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 13 0944	AM0163 AM0531 (lots 2-22-3)	66 Rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 13 0945	AC0264	50 Rue Maurice Dubois	Non préemption
DA 45234 13 0946	BK0162 (lots 16-21)	86 Rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 13 0947	AS0106	9 Rue de Lutèce	Non préemption
DA 45234 13 0949	AI0211 AI0706 AM0532 (lot 18)	39 Rue des Beaumonts	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0950	BX1124	167 Rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 13 0951	EM0028 (lots 191-81)	9001 Rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 13 0952	EM0028 (lots 250-48-73)	9001 Rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 13 0953	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 130-4-62)	7 Rue Antigna	Non préemption
DA 45234 13 0954	AX0145	9 Rue de Limare	Non préemption
DA 45234 13 0955	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 101-48-9)	7 Rue Antigna	Non préemption
DA 45234 13 0956	BK0085 (lots 2-7)	225 Rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0957	EM0003 (lots 12-71)	1 Place du Bois	Non préemption
DA 45234 13 0958	DN0218	19 Rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 13 0959	BK0003 (lot 14)	307 Rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0960	BE0093 BE0091 BE0134 BE0135 BE0136 BE0137 BE0138 (lot 14)	5 Rue de Gourville	Non préemption
DA 45234 13 0961	AM0692	46 Rue Alfred Cornu	Non préemption
DA 45234 13 0962	BE0093 BE0091 BE0134 BE0135 BE0136 BE0137 BE0138 (lot 4)	5 Rue de Gourville	Non préemption
DA 45234 13 0963	BE0093 BE0091 BE0134 BE0135 BE0136 BE0137 BE0138 (lots 1-8)	5 Rue de Gourville	Non préemption
DA 45234 13 0964	BE0093 BE0091 BE0134 BE0135 BE0136 BE0137 BE0138 (lots 18-2)	5 Rue de Gourville	Non préemption
DA 45234 13 0965	BE0093 BE0091 BE0134 BE0135 BE0136 BE0137 BE0138 (lots 17-3)	5 Rue de Gourville	Non préemption
DA 45234 13 0966	CI0100	2 Rue de Chinon	Non préemption
DA 45234 13 0967	AK0201 (lot 120)	8 Place Jean Monnet	Non préemption
DA 45234 13 0968	BK0082 (lots 1-9)	10 Rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 13 0969	CL0293 (2 lots en cours)	30 Rue du Grand Villiers	Non préemption
DA 45234 13 0970	CZ0254 CZ0179 CZ0174 CZ0135	10 Rue François Mansart	Non préemption
DA 45234 13 0972	AM0298	23 Rue Alfred Cornu	Non préemption
DA 45234 13 0973	AP0358 (lot 14)	12 Rue des Deux Ponts	Non préemption
DA 45234 13 0974	BL0035 (lots 1-3)	2 Rue des Sept Dormants	Non préemption
DA 45234 13 0975	BI0013 (lots 2-22)	29 Rue Jeanne D'Arc	Non préemption
DA 45234 13 0977	AV0701 AV0703 (lots 10-15)	45 Rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0978	CI0856 CI0859 CI0863 CI0865 CI0867 CI0869 CI0870	Clos du Nécotin Nord	Non préemption
DA 45234 13 0979	BY1202	103 Rue de L'Argonne	Non préemption
DA 45234 13 0980	CL0689 CL0690	97 Rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 13 0981	CR0196 (lot 28)	34 Rue de L'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 13 0982	DK0056	4 Allée du Val Fleuri	Non préemption
DA 45234 13 0983	AC0841 AC0837	218 ter Rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 13 0984	BL0035 (lots 1-3)	2 Rue des Sept Dormants	Non préemption
DA 45234 13 0985	BD0119 BD0113 (lots 13-7)	9 Rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 13 0986	EM0028 (lots 192-251-49)	9001 Rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 13 0987	CY0125	34 Rue Guignegault	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0988	AN0181 (lots 124-67-70)	1 Boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 13 0989	AY0119 (lot 305)	64 bis Rue des Turcies	Non préemption
DA 45234 13 0990	BM0231 (lot 24)	22 Rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 13 0991	CI0478	10 Rue du Belneuf	Non préemption
DA 45234 13 0992	DN0869	30 Rue André Malraux	Non préemption
DA 45234 13 0993	DO0143 (lots 272-33-72)	1 Passage du Cèdre	Non préemption
DA 45234 13 0994	BZ0438 BZ0821	170 bis Rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 13 0995	EK0210 EK0214 EK0218 (lot 8)	Avenue du Président John Kennedy	Non préemption

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 4 octobre et le 25 octobre 2013 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 13 0047	72	faubourg	Bannier	Non préemption
FC 45234 13 0048	2	rue	d'Alibert	Non préemption
FC 45234 13 0049	5	rue	de la Cerche	Non préemption

**N° 5 – Communications diverses.**

**M. le Maire** – *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements de :*

*- l'Université d'Orléans ;*

*ainsi que les remerciements suivants de :*

*- Colonel BESANÇON, commandant la base aérienne 123 (prêt d'une tribune pour la cérémonie d'arrivée de l'A400M ATLAS sur la base aérienne d'Orléans-Bricy le 30 septembre 2013) ;*

*- l'A.S.P.T.T. Orléans (soutien financier et logistique apporté pour l'organisation des Courses de l'Indien le 20 octobre 2013) ;*

*- l'Union Sportive Orléanaise de Tir (aide apportée pour l'organisation du 12<sup>ème</sup> Challenge Orléanais de Tir inter-clubs les 25, 26 et 27 octobre 2013) ;*

*- la Fédération Française de Handball (mise à disposition du gymnase René Amarger et du complexe sportif de La Source pour les finales des Inter Comités) ;*

*- le Maquette Club Plastique de l'Orléanais (aide apportée pour l'organisation du 5<sup>ème</sup> Salon Orléanais de la maquette et de la figurine les 19 et 20 octobre 2013) ;*

*- les bateliers de Voiles de Loire (remerciements pour la participation au Festival de Loire) ;*

*- l'association ADADCHO (réalisation de travaux sur le chemin du halage) ;*

*pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.*

N° 6 – **Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.**  
**Désignation d'un représentant.**

**M. le Maire** – *Il s'agit de désigner un représentant à la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qui intègre la présence des représentants des collectivités territoriales. Cette commission est aujourd'hui renouvelée, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner Mme Martine GRIVOT pour représenter la Mairie.*

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 institue dans chaque région la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (C.R.J.S.V.A.). La composition de cette commission intègre la présence de représentant des collectivités territoriales.

La commission pour la Région Centre est aujourd'hui renouvelée. Aussi, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Centre sollicite la Mairie pour la désignation d'un représentant.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner Mme Martine GRIVOT, Adjoint au Maire, pour représenter la Mairie au sein de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Région Centre pour la durée restante du mandat ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## FINANCES

### N° 7 – Analyse consolidée des risques et des comptes 2012 du groupe communal. Présentation.

**M. le Maire** – *Nous en venons aux finances avec un premier point important : l'analyse consolidée des risques et des comptes 2012, avec M. MARTIN.*

\*  
\* \*  
\*

*Présentation d'un PowerPoint par M. MARTIN*

\*  
\* \*  
\*



**M. MARTIN** – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter une synthèse de l'analyse consolidée des comptes de l'année 2012 qui servira peut-être aussi d'introduction au débat d'orientations budgétaires qui vient juste après.*

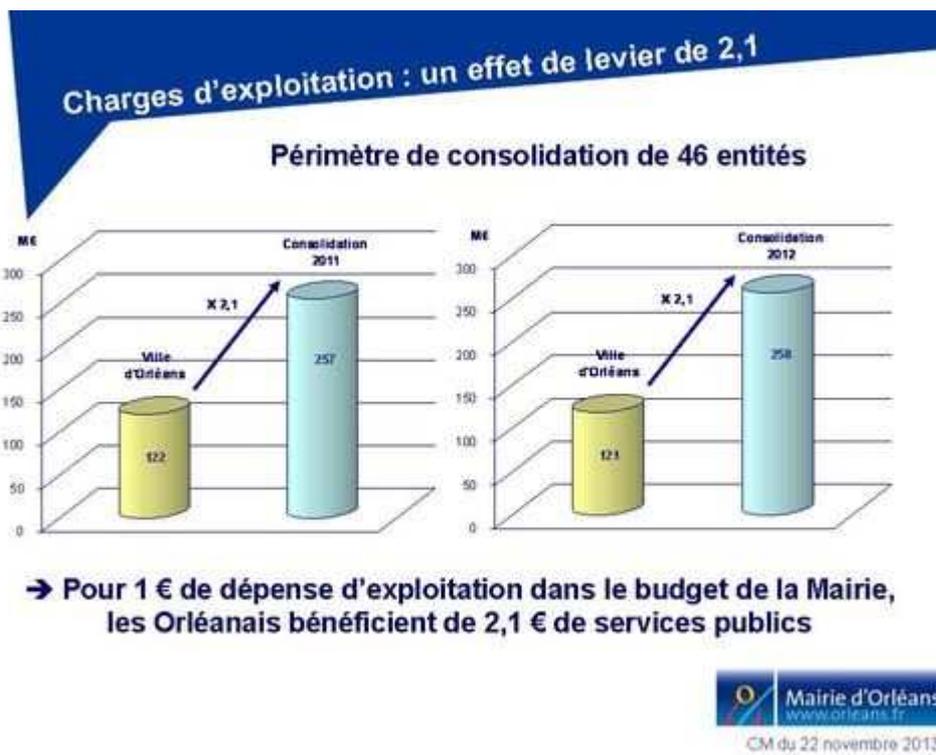
## Analyse consolidée des risques et des comptes

- Une démarche volontaire et originale de la Mairie d'Orléans
- L'analyse des comptes et des risques a pour objectif :
  - de donner une **image complète** de l'ensemble des services, actions et projets publics développés par la Mairie d'Orléans,
  - **d'identifier les enjeux**, notamment financiers et les engagements pris par la Mairie,
  - de **développer l'information** sur la situation financière des organismes partenaires
- Une volonté de lisibilité, de contrôle et de transparence financière : **rendre des comptes aux Orléanais**

**M. MARTIN** – *La consolidation est une démarche volontaire originale de la Mairie.*

*L'analyse des comptes et des risques a pour objectif de donner une image complète de l'ensemble des services et actions que la Mairie offre aux Orléanais, d'identifier les enjeux financiers, de développer l'information sur la situation financière et certainement, ce qui est pour nous le plus important, d'afficher ainsi une volonté de lisibilité, de contrôle, de transparence et de rendre des comptes aux Orléanais.*

*Le rapport de consolidation est assez copieux puisqu'il représente un peu plus de 80 pages. Mais les éléments de synthèse doivent être résumés ainsi.*



3

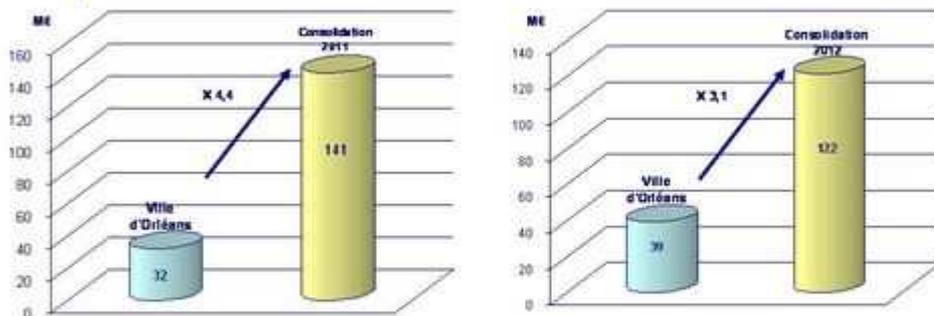
**M. MARTIN** – Pour mesurer le périmètre des entités qui entourent la Ville et les satellites qui y travaillent, l'action municipale crée un effet de levier qui concourt à l'action de la Ville :

46 entités sont sous contrôle direct ou indirect de la Mairie, soit par les subventions versées, soit par les détentions capitales sociales, soit par les représentations dans les organes de gouvernance.

Sur le plan des charges, vous voyez que lorsque la Mairie dépense 1 € de charges, elle consolide avec ses organismes, 2,10 €, de la même manière en 2012 qu'en 2011.

## Dépenses d'équipement : un effet de levier de 3,1

Périmètre de consolidation de 46 entités



→ Pour 1 € de dépense d'équipement dans le budget de la Ville d'Orléans, les Orléanais ont bénéficié en 2012 de 3,1 € d'équipements publics



4

CM du 22 novembre 2013

**M. MARTIN** – Concernant les dépenses d'équipement : le même exercice. On s'aperçoit que la consolidation financière intègre, comme vous le savez aussi, les projets de l'Agglomération, puisque, rapporté au nombre d'habitants, la Ville d'Orléans représente un peu plus de 40 % de l'Agglomération.

A ce titre, nous mesurons l'impact et l'effet de levier sur l'investissement. En 2011, l'impact était de 4,4, ce qui est tout à fait considérable car lorsque nous investissons 1 €, nous retrouvons sur l'ensemble de notre territoire 4,4 € d'investissement.

En 2012, l'effet de levier était un peu plus faible. En effet, à compter du 30 juin 2012, la deuxième ligne de tram, CLEO, était livrée, ce qui explique l'effet moindre mais qui est quand même de 3,1.



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les subventions de fonctionnement apportées par la Mairie à ses partenaires : les répartitions sont par secteur. Si l'on consolide l'ensemble des subventions, directes et indirectes, on s'aperçoit que*

- le premier domaine est et demeure le secteur social à 36 %,
- le deuxième domaine : la culture, à 26 %,
- le troisième domaine : les sports. On pourrait considérer aussi que c'est la Jeunesse et l'Education. En effet, si l'on regroupe la politique strictement Jeunesse et puis l'Education, on voit à ce moment là que ce secteur représente 20 %.

*Après, bien sûr, il s'agit aussi d'un rôle de contrôle et d'information du Conseil Municipal sur la situation financière des organismes avec lesquels nous avons des liens. Cette analyse est faite par secteur.*

## Analyse des risques du secteur social

→ En 2012, 96% des subventions au secteur social sont versés à 4 entités

- 😊 Centre Communal d'Action Sociale (subvention Ville : 8 478 K€)
- 😐 La Vie devant Soi (subvention Ville : 122 K€)
- 😐 Le Relais Orléanais (subvention Ville : 108 K€)
- 😊 Comité des Œuvres Sociales (subvention Ville : 71 K€)

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne le secteur social, le premier point que nous pouvons examiner c'est qu'en 2012, 96 % des subventions ont été versées à 4 entités :*

- *le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) qui est en très bonne santé financière : 8 478 K€,*
- *la Vie devant Soi, santé financière égale : 122 K€,*
- *le Relais Orléanais, santé financière égale : 108 K€*
- *le Comité des Œuvres Sociales qui, maintenant, s'est trouvé réorganisé à la suite des décisions que nous avons prises, bénéficie d'une subvention beaucoup plus faible puisque c'est la Mairie qui consent directement aux Œuvres sociales du personnel.*



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne le secteur culturel, il y a plus d'organismes : 12 entités bénéficient de 88 % des subventions. Il y a donc aussi une relative concentration :*

- la Scène Nationale : 1 962 K€, avec une situation financière égale,
- le C.A.D.O. : 416 K€, avec une situation financière égale,
- le C.D.N. : 234 K€, avec une situation financière égale,
- Orléans Concert qui a une situation financière un peu plus difficile parce qu'elle a été déficitaire deux années de suite. Il y a une tendance à rechercher un redressement qui, à l'heure actuelle, fait l'objet d'un vrai travail,
  - le C.C.N.O. : une situation égale,
  - le C.E.R.C.I.L. : une situation égale,
  - Orléans Concours International de Piano : vous avez les montants de subventions, vous pouvez les lire aussi,
  - le 108 : fonctionne normalement,
  - la Tortue Magique à une bonne situation financière,
  - l'E.S.A.D. est à l'équilibre, c'est un budget très important, à 2 739 K€,
  - le Cinéma Les Carmes qui lui, était effectivement dans une situation de difficulté, dont j'ai cru comprendre qu'il en était sorti maintenant, même s'il faut attendre quelque temps pour voir comment les nouveaux exploitants peuvent se comporter. Toutefois, la Mairie a soutenu la reprise avec le maintien d'un loyer, je dirai, en réduction, tel qu'il a été voté antérieurement par le Conseil Municipal.

## Analyse consolidée des risques du secteur jeunesse

→ En 2012, 98% des subventions au secteur jeunesse sont versés à 7 entités

- 😊 ASELQO (subvention Ville : 2 705 K€)
- 😐 ESCALE (subvention Ville : 180 K€)
- 😐 DEFI (subvention Ville : 105 K€)
- 😞 JAM (subvention Ville : 92 K€)
- 😐 AJLA (subvention Ville : 51 K€)
- 😞 AESCO (subvention Ville : 42 K€)
- 😐 IPSIS OPELIA (subvention Ville : 660 K€)

B

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne le secteur Jeunesse, 98 % des subventions sont versées à 7 entités :*

- l'A.S.E.L.Q.O. qui présente, d'année en année, une très bonne situation financière et qui bénéficie d'une subvention de la Mairie de 2 705 K€,
- ESCALE et D.E.F.I. qui ont des situations à l'équilibre,
- J.A.M. est dans une situation un petit peu plus compliquée. Elle doit surveiller ses comptes et essayer de redresser la situation. De même pour l'A.E.S.C.O. Ce ne sont pas des associations qui pèsent sur le plan financier, même si leur action est importante. Néanmoins, il faut savoir que là, on a des comptes un petit peu plus tendus,
- A.J.L.A. a une situation étale,
- IPSIS OPELIA : sa situation était également étale mais maintenant il y a une incertitude au regard de la politique de prévention spécialisée et des modifications qui sont à l'heure actuelle apportées aux subventions reçues par le Conseil Général.



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les sports, le secteur sportif représente 76 % des subventions versées à 10 entités :*

- Orléans Loiret Basket a une situation de réserve et excédentaire,
- le R.C.O. : il avait été posé des questions, notamment par M. BEN CHAABANE, sur les comptes au 30 juin 2013, c'est pour moi l'occasion de lui dire que nous en disposons - et lui certainement, il a pu les lire comme moi - et que ces comptes présentent un excédent d'un peu plus de 100 000 €. Donc, le R.C.O. est sur la voie de redressement. Il avait également posé une autre question concernant les risques en matière sociale par rapport à des contrôles de l'U.R.S.S.A.F. qui auraient eu lieu, je crois, d'après ce qu'il a dit. J'ai pu constater dans les comptes que ces risques sont bien provisionnés, puisque les écritures de provision pour risque ont été passées pour un montant qui est de l'ordre de 60 000 €.
- l'U.S.O. Judo est dans une situation stable,
- la S.A.S.P. Orléans Loiret Football : la subvention de la Ville est de 290 000 €. C'est une société jeune, elle a des créances à recevoir dans son dernier bilan qui sont assez importantes. Donc, il y a lieu de surveiller cette organisation,
- l'U.S.O. Foot,
- le Cercle d'escrime a une situation bonne,
- la S.M.O. Gym a une situation égale,
- l'A.S.P.T.T., avec une subvention de la Mairie de 136 000 €, a une situation excédentaire,
- Orléans Basket est à l'équilibre,
- l'Eco C.J.F. Athlétisme est à l'équilibre.

Analyse consolidée des risques du secteur politique  
du logement

→ En 2012, 41% des subventions au secteur de la politique du logement sont versés à 3 entités

- 😊 Maison de l'habitat (subvention Ville : 86 K€)
- 😊 Orléans Insertion Emploi (subvention Ville : 26 K€)
- 😊 OPH les résidences de l'Orléanais (encours garanti 83 M€)

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les subventions versées au logement, nous avons 3 entités principales :*

- *la Maison de l'Habitat qui a une bonne situation financière,*
- *Orléans Insertion Emploi qui est dans une situation égale, notamment au regard de certains marchés qu'il faut qu'elle renouvelle,*
- *l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais qui a un encours garanti de 83 millions d'euros, un encours tout à fait important que la Mairie consent au logement social à travers cette garantie financière et qui nécessite bien sûr un suivi, ce que la Ville fait de façon permanente.*

Analyse consolidée des risques du secteur économie et tourisme

→ En 2012, 79% des subventions au secteur économie et tourisme sont versés à 5 entités

- ☹ Office de tourisme (subvention Ville : 460 K€)
- 😊 Maison de l'emploi (subvention Ville : 160 K€)
- ☹ Orléans Technopole (subvention Ville : 123 K€)
- 😊 Studium (subvention Ville : 53 K€)
- ☹ DREAM (subvention Ville : 50 K€)

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne le secteur de l'économie et du tourisme :*

- l'Office de Tourisme perçoit une subvention de la Ville de 460 000 €, il a une situation égale,
- la Maison de l'Emploi est plutôt dans une situation qui va bien,
- Orléans Technopole est à l'équilibre,
- le Studium va plutôt bien,
- DREAM est dans une situation d'équilibre.

## Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

### 😊 LA SEMDO aménage pour le compte de la Ville :

- Le Grand Projet de Ville de La Source
- des opérations d'urbanisme : ZAC Champ Chardon, ZAC Coligny, ZAC Allées de la Source, ZAC des Halles 1, ZAC des Halles 2, ZAC Sonis, ZAC Clos de la Fontaine...

### 😊 LA SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE porte du patrimoine immobilier productif de revenus, notamment les locaux de la « Maison de l'Emploi - PLIE » de La Source

### 😊 ORLEANS GESTION exploite des équipements de la Ville (patinoire du Baron, parc des expositions, centre de conférence, parkings en ouvrage...) ou de l'Agglo (parking de Fleury-les-Aubrais).

### 😊 ANTIROUILLE : l'association exploite la salle de l'ASTROLABE, dans le cadre du projet « scène de musiques actuelles »



CM du 22 novembre 2013

12

**M. MARTIN** – *L'analyse consolidée des risques du secteur développement urbain : il s'agit des sociétés dans lesquelles la Mairie possède des intérêts, ou parfois, assure la gouvernance, et qui ont une gestion financière indépendante.*

- *en ce qui concerne la S.E.M.D.O., vous savez qu'elle aménage pour le compte de la Ville mais également d'autres communes, c'est important de le signaler :*

- *le Grand Projet de Ville de La Source,*
- *des opérations d'urbanisme, et elle en aménage beaucoup à l'heure actuelle. La S.E.M.D.O. est dans une situation excédentaire avec, malgré tout, le devoir de faire face à un marché de l'immobilier qui est plus difficile, compte tenu de la crise, qu'il ne l'a été dans des périodes antérieures,*

- *la S.E.M. Patrimoniales Orléans Val de Loire que nous avons constituée il y a quelques temps, porte du patrimoine immobilier productif de revenus, notamment les locaux de la « Maison de l'Emploi – P.L.I.E. » de La Source qui était son premier investissement,*

- *Orléans Gestion exploite les parkings de la Ville. Je dirai que sa situation est bonne, voire très solide sur le plan financier. Orléans Gestion a pu gagner le contrat du parking du Cheval Rouge et aussi celui du parking Carrefour, ce qui représente 750 places en plein cœur de ville, ce qui prouve - alors qu'il y avait une vraie compétition avec Carrefour - à quel point Orléans Gestion sait défendre les intérêts de la Ville.*

- *Antirouille, l'association qui exploite l'Astrolabe, a une bonne situation financière.*

## Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- 😊 **ORLEANS SPECTACLES** exploite le **ZENITH**
- 😊 **L'Orléanaise des Eaux** exploite le **réseau d'eau potable d'Orléans**
- 😞 **NUMERICABLE** exploite le **réseau câblé de vidéo-communication d'Orléans** (le contrat vient à échéance en 2014)
- 😊 **La SOCOS** exploite le **réseau de chaleur urbaine Sud de la Loire**, alimenté notamment par une chaufferie biomasse
- 😊 **La SODC** exploite le **réseau de chaleur urbaine Nord de la Loire**, la construction d'une chaufferie de cogénération de biomasse est en cours
- 😊 **La SOGERES** exploite le **service de restauration collective (Ville et CCAS)**
- 😊 **La Société Vinci Parc** exploite le **parc de stationnement de la place du Martroi**

### **M. MARTIN** – *Je vais assez vite, en ce qui les délégations de service public :*

- *Orléans Spectacles : le Zenith est bien exploité et dégage des excédents. Il y a une bonne rentabilité et aussi, bien sûr, une bonne programmation. Cela va de pair,*

- *l'Orléanaise des Eaux exploite le réseau d'eau potable : vous savez maintenant dans quelles conditions financières, et ceci est suivi de près,*

- *Numéricâble, par contre, nous pose question à l'heure actuelle, puisque le contrat vient à échéance en 2014. C'est vrai que c'est une société avec laquelle, tant le service apporté aux administrés que la relation avec la Ville, mérite d'être examinés. Mais cela viendra puisque le contrat est à échéance en 2014. Des relations sont en train de se nouer avec évidemment des exigences qu'il faudra que nous ayons.*

- *la S.O.C.O.S. exploite le réseau de chaleur urbaine au sud de la Loire. La biomasse fonctionne bien au sud, vous le savez, c'est une très belle opération,*

- *la S.O.D.C. se porte bien et fait la même opération au nord, pour une chaufferie de cogénération,*

- *la SOGERES qui exploite le service de restauration collective, est dans une situation financière bonne,*

- *la société Vinci Parc qui exploite le parc de stationnement de la place du Martroi, est également dans une situation bonne.*

Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- 😊 **ERDF (Electricité Réseau de Distribution de France)** exploite le réseau de distribution d'énergie électrique  
→ nouveau contrat de délégation conclu pour une durée de 20 ans
  
- 😞 **GRDF (Gaz Réseau Distribution de France)** exploite le réseau de distribution de gaz  
→ le contrat arrive à échéance le 3 mars 2014  
→ actuellement en phase de renégociation

**M. MARTIN** – *Nous avons en renouvellement, à l'heure actuelle, en délégation de service public, 2 contrats :*

*- avec E.R.D.F., le contrat vient d'être renouvelé. Je vous rappelle que nous avons délibéré récemment dessus, 5 contrats qui ont été conclus pour une durée de 20 ans, je pense dans d'excellentes conditions pour la Ville, puisque nous avons obtenu des retours substantiellement plus élevés qu'antérieurement,*

*- avec G.R.D.F., un contrat qui est en cours et pour lequel nous sommes à l'heure actuelle, dans une phase de négociation.*

## Engagements hors bilan

- **Le Grand Projet de Ville de la Source : réalisation 95%**
  - Participation nette résiduelle à verser par la Ville s'élève à 1.7 M€
- **Le plan signé avec la CGLLS pour aider au redressement de l'OPH Les résidences de l'Orléanais :**
  - En 2012, la Ville a versé 0,402 M€
  - L'engagement résiduel de la Ville est de 0.8 M€ restant à verser
  - Un avenant 2 est en cours
- **La Convention Territoriale de l'Argonne : réalisation 40%**
  - Participation nette de la Ville de 15 M€
  - La réalisation des futurs aménagements et équipements a été confiée à la SEMDO par convention de mandat
- **Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire:**
  - Réalisation confiée à la SEMDO (mandat) , Coût estimé à 1,5 M€

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les engagements hors bilan, qui sont les engagements que nous devons assurer sur du long terme :*

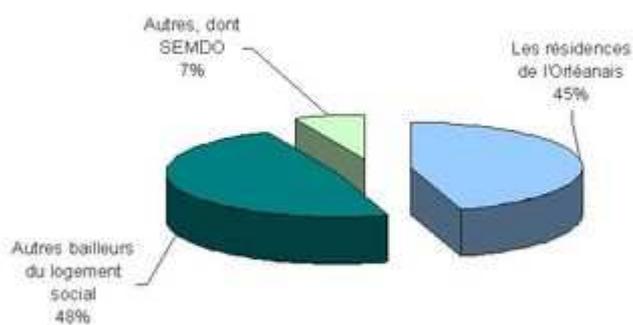
*- le Grand Projet de Ville sur lequel, je rappelle, 200 millions d'euros d'investissement ont été engagés, une somme absolument colossale. Il est aujourd'hui réalisé à 95 %. Nos engagements financiers sont maintenant modestes, puisque la participation nette résiduelle n'est plus que de 1,7 millions d'euros. Vous voyez le parcours qui a pu être accompli sur ce contrat dans les années qui précèdent.*

*- le contrat qui avait été signé avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (C.G.L.L.S.), et qui pourrait aider au redressement de l'O.P.H. L.M., vient à échéance en 2012. Il est donc, pratiquement terminé maintenant.*

*- la Convention Territoriale de l'Argonne, quant à elle, est réalisée à 40 %. Il nous reste une participation de 15 millions d'euros à verser. C'est encore une opération importante sur le plan de la réalisation sur le terrain et de la réalisation financière.*

## Engagements hors bilan

- A fin 2012, la Ville a garanti 183,6 M€ d'emprunt
- 93% des garanties concernent le logement social



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les garanties données, aujourd'hui, la Ville s'est engagée pour 183 millions de garanties d'emprunts, essentiellement sur le logement social, à hauteur de 93 %. Vous pouvez donc voir l'importance concernant le logement social.*

## Les enseignements de la démarche d'analyse consolidée

- **En tenant compte des partenaires, les Orléanais bénéficient chaque année de 2 à 4 fois plus de services et projets** (ceux de la Mairie + ceux des partenaires)
- **L'analyse régulière des comptes des entités « satellites » permet de garantir la pérennité de l'action municipale élargie** : il est essentiel de vérifier régulièrement la capacité financière des partenaires pour **anticiper les risques**
- Le contrôle financier des entreprises délégataires permet de **garantir un rapport qualité / prix optimisé pour les Orléanais**
- La démarche d'analyse consolidée permet de **mesurer précisément l'éventuel désengagement financier de partenaires**

17



**M. MARTIN** – *Les derniers points concernant la consolidation, ou plutôt, la conclusion :*

- *en tenant compte des partenaires, les Orléanais bénéficient chaque année de 2 à 4 fois plus de services et projets : ceux de la Mairie et ceux des partenaires,*
- *l'analyse régulière des comptes des entités « satellites » permet de garantir la pérennité de l'action municipale élargie. Le travail qui est fait par tous, les uns et les autres ici présents, est essentiel, il permet de vérifier régulièrement la capacité financière de nos partenaires, et également, ce qui est peut-être le plus important sur le plan juridique et financier, d'anticiper les risques,*
- *le contrôle financier permet de garantir un rapport qualité-prix optimisé pour les Orléanais,*
- *enfin, la démarche d'analyse consolidée permet de mesurer précisément l'éventuel désengagement financier de partenaires, pour le cas où certains voudraient effectivement réduire leur participation. C'est une mesure que nous faisons également avec l'outil de la consolidation.*

*Voilà, M. le Maire, en ce qui concerne la consolidation, avant le débat.*

**M. le Maire** – *Merci, M. MARTIN. Y-a-t-il des interventions ? M. LEMAIGNEN, c'est à vous.*

**M. LEMAIGNEN** – *Juste un bref commentaire, M. le Maire. La consolidation des comptes existe depuis très longtemps à Orléans qui a été une ville modèle en la matière depuis bien longtemps. De mémoire, cela a commencé en 1971 avec les travaux de Jean BOUINOT qui était professeur à la Faculté. Ensuite cela a été repris par la municipalité de M. THINAT. En fait, cela s'améliore chaque année. Je trouve qu'aujourd'hui, on arrive à un niveau de travail qui est absolument remarquable - et je suis assez bien ce qui se passe dans les autres collectivités - je crois qu'on est véritablement modèle. Ce serait bien que l'on puisse développer ce modèle ailleurs. En effet, cela nous permet, comme l'a dit M. MARTIN, d'être transparent, d'anticiper les risques, voir quel est l'impact économique et financier de la holding ville et puis, suivre les partenaires. Je trouve que maintenant, on a un bon équilibre. Ce n'est pas la peine de voir tous les partenaires avec une subvention de 1 000 €, cela n'a aucun intérêt. En revanche, il faut voir les grands équilibres. C'est un élément d'éclairage qui est remarquable. Je trouve qu'il y a un élément qui est très bien, depuis 2 ans, M. le Maire, c'est que cela se fasse en même temps que le débat d'orientations budgétaires. Cela éclaire complètement ce débat qui consiste à resituer le budget de la Mairie, à la fois dans la grande conjoncture nationale et internationale, et en même temps, voir, non*

*seulement le budget de la Mairie, mais ce qui se passe à côté. Donc, faire ensemble ces deux exercices me semble une démarche tout à fait intéressante. Je salue vraiment le travail qui a été réalisé. Je m'ensers dans mes cours à la Faculté avec grand plaisir et je crois que cela marche très bien.*

*(rires)*

**M. le Maire** – *Merci.*

**M. LEMAIGNEN** – *Avec votre accord, M. l'Adjoint au Maire.*

**M. le Maire** – *Il est d'accord. Il ne demande pas de droits d'auteur. Mme KOUNOWSKI, c'est à vous.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Bonjour, M. le Maire, bonjour chers collègues. Je voudrais revenir sur certains points de cette consolidation, notamment sur le cinéma des Carmes. En effet, nous avons vu que l'avenir de ce cinéma qui était dans une situation difficile, est beaucoup plus clair maintenant, puisqu'il y a eu un repreneur, Michel FERRY, associé à un autre professionnel du secteur et surtout, à trois anciens salariés du cinéma des Carmes. La Mairie l'a également soutenu, ce qui est très bien. Je crois que l'on peut s'en féliciter. Il faut que ce cinéma continue son travail, en sachant que beaucoup d'Orléanais et aussi d'habitants de l'Agglomération, sont attachés à ce cinéma d'art et d'essai. Mais, se pose quand même le problème d'une dette et surtout, d'un contentieux de loyer par rapport à la Ville de 250 000 €. Dans un article de la République du Centre du 8 novembre, M. VALETTE avait été interrogé à ce sujet et il disait que la Mairie pouvait avoir une attitude assez bienveillante par rapport à cet indu de loyer, et peut-être, effacer ce loyer, ce qui permettrait de vraiment donner des chances à l'activité de ce cinéma pour qu'elle soit pérenne, et surtout, que la Mairie garde le seul et unique cinéma d'art et d'essai indépendant. Je voulais savoir si on allait dans ce sens là. Franchement, on a eu des signes d'une reprise, d'un éclaircissement au niveau des comptes. Je pense qu'il serait bienvenu que la Mairie ait un signe très fort pour soutenir le cinéma.*

*Je voudrais intervenir sur un autre point qui concerne Orléans Loiret Basket, en m'adressant à M. PEZET, puisque je n'avais pas eu le temps de le faire la dernière fois, lors de la présentation du rapport d'activités. M. PEZET avait répondu à ma demande en détaillant le rapport d'activités, notamment, pour justifier la subvention assez importante que donne la Mairie à cette structure. C'est bien ! Mais - j'en avais un petit peu discuté avec lui - se pose quand même, dans l'avenir, la problématique du soutien à ces grands clubs de sport qui sont peut-être actuellement en situation de difficulté budgétaire - on voit que les budgets sont de plus en plus contraints - et quelle part pourrait-on donner de plus en plus au privé dans le subventionnement d'un club de cette envergure. Merci.*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

**M. RICOUD** – *Je voudrais intervenir sur 3 points. M. MARTIN a parlé d'OPELIA et de la prévention spécialisée. J'aurais voulu savoir où en étaient les négociations avec le Conseil Général. Lors d'un précédent Conseil Municipal, cette question avait été abordée. Vous savez qu'on est un certain nombre de Conseillers Généraux à avoir regretté - le mot est peut-être un peu faible - ce désengagement du Conseil Général par rapport à la prévention spécialisée. Vous nous avez laissés entendre qu'il y avait des négociations entre la Mairie et le Conseil Général, je souhaite qu'on nous fasse le point là-dessus.*

*En ce qui concerne Numéricâble qui n'est pas toujours au top, je crois que quelqu'un doit intervenir, donc, je le laisse faire.*

*Sur la Maison de l'Habitat qui a un rôle positif, quel est le montant de sa subvention ?*

*(réponse de plusieurs élus hors micro)*

**M. RICOUD** – *...de 86, oui. La Maison de l'Habitat a un rôle important mais qui reste un peu dans le flou par rapport au nombre des demandeurs de logements qui pensent qu'en y allant, ils ressortiront avec un logement. Alors que ce n'est pas du tout le cas. Cela mériterait, de mon point de vue, d'être quelque peu éclairci. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – La parole est à M. LEBRUN.

**M. LEBRUN** – *Sur l'analyse des comptes 2012, le niveau d'endettement de la Ville n'a pas bougé. On a une gestion équilibrée mais on n'a pas forcément les mêmes dépenses. C'est ce qu'on avait déjà dit à l'occasion du vote du budget. L'année 2012 a été marquée par une accentuation de la crise, une nouvelle baisse de dotations de l'Etat aux collectivités, etc.*

*Sur la question de la fiscalité locale, les taux n'ont effectivement pas bougé, mais les bases que vous avez votées en 2011, M. le Député-Maire, elles ont bougé et cela s'est ressenti sur la feuille d'impôts. Je remarque que les taux d'imposition n'ont pas bougé pour les habitants, mais ils ont baissé de 3 % depuis 2008 pour les entreprises, avec la taxe professionnelle qui est devenue la C.F.E.*

*L'analyse des comptes 2012 nous conforte dans l'idée qu'avec le même budget, on aurait pu faire autrement, sans augmenter l'endettement de la Ville. Pour nous, le fait marquant c'est une aggravation des difficultés pour de plus en plus de familles, des associations caritatives débordées, et à côté de cela, un C.C.A.S. qui n'a pas tout dépensé. Visiblement, vous ne répondez pas à toutes les attentes. Votre difficulté à mesurer les difficultés de la population persiste. Il y a des efforts de faits, il faut le dire, mais ils ne sont pas à la hauteur de la situation. Une étude publiée sur 2012 montrait que 20 % des Orléanais vivent avec moins de 954 € par mois. J'ai relevé dans nombre de chapitres des interrogations, j'espère bien sûr avoir des réponses. Faute de quoi, je continuerai à poser ces questions. Rassurez-vous, je n'ai pas des questions à chaque fois que vous avez dit quelque chose. Au chapitre du secteur social : « un résultat d'exploitation positif, une stabilité des dépenses du C.C.A.S. », alors qu'on dépasse les 10 000 familles en situation de pauvreté à Orléans. On peut considérer que la moitié des familles qui pourraient en bénéficier ne le font pas, soit par méconnaissance - et là, la Ville doit encore faire des efforts - soit parce que franchir la porte du C.C.A.S. n'est pas forcément simple pour tout le monde aujourd'hui.*

*Sur le Relais Orléanais, toujours dans le secteur social, la fréquentation en 2012 a augmenté de 22 %. Cela parle tout seul. On attend toujours sa reconstruction, avec agrandissement. Il y a eu des promesses, des engagements, mais ils n'ont pas été tenus. Je précise que lors de la dernière assemblée générale où j'étais avec Mme LECLERC, la question a été posée. Il n'y a pas eu de réponse. Est-ce que cela verra le jour en 2014 ? C'est important parce qu'en attendant, ils ne savent pas sur quel pied danser et le bâtiment n'est pas tout à fait aux normes.*

*Sur le secteur culturel, nous avons un nombre d'associations important avec un résultat d'exploitation négatif et des fonds propres positifs. Est-ce qu'on peut avoir des explications sur cette situation ?*

*Sur le cinéma des Carmes, je précise tout d'abord qu'il y a de bonnes nouvelles : en 2013, il y a des loyers qui ont été payés – c'est quand même nouveaux – il y a un repreneur sérieux et les comptes que nous n'avons pas eus en 2011 et 2012 sont entre les mains de la justice. Alors, est-ce que la Ville a l'intention de réclamer les impayés à la nouvelle société qui s'appelle maintenant « les Carmélites » ? A l'ancien gérant, via la justice ? Ou de passer l'éponge sur cette dette ? En même temps, sur le cinéma, je précise qu'il y a des travaux à faire au niveau du bâtiment qui appartient à la Mairie, il y a des fuites sur le toit, etc.*

*Sur le secteur Jeunesse, des efforts sont faits sur l'offre de l'A.S.E.L.Q.O. La subvention municipale a augmenté et les résultats aussi. Mais pour ESCALE, c'est l'inverse. Il faudrait en tenir compte pour le budget 2014.*

*Pour le secteur sportif, là aussi on a une bonne nouvelle. On va avoir un résultat positif pour Orléans Loiret Basket. Donc, nous pensons qu'en 2014, on va pouvoir baisser la subvention. J'ai fait une comparaison de la subvention municipale pour Orléans Loiret Basket, elle est 10 fois plus importante que celle pour le Relais Orléanais. Une hausse de ses fonds propres représente près de la moitié des subventions de la Mairie.*

*Sur le secteur économie et tourisme, il faut souligner que l'économie est en grande partie dévolue à l'AggLO, sans que l'on ait forcément le bilan sur Orléans et de ses compétences. J'ai noté que*

*le Studium se porte bien, il va bientôt s'installer à Dupanloup et les chercheurs vont coucher dans le château de la Motte Sanguin.*

*Au niveau du développement urbain, je remarque que pour la S.E.M.D.O., les ventes ont progressé de 28 % et les achats ont diminué de 27 %, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat.*

*Sur les délégations de service public, j'aurais beaucoup à dire. A chaque fois que le rapport d'activités a été approuvé, je rappelle que cela se passe très vite. Mais je vais rester sur les comptes, je m'étonne que l'on ait une hausse de chiffres d'affaires de 100 000 € avec l'activité « stationnement » à Orléans Gestion et que tous les ans, on nous propose des augmentations de tarifs.*

*Sur Numéricâble, l'échéance du contrat arrive bientôt. J'espère que dans le prochain, on s'entourera de toutes les garanties nécessaires.*

*Sur la S.O.D.C., nous souhaitons que soit demandée par la Mairie une structure de concertation incluant les abonnés.*

*Pour conclure, je finirai par une note d'humour en rappelant que c'est en 2012 qu'on avait à la S.O.G.E.R.E.S. des cerises de Montauban, donc, la filiale locale peut progresser. Je rappelle aussi qu'on avait demandé à prendre connaissance du rapport d'activités de la S.O.G.E.R.E.S. sur 2012. On ne l'a toujours pas.*

*Voilà quelques observations que j'avais à faire. On attend des réponses. Merci.*

**M. le Maire** – M. BEN CHAABANE, c'est à votre tour.

**M. BEN CHAABANE** – Merci, M. le Maire. M. MARTIN, je vous remercie pour les indications concernant les comptes du R.C.O. cela fait plus de 2 mois que je les ai demandés. J'enregistre que la Ville a accusé réception des comptes 2013.

*Vous avez également dit que la démarche d'analyse consolidée permet de mesurer et d'anticiper le désengagement de certains partenaires. Je reviens sur la décision du Conseil Général, de totalement supprimer la subvention accordée aux acteurs de l'éducation spécialisée. Vous avez cité le cas d'IPSIS qui a un budget de 660 000 €. Donc, si mes chiffres sont bons, c'est une subvention de plus de 500 000 € du Conseil Général. Que va faire la Mairie - je rejoins un peu l'intervention de Michel RICOUD - si le Conseil Général maintient sa position ? Je vous remercie.*

**M. le Maire** – La parole est à M. SANKHON.

**M. SANKHON** - M. le Maire, mes chers collègues, comme Charles-Eric LEMAIGNEN, je me sers un peu des données de la Ville pour les cours que je donne à l'Université. Je le confesse, j'espère que vous ne m'en tiendrez pas...

**M. le Maire** – On va finir par demander des droits d'auteur, quand même !

**M. SANKHON** – J'en profite également pour saluer la présentation de Michel MARTIN qui permet de mesurer l'étendue de notre engagement dans les domaines de la jeunesse et des familles. Je voudrais également partager avec vous les bons retours qu'on a des associations, qu'elles soient sociales, culturelles, de loisir et sportives ou autres, quant au travail que l'on engage, que l'on maintient et que l'on entretient avec elles dans le cadre des comités de suivi, de pilotage. ESCALE n'a jamais fait l'objet d'une baisse quelconque, je ne sais pas d'où cela sort. On était en comité de pilotage et de suivi cet après midi, tout va très bien.

*Je tiens également à signaler qu'en ce qui concerne les smileys, ils correspondent aussi au travail que l'on mène au quotidien, toute l'année, avec des comités de suivi spécifique auprès des associations. Un des smileys va revenir sur le positif pour une des associations de jeunesse qui a le smiley triste. Il va devenir souriant pour l'année prochaine. C'est aussi cela notre travail.*

**M. le Maire** – Effectivement, c'est très important. Mme LECLERC, c'est à vous.

**Mme LECLERC** – Bonsoir M. le Maire, bonsoir chers collègues. Je voudrais apporter quelques éléments de réponse à M. LEBRUN. Chaque année, le C.C.A.S. effectue ce qu'on appelle une analyse des besoins sociaux pour être au plus près des besoins, que ce soit des familles, des personnes seules ou des personnes âgées. Il est vrai qu'en une année de temps, on ne peut pas tout révolutionner ni changer toutes nos politiques en direction de ces différents publics. Néanmoins, on adapte, au fur et à mesure, les aides qui peuvent être délivrées en fonction de cette analyse des besoins sociaux. Il y a réellement un travail.

Sur le Relais Orléanais, certes, vous le disiez, le projet du relogement n'est pas fait. Pour autant, ils ont fait quelques travaux au sein de leur structure et le C.C.A.S. a accompagné en partie ces travaux. Donc, nous sommes toujours à leur côté. La subvention d'un montant de plus de 100 000 € versée par la Mairie montre bien notre présence à leur côté et notre soutien à cette association.

Pour revenir sur le budget du C.C.A.S. que vous soulignez. J'allais dire, peut-être, heureusement que nous avons finalement eu une certaine prudence, parce que comme vous le dites, la crise économique, la crise sociale que l'on connaît depuis quelques mois va faire que les besoins sociaux vont s'accroître fortement. Les reliquats que nous avons vont bien évidemment nous permettre d'accompagner ces familles, les personnes âgées, les personnes seules qui vont connaître, et qui connaissent déjà, des difficultés plus accrues.

Enfin, les efforts d'une certaine rigueur budgétaire ne portent pas sur la réponse que l'on peut apporter en matière sociale aux personnes qui en ont besoin. La rigueur sur le fonctionnement en interne du C.C.A.S., comprend par exemple, des économies d'échelles lorsqu'on fait des groupements de commandes, ce sont aussi des recettes supplémentaires. Juste un effet : nous accueillons plus de personnes à l'épicerie sociale parce qu'il y a un besoin. Mais à l'épicerie sociale on ne se sert pas gratuitement des denrées, un accompagnement budgétaire se fait. Les familles qui sont accueillies doivent régler 10 % du prix réel des achats. Mais s'il y a plus de personnes à l'épicerie sociale parce qu'il y a un besoin, en même temps, ce sont des recettes supplémentaires qui rentrent. C'est tout petit, mais ce sont des petites choses pareilles qui s'accumulent et qui font qu'effectivement, vous avez ces chiffres là.

**M. le Maire** – Mme BARANGER, c'est à vous.

**Mme BARANGER** – La Maison de l'habitat a une action qui est très claire - d'ailleurs, elle est cofinancée par l'Agglomération puisqu'il s'agit de la Maison de l'habitat de l'Agglomération - quand une personne fait une demande de logement à la Maison de l'habitat, sa demande est transmise à tous les bailleurs et bien entendu, il y a un retour d'un bailleur qui peut, éventuellement, avoir un logement. C'est assez clair, mais ce n'est pas pour cela que celui qui demande un logement l'a immédiatement. Néanmoins le guichet fait qu'il n'a pas à faire plusieurs dossiers. C'est une action très claire, une seule action de la Maison de l'habitat.

**M. le Maire** – Je donne la parole à M. PEZET.

**M. PEZET** – Merci, M. le Maire. Quelques mots pour répondre à M. LEBRUN. J'avoue j'ai un petit peu du mal à comprendre son raisonnement. A l'entendre, on croirait presque qu'il nous reproche d'avoir une situation pour Orléans Loiret Basket qui se trouve à l'équilibre. D'un autre côté, je me dis que si le club était mal géré, s'il y avait un déficit, vous seriez les premiers à nous vilipender pour cette mauvaise gestion. J'avoue ne pas bien comprendre.

Pour répondre, en quelques mots, à Mme KOUNOWSKI, je crois qu'à l'heure actuelle, la structure juridique du club qui est une S.E.M., nous permet justement d'afficher cette excellente gestion. Je crois que c'est la meilleure réponse. Je ne crois pas que ce serait judicieux de vouloir changer cette structure juridique.

**M. le Maire** – M. CARRE, c'est à vous.

**M. CARRE** – Je voudrais simplement compléter les propos d'Isabelle BARANGER. La loi

actuelle sur les attributions va faire que tout ce travail préalable va être rendu quasiment obligatoire dans l'ensemble du territoire. D'ailleurs, la Maison de l'Habitat d'Orléans, sans être un modèle, a servi souvent de références aux processus qui vont être mis en œuvre.

**M. le Maire** – M. MARTIN, si vous le souhaitez.

**M. MARTIN** – Je voudrais simplement apporter quelques précisions.

D'abord, sur le rapport concernant la restauration scolaire, il est bien présenté au Conseil Municipal une fois par an, cela a été le cas au mois de septembre. Si vous désirez avoir de plus amples précisions, on pourra vous les donner, elles sont disponibles. Toutefois, ce rapport est quand même assez volumineux.

Pour le cinéma des Carmes, nous n'avons pas à gérer le passé, ce n'est pas de notre compétence car lorsqu'une entreprise dépose son bilan, il est désigné un mandataire judiciaire qui lui, est chargé de gérer le passif, l'antériorité. Par rapport aux loyers qui ont été impayés à la Ville, ce n'est plus de notre ressort. Autrement dit, nous venons dans les créanciers au même titre que d'autres. Je crois que malheureusement, comme l'a fort bien dit M. VALETTE, ce loyer risque fort d'être, de devoir abandonné, pour tout ou partie, je n'en sais rien, on le verra. Mais effectivement, ce sera notre contribution, bien involontaire, mais notre contribution. Dans le même temps, on peut dire que la Ville a maintenu, pour les exploitants actuels, une réduction de loyer de 50 % que nous avons votée. Je rappelle que le loyer économique pour le cinéma des Carmes est de 40 000 € par an. Ce n'est pas très cher compte tenu de la taille de l'équipement que vous connaissez tous. Donc, nous avons décidé dans une délibération qui est passée, de le diviser par 2. Ce qui a été confirmé c'est que ce loyer restera à 20 000 € par an, ce qui n'est pas beaucoup. Dans le même temps, je crois que le message qui était passé aux exploitants est que l'on n'exploite pas une entreprise sans faire des investissements. Cela a aussi été dit et la Mairie a fait savoir, y compris à M. le Président du Tribunal de Commerces qui a été parfaitement d'accord, que parmi les candidats qui se présentaient - il y en a eu 2, ce qui prouve aussi qu'il y a un certain intérêt à reprendre ce cinéma - il fallait qu'ils s'engagent aussi à faire les investissements nécessaires pour que cette entreprise fonctionne dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne le basket, Mme KOUNOWSKI, M. PEZET a parfaitement répondu à la question que vous posiez sur le statut juridique de la société. Bien sûr, je partage tout à fait son analyse. Toutefois, je rajoute qu'en ce qui concerne le quantum de subventions des collectivités locales par rapport au budget de l'ensemble, nous faisons, et encore cette année, des études et des comparaisons qui sont du reste portées par la ligue professionnelle, de savoir si nous sommes dans les ratios et comment se comportent, par rapport au financement public, les autres clubs. Nous sommes exactement dans la moyenne. Autrement dit, dans le basket professionnel en France, les financements des collectivités locales représentent en moyenne 30 % du budget. Nous sommes exactement à 28 %. Après, on peut bien sûr discuter le choix du basket et beaucoup d'autres choses. Mais sur le plan de la gestion financière, des équilibres et de la subvention, voilà les éléments que je voulais apporter.

En ce qui concerne la Maison de l'habitat, je crois que les réponses ont été fournies.

Pour le C.C.A.S., M. LEBRUN, sa subvention est exacte et stable, mais son budget ne cesse d'augmenter d'une année sur l'autre, ce qui a permis du reste de dégager un écart d'autofinancement, ce qui est important, pour justement satisfaire un investissement pour le Relais Orléanais. Il ne faudrait pas que nous soyons obligés de conserver trop longtemps aussi cette réserve là. C'est la question que j'ai posée et que je pose. On ne peut pas conserver non plus des réserves d'investissement qui ne sont pas utilisées, ce ne serait pas de saine gestion. Je voulais attirer votre attention sur cette réflexion que nous avons.

En ce qui concerne la subvention à la politique de la prévention spécialisée, M. MONTILLOT n'a pas entendu la question, peut-être aurait-il souhaité apporter une réponse. Ce que je peux vous dire c'est qu'à ce stade, la réflexion est menée mais la décision et les négociations ne sont pas abouties. C'est la situation actuelle. C'est vrai que la décision du Conseil Général a été quand même, je dirai assez directe et qu'il faut un peu de temps, c'est le moins que l'on puisse dire...

**M. BEN CHAABANE** – *Un peu brutale aussi, parce qu'on passe de plus de 400 000 € à zéro.*

**M. MARTIN** – *La situation mérite d'être examinée, à la fois par rapport au périmètre de cette action politique et d'autre part, par rapport aux modes de financement.*

**M. le Maire** – *Très bien. Je vous remercie.*

*(réaction de M. LEBRUN hors micro)*

**M. le Maire** – *Oui, M. LEBRUN, allez-y.*

**M. LEBRUN** – *Juste une petite précision. M. MARTIN, quand vous parlez de l'investissement de la société du cinéma des Carmes, est-ce que vous considérez que c'est aussi à elle d'investir au niveau du bâtiment ou pas ?*

**M. MARTIN** – *Je considère que dans un bâtiment, il y a à la fois des investissements de long terme et lourds qui relèvent du propriétaire, c'est la loi des baux. Puis, il y a aussi des investissements de renouvellement, comme la propreté de la moquette, l'entretien des fauteuils, qui eux relèvent de l'exploitant. C'est l'application des textes et des usages.*

**M. le Maire** – *Je vous demande, selon la formule consacrée, de bien vouloir prendre acte de l'analyse consolidée des risques et des comptes 2012 du groupe communal.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Mairie procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais,
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Mairie,
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés ; les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies,
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport ci-joint présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie, au titre de l'année 2012.

**Après avis de la Commission du Budget, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en prendre acte ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

## **ANALYSE CONSOLIDÉE DES RISQUES ET DES COMPTES 2012 DU GROUPE COMMUNAL**

**DIRECTION DES FINANCES MUTUALISÉE**

Conseil Municipal du 22 Novembre 2013

INTRODUCTION	1725	
I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes		1725
II. Les faits marquants de l'exercice 2012	1725	
Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale	1726	
I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau	1726	
II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2012 sur le périmètre de l'action municipale	1729	
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2012 sur le périmètre de l'action municipale		1730
IV. Endettement consolidé au 31/12/2012 en € par habitant	1732	
V. Fiscalité consolidée	1737	
Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2012	1738	
I. Le périmètre d'analyse des risques	1738	
II. Partenaires et associations aidés par la Ville	1738	
<input type="checkbox"/> Le secteur social	1739	
<input type="checkbox"/> Le secteur culturel	1744	
<input type="checkbox"/> Le secteur jeunesse	1757	
<input type="checkbox"/> Le secteur sportif	1765	
<input type="checkbox"/> Le secteur de la politique de la ville et du logement		1776
<input type="checkbox"/> Le secteur de l'économie et du tourisme	1786	
<input type="checkbox"/> Le secteur développement urbain	1792	
III. Les délégations de service public	1795	
IV. Les engagements hors bilan	1801	

## INTRODUCTION

### a. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes

*Relevant d'une obligation légale pour le secteur privé, la consolidation des comptes reste une démarche essentiellement volontaire pour les collectivités, qui ne sont tenues, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'à la présentation du résultat cumulé de leurs différents budgets et à la présentation de rapports annuels d'activité de leurs compétences déléguées.*

*Les transferts successifs de compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'émergence de nouvelles formes de partenariats nécessitent de procéder à l'analyse des résultats opérationnels et comptables de structures juridiquement distinctes afin d'apprécier l'action locale dans son ensemble et évaluer les risques potentiels pour la Ville des partenariats instaurés.*

Dans ce contexte, la Ville d'Orléans réalise chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leur action.

Cette analyse a pour objectif d'assurer :

- une meilleure visibilité des différents acteurs publics ou privés intervenant sur chacune des politiques publiques locales ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers de chacun ;
- une plus grande lisibilité des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

### b. Les faits marquants de l'exercice 2012

- Procédures de renouvellement des contrats de délégation concernant le Zénith, le Parc des expositions et le Centre de Conférence,
- Première année pleine d'exploitation de la SASP Orléans Loiret Football, créée en 2011,
- A l'issue de la procédure de renouvellement, attribution du contrat de délégation du parc de stationnement de la charpenterie, pour 8 ans, à la société ORLEANS GESTION,
- VALLOGIS, issue de la fusion des deux entreprises sociales de l'Habitat HAMOVAL et BATIR CENTRE, intègre le périmètre d'analyse consolidée des risques,
- Première année de gestion par la ville de la compétence Prévention spécialisée, par délégation du département du Loiret,
- Première année d'exploitation du réseau d'eau potable par l'Orléanaise des Eaux, nouveau délégataire de la Ville,
- A l'issue de la procédure de négociation, attribution à ERDF pour 20 ans, du contrat de délégation du réseau d'électricité (délibération du 15/03/13),
- Un avenant à la convention A.N.R.U. a acté la revalorisation de l'enveloppe globale du G.P.V. à 208 M€ TTC (délibération du 12/07/2012),
- Protocole concernant le projet Gare : nouveaux programmes de travaux et modification des maîtrises d'ouvrage.

## Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale

### i. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau

La consolidation financière a pour objectif d'agréger les budgets de la Ville et ceux de ses satellites pour disposer d'une vision globale de l'activité du groupe communal. La consolidation exhaustive de tous les satellites et partenaires apparaissant disproportionnée par rapport aux enjeux financiers, le périmètre d'analyse est limité aux seuls satellites ayant des liens étroits avec la Ville, notamment :

- **Des liens de nature financière :**

- a- subventions de fonctionnement, d'investissement
- b- participations au capital social de sociétés d'économie mixte,
- c- dotations en capital,
- d- avances de trésorerie,
- e- garanties d'emprunts,
- f- prestations en nature,

- **Des liens de nature juridique :**

- g- représentation de la Ville au sein des organes de direction : conseils d'administration, conseil de communauté, comité syndical,
- h- signature de contrats d'objectifs et de conventions financières liant contractuellement les parties.

- **Des liens de nature opérationnelle :**

- i- importance du satellite dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville d'Orléans.

En 2012, le périmètre de consolidation a été élargi à 1 nouvel organisme : la SASP Orléans Loiret Football.

Le périmètre de consolidation comprend maintenant 46 entités autour de la Ville d'Orléans et de ses 4 budgets annexes : 1 établissement public à caractère administratif et ses 3 budgets annexes (CCAS), 1 établissement public à caractère industriel et commercial (OPH Les résidences de l'Orléanais), 1 établissement public de coopération intercommunale et ses 11 budgets annexes (Agglomération Orléans Val de Loire), 1 établissement public de coopération culturelle (ESAD), 1 syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU des Groues), 8 sociétés de droit privé et 33 associations.

L'importance ou la nature des liens développés par la Ville varie selon les satellites. La méthode d'intégration retenue identifie 3 noyaux au sein du périmètre de consolidation, correspondant chacun à un niveau de dépendance ou de contrôle :

- **Le contrôle exclusif : Noyau 1**

Il s'exerce sur les entités qui sont dépendantes financièrement (plus de 50% des ressources allouées par la Ville), et juridiquement (majorité des droits de vote au sein des instances décisionnelles et / ou désignation par la Ville des organes de direction).

Exemples : - CCAS : présidence assurée par S. GROUARD, Député Maire d'Orléans

- OPH Les résidences de l'Orléanais : présidence assurée par O. CARRE, Premier Maire-Adjoint Député du Loiret

**L'intégration des comptes est totale (100 %).**

- **Le contrôle conjoint ou majoritaire : Noyau 2**

Il s'exerce sur les entités de droit public ou de droit privé, dans lesquelles la Ville détient une participation et exerce une influence, soit majoritaire, soit significative.

Exemples : les sociétés d'économie mixte locales (SEMDO, Orléans Loiret Basket, Orléans Gestion, SEMPAT).

**L'intégration des comptes est proportionnelle au capital détenu s'il s'agit de sociétés.**

**Pour les associations, l'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :**

**Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la ville/subventions totales) + (subvention de la ville/produits d'exploitation)].**

**Pour la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les comptes sont intégrés proportionnellement à la part représentée par la population de la Ville d'Orléans dans la population totale de la Communauté d'agglomération.**

**Pour le SIVU des Groues, les comptes sont intégrés proportionnellement aux contributions communales (2/3 pour la Ville d'Orléans).**

- **Le contrôle minoritaire : Noyau 3**

Il s'exerce sur les entités dont les liens financiers avec la Ville et/ou la représentation de la Ville dans les instances décisionnelles sont faibles.

**L'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :**

**Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la ville/subventions totales) + (subvention de la ville/produits d'exploitation)].**

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Budget principal de la Ville d'Orléans et ses 4 budgets annexes : Opérations funéraires, Opérations soumises à TVA, ZAC en régie (Candolle), Parc Floral</li> <li>2. ASELQO</li> <li>3. CCAS et ses 3 budgets annexes</li> <li>4. ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design)</li> <li>5. Les Résidences de l'Orléanais</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. L'AggLO et ses 11 budgets annexes Assainissement, Transport, Crématorium, Parc technologique d'Orléans Charbonnière, Parking, Pépinières, Centre de Formation des Apprentis, Port Fluvial, Inexplosible, Marché de gros, Lotissement Les Vallées</li> <li>7. JAM</li> <li>8. Le 108</li> <li>9. Office de tourisme</li> <li>10. Orléans Gestion</li> <li>11. Orléans Loiret Basket</li> <li>12. Orléans Spectacles</li> <li>13. SEMDO</li> <li>14. SEMPAT</li> <li>15. SIVU des Groues</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. AESCO</li> <li>17. AJLA</li> <li>18. Antirouille (Astrolabe)</li> <li>19. ASPTT</li> <li>20. CADO</li> <li>21. Centre Chorégraphique National d'Orléans</li> <li>22. Centre Dramatique National d'Orléans</li> <li>23. CERCIL</li> <li>24. Cercle d'escrime</li> <li>25. Comité des Œuvres Sociales</li> <li>26. Concours international de piano</li> <li>27. DEFI</li> <li>28. DREAM</li> <li>29. ECO CJF Athlétisme</li> <li>30. ESCALE</li> <li>31. La vie devant soi</li> <li>32. La Tortue Magique</li> <li>33. Maison de l'Emploi</li> <li>34. Maison de l'Habitat</li> <li>35. Orléans Basket</li> <li>36. Orléans Concerts</li> <li>37. Orléans Insertion Emploi (OIE)</li> <li>38. Orléans Technopole</li> <li>39. Polysonik</li> <li>40. Rugby Club Orléanais</li> <li>41. Relais Orléanais</li> <li>42. <b>SASP Orléans Loiret Football</b></li> <li>43. Scène nationale</li> <li>44. SMO Gym</li> <li>45. Studium</li> <li>46. USO Football</li> <li>47. USO Judo</li> </ol>

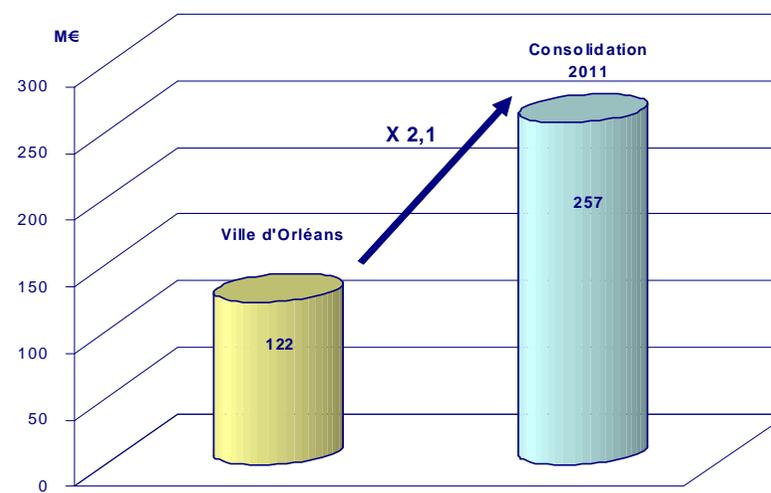
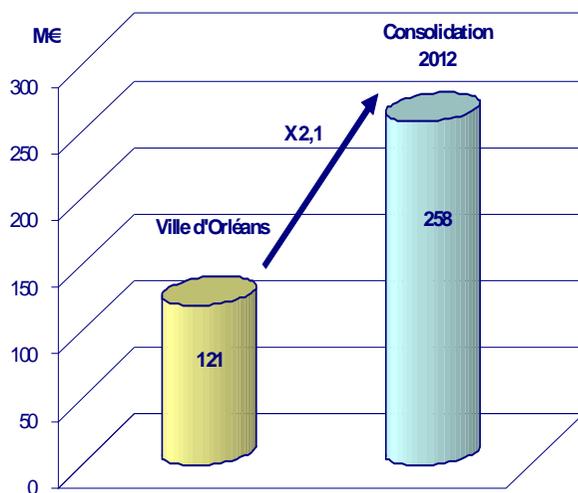
Figurent en gras, les noms des organismes intégrés à compter de 2012

ii. Consolidation des dépenses d'exploitation 2012 sur le périmètre de l'action municipale

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1				NOYAU 2		NOYAU 3	Consolidation 2012
	Ville d'Orléans	Les Résidences de l'Orléanais	CCAS	ASELQO /ESAD	AGGLO	Autres		
SERVICES GENERAUX	33,4				3,1	0,4	-	<b>36,9</b>
LOGEMENT	0,1	35,8			0,2	-	0,3	<b>36,4</b>
CULTURE	21,5			3,3		1,0	4,5	<b>30,6</b>
TRANSPORTS	-				23,5	3,9	-	<b>27,4</b>
GESTION URBAINE	16,1				3,3	3,0	-	<b>22,3</b>
EDUCATION	20,1				1,2	-	-	<b>21,3</b>
SOCIAL	3,2		14,5		1,1	-	0,4	<b>19,1</b>
SPORT	8,5				-	2,3	3,1	<b>13,9</b>
SECURITE	6,1				5,9	-	-	<b>12,0</b>
DECHETS	-				11,8	-	-	<b>11,8</b>
JEUNESSE	3,6			5,0	-	0,1	0,5	<b>9,1</b>
ENVIRONNEMENT	6,9				0,5	-	-	<b>7,4</b>
ASSAINISSEMENT	0,2				6,1	-	-	<b>6,3</b>
ECONOMIE	0,4				1,8	0,4	0,4	<b>3,0</b>
TOURISME	0,3				-	0,6	-	<b>1,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>58</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>258</b>

(\*) Contribution obligatoire versée par l'AggLO au Service Départemental d'Incendie et de Secours

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -



De 2011 à 2012, l'effet de levier reste stable à 2,1.

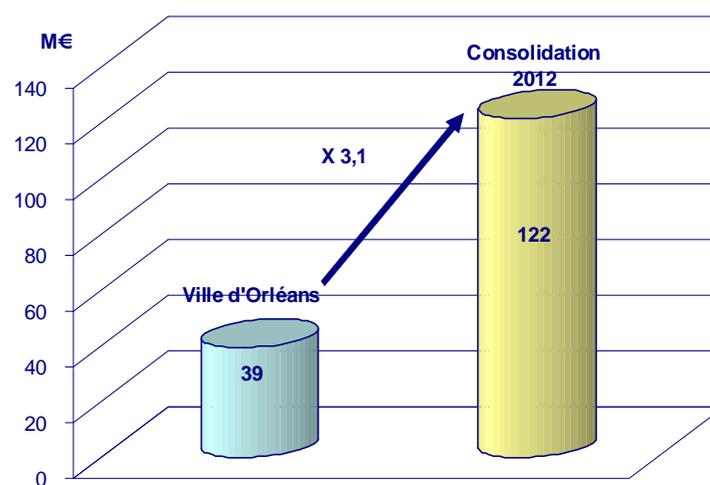
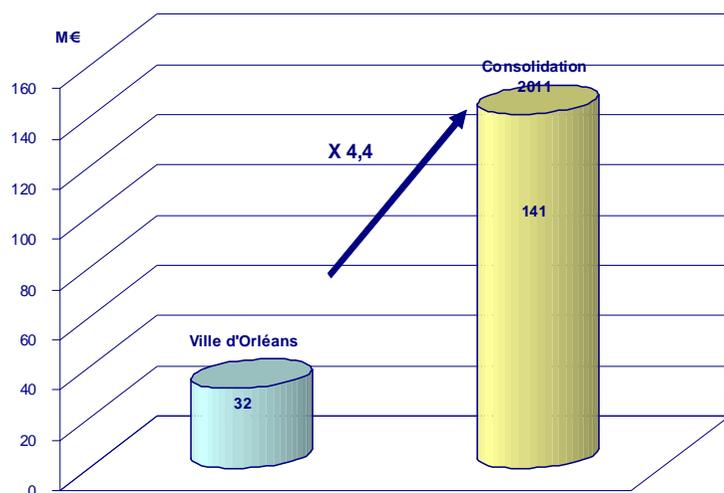
**iii. Consolidation des dépenses d'investissement 2012 sur le périmètre de l'action municipale**

De façon constante, les projets majeurs d'investissement du territoire municipal sont réalisés par 5 structures publiques ou para publiques.

POLITIQUE PUBLIQUE	Ville d'Orléans	AGGLO	Les Résidences de l'Orléanais	SEMDO/SEMPAT	Consolidation 2012
GESTION URBAINE	24,9	7,5		16,9	49,3
TRANSPORTS	-	27,2			27,2
LOGEMENT	0,0	0,4	15,6		16,0
ENVIRONNEMENT	3,7	3,9			7,6
ASSAINISSEMENT	-	5,9			5,9
SERVICES GENERAUX	3,0	0,1			3,2
EDUCATION	2,0	0,9			3,0
CULTURE	2,8	-			2,8
ECONOMIE	0,3	1,8			2,1
DECHETS	-	1,8			1,8
SPORT	1,6	-			1,6
SECURITE	0,5	-			0,5
JEUNESSE	0,3	-			0,3
SOCIAL	0,1	0,1			0,2
TOURISME	0,0	-			0,0
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>50</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>122</b>

NB : GESTION URBAINE : Opérations d'aménagement (ZAC) réalisées pour le compte de la Ville d'Orléans par la SEMDO ou la SEMPAT

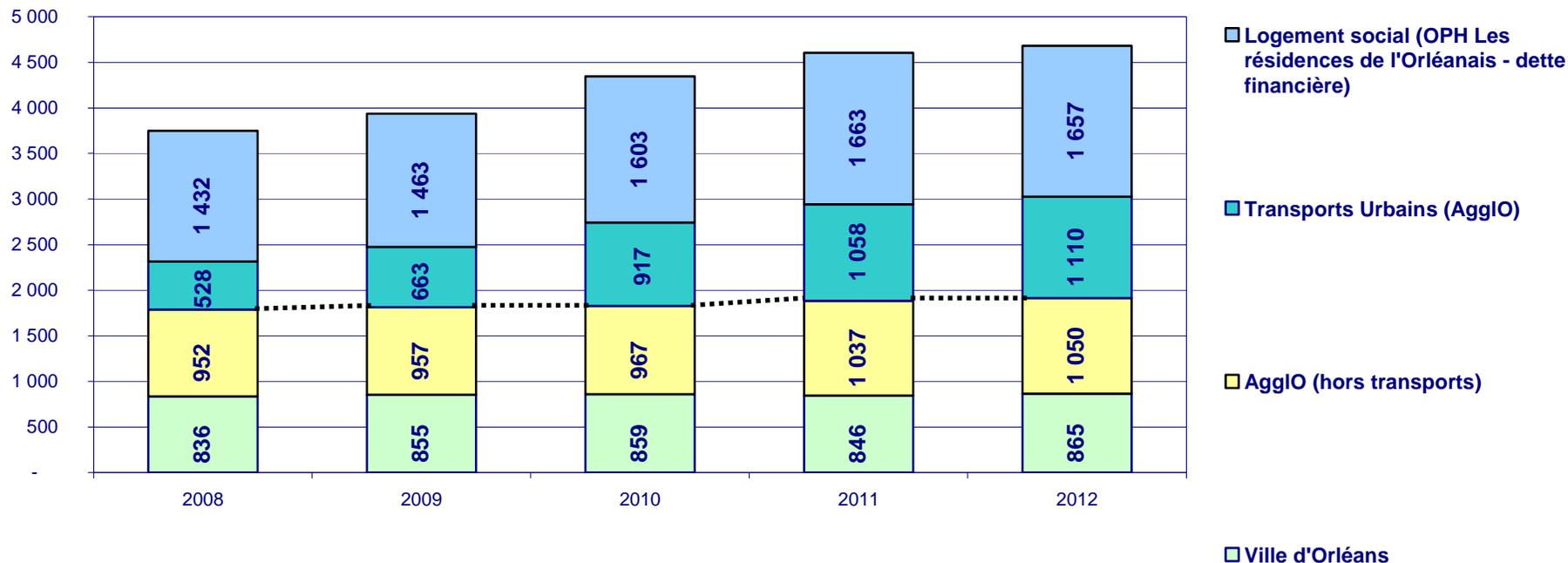
Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -



La consolidation 2012 fait apparaître un effet de levier de 3,1, qui met en évidence l'important effort d'investissement réalisé par la Ville d'Orléans en 2012.

Cet effort est réalisé au moment où les grands projets réalisés par l'AggLO (ligne B du tramway, stations d'épuration), l'OPHLM (construction de logements sociaux dans le cadre du GPV de La Source) et par la SEMDO (ZAC) sont en voie d'achèvement.

**iv. Endettement consolidé au 31/12/2012 en € par habitant**



Sur la période, la dette par habitant de la Ville d'Orléans reste stable ; l'effort d'investissement étant principalement financé par de l'autofinancement et des subventions. La dette par habitant de l'AggLO, hors transport, évolue très faiblement et tend à se stabiliser en fin de période. Les dettes concernant le logement social (OPH Les résidences de l'Orléanais) et la compétence transports urbains (AggLO) connaissent une évolution sensible en lien avec l'achèvement des importants programmes d'investissement initiés depuis 2008 (programme GPV et projet CLEO).

- Dette de la Ville d'Orléans

Au 31/12/2012, la dette de la Ville s'élève à 101 M€, avec 46 emprunts souscrits auprès de 7 établissements prêteurs.

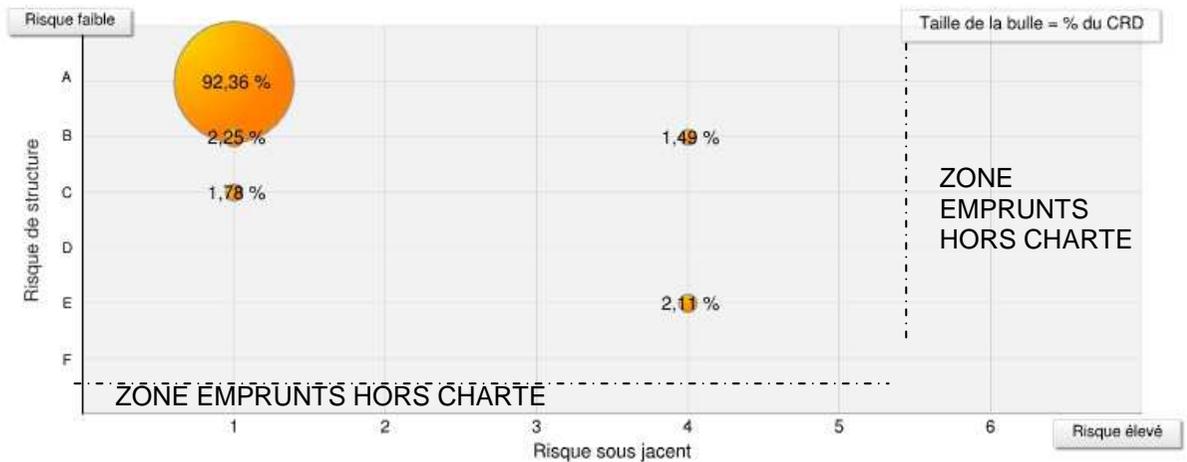
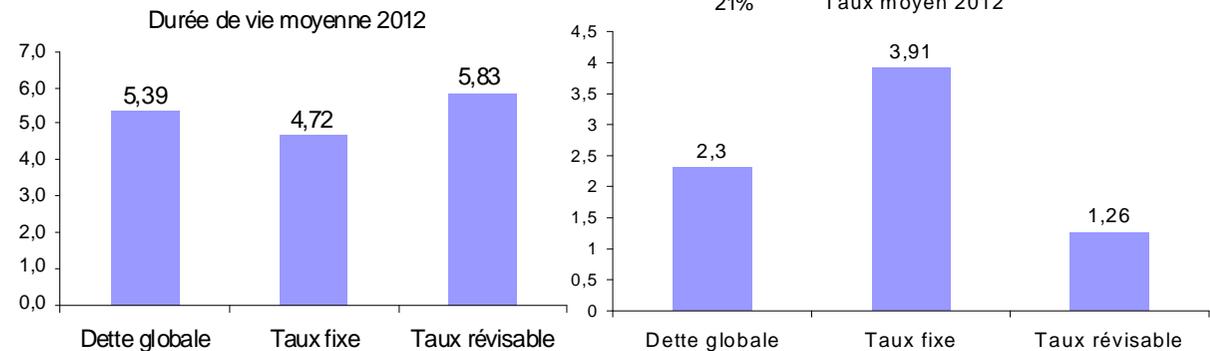
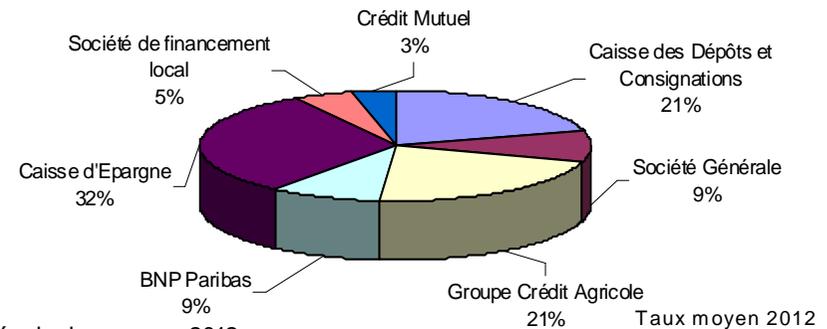
Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France. La Mairie veille à diversifier autant que possible ses sources de financement.

Les emprunts souscrits sont remboursables sur une durée maximum de 15 ans, en respectant un équilibre entre taux fixes et taux révisibles. Fin 2012, l'encours de dette est réparti à 60% à taux fixe et 40% à taux révisible, cette répartition permet à la Mairie de limiter ses charges financières. En 2012, le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 2,30 % et la durée de vie moyenne de la dette est de l'ordre de 5,4 ans.

Avant toute opération de dette, la Mairie sollicite l'avis de la société Finance Active.

Une matrice des risques définit le niveau de risque des emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales dans le cadre de la charte de bonne conduite. Cette classification retient deux dimensions : le « risque de sous-jacent » (indice) coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits les plus risqués (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Selon les critères de classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque (charte GISSLER), 92,36 % de l'encours de dette de la Ville est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible. Aucun emprunt ne figure en zone hors charte.



- Dette de l'Agglo

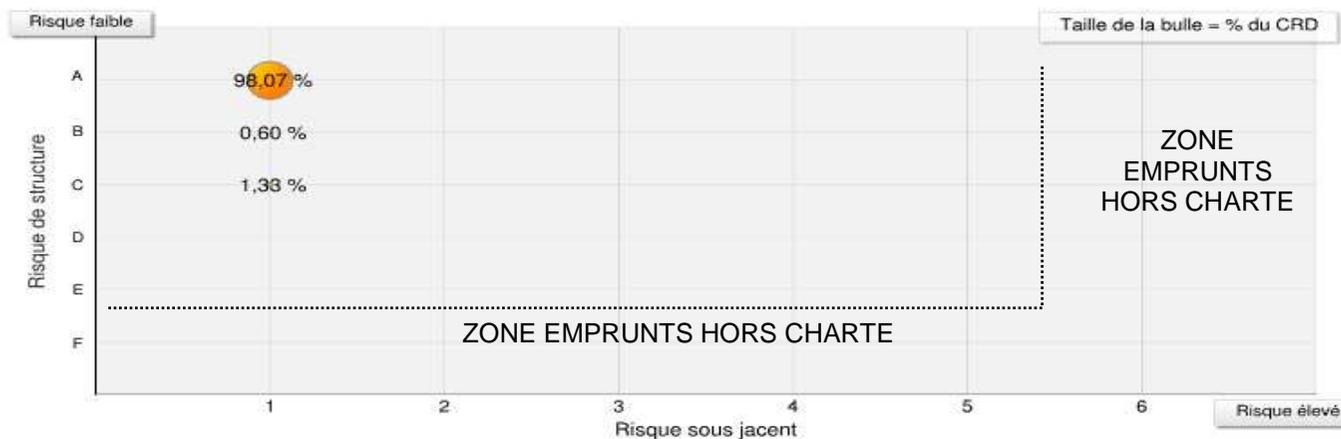
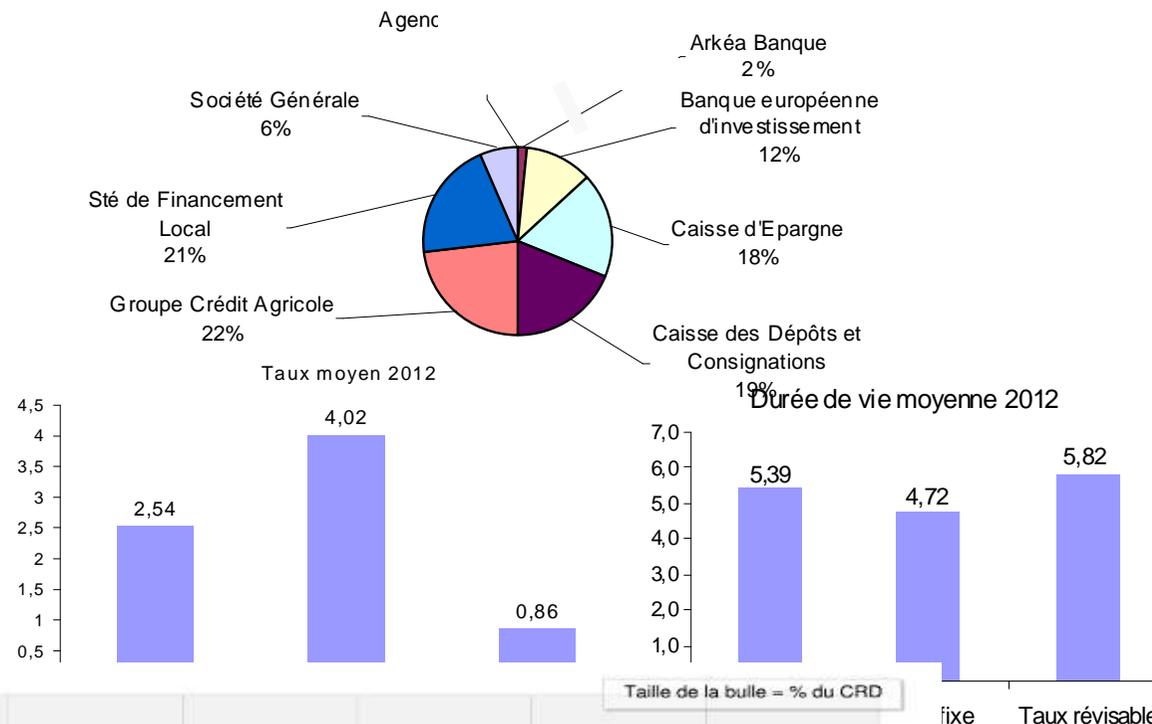
Au 31/12/2012, la dette de l'Agglo s'élève à 604 M€, correspondant à 96 emprunts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France. L'Agglo veille à diversifier autant que possible ses sources de financement.

A fin 2012, la dette est répartie entre taux fixes (53%) et taux variables ou révisables (47%) et le taux d'intérêt moyen payé sur l'exercice s'établit à 2,54%.

Enfin, à fin 2012, 98 % de l'encours de dette est classé en 1A (niveau de risque le plus faible) selon les critères de la charte GISSLER.

E



### C- Dette de l'OPH Les résidences de l'Orléanais

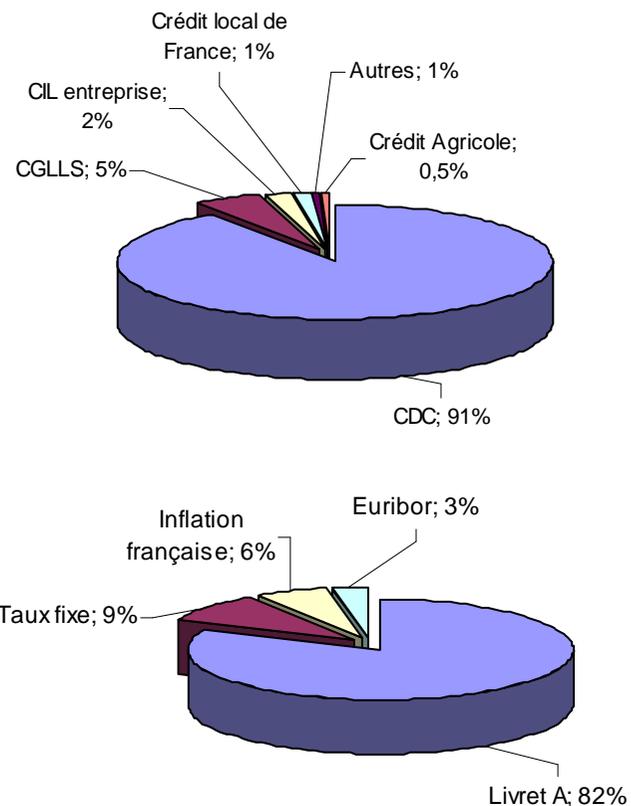
Au 31/12/2012, la dette bancaire de l'OPH s'élève à 183 M€, correspondant à 643 emprunts, très majoritairement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'encours de dette de l'OPH bénéficie de la garantie de collectivités locales ; la ville d'Orléans garantissant 45% de l'encours total de l'office.

A fin 2012, la dette de l'OPH est indexée à 82% sur livret A à 9% sur taux fixe, 6% sur l'inflation française et 3% sur euribor.

En 2012, le taux moyen de la dette est de 3 % pour une durée de vie moyenne de l'ordre de 12 ans.

Règlementairement, la charte GISSLER ne s'applique pas aux organismes de logement social. Toutefois, en appliquant la matrice des risques à la dette de l'OPH, il apparaît que l'encours de l'OPH au 31/12/2012 est classé en 1A et 2A, ce qui est représentatif d'une dette saine.



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

**v. Fiscalité consolidée**

Taux taxe habitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ville d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
AggIO	0	0,813	0,813	* 7,52	* 7,52	* 7,52
Département	5,83	5,83	5,83			
<b>TOTAL</b>	<b>26,82</b>	<b>27,63</b>	<b>27,63</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>

Taux Foncier Bâti	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ville d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
AggIO	0	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Département	9,17	9,17	9,17	* 14,52	* 15,54	* 17,06
Région	3,47	3,47	3,47			
<b>TOTAL</b>	<b>42,45</b>	<b>43,73</b>	<b>43,73</b>	<b>45,61</b>	<b>46,63</b>	<b>48,15</b>

Taux Foncier Non Bâti	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ville d'Orléans	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6
AggIO (taux Ville d'Orléans)	0	2,8	2,8	* 6,12	* 6,12	* 6,12
Taxe additionnelle FNB (AggIO)				33,47	33,47	33,47
Département	23,3	23,3	23,3			
Région	8,62	8,62	8,62			
<b>TOTAL</b>	<b>71,52</b>	<b>74,32</b>	<b>74,32</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>

Taux Taxe Prof. / CF Entreprises depuis 2011	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ville d'Orléans	0	0	0	0	0	0
AggIO	19,18	18,74	19,6	25,23	25,06	24,88
Département	5,87	5,87	5,87	0	0	0
Région	2,83	2,83	2,83	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>27,88</b>	<b>27,44</b>	<b>28,3</b>	<b>25,23</b>	<b>25,06</b>	<b>24,88</b>

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TEOM	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73
Versement Transport	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80

\* Y compris frais d'assiette et de recouvrement, antérieurement perçus par l'Etat et transférés au niveau local à partir de 2011

La réforme de la fiscalité locale en 2011 a induit des transferts de fiscalités neutres pour les habitants : à partir de 2011, les frais d'assiette et de recouvrement, antérieurement prélevés par l'Etat, sont transférés au plan local

**La fiscalité décidée par la Ville d'Orléans est stable depuis 1996.** La fiscalité de l'AggIO a été modifiée en 2009 pour financer le projet de la ligne B du tram et est restée stable depuis cette date. La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale en 2011 n'a eu aucune incidence financière pour les Orléanais, les transferts de fiscalités issus de la réforme étant neutres pour les contribuables.

## Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2012

### *Le périmètre d'analyse des risques*

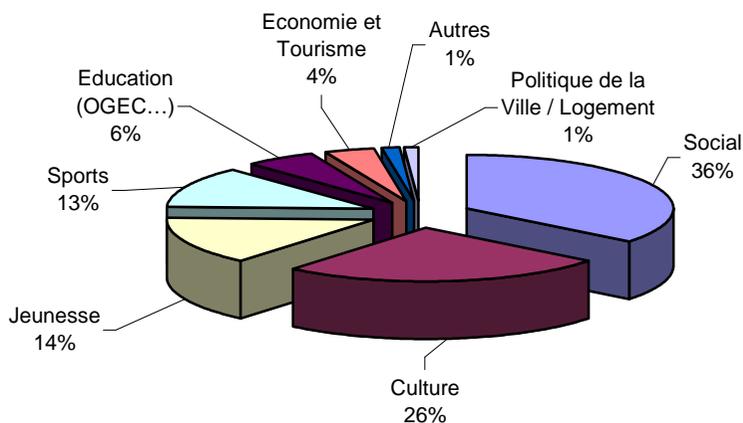
De nombreux partenaires publics ou privés contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville : Agglomération, CCAS, associations, sociétés d'économie mixte locales, ... ayant un lien juridique ou financier avec la Ville.

En 2012, le périmètre d'analyse des risques est étendu aux organismes suivants :

- Orléans Loiret Football (SASP)
- IPSIS Opélia

### *Partenaires et associations aidés par la Ville*

Subventions de fonctionnement versées par la Ville à ses partenaires  
Répartition par secteur bénéficiaire



Avec 36% des subventions versées par la Ville, le secteur social reste le principal bénéficiaire des financements attribués par la Ville à ses partenaires.

En 2012, la mise en œuvre de la délégation de compétence concernant les actions de prévention spécialisée (compétence transférée à la Ville par le Département du Loiret) fait progresser la part des financements attribués au secteur Jeunesse (intégration de l'association IPSIS OPELIA dans le périmètre de consolidation).

A périmètre constant (hors IPSIS), la part des différents secteurs reste stable par rapport à 2011.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

- *Le secteur social*

En 2012, les partenaires du secteur social reçoivent 36% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

Le périmètre de consolidation des risques du secteur social comprend 4 entités qui représentent 96% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2012	Montant subventions 2011	Evol %
Total	49	9,70	9,72	0%
Périmètre	4	9,32	9,22	1%
% analysé	8%	96%	95%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2012	RECETTES EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	Etablissement Public Administratif	8478 K€	14264 K€	59%	pas de risque identifié	☺	NEANT
<b>COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES</b>	Association	71 K€	167 K€	43%	Résultats d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
<b>CNAS</b>		543 K€					
<b>LA VIE DEVANT SOI</b>	Association	122 K€	252 K€	48%	Résultats d'exploitation et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
<b>RELAIS ORLEANAIS</b>	Association	108 K€	822 K€	15%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
<b>TOTAL</b>		<b>9322 K€</b>					

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**Situation financière saine**

Fin 2012, les comptes du CCAS présentent un résultat d'exploitation de + 1 176 K€ et un résultat net positif de 1 204 K€, en légère diminution par rapport à 2011. En 2012, les recettes du CCAS ont diminué de -1 % (- 79 K€), alors que les charges sont restées quasi stables (- 17 K€).

La baisse des produits d'exploitation résulte principalement des prestations de services et de ventes (- 4 %, soit - 65 K€), les subventions reçues progressant de +57 K€.

Les dépenses apparaissent en quasi stabilité, la hausse des charges de personnel (+1,6%, soit +162 K€) étant compensée par une baisse des autres charges, notamment des achats et charges externes (-1%, soit - 21 K€) et des subventions versées aux budgets annexes (-118 K€).

En 2012, les subventions versées par la Ville s'élèvent à 8 478 K€ (dont 8 337 K€ de subvention de fonctionnement, 66 K€ de subvention réussite éducative et 72 K€ de subvention ACSE).

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 706 K€</b>	<b>13 473 K€</b>	<b>13 998 K€</b>	<b>14 343 K€</b>	<b>14 264 K€</b>	<b>-79 K€</b>	<b>-1%</b>
Prestations de services et ventes	1 499 K€	1 535 K€	1 721 K€	1 727 K€	1 662 K€	-65 K€	-4%
Subventions d'exploitation	12 140 K€	11 865 K€	12 212 K€	12 545 K€	12 602 K€	57 K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 849 K€</b>	<b>12 783 K€</b>	<b>12 954 K€</b>	<b>13 105 K€</b>	<b>13 088 K€</b>	<b>-17 K€</b>	<b>0%</b>
Achats et charges externes	1 226 K€	1 297 K€	1 714 K€	2 167 K€	2 146 K€	-21 K€	-1%
Charges de personnel	10 985 K€	10 882 K€	10 748 K€	10 339 K€	10 501 K€	162 K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>857 K€</b>	<b>690 K€</b>	<b>1 043 K€</b>	<b>1 238 K€</b>	<b>1 176 K€</b>	<b>-62 K€</b>	<b>-5%</b>
<b>RESULTAT NET (épargne brute)</b>	<b>544 K€</b>	<b>659 K€</b>	<b>645 K€</b>	<b>1 294 K€</b>	<b>1 204 K€</b>	<b>-90 K€</b>	<b>-7%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	8 210 K€	8 291 K€	8 387 K€	8 421 K€	8 478 K€	57 K€	1%

Au cours de l'année 2012, le CCAS a réalisé 757 K€ de dépenses d'investissement, dont 500 K€ de travaux pour rénover les locaux de la crèche Bolière. Ces travaux ont été autofinancés par le CCAS.

- **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)**

**Résultats d'exploitation et fonds propres positifs**

Depuis l'adhésion en 2010 de la Ville d'Orléans et de l'Agglo au CNAS, le COS évolue sur un périmètre d'action réduit, qui correspond à sa nouvelle surface budgétaire. Rappelons que le CNAS est une association loi 1901, qui propose aux agents des collectivités territoriales adhérentes une offre complète de prestations, à caractère social, familial et de loisirs couvrant l'ensemble du territoire national.

En 2012, les comptes du COS font apparaître une progression des produits et des charges : produits d'exploitation du COS en hausse de 30 K€ par rapport à 2011 (+22%) et charges d'exploitation en hausse de 19 K€ par rapport à 2011 (+13%).

En conséquence, le résultat d'exploitation, positif de +7 K€, est en progression par rapport à 2011. Après prise en compte des résultats financier (+1 K€) et exceptionnel (- 3 K€), le résultat net de l'exercice présente un excédent de 5 K€.

Les capitaux propres restent positifs à 37 K€, après réalisation d'une partie du patrimoine.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1425K€</b>	<b>1426K€</b>	<b>180K€</b>	<b>137K€</b>	<b>167K€</b>	<b>30K€</b>	<b>22%</b>
Prestations de services et ventes	9K€	7K€	1K€	4K€	9K€	5K€	132%
Subventions d'exploitation	997K€	1004K€	88K€	85K€	85K€	0K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1392K€</b>	<b>1231K€</b>	<b>249K€</b>	<b>141K€</b>	<b>160K€</b>	<b>19K€</b>	<b>13%</b>
Achats et charges externes	186K€	178K€	65K€	39K€	60K€	21K€	55%
Charges de personnel	97K€	45K€	9K€	0K€	0K€	0K€	-100%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>33K€</b>	<b>195K€</b>	<b>-70K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>7K€</b>	<b>11K€</b>	<b>-272%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8K€</b>	<b>165K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-75K€</b>	<b>5K€</b>	<b>80K€</b>	<b>-107%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>667K€</b>	<b>832K€</b>	<b>828K€</b>	<b>32K€</b>	<b>37K€</b>	<b>5K€</b>	<b>17%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	773K€	777K€	73K€	71K€	71K€	0K€	0%

- LA VIE DEVANT SOI

**Résultats d'exploitation et fonds propres positifs**

Depuis plus de 30 ans, l'association La Vie devant Soi (anciennement dénommée Office Orléanais des Retraités) propose des actions d'animation de proximité et d'entraide aux personnes âgées et aux retraités orléanais, dans l'objectif principal de rompre leur isolement. Cette association contribue ainsi directement à la mise en œuvre de la politique de la Ville d'Orléans en faveur des Aînés.

Les comptes 2012 de l'association font apparaître un résultat d'exploitation excédentaire de +15 K€. Les charges d'exploitation diminuent de 8% (-20K€), en raison d'une baisse des achats et charges externes (-17K€), évolution proportionnée à la baisse des recettes de prestations (-18K€).

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture est positif de + 15 K€.

Le cumul des résultats positifs depuis 2009 et de la perception d'une subvention de 15K€ du Groupe Malakoff Médéric (renouvellement du matériel informatique) a permis de reconstituer progressivement les fonds propres de l'association, qui s'établissent à + 35 K€ à fin 2012.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>272K€</b>	<b>321K€</b>	<b>265K€</b>	<b>268K€</b>	<b>252K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>-6%</b>
Prestations de services et ventes	116K€	112K€	103K€	126K€	107K€	-18K€	-15%
Subventions d'exploitation	129K€	190K€	132K€	122K€	124K€	2K€	1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>294K€</b>	<b>292K€</b>	<b>259K€</b>	<b>256K€</b>	<b>237K€</b>	<b>-20K€</b>	<b>-8%</b>
Achats et charges externes	163K€	162K€	143K€	153K€	136K€	-17K€	-11%
Charges de personnel	129K€	129K€	115K€	101K€	99K€	-2K€	-2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-21K€</b>	<b>30K€</b>	<b>6K€</b>	<b>12K€</b>	<b>15K€</b>	<b>3K€</b>	<b>27%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-20K€</b>	<b>31K€</b>	<b>6K€</b>	<b>13K€</b>	<b>15K€</b>	<b>2K€</b>	<b>17%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-44K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>5K€</b>	<b>35K€</b>	<b>29K€</b>	<b>548%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	127K€	129K€	129K€	122K€	122K€	0K€	0%

- **RELAIS ORLEANAIS**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Depuis 1984, le Relais Orléanais assure une mission d'accueil et de restauration de personnes en situation de précarité. Une convention d'objectifs, signée en janvier 2012, définit jusqu'en juin 2015 le cadre du partenariat établi entre la Ville et l'association : prestations de restauration le matin et le midi, accueil des personnes en situation de précarité, transport des denrées de l'Espace Solidarité et service de douches.

Les comptes 2012 de l'association présentent un résultat d'exploitation de – 7 K€.

Les produits d'exploitation progressent de 16% (+114 K€) pour s'établir à 822 K€, en raison principalement d'une augmentation des subventions reçues (+98 K€ de la Banque alimentaire et + 35 K€ de bénévolat).

Parallèlement, les charges progressent de + 117 K€ par rapport à 2011. Cette évolution est principalement liée à la hausse des achats et charges externes, en lien avec la hausse de fréquentation du restaurant (30 134 repas servis en 2012, soit + 22% par rapport à 2011).

Fin 2012, le résultat net est légèrement négatif (– 3 K€) ; les capitaux propres, stables, restent positifs à + 187 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>568K€</b>	<b>819K€</b>	<b>836K€</b>	<b>708K€</b>	<b>822K€</b>	<b>114K€</b>	<b>16%</b>
Prestations de services et ventes	15K€	13K€	14K€	14K€	10K€	-4K€	-28%
Subventions d'exploitation	537K€	779K€	641K€	637K€	775K€	138K€	22%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>599K€</b>	<b>823K€</b>	<b>837K€</b>	<b>711K€</b>	<b>828K€</b>	<b>117K€</b>	<b>16%</b>
Achats et charges externes	266K€	304K€	398K€	303K€	419K€	117K€	38%
Charges de personnel	304K€	330K€	371K€	348K€	351K€	3K€	1%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-31K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>96%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-28K€</b>	<b>2K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-773%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>188K€</b>	<b>189K€</b>	<b>190K€</b>	<b>190K€</b>	<b>187K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-1%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	107K€	104K€	106K€	106K€	108K€	2K€	2%

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

*- Le secteur culturel*

En 2012, les partenaires du secteur culturel reçoivent 26% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.  
Le périmètre de consolidation des risques du secteur culturel comprend 12 entités, représentant 88% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2012	Montant subventions 2011	Evol %
Total	93	6,95	6,72	3%
Périmètre	12	6,13	5,96	3%
% analysé	13%	88%	89%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2012	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	Association	1962 K€	3729 K€	53%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADO)	SARL	416 K€	3835 K€	11%	Résultat d'exploitation légèrement négatif et fonds propres faibles	☹	SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	234 K€	2393 K€	10%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	Association	221 K€	527 K€	42%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS (CCNO)	Association	230 K€	1594 K€	14%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
CERCIL	Association	40 K€	342 K€	12%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
POLYSONIK	Association	95 K€	184 K€	51%	Résultat d'exploitation légèrement positif et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	Association	76 K€	217 K€	35%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ASSOCIATION LE 108	Association	67 K€	92 K€	72%	Résultat d'exploitation légèrement négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
LA TORTUE MAGIQUE	Association	50 K€	184 K€	27%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☺	NEANT
ESAD ORLEANS	Etablissement public administratif	2739 K€	3441 K€	80%	Résultats positifs	☹	SURVEILLANCE
CINEMA DES CARMES	SARL	derniers comptes transmis en 2010 - comptes 2011 et 2012 non transmis Société en redressement judiciaire au jour de la rédaction de ce rapport				☹	RISQUE
		<b>6128 K€</b>					

- SCENE NATIONALE D'ORLEANS

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Le Théâtre d'Orléans constitue, au plan national, un important pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant. Il accueille dans ses locaux quatre structures de création, de diffusion et de sensibilisation au spectacle vivant : la Scène nationale, le Centre d'Art Dramatique d'Orléans, le Centre Dramatique National d'Orléans et le Centre Chorégraphique. Une convention signée entre la Ville d'Orléans, le département du Loiret, la région Centre et l'Etat, définit les principes de gouvernance, les modalités de coordination et de gestion du théâtre d'Orléans, ainsi que la répartition des financements apportés aux quatre structures de création artistiques orléanaises. Cette convention confie la gestion du théâtre à l'association Théâtre d'Orléans – Scène nationale d'Orléans.

Les comptes 2012 de l'association Scène nationale présentent un résultat d'exploitation de - 84 K€, en amélioration par rapport à 2011, en raison d'une diminution des achats et charges externes (- 186 K€) et dans une moindre mesure, des frais de personnel.

Parallèlement, les produits apparaissent en quasi stabilité (- 12 K€). Les subventions reçues des différents financeurs représentent 83% des produits d'exploitation de l'association.

Après comptabilisation des flux financiers (5 K€) et exceptionnels (+ 84 K€, liés à une reprise de provisions pour risques et charges, ainsi qu'à la comptabilisation de subventions d'investissement amortissables), le résultat net est positif de 5 K€.

Les fonds propres sont positifs à hauteur de 415 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4028K€</b>	<b>3923K€</b>	<b>4034K€</b>	<b>3741K€</b>	<b>3729K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>0%</b>
Prestations de services et ventes	573K€	679K€	738K€	84K€	611K€	-3K€	0%
Subventions d'exploitation	3308K€	3220K€	3283K€	3106K€	3099K€	-8K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4059K€</b>	<b>3828K€</b>	<b>4104K€</b>	<b>3994K€</b>	<b>3813K€</b>	<b>-181K€</b>	<b>-5%</b>
Achats et charges externes	2011K€	1645K€	1783K€	1771K€	1585K€	-186K€	-11%
Charges de personnel	1937K€	2073K€	2178K€	2057K€	2026K€	-31K€	-2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-31K€</b>	<b>95K€</b>	<b>-70K€</b>	<b>-253K€</b>	<b>-84K€</b>	<b>169K€</b>	<b>-67%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>219K€</b>	<b>15K€</b>	<b>45K€</b>	<b>-162K€</b>	<b>5K€</b>	<b>167K€</b>	<b>-103%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>384K€</b>	<b>385K€</b>	<b>512K€</b>	<b>405K€</b>	<b>415K€</b>	<b>9K€</b>	<b>2%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	1933K€	1934K€	1923K€	1914K€	1962K€	47K€	2%

L'association a bénéficié, de la part de la Ville d'Orléans, d'une subvention d'équipement de 51 K€ au cours de l'exercice 2012.

- **CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE D'ORLEANS – CADO**

**Résultat d'exploitation légèrement négatif et fonds propres faibles**

Le CADO est un centre national de création théâtrale, dont le répertoire allie auteurs classiques et contemporains.

Le report au 30 juin de la date de clôture de l'exercice comptable, rend difficile la comparaison des exercices 2010 (12 mois) et 2011 – 2012 (18 mois). Les comptes arrêtés au 30/06/2012 montrent une évolution parallèle des produits et des charges, avec toutefois une forte évolution des frais de personnel (+149%). Les subventions reçues des différents financeurs représentent 44% des produits d'exploitation.

A l'issue de l'exercice, le résultat d'exploitation est légèrement déficitaire (-10 K€) et le résultat net s'établit à 6 K€.

Les capitaux propres, quoiqu'en légère progression, restent faibles (15 K€).

Exercice clos : 31/12/N et 30/06 à partir de 2012	2007	2008	2009	2010	2011-2012 (18 mois)	Evol°N/N-1 €
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3702K€</b>	<b>2629K€</b>	<b>2427K€</b>	<b>2438K€</b>	<b>3835K€</b>	<b>1396K€</b>
Prestations de services et ventes	2340K€	1369K€	1164K€	1287K€	2151K€	864K€
Subventions d'exploitation	1346K€	1258K€	1259K€	1151K€	1671K€	520K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3730K€</b>	<b>2793K€</b>	<b>2334K€</b>	<b>2431K€</b>	<b>3844K€</b>	<b>1413K€</b>
Achats et charges externes	2020K€	1925K€	1530K€	1754K€	2479K€	725K€
Charges de personnel	1398K€	642K€	594K€	431K€	1074K€	642K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-28K€</b>	<b>-163K€</b>	<b>93K€</b>	<b>7K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>-17K€</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>14K€</b>	<b>-119K€</b>	<b>99K€</b>	<b>1K€</b>	<b>6K€</b>	<b>5K€</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>29K€</b>	<b>-90K€</b>	<b>9K€</b>	<b>9K€</b>	<b>15K€</b>	<b>6K€</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	453K€	437K€	437K€	437K€	416K€	-21K€

Le résultat 2013 de la structure est annoncé à l'équilibre.

- **CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Le projet artistique du Centre Dramatique National Orléans est centré sur la création, l'écriture contemporaine et les mises en scène innovantes de spectacles français ou étrangers. L'objectif du CDN est de montrer que le théâtre est un art moderne, vivant et accessible.

Les comptes de l'exercice 2012 de la SARL CDN présentent un résultat d'exploitation négatif (- 45 K€), la progression des charges (+150 K€) étant supérieure à celle des recettes (+ 116 K€) pour la deuxième année consécutive. La hausse du chiffre d'affaires 2012 provient principalement des recettes de coproduction (+ 137 K€). Les subventions reçues des différents financeurs représentent 62% des produits d'exploitation.

La progression des charges d'exploitation concerne essentiellement les achats et charges externes (+ 73 K€) et les frais de personnel (+ 95 K€). Il convient de signaler que l'année 2012 est une année de création (la Mouette).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture est négatif (- 41 K€) et fait en conséquence diminuer les capitaux propres, qui restent toutefois positifs (+ 283 K€).

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2194K€</b>	<b>2209K€</b>	<b>1792K€</b>	<b>2277K€</b>	<b>2393K€</b>	<b>116K€</b>	<b>5%</b>
Prestations de services et ventes	548K€	544K€	360K€	74K€	887K€	133K€	18%
Subventions d'exploitation	1442K€	1449K€	1420K€	1493K€	1486K€	-8K€	-1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2254K€</b>	<b>2247K€</b>	<b>1786K€</b>	<b>2289K€</b>	<b>2439K€</b>	<b>150K€</b>	<b>7%</b>
Achats et charges externes	997K€	1044K€	884K€	1095K€	1168K€	73K€	7%
Charges de personnel	978K€	1085K€	822K€	1068K€	1164K€	95K€	9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-59K€</b>	<b>-37K€</b>	<b>7K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-45K€</b>	<b>-33K€</b>	<b>288%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6K€</b>	<b>4K€</b>	<b>6K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-41K€</b>	<b>-40K€</b>	<b>4435%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>315K€</b>	<b>319K€</b>	<b>331K€</b>	<b>327K€</b>	<b>283K€</b>	<b>-44K€</b>	<b>-13%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	235K€	235K€	235K€	228K€	234K€	6K€	3%

L'association annonce un résultat à l'équilibre pour l'exercice 2013.

- **ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

L'association Orléans Concerts organise la vie musicale du conservatoire d'Orléans, au travers d'une quinzaine de concerts donnés par l'Orchestre Symphonique d'Orléans, composé de 80 à 100 musiciens professionnels ou anciens élèves et élèves du Conservatoire municipal.

Les comptes 2012 de l'association font apparaître un déficit d'exploitation (- 46 K€), en raison notamment de la progression des charges de personnel (+64 K€). Au cours de l'exercice, la progression des produits d'exploitation provient principalement des subventions reçues (+ 45 K€), qui représentent 66% des recettes de l'association.

Après comptabilisation du résultat financier (+ 2 K€), le résultat net s'établit à - 44 K€.

Les capitaux propres, en baisse, restent toutefois positifs à 51 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>586K€</b>	<b>445K€</b>	<b>566K€</b>	<b>476K€</b>	<b>527K€</b>	<b>51K€</b>	<b>11%</b>
Prestations de services et ventes	283K€	131K€	201K€	170K€	176K€	6K€	4%
Subventions d'exploitation	300K€	311K€	360K€	303K€	348K€	45K€	15%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>566K€</b>	<b>428K€</b>	<b>563K€</b>	<b>486K€</b>	<b>573K€</b>	<b>88K€</b>	<b>18%</b>
Achats et charges externes	143K€	82K€	104K€	90K€	105K€	15K€	16%
Charges de personnel	388K€	331K€	443K€	382K€	446K€	64K€	17%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>20K€</b>	<b>17K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>-46K€</b>	<b>-37K€</b>	<b>383%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>21K€</b>	<b>59K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>-44K€</b>	<b>-35K€</b>	<b>429%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>34K€</b>	<b>94K€</b>	<b>103K€</b>	<b>94K€</b>	<b>51K€</b>	<b>-44K€</b>	<b>-46%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	233K€	233K€	233K€	221K€	221K€	0K€	0%

L'association annonce un résultat à l'équilibre pour l'exercice 2013.

- **CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Les missions du Centre Chorégraphique National d'Orléans sont la création et la diffusion, la formation et la sensibilisation à l'art chorégraphique. Son rayonnement dépasse largement le territoire d'Orléans, puisque nombre de ses spectacles sont joués en France et à l'étranger. Pôle de grande qualité artistique, le Centre Chorégraphique National d'Orléans a une renommée internationale.

Les comptes 2012 de l'association présentent un résultat d'exploitation proche de l'équilibre (- 5 K€), en raison d'une forte progression des charges d'exploitation (+ 129 K€), notamment des frais de personnel (+94 K€). Les produits d'exploitation progressent (+28 K€), principalement en lien avec les subventions de fonctionnement perçues (+73 K€ : dont + 35 K€ DRAC, + 27 K€ région, +10 K€ Ville d'Orléans comptabilisés), alors même que les recettes de prestations vendues se contractent (49 K€). En 2012, les subventions reçues représentent 74% des recettes de l'association.

Le résultat net est à l'équilibre et les fonds propres, en hausse, s'élèvent à 91 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1626K€</b>	<b>1605K€</b>	<b>1785K€</b>	<b>1566K€</b>	<b>1594K€</b>	<b>28K€</b>	<b>2%</b>
Prestations de services et ventes	579K€	536K€	621K€	67K€	418K€	-49K€	-10%
Subventions d'exploitation	1045K€	1068K€	1160K€	1099K€	1172K€	73K€	7%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1669K€</b>	<b>1586K€</b>	<b>1861K€</b>	<b>1470K€</b>	<b>1600K€</b>	<b>129K€</b>	<b>9%</b>
Achats et charges externes	574K€	571K€	615K€	509K€	546K€	36K€	7%
Charges de personnel	1011K€	951K€	1156K€	850K€	943K€	94K€	11%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-43K€</b>	<b>19K€</b>	<b>-76K€</b>	<b>96K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>-101K€</b>	<b>-105%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-32K€</b>	<b>20K€</b>	<b>-75K€</b>	<b>96K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-97K€</b>	<b>-100%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-13K€</b>	<b>6K€</b>	<b>-69K€</b>	<b>56K€</b>	<b>91K€</b>	<b>35K€</b>	<b>62%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	198K€	198K€	223K€	190K€	230K€	40K€	21%

L'association a bénéficié, de la part de la Ville d'Orléans, d'une subvention d'équipement de 13 K€ au cours de l'exercice 2012.

L'association annonce un résultat à l'équilibre pour l'exercice 2013.

- Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret - CERCIL

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

L'association CECIL a pour objectifs de perpétuer et d'approfondir le souvenir des camps du Loiret situés à Beaune-La-Rolande, Pithiviers et Jargeau, de rassembler une documentation spécifique et de la mettre à disposition des chercheurs et du public, et d'apporter son concours à l'aménagement d'un lieu destiné à remplir le rôle de Musée, de Mémorial, de centre de documentation, d'éducation, de culture consacré aux camps du Loiret.

En 2012, et pour la première fois, les comptes du CERCIL présentent un résultat d'exploitation négatif (- 18 K€), en raison d'une progression de près de 20% des charges d'exploitation, notamment des charges de personnel. En 2012, les subventions reçues représentent 82% des recettes de l'association.

Le résultat net est positif de 8 K€ et les fonds propres s'élèvent à 246 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>187K€</b>	<b>216K€</b>	<b>254K€</b>	<b>329K€</b>	<b>342K€</b>	<b>13K€</b>	<b>4%</b>
Prestations de services et ventes	18K€	10K€	24K€	35K€	34K€	-1K€	-3%
Subventions d'exploitation	140K€	182K€	203K€	258K€	281K€	23K€	9%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>166K€</b>	<b>206K€</b>	<b>237K€</b>	<b>305K€</b>	<b>359K€</b>	<b>55K€</b>	<b>18%</b>
Achats et charges externes	53K€	72K€	91K€	104K€	124K€	20K€	19%
Charges de personnel	102K€	118K€	132K€	181K€	215K€	34K€	19%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>21K€</b>	<b>10K€</b>	<b>17K€</b>	<b>24K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>-42K€</b>	<b>-173%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>10K€</b>	<b>12K€</b>	<b>28K€</b>	<b>26K€</b>	<b>8K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>-71%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>119K€</b>	<b>131K€</b>	<b>223K€</b>	<b>248K€</b>	<b>246K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	23K€	24K€	27K€	40K€	40K€	0K€	0%

- **ASSOCIATION POLYSONIK**

**Résultat d'exploitation légèrement positif et fonds propres positifs**

L'association Polysonik a pour mission de promouvoir les musiques actuelles ; son activité principale consistant à accompagner les artistes dans leurs activités de répétition (maquette, formations...), dans un concept de pré-production. L'association gère à ce titre les studios de répétition et d'enregistrement situés au 108 rue de Bourgogne, dans le cadre d'une convention d'objectifs signée avec la Ville d'Orléans.

Le budget 2012 de l'association fait apparaître un résultat d'exploitation de 8 K€, en raison d'une progression des produits d'exploitation (+16 K€) supérieure à celle des charges d'exploitation (+9 K€). Le résultat net est juste à l'équilibre.

Les capitaux propres s'établissent à fin 2012 à 30 K€, en progression de 7 K€ par rapport à 2011, en raison de la perception d'une subvention d'investissement (8 K€) versée par la Ville d'Orléans.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>162K€</b>	<b>165K€</b>	<b>169K€</b>	<b>168K€</b>	<b>184K€</b>	<b>16K€</b>	<b>10%</b>
Prestations de services et ventes	29K€	25K€	32K€	36K€	41K€	5K€	14%
Subventions d'exploitation	130K€	136K€	134K€	128K€	129K€	1K€	1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>165K€</b>	<b>174K€</b>	<b>170K€</b>	<b>168K€</b>	<b>176K€</b>	<b>9K€</b>	<b>5%</b>
Achats et charges externes	17K€	22K€	15K€	16K€	12K€	-4K€	-26%
Charges de personnel	144K€	147K€	151K€	137K€	155K€	18K€	13%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>0K€</b>	<b>8K€</b>	<b>8K€</b>	<b>25803%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>9K€</b>	<b>2K€</b>	<b>2K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>0K€</b>	<b>49%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>8K€</b>	<b>11K€</b>	<b>13K€</b>	<b>23K€</b>	<b>30K€</b>	<b>7K€</b>	<b>31%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	90K€	90K€	92K€	86K€	95K€	9K€	11%

L'association a bénéficié, de la part de la Ville d'Orléans, d'une subvention d'équipement de 8 K€ au cours de l'exercice 2012.

- **ASSOCIATION ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL (O.C.I.)**

**Résultats d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

L'association Orléans Concours International organise le concours international de piano d'Orléans (années paires), en alternance avec le concours international de piano junior "Brin d'Herbe", à destination des jeunes de 9 à 18 ans (années impaires).

L'association organise également :

- Des concerts de prestige (années paires)
- Le concert de promotion des prix André Chevillon – Yvonne Bonnaud (années impaires)
- des tournées et engagements à l'international
- des tournées en région Centre (années impaires)
- Les matinées du piano.

Les comptes de l'association pour l'année 2012 présentent un résultat d'exploitation négatif (- 31 K€), en raison d'une progression des charges d'exploitation (+ 27 K€), notamment des charges de personnels (+19 K€) et des prix attribués aux lauréats (+25K€), partiellement compensée par une diminution des achats et charges externes (-16 K€). Les subventions reçues par l'association, en stabilité par rapport à 2011, représentent 90% des recettes d'exploitation.

A fin 2012, le résultat net de clôture est négatif (- 27 K€). Les capitaux propres restent positifs à 35 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>210K€</b>	<b>204K€</b>	<b>234K€</b>	<b>219K€</b>	<b>217K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Prestations de services et ventes	14K€	11K€	16K€	18K€	17K€	-2K€	-9%
Subventions d'exploitation	185K€	190K€	211K€	195K€	195K€	0K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>203K€</b>	<b>200K€</b>	<b>224K€</b>	<b>220K€</b>	<b>248K€</b>	<b>27K€</b>	<b>12%</b>
Achats et charges externes	92K€	139K€	125K€	117K€	101K€	-16K€	-14%
Charges de personnel	76K€	57K€	67K€	93K€	112K€	19K€	21%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7K€</b>	<b>3K€</b>	<b>10K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-31K€</b>	<b>-29K€</b>	<b>2214%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>20K€</b>	<b>6K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>4606%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>48K€</b>	<b>54K€</b>	<b>64K€</b>	<b>63K€</b>	<b>35K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>-44%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	0K€	80K€	83K€	76K€	76K€	0K€	0%

- **ASSOCIATION LE 108 – MAISON BOURGOGNE**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Depuis 2007, l'association Le 108 assure la gestion de la Maison Bourgogne, lieu ouvert sur le quartier Bourgogne, qui héberge plus de 40 associations participant au développement et à la promotion de la création artistique dans toute l'agglomération orléanaise et plus largement en région Centre.

Les comptes 2012 de l'association affichent un résultat d'exploitation négatif de - 5 K€, dû à une légère progression des charges (+ 4 K€) et à une contraction des produits (- 8 K€). Après comptabilisation d'un résultat exceptionnel de 6 K€, le résultat net s'établit à l'équilibre.

Les capitaux propres restent stables (73 K€).

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>106K€</b>	<b>115K€</b>	<b>100K€</b>	<b>100K€</b>	<b>92K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>-8%</b>
Prestations de services et ventes	12K€	11K€	12K€	17K€	12K€	-5K€	-29%
Subventions d'exploitation	93K€	104K€	88K€	82K€	79K€	-3K€	-4%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>83K€</b>	<b>95K€</b>	<b>105K€</b>	<b>93K€</b>	<b>97K€</b>	<b>4K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	22K€	27K€	34K€	15K€	17K€	2K€	16%
Charges de personnel	60K€	65K€	68K€	77K€	76K€	0K€	0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23K€</b>	<b>20K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>7K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-182%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>23K€</b>	<b>22K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>10K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>-96%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>40K€</b>	<b>63K€</b>	<b>62K€</b>	<b>72K€</b>	<b>73K€</b>	<b>0K€</b>	<b>1%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	70K€	75K€	70K€	67K€	67K€	0K€	0%

- **ASSOCIATION LA TORTUE MAGIQUE**

**Résultats d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs**

L'association La Tortue Magique a pour vocation la création et la diffusion de spectacles de marionnettes et de petites formes cinématographiques. Elle assure une programmation de spectacles dans le cadre du théâtre du Parc Pasteur. Elle accueille dans le cadre de résidences des compagnies pour des projets de créations de spectacles.

Elle organise sur un rythme de biennale le Festival du Parc Pasteur au cours du dernier week-end du mois d'août. Les actions menées par La Tortue Magique contribuent à l'action culturelle et artistique que la Ville souhaite mener en faveur du jeune public.

Une convention de partenariat signée entre la Ville d'Orléans et la Tortue Magique définit, sur la période 2012-2014, les conditions de mise à disposition des locaux du Parc Pasteur et le montant de la subvention apportée par la Ville.

En 2012, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation positif de 3 K€, en baisse par rapport à 2011, en raison d'une diminution des produits d'exploitation de - 39 K€ (chiffre d'affaires en baisse de 34 K€), baisse supérieure à celle des charges d'exploitation (-27 K€).

En 2012, l'association a constitué une provision de 14 K€, pour un éventuel reversement de subvention au département du Loiret (montant de dépenses subventionnables non atteint).

Fin 2012, le résultat net de clôture s'établit à 1 K€ et les fonds propres progressent pour atteindre 80 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>290K€</b>	<b>192K€</b>	<b>202K€</b>	<b>224K€</b>	<b>184K€</b>	<b>-39K€</b>	<b>-17%</b>
Prestations de services et ventes	104K€	57K€	45K€	56K€	22K€	-34K€	-61%
Subventions d'exploitation	185K€	135K€	156K€	157K€	158K€	1K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>291K€</b>	<b>205K€</b>	<b>186K€</b>	<b>208K€</b>	<b>181K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>-13%</b>
Achats et charges externes	116K€	81K€	86K€	101K€	80K€	-21K€	-21%
Charges de personnel	163K€	117K€	85K€	97K€	83K€	-14K€	-15%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>16K€</b>	<b>15K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-80%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>18K€</b>	<b>13K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-92%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>50K€</b>	<b>39K€</b>	<b>56K€</b>	<b>69K€</b>	<b>80K€</b>	<b>10K€</b>	<b>15%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	70K€	35K€	53K€	50K€	50K€	0K€	0%

- **Ecole Supérieure d'Arts et de Design (ESAD)**

**Résultats positifs**

La réforme européenne de l'enseignement supérieur (Licence-Master-Doctorat), mise en œuvre en 2010, a imposé une homologation des diplômes délivrés par les écoles d'art territoriales. Pour l'Institut d'Arts Visuels (IAV), l'enjeu résidait dans la possibilité de continuer à délivrer des diplômes nationaux de niveau Master, sous réserve d'une mise en conformité pédagogique et de la création d'un établissement autonome, de type Etablissement Public de Coopération Culturelle, à caractère administratif.

La Ville a transformé l'IAV en un EPCC dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Au terme de sa deuxième année d'existence, les comptes de l'ESAD présentent un résultat d'exploitation (épargne de gestion) positif de 119 K€. Après prise en compte du résultat exceptionnel (bourses et prix), le résultat net disponible à fin 2012 est excédentaire de + 75 K€.

Après investissement (dépenses d'équipement et subventions perçues), le résultat global du compte administratif 2012 s'établit à 146 K€.

Les produits d'exploitation (3 441 K€) se composent principalement :  
48.de la subvention de fonctionnement versée par la Ville : 2 739 K€,  
49.des subventions de l'Etat, de la Région, du Département : 481 K€,  
50.du produits des frais de scolarité : 187 K€

Les charges d'exploitation (3 222 K€) se composent essentiellement :  
51.de charges de personnel : 2 498 K€,  
52.de charges à caractère général (achats/charges externes) : 824 K€.

L'ESAD a bénéficié, de la part de la Ville d'Orléans, d'une subvention d'équipement de 45 K€ au cours de l'exercice 2012.

Exercice clos : 31/12/N	2011	2012	Evol°N/N-1 €
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 439 K€</b>	<b>3 441 K€</b>	<b>2 K€</b>
Prestations de services et ventes	178 K€	198 K€	20 K€
Subventions d'exploitation	3 234 K€	3 219 K€	-14 K€
dont subvention municipale	3 K€	3 K€	0 K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 304 K€</b>	<b>3 322 K€</b>	<b>18 K€</b>
Achats et charges externes	800 K€	824 K€	24 K€
Charges de personnel	2 504 K€	2 498 K€	-6 K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>135 K€</b>	<b>119 K€</b>	<b>-16 K€</b>
<b>RESULTAT NET (épargne brute)</b>	<b>77 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>-2 K€</b>
<b>RESULTAT (épargne disponible)</b>	<b>77 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>-2 K€</b>
<b>RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>78 K€</b>	<b>146 K€</b>	<b>69 K€</b>
<b>Subvention de fonctionnement versée par la Ville</b>	<b>2 674 K€</b>	<b>2 739 K€</b>	<b>65 K€</b>

- **SARL CINEMA LES CARMES**

Le tribunal de commerce d'Orléans a placé la SARL Cinéma Les Carmes en procédure de redressement judiciaire le 7 mai 2013. A l'issue d'une période d'observation, un administrateur judiciaire a été nommé par le tribunal le 12 juin 2013.

Parallèlement, la gestion financière du cinéma fait l'objet d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet d'Orléans, et une procédure de recouvrement judiciaire a été engagée, auprès du tribunal de commerce de Paris, par un fournisseur d'équipement de projection cinématographique.

L'année 2010 est le dernier exercice comptable pour lequel les comptes de la SARL ont été communiqués à la Ville ; les comptes 2011 et 2012 n'ayant pu être analysés par la Ville, faute de production.

Par délibération du 16 décembre 2011, la Ville a constitué une provision pour dépréciation de comptes de tiers pour un montant de 231 K€ correspondant aux loyers et charges impayés par le Cinéma Les Carmes. A fin septembre 2013, la situation des impayés de la SARL Cinéma Les Carmes vis à vis de la Ville d'Orléans s'élève à 254 K€.

<b>Exercice clos au 31/12/N</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>763 K€</b>	<b>807 K€</b>	<b>661 K€</b>		
Prestations de services et ventes	540 K€	644 K€	565 K€		
Subventions d'exploitation	176 K€	162 K€	95 K€		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>842 K€</b>	<b>843 K€</b>	<b>796 K€</b>		
Achats et charges externes	378 K€	398 K€	402 K€		
Charges de personnel	321 K€	311 K€	264 K€		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-79 K€</b>	<b>-36 K€</b>	<b>-135 K€</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-65 K€</b>	<b>1 K€</b>	<b>4 K€</b>		
<b>Capitaux propres</b>	<b>-173 K€</b>	<b>33 K€</b>	<b>21 K€</b>		
Subvention de fonctionnement versée par la Ville					
Subvention d'investissement versée par la Ville	47 K€				

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

- *Le secteur jeunesse*

En 2012, les partenaires du secteur jeunesse reçoivent 14% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.  
Le périmètre de consolidation des risques du secteur jeunesse comprend 7 entités, qui représentent 98% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2012	Montant subventions 2011	Evol %
Total	21	3,92	3,25	21%
Périmètre	7	3,83	3,17	21%
% analysé	33%	98%	98%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2012	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLÉANS (ASELQO)	Association	2705 K€	4995 K€	53%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	Association	180 K€	533 K€	34%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	Association	105 K€	279 K€	37%	Résultats négatifs et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	Association	92 K€	138 K€	67%	Résultat d'exploitation positif et fonds propres négatifs	☹	SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	Association	51 K€	184 K€	28%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
AIDE À L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	Association	42 K€	141 K€	29%	Résultat d'exploitation positif et fonds propres négatifs	☹	SURVEILLANCE
IPSIS OPELIA	Association	660 K€	1111 K€	59%	Résultat d'exploitation négatif	☹	SURVEILLANCE
		3834 K€					

- **ASSOCIATION ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'association ASELQO gère 8 centres de loisirs et propose une offre diversifiée d'animation sociale dans les différents quartiers de la Ville.

En 2012, les produits d'exploitation (4 995 K€) sont en augmentation de 122 K€ (+2%) par rapport à 2011, en raison notamment de la hausse des subventions reçues et des recettes de prestations de services.

Les charges d'exploitation (4 977 K€) évoluent de 2% (+113 K€), en lien avec l'augmentation des charges de personnel (+85 K€) et des achats et charges externes (+67 K€) ; ces postes étant relativement corrélés à l'activité de l'association. L'année 2012 est par ailleurs marquée par une hausse du poste chauffage (+22 K€), ainsi que par une augmentation des charges d'entretien et de maintenance (+13 K€).

Fin 2012, le résultat d'exploitation présente un excédent de +18 K€. Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'élève à +19 K€.

Les capitaux propres progressent et atteignent 103 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4909K€</b>	<b>5081K€</b>	<b>4977K€</b>	<b>4874K€</b>	<b>4995K€</b>	<b>122K€</b>	<b>2%</b>
Prestations de services et ventes	1719K€	1853K€	1869K€	1861K€	1913K€	52K€	3%
Subventions d'exploitation	2941K€	2923K€	2902K€	2799K€	2841K€	42K€	2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4850K€</b>	<b>5082K€</b>	<b>4982K€</b>	<b>4864K€</b>	<b>4977K€</b>	<b>113K€</b>	<b>2%</b>
Achats et charges externes	1219K€	1292K€	1202K€	1118K€	1185K€	67K€	6%
Charges de personnel	3243K€	3416K€	3435K€	3376K€	3461K€	85K€	3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>59K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>10K€</b>	<b>18K€</b>	<b>8K€</b>	<b>82%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>27K€</b>	<b>5K€</b>	<b>1K€</b>	<b>2K€</b>	<b>19K€</b>	<b>16K€</b>	<b>689%</b>
<b>Capitaux propres (hors fonds dédiés)</b>	<b>65K€</b>	<b>74K€</b>	<b>80K€</b>	<b>87K€</b>	<b>103K€</b>	<b>15K€</b>	<b>18%</b>
Subventions de fonctionnement/investissement versées parla Ville	2764K€	2765K€	2755K€	2706K€	2755K€	49K€	2%

- **ASSOCIATION ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Depuis 1992, la Ville d'Orléans soutient l'association E.S.C.A.L.E. au travers de contrats d'objectifs successifs. Cette association propose des actions d'animations qui contribuent à la réussite sociale et citoyenne des jeunes, notamment dans le quartier de La Source.

Les comptes 2012 de l'association présentent un déficit d'exploitation de -16 K€ (contre +13 K€ en 2011). Cette évolution est principalement due à une augmentation des charges de personnel de 56 K€ par rapport à 2011 (réduction des contrats cap asso et emploi d'avenir arrivés à terme), supérieure à l'augmentation des recettes d'exploitation (+de 30 K€).

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -12 K€.

Fin 2012, les capitaux propres sont en baisse, toute en restant positifs à hauteur 167 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>516K€</b>	<b>573K€</b>	<b>564K€</b>	<b>503K€</b>	<b>533K€</b>	<b>30K€</b>	<b>6%</b>
Prestations de services et ventes	117K€	117K€	144K€	64K€	193K€	29K€	18%
Subventions d'exploitation	393K€	443K€	408K€	327K€	327K€	0K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>477K€</b>	<b>532K€</b>	<b>557K€</b>	<b>491K€</b>	<b>549K€</b>	<b>58K€</b>	<b>12%</b>
Achats et charges externes	131K€	152K€	173K€	161K€	161K€	-1K€	0%
Charges de personnel	324K€	354K€	361K€	304K€	360K€	56K€	19%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39K€</b>	<b>41K€</b>	<b>7K€</b>	<b>13K€</b>	<b>-16K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>-223%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>74K€</b>	<b>68K€</b>	<b>11K€</b>	<b>19K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-30K€</b>	<b>-161%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>71K€</b>	<b>139K€</b>	<b>150K€</b>	<b>181K€</b>	<b>167K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-8%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	229K€	180K€	184K€	182K€	180K€	-2K€	-1%

- **Association Dialogue Expression Formation Insertion (DEFI)**

**Résultats d'exploitation négatifs et fonds propres positifs**

La Ville d'Orléans soutient l'association DEFI pour la mise en œuvre d'actions d'animation dédiées aux jeunes, proposées dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et au 108 rue de Bourgogne.

Après un retour à l'équilibre en 2007 et 2008, les comptes de l'association présentent des résultats légèrement négatifs de 2009 à 2012.

Les produits (279 K€) apparaissent en stabilité par rapport à 2011, les charges progressant + 7 K€.

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le solde de clôture s'établit à - 9 K€ (contre - 4 K€ en 2011).

A fin 2012, les capitaux propres diminuent, mais restent toutefois positifs à 84 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>373K€</b>	<b>308K€</b>	<b>266K€</b>	<b>277K€</b>	<b>279K€</b>	<b>2K€</b>	<b>1%</b>
Prestations de services et ventes	88K€	51K€	62K€	62K€	66K€	4K€	6%
Subventions d'exploitation	276K€	256K€	202K€	208K€	205K€	-3K€	-2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>369K€</b>	<b>317K€</b>	<b>277K€</b>	<b>283K€</b>	<b>290K€</b>	<b>7K€</b>	<b>3%</b>
Achats et charges externes	129K€	81K€	57K€	54K€	69K€	15K€	28%
Charges de personnel	230K€	227K€	210K€	217K€	209K€	-8K€	-4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>78%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>28K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>119%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>76K€</b>	<b>70K€</b>	<b>97K€</b>	<b>93K€</b>	<b>84K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-10%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	110K€	110K€	110K€	105K€	105K€	0K€	0%

- **ASSOCIATION JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)**

**Résultat d'exploitation positif et fonds propres négatifs**

L'association Jeunesse et Arts Martiaux propose des actions de prévention de la délinquance, au travers de la pratique des arts martiaux et notamment de la lutte contact.

En 2012, les produits d'exploitation (138 K€) et les charges d'exploitation (136 K€) connaissent une évolution assez parallèle.

Le résultat d'exploitation présente un excédent de + 2 K€ et le résultat net s'établit à + 3 K€.

Les capitaux propres restent toujours légèrement négatifs à hauteur de - 2 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>131K€</b>	<b>125K€</b>	<b>127K€</b>	<b>134K€</b>	<b>138K€</b>	<b>4K€</b>	<b>3%</b>
Prestations de services et ventes	4K€	3K€	5K€	5K€	4K€	1K€	-19%
Subventions d'exploitation	127K€	120K€	122K€	116K€	116K€	0K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>127K€</b>	<b>127K€</b>	<b>126K€</b>	<b>129K€</b>	<b>136K€</b>	<b>6K€</b>	<b>5%</b>
Achats et charges externes	24K€	22K€	20K€	20K€	21K€	0K€	2%
Charges de personnel	101K€	102K€	104K€	107K€	113K€	6K€	6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>1K€</b>	<b>4K€</b>	<b>2K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-47%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>1K€</b>	<b>6K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-54%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-10K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-62%</b>
Subvention de fonctionnement versée à la Ville	92K€	90K€	100K€	92K€	92K€	0K€	0%

- **ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'association AJLA poursuit l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations en proposant des activités d'accueil de loisirs, l'organisation de fêtes de rues et de quartier et des animations sportives de proximité.

Les comptes 2012 de l'association présentent un résultat d'exploitation de 19 K€ (+ 17 K€ par rapport à 2011) ; la hausse des subventions reçues (+25 K€) étant supérieure à l'évolution des charges (+8 K€).

Le résultat net s'élève à 19 K€ après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels.

Fin 2012, les capitaux propres sont positif et s'établissent à 43 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>154K€</b>	<b>152K€</b>	<b>152K€</b>	<b>159K€</b>	<b>184K€</b>	<b>25K€</b>	<b>16%</b>
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0€	
Subventions d'exploitation	152K€	150K€	145K€	148K€	173K€	25K€	17%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>123K€</b>	<b>163K€</b>	<b>170K€</b>	<b>157K€</b>	<b>165K€</b>	<b>8K€</b>	<b>5%</b>
Achats et charges externes	33K€	53K€	42K€	42K€	52K€	10K€	25%
Charges de personnel	83K€	107K€	121K€	112K€	109K€	-3K€	-2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>31K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>2K€</b>	<b>19K€</b>	<b>17K€</b>	<b>966%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>31K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>2K€</b>	<b>19K€</b>	<b>17K€</b>	<b>1002%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>50K€</b>	<b>40K€</b>	<b>22K€</b>	<b>24K€</b>	<b>43K€</b>	<b>19K€</b>	<b>81%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	49K€	49K€	54K€	49K€	51K€	1K€	3%

- **ASSOCIATION AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)**

**Résultat d'exploitation positif et fonds propres négatifs**

L'association A.E.S.C.O. a pour objectif de rendre les sciences et les techniques accessibles à tous, afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes entre 8 et 25 ans.

Les comptes de l'année 2012 présentent un résultat d'exploitation positif de + 7 K€, en raison d'une diminution des charges d'exploitation (-7 K€) et d'une légère progression des recettes (+ 2 K€).

Le résultat net est positif de 6 K€ (en augmentation de 9 K€ par rapport à 2011). Toutefois, les capitaux propres restent négatifs à -22 K€.

Pour mémoire, l'association a mobilisé en 2011 un emprunt afin de financer de l'acquisition de matériel roulant. Au 31/12/2012, le capital restant dû de cet emprunt s'élève à 4 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>115K€</b>	<b>110K€</b>	<b>142K€</b>	<b>139K€</b>	<b>141K€</b>	<b>2K€</b>	<b>1%</b>
Prestations de services et ventes	12K€	6K€	8K€	37K€	38K€	2K€	7%
Subventions d'exploitation	103K€	95K€	127K€	98K€	101K€	3K€	3%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>113K€</b>	<b>124K€</b>	<b>150K€</b>	<b>142K€</b>	<b>134K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>-5%</b>
Achats et charges externes	51K€	52K€	57K€	43K€	38K€	-5K€	-11%
Charges de personnel	49K€	55K€	81K€	84K€	87K€	3K€	3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>7K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-347%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>6K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-280%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>0K€</b>	<b>-16K€</b>	<b>-25K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>-22K€</b>	<b>6K€</b>	<b>-20%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	37K€	39K€	43K€	39K€	42K€	3K€	7%

- **IPSIS OPELIA**

**Résultat d'exploitation négatif**

L'association Ipsis Opélia exerce une mission de prévention spécialisée auprès de jeunes de 12 à 21 ans du territoire Orléanais, dans le cadre d'une convention initialement signée avec la Ville d'Orléans et le Département du Loiret. Par délibération du 16 décembre 2011, le conseil municipal a approuvé la délégation de la compétence de prévention spécialisée du Département du Loiret à la Ville d'Orléans, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre sur le territoire Orléanais.

L'association Ipsis Opélia réalise un travail de rue, en direction des jeunes en difficultés, dans l'objectif de faciliter leur intégration et leur insertion socioprofessionnelle. L'association gère des ateliers techniques et propose des chantiers éducatifs.

IPSIS Opélia 45 est une représentation locale de l'association Ipsis Opélia, dont les comptes reflètent l'ensemble des activités développées au plan national.

En 2012, les charges d'exploitation de la représentation locale Ipsis Opélia 45 s'élèvent à 1 157 K€ et les produits d'exploitations à 1 111 K€, soit un résultat d'exploitation négatif de – 46 K€.

En 2012, la Ville d'Orléans a versée à Ipsis Opélia 45 une subvention de 660 K€, représentant 59% des subventions perçues par l'association.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

- *Le secteur sportif*

En 2012, les partenaires du secteur sportif reçoivent 13% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

Le périmètre de consolidation des risques du secteur sportif étudie 10 entités, qui représentent 76% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2012	Montant subventions 2011	Evol %
Total	168	3,42	3,19	7%
Périmètre	10	2,59	2,46	5%
% analysé	6%	76%	77%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2012	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ORLEANS LOIRET BASKET	SEMSL	1010K€	4443K€	23%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☺	NEANT
RCO	Association	283K€	1199K€	24%	Résultats d'exploitation et fonds propres négatifs	☹	RISQUE
USO JUDO	Association	317K€	833K€	38%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS LOIRET FOOTBALL	SASP	290K€	1971K€	15%	Résultat d'exploitation fortement négatif et fonds propres positif	☹	SURVEILLANCE
USO FOOT	Association	41K€	1243K€	3%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
CERCLE D'ESCRIME	Association	80K€	502K€	16%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☺	NEANT
SMO Gym	Association	269K€	544K€	49%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
ASPTT	Association	136K€	812K€	17%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☺	NEANT
ORLEANS BASKET	Association	86K€	260K€	33%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ECO CJF ATHLETISME	Association	72K€	261K€	27%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
		<b>2583K€</b>					

- **ORLEANS LOIRET BASKET**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs**

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville d'Orléans s'est engagée en faveur du développement du basket-ball de haut niveau, depuis 1997. Une Société d'Economie Mixte a ainsi été créée au début de la saison sportive 1997/98, associant initialement les Villes de Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais et Orléans, ainsi que de leurs trois clubs respectifs. En 2011, les Villes de Saint-Jean-de-Braye et de Fleury-les-Aubrais n'ont pas souhaité renouveler la convention, entraînant ainsi le retrait total de la Ville de Saint-Jean-de-Braye et une diminution substantielle de la participation de la Ville de Fleury-les-Aubrais.

En 2012, Orléans Loiret Basket a participé à la demi-finale des playoffs et à la semaine des As. Pour sa 6ème saison consécutive en Championnat de France de Pro A, le club s'est classé à la 3ème place de la saison régulière.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2012, le résultat d'exploitation est légèrement négatif (- 46 K€), en raison d'une baisse des produits d'exploitation, notamment des subventions reçues (diminution subvention comptabilisée ville d'Orléans de 53 K€, diminution subvention conseil général de 29 K€). L'augmentation des charges d'exploitation est globalement limitée à +1% (+ 59 K€), la progression des frais de personnel étant partiellement compensée par la réduction d'autres charges. Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture est positif de +10 K€.

A fin juin 2012, les capitaux propres atteignent 283 K€.

Au 30/06/2013, Orléans Loiret Basket annonce un résultat net de clôture positif et une hausse de fonds propres.

Exercice clos : 30/06/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3459K€</b>	<b>3959K€</b>	<b>5107K€</b>	<b>4560K€</b>	<b>4443K€</b>	<b>-118K€</b>	<b>-3%</b>
Prestations de services et ventes	2232K€	2617K€	3498K€	2991K€	2919K€	-72K€	-2%
Subventions d'exploitation	1086K€	1114K€	1474K€	1410K€	1327K€	-83K€	-6%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3354K€</b>	<b>3954K€</b>	<b>4982K€</b>	<b>4430K€</b>	<b>4489K€</b>	<b>59K€</b>	<b>1%</b>
Achats et charges externes	1142K€	1205K€	1836K€	1514K€	1496K€	-18K€	-1%
Charges de personnel	1924K€	2453K€	2836K€	2569K€	2750K€	181K€	7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>105K€</b>	<b>5K€</b>	<b>124K€</b>	<b>131K€</b>	<b>-46K€</b>	<b>-177K€</b>	<b>-135%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>20K€</b>	<b>21K€</b>	<b>24K€</b>	<b>14K€</b>	<b>10K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-30%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>213K€</b>	<b>234K€</b>	<b>258K€</b>	<b>273K€</b>	<b>283K€</b>	<b>10K€</b>	<b>4%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	700K€	955K€	1060K€	1034K€	1010K€	-24K€	-2%

- **ASSOCIATION Rugby Club Orléanais (RCO)**

**Résultats d'exploitation et fonds propres négatifs**

Pour la saison 2011/2012, le Rugby Club Orléanais évolue en Championnat de France de Rugby Fédérale 2.

Après une amélioration de sa situation financière en 2011, les comptes 2012 font de nouveau apparaître une situation financière dégradée, avec des résultats déficitaires, en raison d'une baisse des recettes de 24%, alors même que les dépenses progressent fortement (+27%, + 288 K€), notamment les charges de personnel (+ 68%, +242 K€).

Concernant les produits d'exploitation, la diminution provient principalement des produits de sponsoring et des mécénats (- 136 K€) et de la non récurrence de recettes exceptionnelles comptabilisées en 2012 et liées à des écritures de transfert de charges et à des reprise de provisions (-276 K€). Les subventions reçues, elles progressent de +142 K€ par rapport à 2011 (Ville d'Orléans, Région, Conseil Général...). Pour mémoire, la Ville d'Orléans a accepté, par délibération du conseil municipal, de verser sur 2012, un acompte de 100 K€ à valoir sur la subvention 2013, en réponse à une sollicitation du club.

Le résultat net de clôture est déficitaire de 250 K€, entraînant une diminution très significative des capitaux propres, qui s'établissent à - 247 K€.

Au 30/06/2013, le RCO annonce un résultat net de clôture positif. La situation financière du club reste toujours fragile.

Exercice clos : 30/06/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2008K€</b>	<b>1812K€</b>	<b>1130K€</b>	<b>1573K€</b>	<b>1199K€</b>	<b>-374K€</b>	<b>-24%</b>
Prestations de services et ventes	1228K€	1126K€	508K€	691K€	444K€	-247K€	-36%
Subventions d'exploitation	589K€	517K€	478K€	521K€	663K€	142K€	27%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2011K€</b>	<b>1763K€</b>	<b>1468K€</b>	<b>1080K€</b>	<b>1368K€</b>	<b>288K€</b>	<b>27%</b>
Achats et charges externes	756K€	789K€	773K€	652K€	686K€	33K€	5%
Charges de personnel	1129K€	888K€	642K€	356K€	599K€	242K€	68%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2K€</b>	<b>49K€</b>	<b>-338K€</b>	<b>493K€</b>	<b>-169K€</b>	<b>-662K€</b>	<b>-134%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>0K€</b>	<b>2K€</b>	<b>-447K€</b>	<b>403K€</b>	<b>-250K€</b>	<b>-654K€</b>	<b>-162%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>62K€</b>	<b>62K€</b>	<b>-388K€</b>	<b>14K€</b>	<b>-247K€</b>	<b>-261K€</b>	<b>-1809%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	320K€	240K€	349K€	247K€	283K€	36K€	14%

- **ASSOCIATION USO JUDO**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Créée en 1978, l'Union Sportive Orléans Loiret Judo Jujitsu présente un palmarès d'exception, obtenu lors de grandes compétitions internationales, tout en développant des activités de formation à destination de tous les publics. L'objectif du club est d'offrir une formation de qualité à ses 600 adhérents.

Les comptes 2012 présentent un résultat d'exploitation négatif de 50 K€ (contre + 34 K€ en 2011), en raison uniquement d'une baisse des subventions reçues par le club (-93 K€), notamment de la baisse des subventions accordées par le conseil régional (- 57 K€) et le conseil général (- 18 K€). Les charges d'exploitation sont constantes par rapport à l'exercice 2011.

Le résultat net 2012 s'établit à - 47 K€, entraînant une diminution des fonds propres de l'association qui s'établissent, fin 2012, à 81 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>919K€</b>	<b>910K€</b>	<b>970K€</b>	<b>919K€</b>	<b>833K€</b>	<b>-85K€</b>	<b>-9%</b>
Prestations de services et ventes	169K€	158K€	167K€	176K€	176K€	19K€	12%
Subventions d'exploitation	748K€	749K€	782K€	739K€	647K€	-93K€	-13%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>898K€</b>	<b>840K€</b>	<b>928K€</b>	<b>884K€</b>	<b>884K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0%</b>
Achats et charges externes	504K€	468K€	512K€	445K€	465K€	20K€	5%
Charges de personnel	368K€	345K€	389K€	399K€	382K€	-17K€	-4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>21K€</b>	<b>70K€</b>	<b>42K€</b>	<b>34K€</b>	<b>-50K€</b>	<b>-85K€</b>	<b>-247%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>22K€</b>	<b>73K€</b>	<b>43K€</b>	<b>38K€</b>	<b>-47K€</b>	<b>-85K€</b>	<b>-226%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-19K€</b>	<b>48K€</b>	<b>91K€</b>	<b>129K€</b>	<b>81K€</b>	<b>-47K€</b>	<b>-37%</b>
Subvention d'exploitation versée par la Ville	302K€	288K€	293K€	316K€	317K€	1K€	0%

- **SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL**

**Résultat d'exploitation fortement négatif et fonds propre positifs**

En juillet 2011, la Société Anonyme Sportive Professionnelle « Orléans Loiret Football » a été créée afin de prendre en charge l'équipe 1 de l'USO FOOT.

Cette société intègre la consolidation des comptes et l'analyse des risques de la Ville pour la première fois au titre de l'année 2012.

En 2012, le résultat d'exploitation de la société est fortement déficitaire de - 725 K€, les charges de personnel (2129 K€) étant à elles seules supérieures à la totalité des produits d'exploitation (1971 K€).

Le résultat net après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels s'établit à - 334 K€, ce qui entraîne une forte diminution des fonds propres, lesquels s'établissent à -209K€ prenant en compte le capital non appelé de 375 K€.

Au 30/06/2013, la société annonce un résultat net de clôture à l'équilibre.

<b>Exercice clos : 30/06/N</b>	<b>2012</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1971K€</b>
Prestations de services et ventes	900K€
Subventions d'exploitation	415K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2696K€</b>
Achats et charges externes	543K€
Charges de personnel	2129K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-725K€</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-334K€</b>
<b>Capitaux propres</b> sur la base du capital appelé	-209K€
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	290K€

- **ASSOCIATION USO FOOT**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

A compter de juillet 2011, l'US Orléans Loiret Football repose sur deux structures juridiquement distinctes : la SASP Orléans Loiret Football et l'association USO, évolution juridique qui entraîne de fortes variations, rendant difficile la comparaison avec l'exercice précédent. L'année 2012 marque le premier exercice complet de gestion propre de l'association.

Les comptes clos au 30 juin 2012 présentent un résultat d'exploitation positif à hauteur de 346 K€. La subvention apportée par la Ville d'Orléans s'élève à 41 K€.

Après prise en comptes de résultats financiers et exceptionnels, les comptes 2012 présentent un résultat excédentaire de 315 K€. Les fonds propres, en forte hausse, atteignent 379 K€ à fin 2012.

Exercice clos : 30/06/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1213K€</b>	<b>1326K€</b>	<b>1653K€</b>	<b>3144K€</b>	<b>1243K€</b>	<b>-1900K€</b>	<b>-60%</b>
Prestations de services et ventes	350K€	319K€	303K€	66K€	161K€	-495K€	-75%
Subventions d'exploitation	441K€	437K€	470K€	602K€	153K€	-449K€	-75%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1210K€</b>	<b>1348K€</b>	<b>1566K€</b>	<b>3050K€</b>	<b>897K€</b>	<b>-2152K€</b>	<b>-71%</b>
Achats et charges externes	536K€	592K€	680K€	780K€	717K€	-63K€	-8%
Charges de personnel	612K€	699K€	805K€	2033K€	27K€	-2006K€	-99%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3K€</b>	<b>-22K€</b>	<b>86K€</b>	<b>94K€</b>	<b>346K€</b>	<b>252K€</b>	<b>268%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-9K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>39K€</b>	<b>14K€</b>	<b>315K€</b>	<b>300K€</b>	<b>2073%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>35K€</b>	<b>7K€</b>	<b>59K€</b>	<b>69K€</b>	<b>379K€</b>	<b>310K€</b>	<b>451%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	240K€	240K€	260K€	241K€	41K€	-200K€	-83%

- **CERCLE D'ESCRIME**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs**

Créé en 1943, le Cercle d'Escrime Orléanais se classe parmi les dix premiers clubs français. La renommée du club lui permet d'organiser régulièrement des compétitions nationales et internationales, telles que les Championnats de France, la Coupe du Monde et la Coupe d'Europe des clubs champions de sabre.

Les comptes 2012 présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre (+ 2 K€) : les produits d'exploitation (502 K€) progressent de + 49 K€ par rapport à 2011, en raison d'une hausse des subventions reçues (15 K€). Les charges d'exploitation augmentent au même rythme que les produits (+ 49 K€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à + 6K€ et les capitaux propres atteignent 149 K€ fin 2012.

Exercice clos : 31/08/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>307K€</b>	<b>403K€</b>	<b>427K€</b>	<b>454K€</b>	<b>502K€</b>	<b>49K€</b>	<b>11%</b>
Prestations de services et ventes	140K€	158K€	128K€	172K€	175K€	3K€	2%
Subventions d'exploitation	143K€	185K€	216K€	220K€	235K€	15K€	7%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>309K€</b>	<b>402K€</b>	<b>427K€</b>	<b>451K€</b>	<b>500K€</b>	<b>49K€</b>	<b>11%</b>
Achats et charges externes	207K€	261K€	304K€	293K€	342K€	49K€	17%
Charges de personnel	89K€	98K€	118K€	127K€	144K€	17K€	13%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>2K€</b>	<b>2K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-3%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1K€</b>	<b>4K€</b>	<b>2K€</b>	<b>3K€</b>	<b>6K€</b>	<b>3K€</b>	<b>86%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>100K€</b>	<b>114K€</b>	<b>114K€</b>	<b>143K€</b>	<b>149K€</b>	<b>6K€</b>	<b>4%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	73K€	112K€	77K€	72K€	80K€	8K€	11%

- ASSOCIATION SMO GYM

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

La notoriété de la SMO GYM s'étend au-delà du plan local, avec une présence régulière et des performances de ses gymnastes dans les épreuves de niveaux nationaux et internationaux. L'association a pour objectif de former des jeunes talents, en vue des grandes compétitions internationales, et de maintenir ses résultats dans les compétitions nationales par équipe et individuelles, dans toutes les catégories d'âge.

Les comptes 2012 font apparaître un résultat d'exploitation excédentaire de 23 K€, en raison d'une légère augmentation des produits d'exploitation (+4 K€) et d'une diminution des charges d'exploitation (- 26 K€).

Après comptabilisation d'un résultat financier de + 2 K€ et d'un résultat exceptionnel quasi à l'équilibre, le résultat net s'établit à 26 K€.

Au 30 juin 2012, les capitaux propres sont positifs à 111 K€.

Exercice clos : 30/06/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>498K€</b>	<b>529K€</b>	<b>539K€</b>	<b>540K€</b>	<b>544K€</b>	<b>4K€</b>	<b>1%</b>
Prestations de services et ventes	34K€	41K€	48K€	56K€	64K€	9K€	16%
Subventions d'exploitation	423K€	436K€	446K€	454K€	453K€	-1K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>498K€</b>	<b>549K€</b>	<b>543K€</b>	<b>546K€</b>	<b>520K€</b>	<b>-26K€</b>	<b>-5%</b>
Achats et charges externes	241K€	270K€	252K€	262K€	236K€	-26K€	-10%
Charges de personnel	242K€	267K€	279K€	272K€	274K€	1K€	1%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1K€</b>	<b>-20K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>23K€</b>	<b>30K€</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>26K€</b>	<b>33K€</b>	
<b>Capitaux propres</b>	<b>103K€</b>	<b>92K€</b>	<b>92K€</b>	<b>85K€</b>	<b>111K€</b>	<b>26K€</b>	<b>30%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	235K€	241K€	241K€	262K€	269K€	7K€	3%

- **ASPTT**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

L'ASPTT Orléans reste le club omnisports le plus important de l'agglomération. Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et utilisent de nombreuses installations sportives. L'**ASPTT Orléans** a pour **objet la pratique de l'éducation physique et des sports, et l'organisation de loisirs à caractère sportif et social** pour que chacun puisse pratiquer son activité préférée dans une **ambiance chaleureuse et conviviale**.

Les comptes 2012 de l'ASPTT font apparaître un déficit d'exploitation à -33 K€, en diminution de -6 K€ par rapport à 2011, en raison principalement d'une baisse des subventions perçues (- 27 K€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net est stable par rapport à l'exercice 2011 et s'établit à + 2 K€.

Les capitaux propres restent positifs à + 452 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>969K€</b>	<b>806K€</b>	<b>801K€</b>	<b>822K€</b>	<b>812K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>-1%</b>
Prestations de services et ventes	55K€	59K€	48K€	69K€	62K€	-7K€	-10%
Subventions d'exploitation	281K€	278K€	308K€	305K€	278K€	-27K€	-9%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>837K€</b>	<b>879K€</b>	<b>945K€</b>	<b>849K€</b>	<b>845K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>0%</b>
Achats et charges externes	207K€	209K€	220K€	164K€	176K€	13K€	8%
Charges de personnel	266K€	304K€	360K€	289K€	282K€	-6K€	-2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>132K€</b>	<b>-74K€</b>	<b>-144K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>-33K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>21%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>119K€</b>	<b>-38K€</b>	<b>-100K€</b>	<b>2K€</b>	<b>2K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-9%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>701K€</b>	<b>651K€</b>	<b>502K€</b>	<b>477K€</b>	<b>452K€</b>	<b>-25K€</b>	<b>-5%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	145K€	142K€	144K€	134K€	136K€	2K€	1%

- **ASSOCIATION ORLEANS BASKET**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Le club Orléans Basket, né de la fusion en 1989 de l'USO Basket et du CLTO Basket, a été partie prenante dans la création de l'Entente Orléanaise 45 en 1997. « Club support » de la SEMSL Orléans Loiret Basket, il est aujourd'hui le premier club de basket de la Région Centre.

En 2012, le résultat d'exploitation de l'association est légèrement négatif (- 11 K€), en raison principalement de la disparition d'un transfert et de recettes de mécénat en provenance d'Orléans basket élite (-30 K€). Cette diminution de recette est partiellement compensée par une hausse des subventions perçues (+ 11 K€). Les charges d'exploitation augmentent, du fait de la progression des charges de personnel (+ 8 %).

Le résultat net est négatif à hauteur de - 9 K€ et les capitaux propres, en diminution, restent positifs à hauteur de 33 K€.

Exercice clos : 30/06/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>158K€</b>	<b>140K€</b>	<b>151K€</b>	<b>275K€</b>	<b>260K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>-5%</b>
Prestations de services et ventes	61K€	53K€	58K€	111K€	83K€	-27K€	-25%
Subventions d'exploitation	95K€	88K€	87K€	104K€	115K€	11K€	10%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>151K€</b>	<b>132K€</b>	<b>144K€</b>	<b>265K€</b>	<b>271K€</b>	<b>6K€</b>	<b>2%</b>
Achats et charges externes	87K€	79K€	81K€	98K€	96K€	-2K€	-2%
Charges de personnel	62K€	46K€	60K€	105K€	114K€	8K€	8%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7K€</b>	<b>8K€</b>	<b>7K€</b>	<b>10K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-21K€</b>	<b>-215%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8K€</b>	<b>8K€</b>	<b>8K€</b>	<b>10K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-20K€</b>	<b>-190%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>15K€</b>	<b>24K€</b>	<b>32K€</b>	<b>42K€</b>	<b>33K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-22%</b>
Subventions de fonctionnement versées par la Ville	65K€	65K€	73K€	86K€	86K€	0K€	0%

- **EC ORLEANS CJF ATHLETISME**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Né en 1960, l'Étudiant Club d'Orléans -CJF est un des clubs omnisports les plus importants du Loiret qui dispose de 4 sites d'entraînement.

Les comptes de l'année 2012 présentent un résultat exploitation légèrement négatif de -24 K€, en raison d'une diminution des recettes de 13%, notamment des subventions reçues de 27% (-28 K€ Perche élite tours, -6 K€ conseil général, -4.5 K€ CNDS, -3 K€ conseil régional...).

Parallèlement, les charges d'exploitation sont en diminution de seulement 4%, générant un résultat net légèrement déficitaire (-16 K€).

Fin 2012, les capitaux propres s'établissent à 45 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>186K€</b>	<b>204K€</b>	<b>259K€</b>	<b>302K€</b>	<b>261K€</b>	<b>-41K€</b>	<b>-13%</b>
Prestations de services et ventes	9K€	7K€	11K€	18K€	1K€	-7K€	-38%
Subventions d'exploitation	125K€	144K€	161K€	155K€	113K€	-41K€	-27%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>208K€</b>	<b>209K€</b>	<b>235K€</b>	<b>299K€</b>	<b>286K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>-4%</b>
Achats et charges externes	107K€	93K€	90K€	127K€	106K€	-21K€	-17%
Charges de personnel	58K€	65K€	87K€	121K€	115K€	-6K€	-5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-22K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>24K€</b>	<b>4K€</b>	<b>-24K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>-771%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-20K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>24K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-16K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>-1795%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>32K€</b>	<b>29K€</b>	<b>53K€</b>	<b>54K€</b>	<b>45K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-16%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	71K€	74K€	70K€	71K€	72K€	1K€	1%

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

- *Le secteur de la politique de la ville et du logement*

En 2012, les partenaires du secteur « politique de la Ville et logement » reçoivent 1% des subventions de fonctionnement de la Ville, l'essentiel de l'action municipale se concentrant sur l'investissement, principalement les garanties apportées aux emprunts souscrits par les organismes bailleurs, ainsi que sur la participation au plan de financement de certaines opérations réalisées par l'OPH Les résidences de l'Orléanais.

Le périmètre de consolidation des risques du secteur « politique de la ville et logement » étudie 12 entités, représentant 41% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

	Nombre entités	Montant subventions 2012	Montant subventions 2011	Evol %
Total	23	0,30	0,32	-6%
Périmètre	3	0,12	0,13	-1%
% analysé	13%	41%	39%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2012	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	PARTICULARITE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPH	12K€	45505K€	0,0%	Dettes garanties 83 M€	Résultat net positif et baisse de la vacance	☺	SURVEILLANCE
MAISON DE L'HABITAT	ASSO	86K€	231K€	37%	/	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☺	NEANT
ORLEANS INSERTION EMPLOI	ASSO	26K€	2913K€	1%	/	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
VALLOGIS	SA HLM	-			Dettes garanties 29 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	SA HLM	-			Dettes garanties 15,8 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM FRANCE LOIRE	SA HLM	-			Dettes garanties 16,2 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM NOUVEAU LOGIS	SA HLM	-			Dettes garanties 9,6 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
LOGEMLOIRET	OPH	-			Dettes garanties 6,7 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
ASSOCIATION SAINTE FAMILLE	ASSO	-			Dettes garanties 3,7 M€	Résultat d'exploitation déficitaire et dette élevée	☹	SURVEILLANCE
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	SA HLM	-			Dettes garanties 2,3 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR	FONDATION	-			Dettes garanties 0,5 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
LES AMIS DE PIERRE	ASSO	-			Dettes garanties 0,2 M€	Résultat d'exploitation positif, dette financière élevée	☹	SURVEILLANCE
		124K€						

- **Les résidences de l'Orléanais (OPH d'Orléans) :**

Les résidences de l'Orléanais, Office Public de l'Habitat de la ville d'Orléans, gère un parc de 8 787 logements, dont 8 778 logements conventionnés.

Au cours de l'exercice 2012, les investissements réalisés par l'Office s'élèvent à 15,6 M€ et correspondent à la livraison de 111 logements neufs et de 4 logements en acquisition-amélioration, la réhabilitation de 184 logements et à des travaux de résidentialisation.

L'avancée des opérations de renouvellement urbain, notamment celle du GPV de La Source, contribue à résorber progressivement la vacance financière, qui s'élève à 2606 K€ en 2012 contre 2 864 K€ en 2011. A fin 2012, et malgré l'important effort d'investissement réalisé depuis plusieurs années sur le patrimoine de l'Office, le niveau de vacance reste à un niveau élevé.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de vacance global	13,55%	12,56%	12,50%	11,31%	11,23%	10,27%	8,17%	7,68%
Manque à gagner induit en K€	4 000	4 424	3 199	3 045	3 221	3 225	2 864	2 606

Dans le cadre du protocole CGLLS, la ville a versé, en 2012, 402 K€ de subventions d'investissement à l'Office, ainsi qu'une participation financière de 203K€ dans le cadre d'une opération de résidentialisation à proximité du collège Pelletier.

Fin 2012, les comptes présentent un résultat net de clôture de + 1,57 M€, les fonds propres atteignent 65 M€ et les dettes financières s'élèvent à 194 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>45939K€</b>	<b>43836K€</b>	<b>44011K€</b>	<b>44995K€</b>	<b>45505K€</b>	<b>510K€</b>	<b>1,1%</b>
Prestations de services et ventes	38964K€	41079K€	40802K€	44109K€	44601K€	492K€	1,1%
Subventions d'exploitation	3483K€	1404K€	908K€	381K€	72K€	-309K€	-81,2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>36222K€</b>	<b>38790K€</b>	<b>39920K€</b>	<b>40426K€</b>	<b>41047K€</b>	<b>621K€</b>	<b>1,5%</b>
Achats et charges externes	16677K€	16763K€	16462K€	16369K€	16665K€	296K€	1,8%
Charges de personnel	5132K€	5177K€	5253K€	5317K€	5274K€	-43K€	-0,8%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9716K€</b>	<b>5047K€</b>	<b>4092K€</b>	<b>4569K€</b>	<b>4458K€</b>	<b>-111K€</b>	<b>-2,4%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>693K€</b>	<b>295K€</b>	<b>982K€</b>	<b>3091K€</b>	<b>1571K€</b>	<b>-1520K€</b>	<b>-49,2%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>49622K€</b>	<b>56412K€</b>	<b>59072K€</b>	<b>64010K€</b>	<b>65021K€</b>	<b>1011K€</b>	<b>1,6%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	774K€	28K€	26K€	13K€	12K€	-2K€	-13,2%

- **ASSOCIATION MAISON DE L'HABITAT**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs**

La Maison de l'Habitat est une association loi 1901 co-financée par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, la Ville d'Orléans et les bailleurs sociaux de l'agglomération. Lieu gratuit d'information sur le logement, ouvert au public en juin 2004, la Maison de l'Habitat a pour objet de simplifier les démarches des personnes en recherche d'un logement sur l'agglomération orléanaise. La Maison de l'Emploi enregistre une moyenne de 9 000 contacts par an.

Fin 2012, les comptes de l'association font apparaître un résultat d'exploitation à l'équilibre. Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à + 2K€.

Le niveau de capitaux propres 2012 s'établit à 86 K€, en stabilité par rapport à 2011.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>198K€</b>	<b>196K€</b>	<b>195K€</b>	<b>234K€</b>	<b>231K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Prestations de services et ventes	12K€	14K€	0K€	28K€	2K€	-1K€	-3%
Subventions d'exploitation	175K€	178K€	191K€	190K€	187K€	-3K€	-2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>196K€</b>	<b>198K€</b>	<b>196K€</b>	<b>237K€</b>	<b>231K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>-2%</b>
Achats et charges externes	30K€	35K€	30K€	47K€	40K€	-7K€	-15%
Charges de personnel	154K€	153K€	157K€	178K€	181K€	3K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>0K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-106%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6K€</b>	<b>5K€</b>	<b>3K€</b>	<b>1K€</b>	<b>2K€</b>	<b>1K€</b>	<b>184%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>66K€</b>	<b>75K€</b>	<b>76K€</b>	<b>74K€</b>	<b>76K€</b>	<b>1K€</b>	<b>2%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	90K€	90K€	92K€	86K€	86K€	0K€	0%

- **ORLEANS INSERTION EMPLOI**

**Résultat d'exploitation négatifs et fonds propres positifs**

L'association Orléans Insertion Emploi est née fin 2009 de la fusion des deux régies de quartier Argonne Service Plus et REPERES. Elle a repris les personnels et activités de Repères en date du 01/11/2009, en vertu d'une décision du Tribunal de Grande Instance d'Orléans, et ceux d'Argonne Service Plus par fusion en date du 01/01/2010.

L'année 2012 est marquée par le développement de partenariats avec le secteur privé et d'autres structures d'insertion, ainsi que par un effort important en matière de formation du personnel.

A fin 2012, le résultat d'exploitation s'établit à - 42 K€. Les produits d'exploitation augmentent de 356 K€ (+ 158 K€ de prestations de ménage, +66 K€ de prestations diverses, +33 K€ d'aide à l'embauche (CAE passerelle), +19 K€ d'aide aux poste Aspei...). Les charges sont en hausse de 400 K€, principalement en raison de la progression des charges de personnel (augmentation du SMIC et recrutements...).

L'exercice 2012 se solde par un déficit de clôture de -41 K€. Les capitaux propres diminuent et s'établissent à 406 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>135K€</b>	<b>2546K€</b>	<b>2557K€</b>	<b>2913K€</b>	<b>356K€</b>	<b>14%</b>
Prestations de services et ventes	135K€	1945K€	2051K€	2312K€	262K€	13%
Subventions d'exploitation	0K€	494K€	451K€	525K€	74K€	16%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>159K€</b>	<b>2527K€</b>	<b>2555K€</b>	<b>2955K€</b>	<b>400K€</b>	<b>16%</b>
Achats et charges externes	28K€	278K€	303K€	407K€	104K€	34%
Charges de personnel	111K€	2049K€	2040K€	2223K€	183K€	9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-23K€</b>	<b>20K€</b>	<b>2K€</b>	<b>-42K€</b>	<b>-44K€</b>	<b>-2194%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-33K€</b>	<b>6K€</b>	<b>41K€</b>	<b>-41K€</b>	<b>-82K€</b>	<b>-201%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-33K€</b>	<b>432K€</b>	<b>463K€</b>	<b>406K€</b>	<b>-57K€</b>	<b>-12%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	0K€	38K€	26K€	26K€	0K€	1%

### **LES PRINCIPAUX ORGANISMES BENEFICIAINT DE LA GARANTIE DE LA VILLE D'ORLEANS**

La réglementation impose que les prêts de la Caisse des dépôts et consignations accordés sur fonds d'épargne, notamment pour le financement du logement social, soient garantis à 100% par une ou plusieurs collectivités locales. Afin de soutenir la production de logements sociaux sur son territoire, la Ville garantit, le plus souvent à 50%, en complément de la garantie accordée par le Département du Loiret (garantie accordée par l'Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013), les prêts contractés par les bailleurs sociaux pour le financement de leurs opérations.

#### **- L'OFFICE HLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS**

La situation financière de l'Office est présentée page 53.

#### **Les garanties d'emprunts :**

Au 31/12/2012, l'encours mobilisé par l'Office et bénéficiant d'une garantie de la Ville s'élève à 83 M€, faisant de l'OPH le premier bénéficiaire des garanties d'emprunts accordées de la Ville.

#### **- LA SA HLM VALLOGIS**

#### **Résultat et fonds propres positifs**

L'année 2012 a été marquée par la fusion absorption de Hamoval par Bâtir centre devenu VALLOGIS.

A fin 2012, l'encours mobilisé par la SA HLM VALLOGIS, garanti par la Ville d'Orléans, s'élève à 29 M€.

Les comptes 2012 de la SA HLM VALLOGIS présentent un résultat net de 6 M€. Les dettes financières s'élèvent à 550 M€ (dont 456 M€ de dettes bancaires et 28 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 177,2M€, soit 24% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2608K€</b>	<b>3072K€</b>	<b>2364K€</b>	<b>6740K€</b>	<b>6006K€</b>	<b>-734K€</b>	<b>-11%</b>
<b>Capitaux propres</b>	57095K€	66616K€	74406K€	87873K€	177199K€	89326K€	102%

- **LA SAHLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE**

**Résultat et fonds propres positifs**

Au 31/12/2012, l'encours mobilisé par la SA HLM Immobilière Val de Loire et garanti par la Ville s'élève à 15,8 M€. Les comptes 2012 de la SAHLM Immobilière Val de Loire présentent un excédent net de 4,1M€. Les dettes financières s'élèvent à 225 M€ (dont 202 M€ de dettes bancaires et 15,7 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 94.1 M€, soit 29% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1132K€</b>	<b>1889K€</b>	<b>5703K€</b>	<b>5404K€</b>	<b>4150K€</b>	<b>-1254K€</b>	<b>-23%</b>
<b>Capitaux propres</b>	74705K€	77903K€	84738K€	90121K€	94067K€	3946K€	4%

- **LA SAHLM France Loire**

**Résultat et fonds propres positifs**

A fin 2012, l'encours mobilisé par la SAHLM France Loire et garanti par la Ville s'élève à 16,2 M€. Les comptes 2012 de la SA HLM présentent un résultat net de 1,6 M€. Les dettes financières s'élèvent à 311 M€ (dont 286 M€ de dettes bancaires et 9M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 100 M€, soit 23% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6130K€</b>	<b>3467K€</b>	<b>3691K€</b>	<b>2453K€</b>	<b>1627K€</b>	<b>-826K€</b>	<b>-34%</b>
<b>Capitaux propres</b>	73042K€	81137K€	89225K€	96465K€	99975K€	3510K€	4%

- **LA SAHLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN**

**Résultat et fonds propres positifs**

Au 31/12/2012, l'encours mobilisé par la SAHLM Nouveau Logis Centre Limousin et garanti par la Ville d'Orléans s'élève à 9,6 M€. Fin 2012, la SAHLM présente un excédent net de 2,8 M€. Les capitaux propres s'élèvent à 47, 6 M€ représentant 18% du passif et les dettes financières à 210 M€ (dont 193 M€ de dettes bancaires et 11,2 M€ de participations à l'effort de construction).

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	2697K€	2178K€	3943K€	7937K€	2841K€	-5096K€	-64%
<b>Capitaux propres</b>	28907K€	34514K€	38682K€	45570K€	47617K€	2046K€	4%

- **LOGEM LOIRET (OPH DU DEPARTEMENT DU LOIRET)**

**Résultat et fonds propres positifs**

La Ville d'Orléans est amenée à garantir les emprunts de Logem Loiret qui financent des opérations réalisées sur le territoire communal. A fin 2012, l'encours garanti s'élève à 6,7 M€.

Les comptes 2012 de l'Office font apparaître un résultat net de clôture de 8,8 M€ et des capitaux propres de 139 M€, représentant 31% du total du bilan. Les dettes financières s'élèvent à 292 M€, dont 261 M€ de dettes bancaires et 6,8 M€ de participation à l'effort de construction.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	3447K€	1378K€	6667K€	9859K€	8791K€	-1067K€	-11%
<b>Capitaux propres</b>	114368K€	114509K€	120464K€	130647K€	139016K€	8369K€	6%

- **LA SA HLM Pierres et Lumières**

**Résultat et fonds propres positifs**

Au 31/12/2012, L'encours mobilisé par la SA HLM Pierre et Lumières et garanti par la Ville d'Orléans s'élève à 2,3 M€.

A fin 2012, les comptes de la SAHLM présentent un résultat net excédentaire de 1 M€. Les dettes financières s'élèvent à 190 M€ (dont 163 M€ de dettes bancaires et 20 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 90 M€, soit 31% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	803K€	1475K€	6254K€	1034K€	1014K€	-20K€	-2%
<b>Capitaux propres</b>	68360K€	76944K€	88097K€	90906K€	90026K€	-881K€	-1%

- **L'ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE**

**Résultat d'exploitation déficitaire et dette élevée**

L'association La Sainte Famille a sollicité la garantie de la Ville pour différents emprunts souscrits en 2008 et 2010 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de la Maison de retraite Nazareth, située rue du Faubourg Banner. Au 31/12/2012, l'encours mobilisé par l'association et garanti par la Ville s'élève à 3,7 M€, sur un endettement total de 7,5 M€. En contrepartie de la garantie accordée, la Ville bénéficie d'une clause d'inaliénabilité sur les biens objets des financements garantis.

Fin 2012, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif de - 168 K€ ? En hausse de + 199K€ par rapport à 2011 en raison d'une progression des produits d'exploitation (+ 312 K€) plus importante que celle des charges d'exploitation (+ 113 K€) :

53. Les prestations de services et ventes augmentent de 277 K€

54. Les autres achats et charges externes augmentent de 72 K€ et les charges de personnel de 121 K€

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à - 261 K€ ; les capitaux propres restent élevés à 4 125 K€, en lien avec les subventions d'investissement reçues par l'association au titre de son projet d'extension, et représentent 34% du total bilan à fin 2012.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1249K€</b>	<b>1661K€</b>	<b>1701K€</b>	<b>2516K€</b>	<b>2828K€</b>	<b>312K€</b>	<b>12%</b>
Prestations de services et ventes	1153K€	1562K€	1573K€	2481K€	2758K€	277K€	11%
Subventions d'exploitation	0K€	9K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1391K€</b>	<b>1505K€</b>	<b>1556K€</b>	<b>2882K€</b>	<b>2995K€</b>	<b>113K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	225K€	254K€	313K€	491K€	563K€	72K€	15%
Charges de personnel	1075K€	1151K€	1203K€	1730K€	1851K€	21K€	7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-141K€</b>	<b>156K€</b>	<b>145K€</b>	<b>-366K€</b>	<b>-168K€</b>	<b>199K€</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-107K€</b>	<b>-282K€</b>	<b>99K€</b>	<b>-345K€</b>	<b>-261K€</b>	<b>84K€</b>	
<b>Capitaux propres (hors prov regl)</b>	<b>1689K€</b>	<b>2161K€</b>	<b>4286K€</b>	<b>4582K€</b>	<b>4125K€</b>	<b>-457K€</b>	<b>-10%</b>

- LA VIE AU GRAND AIR

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1927, La Vie au Grand Air accompagne des enfants et des adolescents en difficulté, ainsi que leur famille. L'activité de l'association est en augmentation sur l'année avec 1590 jeunes accueillis au 31/12/2012 contre 1432 en 2011 (+11%) expliqué par la reprise de nouveaux établissements.

En 2011, la Ville a garanti à 50% un emprunt de 1 M€ destiné à financer la création d'une résidence "jeunes" située 88 rue Barrière St Marc à Orléans. Au 31/12/2012, l'encours de dette garanti par la Ville s'élève à 0,5 M€ (la Ville bénéficie en contrepartie d'une clause d'inaliénabilité sur les bâtiments objets des financements garantis).

Les comptes 2012 de la fondation présentent un excédent d'exploitation de 1 122 K€ (+ 774 K€ par rapport à l'exercice 2011) et un résultat net de 908 K€, après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels. Les capitaux propres s'élèvent à 15,9 M€, présentant 42% du total bilan, et les dettes bancaires un volume de 13,3 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>38351K€</b>	<b>41555K€</b>	<b>45769K€</b>	<b>48293K€</b>	<b>53000K€</b>	<b>4708K€</b>	<b>10%</b>
Prestations de services et ventes	37470K€	40732K€	44959K€	47704K€	52421K€	4717K€	10%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>38535K€</b>	<b>41509K€</b>	<b>46699K€</b>	<b>47945K€</b>	<b>51879K€</b>	<b>3934K€</b>	<b>8%</b>
Achats et charges externes	8082K€	8412K€	9580K€	9953K€	10810K€	857K€	9%
Charges de personnel	26188K€	28663K€	32135K€	32749K€	35266K€	2517K€	8%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-184K€</b>	<b>46K€</b>	<b>-930K€</b>	<b>348K€</b>	<b>1122K€</b>	<b>774K€</b>	<b>223%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-102K€</b>	<b>15K€</b>	<b>-800K€</b>	<b>367K€</b>	<b>908K€</b>	<b>541K€</b>	<b>148%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>13246K€</b>	<b>13008K€</b>	<b>12803K€</b>	<b>13326K€</b>	<b>15949K€</b>	<b>2623K€</b>	<b>20%</b>

**- ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE**

**Résultat d'exploitation positif, dette financière élevée**

L'association les Amis de Pierre apporte son aide à des personnes handicapées mentales, ainsi qu'à leur famille. En 2008, l'association a sollicité la garantie de la Ville d'Orléans pour un prêt de 400 K€, destiné à financer l'acquisition du foyer de vie dont elle était locataire. Au 31/12/2012, l'encours garanti par la Ville est de 200 K€.

Les comptes 2012 de l'association font apparaître une progression parallèle des produits et charges d'exploitation (+57 K€).

L'excédent d'exploitation de 17 K€ reste stable par rapport à 2011, et le résultat net s'élève à 21 K€, après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels. Les capitaux propres s'élèvent à 896 K€ et les dettes bancaires à 877 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1540K€</b>	<b>1549K€</b>	<b>1683K€</b>	<b>1727K€</b>	<b>1784K€</b>	<b>57K€</b>	<b>3%</b>
Prestations de services et ventes	228K€	188K€	204K€	21K€	229K€	18K€	8%
Subventions d'exploitation	1217K€	1311K€	1463K€	1494K€	1537K€	43K€	3%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1587K€</b>	<b>1552K€</b>	<b>1664K€</b>	<b>1710K€</b>	<b>1767K€</b>	<b>57K€</b>	<b>3%</b>
Achats et charges externes	282K€	254K€	315K€	297K€	306K€	9K€	3%
Charges de personnel	1149K€	1145K€	1196K€	1239K€	1270K€	3K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-47K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>20K€</b>	<b>17K€</b>	<b>17K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2K€</b>	<b>1K€</b>	<b>47K€</b>	<b>10K€</b>	<b>21K€</b>	<b>11K€</b>	<b>109%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>957K€</b>	<b>892K€</b>	<b>897K€</b>	<b>885K€</b>	<b>896K€</b>	<b>11K€</b>	<b>1%</b>

- *Le secteur de l'économie et du tourisme*

En 2012, les partenaires du secteur de l'économie et du tourisme concentrent 4% des subventions de fonctionnement versées par la Ville. Le périmètre de consolidation des risques du secteur de l'économie et du tourisme étudie 5 entités qui représentent 79% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

	Nombre entités	Montant subventions 2012	Montant subventions 2011	Evol %
Total	9	1,08	1,01	7%
Périmètre	5	0,85	0,82	3%
% analysé	56%	79%	81%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2012	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
OFFICE DE TOURISME	Association	460 K€	879 K€	52%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS TECHNOPOLE	Association	123 K€	2048 K€	6%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
MAISON DE L'EMPLOI	Association	160 K€	412 K€	39%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
STUDIUM	Association	53 K€	1459 K€	4%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
DREAM	Association	50 K€	618 K€	8%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
		<b>846 K€</b>					

- OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES D'ORLEANS

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

La convention cadre conclue entre la Ville et l'Office pour la période 2009-2013 tient compte du transfert, à l'Office, de l'activité relative à l'accueil des congrès, antérieurement gérée par Orléans Gestion. Ce transfert d'activité a pour objectif de permettre une meilleure valorisation du potentiel d'accueil du territoire Orléanais, de dégager des synergies et d'élargir l'offre de l'Office de tourisme. L'office du tourisme a accueilli plus de 68 000 visiteurs en 2012.

Après trois années déficitaires, les comptes 2012 présentent un résultat d'exploitation légèrement positif de 7 K€.

Les produits d'exploitations (879 K€) progressent de 40 K€, notamment en raison de la hausse du chiffres d'affaires de la boutique (+ 18 K€) et de la production vendue (+ 52 K€), et ce, malgré une diminution de 30 K€ des subventions d'exploitation reçues.

Les charges d'exploitation augmentent dans des proportions moindre (+ 29 K€), en raison essentiellement d'une hausse de 103 K€ des achats et charges externes et d'une baisse des charges de personnel (un contentieux de personnel impactait les comptes 2011).

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net de l'exercice 2012 s'établit à + 20 K€. Les capitaux propres atteignent 84 K€ fin 2012.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>702K€</b>	<b>742K€</b>	<b>747K€</b>	<b>839K€</b>	<b>879K€</b>	<b>40K€</b>	<b>5%</b>
Prestations de services et ventes	281K€	292K€	295K€	30K€	381K€	70K€	23%
Subventions d'exploitation	412K€	416K€	444K€	525K€	495K€	-30K€	-6%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>647K€</b>	<b>815K€</b>	<b>762K€</b>	<b>843K€</b>	<b>872K€</b>	<b>29K€</b>	<b>3%</b>
Achats et charges externes	242K€	289K€	240K€	220K€	323K€	103K€	47%
Charges de personnel	388K€	501K€	486K€	571K€	513K€	-59K€	-10%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>55K€</b>	<b>-73K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>7K€</b>	<b>11K€</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>16K€</b>	<b>-55K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>5K€</b>	<b>20K€</b>	<b>15K€</b>	<b>308%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>90K€</b>	<b>34K€</b>	<b>44K€</b>	<b>53K€</b>	<b>84K€</b>	<b>32K€</b>	<b>60%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	412K€	400K€	400K€	470K€	460K€	-10K€	-2%

L'association a bénéficié, de la part de la Ville d'Orléans, d'une subvention d'équipement de 22 K€ au cours de l'exercice 2012.

- **L'ASSOCIATION ORLEANS TECHNOPOLE**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs**

Créée en 1988 pour assurer la promotion de la recherche et de l'innovation au plan local, l'association Orléans Technopole réunit, au sein de son Conseil d'Administration, la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, la Ville d'Orléans, la Région Centre, le Département du Loiret, l'Université d'Orléans, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Loiret, l'Agence de Développement Economique du Loiret, l'Union des Entreprises du Loiret et de grandes entreprises implantées localement. L'objectif de l'association est de favoriser les partenariats entre l'enseignement supérieur, la recherche privée et publique et d'accompagner le développement de nouvelles activités issues des technologies de pointe.

Les comptes 2012 présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre de 3 K€. Les produits sont en hausse de 103 K€ (les prestations de services affichent une baisse liée à la réimputation de services refacturés, en transferts de charges, les subventions d'exploitation reçues progressent de + 283 K€). Les charges augmentent moins que les recettes (+ 68 K€).

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture s'élève à 40 K€ ; les capitaux propres s'établissent à + 344 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1705K€</b>	<b>1293K€</b>	<b>2002K€</b>	<b>1945K€</b>	<b>2048K€</b>	<b>103K€</b>	<b>5%</b>
Prestations de services et ventes	7K€	162K€	495K€	65K€	8K€	-644K€	-99%
Subventions d'exploitation	1697K€	1106K€	1474K€	1186K€	1469K€	283K€	24%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1795K€</b>	<b>1270K€</b>	<b>1926K€</b>	<b>1977K€</b>	<b>2045K€</b>	<b>68K€</b>	<b>3%</b>
Achats et charges externes	684K€	595K€	758K€	532K€	570K€	38K€	7%
Charges de personnel	997K€	614K€	1124K€	1331K€	1303K€	-28K€	-2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-90K€</b>	<b>23K€</b>	<b>76K€</b>	<b>-32K€</b>	<b>3K€</b>	<b>35K€</b>	<b>-110%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-66K€</b>	<b>56K€</b>	<b>5K€</b>	<b>32K€</b>	<b>40K€</b>	<b>8K€</b>	<b>24%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>210K€</b>	<b>295K€</b>	<b>274K€</b>	<b>305K€</b>	<b>344K€</b>	<b>39K€</b>	<b>13%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	80K€	80K€	120K€	76K€	123K€	47K€	62%

- **MAISON DE L'EMPLOI**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Créée en 2007 dans le cadre du Plan de cohésion sociale et de la loi de lutte contre les exclusions, la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les demandeurs d'emploi et de les mettre en relation avec les employeurs locaux. Installée dans le quartier de La Source, dans les anciens locaux des chèques postaux, la Maison de l'emploi regroupe en un lieu unique tous les acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, Département du Loiret, Mission locale de l'Orléanais, Boutique de gestion. L'installation du service Insertion/P.L.I.E de l'Agglo Orléans Val de Loire dans les locaux de la Maison de l'Emploi, permet d'élargir l'offre de services et de renforcer le rôle de guichet territorial de l'emploi de la structure. L'association joue un rôle de coordination entre les acteurs publics et le monde économique et assure une veille active de l'ensemble des besoins du territoire, tant en matière d'emploi que de formation. L'association est intégralement financée par des subventions de l'Etat et de ses collectivités supports.

Les comptes de l'exercice 2012 présentent un résultat d'exploitation de 36 K€ et un résultat net à l'équilibre.

Une provision pour risque de reversement d'une subvention, constatée à hauteur de 80 K€ sur l'exercice 2011, a été portée en 2012 à 113 K€.

A fin 2012, les capitaux propres s'élèvent à 44 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>188K€</b>	<b>335K€</b>	<b>363K€</b>	<b>425K€</b>	<b>412K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>-3%</b>
Prestations de services et ventes	0K€	1K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	185K€	331K€	347K€	423K€	407K€	-16K€	-4%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>343K€</b>	<b>363K€</b>	<b>362K€</b>	<b>346K€</b>	<b>376K€</b>	<b>30K€</b>	<b>9%</b>
Achats et charges externes	73K€	83K€	85K€	151K€	138K€	-14K€	-9%
Charges de personnel	253K€	263K€	262K€	186K€	228K€	42K€	23%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-154K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>1K€</b>	<b>79K€</b>	<b>36K€</b>	<b>-43K€</b>	<b>-54%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>0K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0K€</b>	<b>15K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-100%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>29K€</b>	<b>29K€</b>	<b>29K€</b>	<b>44K€</b>	<b>44K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	50K€	50K€	50K€	160K€	160K€	0K€	0%

La progression de la subvention versée par la Ville à partir de 2011 résulte notamment de la prise en charge par l'association du loyer antérieurement supporté par la Ville. En 2013, la Maison de l'emploi et tous les acteurs de l'emploi regroupés autour d'elle emménagent dans de nouvelles locales propriétés de la SEMPAT Orléans Val de Loire.

- **STUDIUM**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Le Studium, Agence régionale de recherche et d'accueil de chercheurs associés en région Centre, est une association qui vise à animer et développer la recherche scientifique à Orléans et en région Centre. Le Studium organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau, pour des séjours d'un à deux ans, sur des thématiques nouvelles de recherche scientifique et anime des rencontres internationales.

En 2012, les produits d'exploitation de l'association apparaissent en forte hausse (+503 K€), en raison de la perception de fonds dédiés attribués par la région Centre et le département du Loiret pour financer le recrutement de chercheurs sur 2012 et 2013 (193 K€ perçus par avance sur 2012). Après retraitement, le niveau réel de produits d'exploitation s'établirait à 1 266 K€.

Les charges d'exploitation progressent de + 337 K€, en raison principalement d'une hausse des charges de personnel (+ 276 K€) et des achats (+ 46 K€).

Les comptes 2012 du Studium font apparaître un excédent d'exploitation de 196 K€, qui, après retraitement des fonds dédiés et comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, s'établit à 4 K€.

A fin 2012, les capitaux propres de l'association s'élèvent à 225 K€.

Le Studium et l'Université d'Orléans doivent emménager, fin 2013, dans les locaux réhabilités du site Dupanloup.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>939K€</b>	<b>980K€</b>	<b>824K€</b>	<b>956K€</b>	<b>1459K€</b>	<b>503K€</b>	<b>53%</b>
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	21K€	88K€	67K€	323%
Subventions d'exploitation	908K€	946K€	801K€	907K€	1334K€	427K€	47%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>913K€</b>	<b>1014K€</b>	<b>788K€</b>	<b>927K€</b>	<b>1263K€</b>	<b>337K€</b>	<b>36%</b>
Achats et charges externes	108K€	94K€	109K€	232K€	278K€	46K€	20%
Charges de personnel	584K€	684K€	475K€	540K€	815K€	276K€	51%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>25K€</b>	<b>-35K€</b>	<b>36K€</b>	<b>29K€</b>	<b>196K€</b>	<b>167K€</b>	<b>573%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>23K€</b>	<b>-35K€</b>	<b>41K€</b>	<b>31K€</b>	<b>4K€</b>	<b>-26K€</b>	<b>-86%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>184K€</b>	<b>149K€</b>	<b>190K€</b>	<b>221K€</b>	<b>225K€</b>	<b>4K€</b>	<b>2%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	53K€	64K€	69K€	62K€	53K€	-9K€	-14%

• DREAM

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Le pôle DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) fédère l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'environnement à l'échelle de la région Centre (industriels, bureaux d'études, organismes de recherche et de formation, structures d'appui aux entreprises...).

Les comptes de l'exercice 2012 présentent un résultat d'exploitation de 9 K€, en diminution de 23 K€ par rapport à 2011, en raison notamment d'une progression plus rapide des charges que des produits. Les charges d'exploitation augmentent en raison d'une hausse des frais de personnel ; les produits d'exploitation évoluent en lien avec les subventions reçues et les prestations vendues.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à 12 K€.

A fin 2012, les capitaux propres s'élèvent à 63 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>81K€</b>	<b>169K€</b>	<b>334K€</b>	<b>500K€</b>	<b>618K€</b>	<b>118K€</b>	<b>24%</b>
Prestations de services et ventes	11K€	17K€	17K€	42K€	89K€	46K€	110%
Subventions d'exploitation	70K€	152K€	316K€	458K€	527K€	70K€	15%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>78K€</b>	<b>171K€</b>	<b>318K€</b>	<b>468K€</b>	<b>609K€</b>	<b>141K€</b>	<b>30%</b>
Achats et charges externes	78K€	171K€	289K€	191K€	211K€	20K€	11%
Charges de personnel	0K€	0K€	26K€	264K€	377K€	113K€	43%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>15K€</b>	<b>32K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-23K€</b>	<b>-73%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>3K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>17K€</b>	<b>29K€</b>	<b>12K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>-60%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3K€</b>	<b>6K€</b>	<b>21K€</b>	<b>55K€</b>	<b>63K€</b>	<b>8K€</b>	<b>14%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	2K€	61K€	50K€	50K€	50K€	0K€	0%

- *Le secteur développement urbain*

- **Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO)**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et capitaux propres positifs**

La SEMDO est une société d'économie mixte dont la mission est d'aménager, construire et gérer des projets d'urbanisme, pour le compte de collectivités locales, dans le respect de l'intérêt général propre au secteur public.

En 2012, les investissements réalisés par la SEMDO concernent 20 opérations d'aménagement actives et un montant de 13 M€ HT de dépenses (communes d'Orléans et autres). Parmi les opérations gérées par la SEMDO, figurent notamment la ZAC Sonis à Orléans (15,5%), la ZAC les jardins du Bourg à Ingré (11,4%), la ZAC du Larry à Olivet (10,2%)...

L'activité de la SEMDO est pour l'essentiel réalisée dans le cadre de conventions publiques d'aménagement, de concessions d'aménagement ou de mandats.

La Ville d'Orléans a confié à la SEMDO la réalisation de différents programmes d'aménagement : ZAC Champ Chardon, ZAC Coligny, ZAC Allées de la Source, ZAC des Halles 1, ZAC des Halles 2, ZAC Sonis, ZAC Clos de la Fontaine...

Dans ce contexte, la Ville est amenée à accorder sa garantie pour les emprunts souscrits par la SEM pour le financement des opérations réalisées pour le compte de la Ville. Au 31/12/2012, l'encours bénéficiant d'une garantie de la Ville s'élève à 9 M€.

Les comptes 2012 de la SEMDO présentent un résultat excédentaire net de 7 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 2 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>38930K€</b>	<b>35835K€</b>	<b>37504K€</b>	<b>55005K€</b>	<b>46127K€</b>	<b>-8878K€</b>	<b>-16%</b>
Prestations de services et ventes	20513K€	16000K€	25256K€	23079K€	29489K€	6410K€	28%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>38923K€</b>	<b>35760K€</b>	<b>37321K€</b>	<b>54940K€</b>	<b>46138K€</b>	<b>-8802K€</b>	<b>-16%</b>
Achats et charges externes	29190K€	23911K€	22017K€	3354K€	24615K€	-8933K€	-27%
Charges de personnel	1482K€	1203K€	1280K€	1310K€	1401K€	9K€	7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7K€</b>	<b>75K€</b>	<b>183K€</b>	<b>65K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-76K€</b>	<b>-117%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>68K€</b>	<b>42K€</b>	<b>76K€</b>	<b>60K€</b>	<b>7K€</b>	<b>-53K€</b>	<b>-88%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1815K€</b>	<b>1857K€</b>	<b>1933K€</b>	<b>1993K€</b>	<b>2000K€</b>	<b>7K€</b>	<b>0%</b>

**- SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et capitaux propres positifs**

La Ville d'Orléans a décidé de se doter d'une SEM patrimoniale, destinée à porter son patrimoine immobilier productif de revenus.

La SEM patrimoniale Orléans Val de Loire a été créée par délibération du 8 juillet 2011, avec un capital social fixé à 4 M€, réparti ainsi :

5. 2,929 M€ pour la Ville, libérés à 50% à la création de la société ;
6. 0,681 M€ pour la Caisse des Dépôts et Consignations ;
7. 0,126 M€ pour la Caisse d'Epargne Loire Centre ;
8. 0,126 M€ pour le Crédit Agricole Centre Loire ;
9. 0,126 M€ pour le Crédit Mutuel du Centre
10. 0,008 M€ pour la S.E.M.D.O. ;
11. 0,004 M€ pour Orléans Gestion.

Pour son 1<sup>er</sup> exercice, les comptes de la SEMPAT portent sur une durée de 13 mois du 01/12/2011 au 31/12/2012. Ils présentent un résultat d'exploitation légèrement négatif de – 22 K€.

En fin d'exercice 2012, les capitaux propres s'élèvent à 1 978 K€ (capital libéré à 50%)

Exercice clos : 31/12/N	2012
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>9261K€</b>
Prestations de services et ventes	9261K€
Subventions d'exploitation	0K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>9283K€</b>
Achats et charges externes	8517K€
Charges de personnel	3K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-22K€</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-22K€</b>
<b>Capitaux propres</b> (base capital libéré)	<b>1978K€</b>

- **LE SIVU DES GROUES**

**Résultats positifs**

*Les communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle ont décidé en 2010, de créer un Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) dans le cadre du projet d'aménagement de l'Eco-Quartier des Groues (40 ha répartis sur les deux communes).*

*Le SIVU a été créé par arrêté préfectoral le 17 mai 2010.*

Il est financé par les contributions des deux communes (1/3 pour St Jean de la Ruelle et 2/3 pour Orléans).

L'année 2012 constitue la deuxième année complète d'exercice du SIVU.

L'exercice 2012 se solde par un excédent de 161 K€ après reprises des résultats 2011 et à 18 K€ après prise en compte des reports de dépenses d'investissement.

Les recettes (87 K€) correspondent aux contributions des communes, soit 29 K€ pour la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle et 58 K€ pour la Ville d'Orléans.

Exercice clos : 31/12/N	2011	2012	Evol° N/N-1 €
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>87 K€</b>	<b>87 K€</b>	<b>0 K€</b>
Prestations de services et ventes	0 K€	0 K€	0 K€
Subventions d'exploitation	87 K€	87 K€	0 K€
dont subvention municipale	0 K€	0 K€	0 K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>0 K€</b>	<b>12 K€</b>	<b>12 K€</b>
Achats et charges externes	0 K€	12 K€	12 K€
Charges de personnel	0 K€	0 K€	0 K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>87 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>-12 K€</b>
<b>RESULTAT NET (épargne brute)</b>	<b>87 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>-12 K€</b>
<b>RESULTAT (épargne disponible)</b>	<b>87 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>-12 K€</b>
<b>RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>87 K€</b>	<b>161 K€</b>	<b>74 K€</b>

*Les délégations de service public*

- **SEM ORLEANS GESTION**

La S.E.M. ORLEANS GESTION exploite en tant que délégataire de service public de la Ville d'Orléans :

- 12 parcs de stationnement (parkings Baron, Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gare, Hôtel de Ville, La Source, Münster et Saint-Paul, Gambetta et Charpenterie, le parking Cheval rouge en cours de construction)
- Le centre de conférences, le parc des expositions et la patinoire du Baron.

Au 31/12/2012, les comptes de la SEM Orléans Gestion présentent un résultat d'exploitation de 91 K€, en augmentation de 57 K€ par rapport à 2011.

L'évolution des recettes provient principalement d'une hausse du chiffre d'affaires de 100 K€, liée à l'activité de stationnement. Le résultat net (+ 33 K€) reste stable par rapport à 2011. A fin 2012, les capitaux propres s'établissent à 1 926 K€.

Au cours de l'année 2012, la Ville d'Orléans a accordé sa garantie financière à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt de 4,87 M€ réalisé pour le financement de la construction du nouveau parc de stationnement du Cheval Rouge (concession). Au 31/12/2012, l'encours garanti par la Ville s'élève à 2,4 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>10396K€</b>	<b>9794K€</b>	<b>9997K€</b>	<b>10420K€</b>	<b>10787K€</b>	<b>367K€</b>	<b>4%</b>
Prestations de services et ventes	9215K€	9230K€	9479K€	9872K€	9973K€	100K€	1%
Subventions d'exploitation	18K€	104K€	100K€	92K€	111K€	19K€	21%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10392K€</b>	<b>9866K€</b>	<b>9997K€</b>	<b>10386K€</b>	<b>10696K€</b>	<b>310K€</b>	<b>3%</b>
Achats et charges externes	4174K€	3617K€	3510K€	3739K€	3766K€	27K€	1%
Charges de personnel	3944K€	3990K€	3965K€	3844K€	4191K€	346K€	9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4K€</b>	<b>-72K€</b>	<b>0K€</b>	<b>34K€</b>	<b>91K€</b>	<b>57K€</b>	<b>165%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>66K€</b>	<b>27K€</b>	<b>47K€</b>	<b>34K€</b>	<b>33K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-2%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1832K€</b>	<b>1843K€</b>	<b>1874K€</b>	<b>1891K€</b>	<b>1926K€</b>	<b>34K€</b>	<b>2%</b>
Participation versée / prestations acquises par la Ville	104K€	99K€	100K€	92K€	100K€	9K€	9%

Par délibération du 15 mars 2013, et à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville a reconduit la société Orléans Gestion comme délégataire du parc de stationnement de la Charpenterie (affermage).

**- ASSOCIATION ANTIROUILLE**

L'année 2012 représente la quatrième année d'exploitation de L'Astrolabe, par l'Association l'Antirouille, dans le cadre de la délégation de service public mise en œuvre par la ville d'Orléans jusqu'au 31 décembre 2014. La salle de l'Astrolabe, équipement culturel qui s'inscrit dans le dispositif national des Scènes de Musique Actuelle, fait à ce titre l'objet d'une convention signée entre l'Etat, la région Centre et la Ville.

L'année 2012 a été marquée par le renouvellement de la convention triennale Ville – Etat – région Centre.

Pour mémoire les comptes 2011 étaient impactés par la création de l'opéra Red Waters, opération exceptionnelle, qui avait fait progresser le budget de l'association.

Les comptes 2012 présentent un excédent d'exploitation limité à 17 K€ (- 113 K€), avec des recettes d'exploitation en baisse de 70 K€ (-7 %), en raison de la diminution des subventions reçues (-81 K€ de la région Centre - projet Red Waters en 2011) et d'une hausse des charges d'exploitation (+43 K€), principalement liée aux charges de personnel (postes pourvus en année complète).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net de l'association est de +18 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 177 K€ en fin d'exercice. La dette financière fin 2012 s'établit à 15 K€ (capital restant dû d'un emprunt de 32 K€ contracté au cours de l'exercice 2010).

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>905K€</b>	<b>842K€</b>	<b>866K€</b>	<b>1055K€</b>	<b>986K€</b>	<b>-70K€</b>	<b>-7%</b>
Prestations de services et ventes	280K€	242K€	247K€	284K€	306K€	23K€	8%
Subventions d'exploitation	574K€	563K€	569K€	693K€	644K€	-48K€	-7%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>889K€</b>	<b>812K€</b>	<b>844K€</b>	<b>925K€</b>	<b>968K€</b>	<b>43K€</b>	<b>5%</b>
Achats et charges externes	422K€	399K€	419K€	438K€	441K€	4K€	1%
Charges de personnel	417K€	374K€	392K€	435K€	460K€	25K€	6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15K€</b>	<b>30K€</b>	<b>22K€</b>	<b>130K€</b>	<b>17K€</b>	<b>-113K€</b>	<b>-87%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>20K€</b>	<b>14K€</b>	<b>12K€</b>	<b>1K€</b>	<b>18K€</b>	<b>17K€</b>	<b>1246%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>44K€</b>	<b>58K€</b>	<b>107K€</b>	<b>126K€</b>	<b>177K€</b>	<b>51K€</b>	<b>41%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	335K€	360K€	360K€	360K€	362K€	2K€	1%

La Ville d'Orléans a attribué en 2012 une subvention d'équipement de 10 K€ à l'association, afin de soutenir le programme de renouvellement du matériel scénique. Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2012 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 27/09/2013.

- **SA ORLEANS SPECTACLES**

La société Orléans Spectacles, filiale d'Orléans Gestion, exploite le Zénith d'Orléans dans le cadre d'une délégation de service public, dont l'échéance est fixée au 31 juillet 2013.

En 2012, l'activité du Zénith a été soutenue, avec 55 spectacles, contre 37 en 2011, 126 075 spectateurs accueillis, contre 93 194 en 2011 et 28 manifestations économiques et sportives organisées, contre 24 en 2011. L'activité a donc globalement progressé, aussi bien en nombre de représentations et manifestations, qu'en nombre de spectateurs.

Les comptes d'Orléans Spectacles présentent, en 2012, un résultat positif de 64 K€, en augmentation de 86 K€ par rapport à 2011, en raison d'une hausse de chiffre d'affaire de 27 % (tous les secteurs d'activités d'Orléans Spectacles ont progressé de manière significative : secteurs sport, spectacle, économique, ainsi qu'un meilleur taux d'occupation des panneaux publicitaires et des partenariats plus importants), alors que les charges d'exploitation augmentent moins rapidement (+ 242 K€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à 42 K€, contre 25 K€ en 2011.

Les capitaux propres s'élèvent à 451 K€ au terme de l'exercice 2012.

Exercice clos : 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1024K€</b>	<b>1312K€</b>	<b>1262K€</b>	<b>1215K€</b>	<b>1543K€</b>	<b>328K€</b>	<b>27%</b>
Prestations de services et ventes	1217K€	1312K€	1259K€	1215K€	1543K€	328K€	27%
Subventions d'exploitation	-192K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>981K€</b>	<b>1267K€</b>	<b>1238K€</b>	<b>1237K€</b>	<b>1479K€</b>	<b>242K€</b>	<b>20%</b>
Achats et charges externes	677K€	705K€	624K€	658K€	749K€	91K€	14%
Charges de personnel	150K€	215K€	240K€	254K€	259K€	5K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>43K€</b>	<b>45K€</b>	<b>24K€</b>	<b>-22K€</b>	<b>64K€</b>	<b>86K€</b>	<b>-394%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>29K€</b>	<b>30K€</b>	<b>23K€</b>	<b>25K€</b>	<b>42K€</b>	<b>17K€</b>	<b>68%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>331K€</b>	<b>361K€</b>	<b>383K€</b>	<b>409K€</b>	<b>451K€</b>	<b>42K€</b>	<b>10%</b>

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2012 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 27/09/2013.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Conseil Municipal a approuvé le choix de la S.A. Orléans Spectacles comme nouveau délégataire du Zénith d'Orléans (délibération du 12/04/2013).

- **SNC L'ORLEANAISE DES EAUX**

La Ville avait délégué l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable à la société Lyonnaise des eaux depuis le 1er janvier 1987. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Le Conseil Municipal a approuvé le 08/07/2011, le choix de la société L'Orléanaise des Eaux, filiale de Lyonnaise des eaux France, comme nouveau délégataire du service public d'eau potable de la ville d'Orléans pour une durée de 12 ans, à partir du 01/01/2012.

L'exercice 2012 correspond donc à la première année d'exploitation de la DSP depuis son renouvellement.

- **SA NUMERICABLE**

La SA Numéricable intervient dans le cadre d'une délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication de la Ville d'Orléans. Le contrat de concession a été conclu pour une durée de 25 ans à compter de la date d'ouverture commerciale du réseau. Les résultats de l'audit lancé par la Ville en 2008 ont mis en avant le faible entretien du réseau.

Par un jugement rendu le 4 août 2009, le Tribunal Administratif d'Orléans a rejeté les demandes formulées par la société visant à annuler les titres émis par la Ville d'Orléans au titre des redevances dues pour les années 2005, 2006 et 2007. La Cour Administrative d'Appel de Nantes a rejeté en appel, le 31/08/2010 les demandes de la Société NC NUMERICABLE. Les redevances dues à la Ville au titre de l'activité télévision du réseau ont depuis cette date été réglées.

Cependant depuis 2006 et malgré les demandes écrites de la Ville, Numéricable ne communique pas son chiffre d'affaires lié à l'activité internet du réseau, nécessaire pour calculer la redevance totale due (4% du chiffre d'affaires lié aux activités télévision et internet)

Au 31 décembre 2012, 57 353 foyers Orléanais (contre 57 330 au 31 décembre 2011) ont la possibilité d'accéder aux services de télévision numérique, d'internet haut débit et de téléphonie illimitée, commercialisés sur le réseau de NUMERICABLE. En 2012, le service «télévision» concerne 4628 abonnés individuels sur le territoire d'Orléans, soit 571 de moins qu'en 2011.

L'échéance du contrat est fixée au 31 mai 2014.

- **SA SOCIETE DE CHAUFFAGE D'ORLEANS LA SOURCE (SOCOS)**

La SA SOCOS exploite le réseau de chaleur urbain situé au sud de la Loire, par le biais d'une délégation de service public. La réalisation du Grand Projet de Ville a eu un impact important sur l'équilibre d'exploitation de la S.O.C.O.S. en raison des démolitions d'immeubles et des aménagements réalisés sur le quartier.

En cohérence avec les objectifs de son Agenda 21, la Ville a confié à la S.O.C.O.S. la construction d'une chaufferie biomasse au bois dans le quartier de La Source, en substitution de la chaufferie actuelle fonctionnant au fioul.

La réalisation de ce projet a été intégrée au contrat de concession par délibération du 26 mars 2010. La mise en service de ce premier projet de chaufferie biomasse, dès fin 2012, permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de faire bénéficier les abonnés de la réduction du taux de TVA applicable à leurs consommations (cette réduction a bénéficié aux abonnés par anticipation dès 2010).

- **SA SOCIETE ORLEANAISE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR (SODC)**

La SA SODC exploite le réseau de chaleur urbain situé au nord de la Loire, par le biais d'une délégation de service public, dont l'échéance est fixée au 30 juin 2032.

A la suite du projet réalisé dans le quartier de La source, la Ville d'Orléans a demandé à la S.O.D.C. de s'engager à son tour dans un nouveau projet de chaufferie, afin de substituer une énergie locale issue de la biomasse aux énergies fossiles (gaz et fuel lourd) utilisées par l'actuelle chaufferie urbaine.

Un avenant approuvé le 27 janvier 2012 a acté la construction d'une centrale de cogénération biomasse desservant les quartiers situés au Nord de la Loire. Ce projet, actuellement en cours de réalisation, contribue à la stratégie de la Ville d'Orléans visant à réduire l'empreinte écologique des équipements et services municipaux et permettant aux abonnés de bénéficier d'une baisse du coût de leurs consommations énergétiques.

Les travaux de construction de la chaufferie biomasse SODC ont commencé début mars 2013.

- **SOGERES**

La Ville d'Orléans a confié à la SOGERES l'exploitation du service public de restauration collective depuis le 1er septembre 2009 pour une durée de 7 ans.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire assure l'exploitation de la cuisine centrale, le gros entretien, l'entretien et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'accomplissement du service, l'entretien courant et le nettoyage des locaux, la maintenance et le renouvellement des matériels en cuisine centrale, dans le respect des engagements de la Ville en matière de développement durable.

Au titre de l'exercice 2012, l'activité de la SOGERES représente un total de 1 100 805 repas confectionnés dans la cuisine centrale d'Orléans : scolaire (846 865), A.L.S.H. hors goûters (45 557), Troisième Age (160 019), Goûters A.L.S.H. (48 364). L'évolution constante du nombre de repas servis a conduit à augmenter le personnel encadrant dans 5 écoles de la ville.

Dans le respect du cahier des charges, la SOGERES a procédé à l'élaboration d'une charte des achats responsables, signée avec l'ensemble des fournisseurs, incluant la fourniture de produits issus de l'agriculture biologique et le référencement de producteurs locaux et de filières courtes (ex : viande et volailles : origine régionale privilégiée, 35% de producteurs locaux en fruits et légumes).

Par ailleurs, dans le cadre d'un plan d'actions environnementales, la cuisine centrale et les offices ont notamment réduit leurs consommations de papier, leurs consommations électriques et ont optimisé les trajets de livraison, ont procédé à un tri sélectif des déchets, après formation du personnel aux pratiques environnementales.

En 2012, la charge budgétaire du service de restauration collective s'élève globalement, pour la Ville et le C.C.A.S, à 3,9 M€.

Le rapport d'activité 2012 du délégataire a été approuvé lors du Conseil Municipal du 27/09/2013.

- **GARAGE LEBRUN (FOURRIERE AUTOMOBILE)**

La SARL Garage Lebrun est titulaire de la délégation du service public de la fourrière automobile sur le territoire de la Ville d'Orléans.

L'exploitation de la fourrière a généré en 2012 une recette globale de 596 K€, contre 582 K€ en 2011 (+2.4 %). Il est rappelé que la rémunération du

déléataire est assurée par des prestations d'enlèvement ou de garde de véhicules, mis à la charge des propriétaires de véhicules, sur la base de tarifs fixés par le Conseil Municipal. Le résultat d'exploitation 2012 s'établit à -47 K€.

Le contrat de délégation, qui a pris effet le 01/04/2009 pour une durée de 5 ans, s'achève en 2014. La procédure de renouvellement est actuellement en cours.

Le rapport d'activités du délégataire de l'année 2012 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 27/09/2013.

- **PARC DE STATIONNEMENT VINCI**

La société Vinci Park exploite le parc de stationnement de la place du Martroi, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 45 ans à compter du 30 mai 1986.

L'exploitation du parc de stationnement a généré en 2012 une recette globale de 1,02 M€, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2011. L'exercice 2012 a été marqué par une stabilisation de la durée moyenne de stationnement, par une diminution de 8,8 % de la fréquentation horaire, ainsi que par une baisse du nombre d'abonnés (- 5,9 %).

Le rapport d'activités du délégataire au titre de l'année 2012 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 27/09/2013.

- **Electricité Réseau de Distribution de France (ERDF)**

ERDF est concessionnaire du service public de fourniture et de distribution d'énergie électrique pour une durée de 20 ans. Ce contrat arrive à échéance le 23 février 2013.

L'année 2012 a été marquée par des nombreuses phases de négociations liées au renouvellement du contrat de concession. A l'issue de la procédure, la concession a été réattribuée pour une durée limitée à 20 ans (délibération du 15/03/13), avec des conditions financières et un niveau de renouvellement des équipements améliorés pour la Ville.

- **Gaz Réseau Distribution France (GRDF)**

GRDF est concessionnaire du service public de distribution de gaz. Ce contrat, qui arrive à son terme le 3 mars 2014, est actuellement en phase de renégociation.

En 2012, la concession a concerné 31 936 clients, soit 104 de moins que l'an passé, pour une quantité d'énergie acheminée de 703 983 MWh, ce qui représente une recette de 7 249 K€ (en hausse de 10,92 % par rapport à 2011).

Durant l'année 2012, GRDF a investi plus de 1 million d'euros dans le développement et la modernisation des ouvrages de distribution de gaz naturel sur la ville d'Orléans pour garantir la qualité du service public sur le long terme.

### Les engagements hors bilan

La Ville d'Orléans a contracté des engagements financiers hors bilans vis à vis de différents partenaires :

1- **Le Grand Projet de Ville de La Source** : initialement fixé à 151 M€ TTC, le montant global de la convention ANRU a été porté à 208 M€ TTC par avenants successifs.

*Au titre de la convention signée avec l'ANRU, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville s'élèvent à 58 M€ TTC, déduction faite des subventions attendues à hauteur de 30 M€, la participation nette de la Ville s'établit à 28 M€ TTC.*

*Les principales opérations financées par la Ville dans le cadre du Grand projet de Ville sont les suivantes :*

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	COUT VILLE EN M€ TTC
Participation Ville au CGLLS (OPH)	5,1
Voiries et réseaux	13,0
Restructuration du Centre Commercial 2002	7,1
Résidentialisations	9,5
Equipements publics :	
a- construction d'un groupe scolaire,	5,7
b- construction d'un complexe sportif,	6,1
c- construction d'une médiathèque,	5,1
d- Théâtre Gérard Philipe,	0,7
Maison des associations/lieu d'animation pour les jeunes.	2,6
Autres (démolition du Centre Commercial Beauchamps, ingénierie, rémunération aménageur, acquisition foncière)	3,1
<b>ENGAGEMENT TOTAL VILLE AU 31/12/2012</b>	<b>58</b>
VERSEMENTS EFFECTUES AU 31/12/2012	50
ENGAGEMENT RESIDUEL	8

	Subventions attendues	Subventions encaissées	Reste à encaisser
ANRU	13,7 M€	10,4 M€	3,3 M€
Département	4,8 M€	3,8 M€	1,0 M€
Région	4,9 M€	4,9 M€	0,0 M€
Etat	1,1 M€	1,1 M€	0,0 M€
AGGLO	3,3 M€	3,3 M€	0,0 M€
CDC	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
FEDER	1,7 M€	0,1 M€	1,6 M€
<b>TOTAL</b>	<b>29,7 M€</b>	<b>23,7 M€</b>	<b>6,0 M€</b>

Le programme général du Grand Projet de Ville est réalisé à environ 95% au 31/12/12.

Un avenant n°8 à la convention A.N.R.U., approuvé le 12/07/2012, a revalorisé l'enveloppe globale du G.P.V. à 208 M€ TTC.

**2- Le plan de redressement de l'OPH signé avec la Caisse Générale du Logement Locatif Social :**

Ce plan conclu en 2003 est destiné à accompagner l'OPH les Résidences de l'Orléanais dans son redressement financier. L'engagement financier initial de la Ville était de 13,421 M€ sur la période 2003 – 2008.

Au 31/12/2008, la Ville avait versé la totalité de la subvention de fonctionnement (4,5 M€ au titre de l'article 3-1) et 6,6 M€ de participations d'investissement (article 3-2/3-3), soit un engagement résiduel de la Ville de 2,3 M€ restant à verser.

En 2009, un avenant a prolongé la durée de la convention CGLLS jusqu'en 2014, avec une augmentation de la participation globale d'investissement de la Ville de + 1,2 M€.

En application de cette convention, la Mairie a versé à l'OPH Les résidences de l'Orléanais 0,402 M€, en 2012, soit un total de participations d'investissement versées de 9,3 M€. Dans ce contexte, la participation résiduelle de 0,8 M€ sera versée par la Ville de 2013 à 2014.

**3- La convention territoriale de l'Argonne :**

Le projet de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne a été initié en 2008 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les collectivités partenaires et les bailleurs sociaux. Il concerne la démolition et la reconstruction de 171 logements sociaux, la réhabilitation de 81 logements de la tour Marie Stuart, une amélioration de la qualité de service pour 2 213 logements et la résidentialisation de 1 740 logements. D'importants travaux d'amélioration et de reconfiguration de la trame viaire et des espaces publics sont prévus.

Le projet de Renouveau Urbain concernant le quartier de l'Argonne a été signé avec l'ANRU le 12 février 2008 pour un montant global de travaux de 62,6 M€. Sur cette somme, la Ville s'est engagée à financer 24 M€ et bénéficie en contrepartie de 9 M€ de subventions, soit un engagement net de 15 M€.

*La Ville d'Orléans a confié à la SEMDO la réalisation des futurs aménagements et équipements du quartier de l'Argonne.*

L'avancement général du programme de la convention territoriale est de l'ordre de 40% au 31/12/2012.

**4- L'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire Place Mozart :**

Afin d'offrir à la population des services de santé de proximité, la Mairie soutient un projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) dans le quartier de l'Argonne, qui a pour objectif de regrouper en un même lieu, une douzaine de professionnels et d'associations de santé, dont la complémentarité permettra de nouvelles pratiques médicales et une prise en charge globale des patients.

Cette maison de santé sera située dans le Centre Commercial Marie Stuart actuellement en cours de restructuration, les travaux étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie d'Orléans, dans le cadre d'une convention de mandat conclue avec la SEMDO pour un montant total estimé à 1,5 M€ TTC.

En 2012, les études préalables à la réalisation ont été engagées par la SEMDO (61 K€).

#### 5- Le projet Gare :

En application de la convention signée le 22 juin 2005, la Ville s'est engagée à participer au financement du projet de pôle d'échange de la gare d'Orléans.

La première phase des travaux concernant la livraison de la Halle des Voyages est achevée.

La volonté des partenaires d'achever cette importante opération a conduit à la redéfinition des programmes et des maitrises d'ouvrages finalisés par la signature d'un nouveau protocole partenarial en juillet 2012. Ce protocole prévoit notamment la livraison fin 2013 de la liaison entre la gare et le centre commercial, ainsi que le réaménagement du centre bus et de la liaison tram train, sous maîtrise d'ouvrage AggLO.

#### 6- Le projet ARENA:

Le Conseil Municipal a approuvé en 2010 l'acquisition du site FAMAR, situé au débouché sud du pont Joffre, le long de la RD 2020, moyennant un prix de 8,3 M€ HT afin d'y construire la future ARENA.

La procédure de dialogue compétitif destiné à désigner le concepteur et l'opérateur de l'équipement a été initiée en 2011, après réception de l'avis favorable de la Mission d'Appui à la réalisation des contrats de partenariat publics privés (MAPPP). A l'issue de la procédure, Bouygues-DV Construction est le groupement lauréat pressenti pour la réalisation de l'Aréna.

En 2012, les dépenses ont concerné essentiellement l'acquisition en direct du site FAMAR par la Ville.

La Mairie a engagé un recours contre la décision du Centre National pour le Développement du Sport de retirer la subvention de 15 M€ accordée initialement à la Ville. Le tribunal administratif a donné raison à la Ville et a annulé cette dernière décision du CNDS.

#### 7- Le projet Dupanloup :

*Le Contrat de Projet Etat – Région 2007-2013 a retenu au titre de son volet Enseignement Supérieur – Recherche, et dans le cadre de l'opération Orléans - Ville Universitaire, la transformation de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans.*

*Lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2009, la Ville a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O), par voie de mandat.*

*Le plan de financement de l'opération Dupanloup, dont le coût total s'élève à 13,6 M€ TTC, a été fixé par délibération du 21 octobre 2011 ainsi que suit :*

Dépenses TTC	13,60 M€
--------------	----------

Financements	
Subvention Région HT	5,82 M€
Subvention Etat HT	1,40 M€
Subvention Drac HT	2,78 M€
Participation Ville d'Orleans TTC	3,60 M€

*Au cours de l'exercice 2012, la Ville a versé 5,1 M€ d'avances à la SEMDO et a perçu 3,64 M€ de subventions, dont 2,17 M€ de la Région, 1,0 M€ du rectorat et 0,48 M€ de l'Etat (DRAC).*

Fin 2012, la participation totale versée par la Ville s'élève à 7,6 M€.

8- **Les ZAC en concession d'aménagement (hors GPV) :**

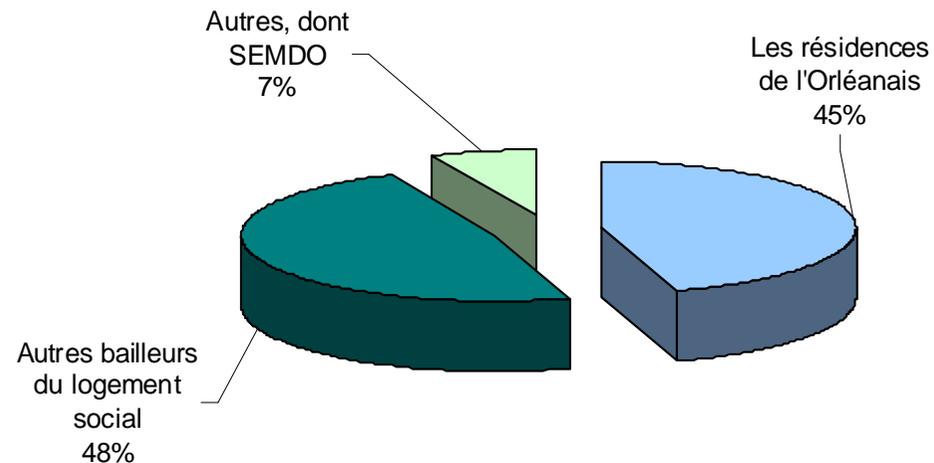
La Ville a confié à la SEMDO l'étude ou la réalisation de 10 opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics, qui représentent les engagements résiduels suivants :

en M €	COUT TOTAL HT	DEPENSES REALISEES AU 31/12/2012 HT	% REAL	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE D'ORLEANS TTC (1)	CUMUL DES PARTICIPATIONS DÉJÀ VERSEES AU 31/12/2012 TTC (2)	RESTE A VERSER
ZAC DES HALLES 1	10,8	8,2	76%	7,6	7,2	0,4
ZAC DES HALLES 2	23,9	18,2	76%	14,7	13,1	1,6
ZAC DE LA CHARPENTERIE	29,4	28,9	98%	7,7	7,1	0,6
ZAC COLIGNY	18,9	17,0	90%	0,4	0,4	-
ZAC SONIS	17,4	12,9	74%	1,6	0,5	1,1
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	13,1	9,2	70%	0,1	-	0,1
TETE NORD DU PONT DE L'EUROPE	2,0	1,5	77%	2,0	0,1	1,9
ZAC DU CHAMP CHARDON	4,1	2,8	70%	-	-	-
ZAC BOURGOGNE	13,9	9,4	68%	9,8	2,5	7,3
ZAC CARMES MADELEINE	60,4	9,0	15%	34,5	7,3	27,2
<b>TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT (hors GPV)</b>	<b>193,9</b>	<b>117,1</b>	<b>60%</b>	<b>78,4</b>	<b>38,3</b>	<b>40,2</b>

Montants issus des CRAC 2012 validés lors du Conseil Municipal du 12/07/2013

9- **Les garanties d'emprunt** : au 31/12/2012, le montant de l'encours garanti par la Ville d'Orléans s'élève à 183,6 M€.

Bénéficiaires	Encours au 31/12/2012 (en M€)	%
OPH les résidences de l'Orléanais	83,1	45,3%
VALLOGIS	29,0	15,8%
SA HLM FRANCE LOIRE	16,2	8,8%
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	15,8	8,6%
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	9,6	5,2%
SEM DEVELOPMT ORLEANAIS	9,0	4,9%
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	6,7	3,6%
LA SAINTE FAMILLE-MR NAZARETH	3,7	2,0%
Le C.R.O.U.S d'Orléans-Tours	2,7	1,5%
SEML Orléans Gestion	2,4	1,3%
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2,3	1,2%
SA D'HLM FRANCE HABITATION	1,4	0,8%
LA VIE AU GRAND AIR	0,5	0,3%
STUART COMMERCIAL SA	0,3	0,2%
ANTIN RESIDENCE	0,2	0,1%
ASS DITE LES AMIS DE PIERRE	0,2	0,1%
APHL	0,2	0,1%
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,1	0,1%
CENTRE HOSP REG ORLEANS	0,1	0,1%
Association du FJT	0,0	0,0%
<b>Total quotité garantie par la Ville</b>	<b>183,6</b>	<b>100,0%</b>



N° 8 – Débat d'Orientations Budgétaires 2014.

\*  
\* \*  
\*

*Présentation d'un PowerPoint par M. MARTIN*

\*  
\* \*  
\*



**M. MARTIN** – *Nous allons passer au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014. Comme vous le savez, il s'agit d'un exercice obligatoire qui précède le vote du budget qui lui, aura lieu au mois de décembre. Il est donc nécessaire de fixer le budget de la Mairie par rapport au contexte économique et aussi par rapport à d'autres dispositifs que nous allons voir.*

## Le contexte économique et financier

### → Un contexte économique défavorable pour 2014

- un **fort désengagement de l'Etat** dans le PLF 2014
- une croissance faible : PIB estimé à +0,9% en France
- change €/€ : parité qui reste durablement élevée à 1,35 \$
- matières premières : prix stables ou en faible progression
- des investissements en net ralentissement
- chômage : un taux élevé, qui freine la consommation
- taux d'intérêt : taux bas, mais marges bancaires élevées et conditions de crédits restrictives,
- inflation : prévision de 1,3% pour 2014

19



**M. MARTIN** – *Le contexte économique de l'année 2014 est défavorable, ce n'est une surprise pour personne. Pour les collectivités, il y a un fort désengagement de l'Etat dans le projet de loi de finances 2014 - je vais y revenir - il y a aussi des éléments excessivement négatifs sur leur financement.*

*Nous devons faire face à une croissance économique faible, estimée à +0,9 % en 2014, une croissance qui est certainement un petit peu ambitieuse, je souhaite qu'elle soit atteinte. Mais je rappelle que la croissance attendue pour l'année 2013 est de 0,2 %. Bien sûr, à ce niveau là, la France détruit de l'emploi.*

*Les taux de change avec une parité \$/€ à 1,35 \$ est un taux trop élevé - tout le monde le dit - qui pénalise nos exportations et notre activité économique.*

*Les matières premières sont stables, le chômage est élevé, ce qui freine la consommation. Les taux d'intérêt sont bas mais, on le constate sur certaines opérations, la politique des crédits est restrictive de sorte qu'elle limite l'activité économique. C'est un sujet quand même important.*

*Enfin, la prévision d'inflation serait de 1,3 %.*

## Le contexte économique et financier

### Projet de Loi de Finances pour 2014 : des baisses brutales de recettes pour les collectivités locales

#### Perte de recettes pour Orléans : - 2,3 M€

- dont dotation forfaitaire	-970 K€
- dont fiscalité et compensations fiscales	-600 K€
- dont amendes de police	-200 K€
- dont subvention de l'Etat (Conservatoire)	-150 K€
- dont arrêt du FISAC	- 240 K€
- dont baisse du CUCS et incertitudes sur divers engagements (renouvellement urbain, contrat de réussite éducative...)	

20



**M. MARTIN** – En ce qui concerne le contexte financier et le comportement de l'Etat, notamment au travers de la loi de finances ou d'autres dispositifs pour l'année 2014 :

- nous avons affaire - vous le savez, mais je dois insister sur ce point - à une baisse brutale des recettes pour les collectivités locales. Une baisse qui est venue sans prévenir, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ni d'une gestion dans le temps ou d'une appréciation de la situation qu'elle créerait. Je crois que l'Etat n'a pas bien mesuré les conséquences au niveau des collectivités. Il commence à s'en rendre compte maintenant que cela monte dans nos propres débats budgétaires. De quoi s'agit-il ? Finalement, dire que la dotation forfaitaire de l'Etat à l'égard des collectivités locales va baisser en 2014 de 3 %, et baissera à nouveau en 2015 de 3 % de plus, cela représente cette année 970 000 € et représentera l'an prochain pas loin de 2 millions d'euros. C'est une mesure qui est terrible et je dirai, qui n'était pas méritée parce que, dans le même temps, la gestion des collectivités locales et notamment des communes, est reconnue comme gestion saine. Nous votons nos budgets en équilibre, nous faisons l'investissement, tout cela, vous le savez parfaitement. Là, c'est une sanction tout à fait lourde.

- la fiscalité et les compensations fiscales seraient également en baisse de 600 000 €. Dans le même temps, on s'est fait prendre une partie de nos amendes de police. Là, nous étions très déçus, n'est-ce pas, M. MONTILLOT ? Effectivement, pour nous qui avons pris soin depuis de nombreuses années de bien gérer notre dette et de n'avoir aucun emprunt toxique, nous avons appris un peu par le détour que finalement, dans la répartition nationale des amendes de police, puisqu'elles font l'objet d'une péréquation nationale que le gouvernement va prendre, pour notre part, 200 000 €. Ce qui est beaucoup sur un total de 1,6 millions. C'est loin d'être négligeable. Il a pris 200 000 € pour équilibrer les comptes des collectivités qui, effectivement avaient souscrit à des emprunts toxiques. Généralement, je l'avais déjà dit, celles qui souscrivent à des emprunts toxiques, le font pour ne pas payer les intérêts. Ce n'était pas du tout qu'elles l'ignoraient, ce n'est pas du tout qu'elles se sont fait avoir, c'est simplement parce qu'elles ne voulaient pas payer d'intérêts et reportaient les intérêts au terme. Là, on trouve que l'opération est un peu salée. Donc, il n'y avait aucune raison de nous sanctionner.

- en ce qui concerne le conservatoire, les subventions de l'Etat vont baisser de 150 000 €,

- l'arrêt du F.I.S.A.C. qui était pourtant une excellente mesure d'accompagnement pour le

commerce, dont nous avons beaucoup bénéficié, ainsi que les commerces du centre-ville, coûtera en 2014, 240 000 €.



**Le contexte économique et financier**

**Projet de Loi de Finances pour 2014 : des hausses de charges pour les collectivités, décidées unilatéralement par l'Etat**

**Augmentation de dépenses pour Orléans : + 2,2 M€**

- dont frais de personnel (hausse des cotisations)	+784 K€
- dont frais de personnel (revalorisation catégorie C)	+500 K€
- dont contribution au Fonds de péréquation (FPIC)	+250 K€
- dont impact réforme des rythmes scolaires (sur 4 mois)	+213 K€
avec restauration scolaire	+400K€
-dont hausse des taux de TVA	+100 K€

21



**M. MARTIN** – Si nous rajoutons à cette perte de recettes l'augmentation des charges pour les collectivités qui ont été décidées unilatéralement par l'Etat, il y a évidemment de très mauvaises nouvelles :

- la hausse des cotisations sociales, le rattrapage des taux de cotisations retraites, ce qu'on appelle les taux C.N.R.A.C.L. (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), est à hauteur de 784 000 €,

- la revalorisation de la catégorie C, en ce qui concerne les frais de personnel : nous avons déjà fait des revalorisations importantes des personnels de catégorie C qui est la catégorie principale. Donc, y-avait-il nécessité dans cette période de grande difficulté financière à faire une augmentation un petit peu opportun, je ne dis pas opportunisme, pour finalement augmenter ces rémunérations ? Cela nous coûtera 500 000 €. Vous voyez à travers cette mesure, la difficulté de la gestion d'une collectivité. Nous pouvons voter nos recettes, puisque nous votons les impôts, mais on nous impose le niveau de dépenses au niveau de nos frais de personnels parce que nous n'avons pas la main sur les politiques d'augmentation. Ce n'est pas la collectivité qui en décide, c'est l'Etat qui fixe les règles en grande partie.

- le fonds de péréquation : 250 000 € de plus,

- l'impact de la réforme des rythmes scolaires : nous avons pris l'impact sur 4 mois, il est de 213 000 €. S'il y avait la restauration scolaire, ce serait de 400 000 € de plus,

- les hausses et la réforme de la T.V.A., là aussi je crois que cela a été mal compris par les contribuables qui pensent que c'est déjà fait. Ce n'est pas le cas. La hausse des impôts arrive au 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle arrive pour chacun d'entre nous, à titre personnel, lorsqu'on ira faire nos courses. Elle arrive bien sûr pour les collectivités qui vont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, payer plus de T.V.A. De ce fait, pour nous, Ville d'Orléans, ce sera une dépense supplémentaire de 100 000 €.

## Le contexte économique et financier

### Projet de Loi de Finances pour 2014 :

- une perte de ressources de 4,5 M€ pour la Ville d'Orléans
- dès le budget 2014 et pour les budgets suivants...
- une perte de ressources pour l'ensemble des partenaires de la Mairie :
  - AggLO (- 5 M€)
  - CCAS, associations...

### Un désengagement annoncé par les autres collectivités :

- **Région** : réforme des Projets Artistiques et Culturels des Territoires et nouvelles conventions d'objectifs avec les Ligues (risque de baisse des aides aux associations ?)
- **Département** : décision de supprimer les actions de prévention spécialisée (-0,545 M€), notamment



CM du 22 novembre 2013

22

**M. MARTIN** – *Le tableau est vraiment sombre, on ne peut pas prélever de cette manière sur la Ville d'Orléans, 4,5 millions d'euros sans que cela n'ait un certain nombre de conséquences. D'autant que j'ai expliqué pour les budgets suivants, il y aura, en plus de ces 4,5 millions d'euros, d'autres mesures. Il y aura forcément des conséquences complémentaires.*

*Cette perte de ressources concerne bien sûr la Mairie. Mais - hier soir, nous étions en débat budgétaire à l'Agglomération - elle concerne aussi l'Agglomération pour 5 millions d'euros. Au total, en ce qui concerne Ville/AggLO, ce sont 10 millions d'euros de fonctionnement annuel qui s'en vont. C'est tout à fait énorme. Comment faire ?*

*Après, lorsque j'entends dire « vous ne devriez pas faire ci, et faire un peu moins de cela », il faudra évidemment nous expliquer comment, M. LEBRUN ?*

*(réaction de M. RICOUD hors micro)*

**M. MARTIN** – *Il n'a rien dit, mais je l'entends déjà.*

*(rires)*

**M. MARTIN** – *Puis, j'aime bien ses interventions. On échange souvent mais pas en direct. C'est vrai qu'on n'est pas d'accord sur beaucoup de choses, mais on est d'accord au moins sur le bilan et la mesure, ça je le sais.*

*En ce qui concerne le désengagement annoncé par les autres collectivités et en particulier, la Région, il s'agit de la réforme des projets artistiques et culturels des territoires et les nouvelles conventions d'objectifs avec les Ligues.*

*Pour le Département, il s'agit de la décision de supprimer les actions de prévention spécialisée.*

*Il y aura aussi un impact dans les relations entre les collectivités locales elles-mêmes. A*

partir du moment où l'on commence à serrer les budgets des collectivités, celles-ci vont se contraindre entre elles. C'est ce qu'il faut comprendre. Autrement dit, les Départements qui subventionnent les collectivités villes vont réduire, les Régions qui subventionnent les Départements et les villes vont réduire aussi. Cela va être un jeu en cascade. Ce qui est effectivement très dangereux parce que c'est un jeu à la baisse.

### Evolution des financements aux associations et clubs Orléanais entre 2012 et 2013

Secteurs Culture - Economie - Tourisme - Jeunesse  
- Politique de la Ville - Social - Sport

Exercices	Département	Etat	Région	Ville d'Orléans	Total
2012	2,67 M€	5,32 M€	2,14 M€	21,36 M€	31,49 M€
2013	2,60 M€	5,16 M€	2,09 M€	21,38 M€	31,24 M€
Evolution	-2,4%	-3,0%	-2,2%	+ 0,1%	-0,8%

→ La Mairie d'Orléans maintient son soutien aux associations et aux clubs alors que l'Etat, la Région et le Département se désengagent

23

**M. MARTIN** – Je voudrais vous donner quelques exemples :

- l'évolution des financements aux associations et clubs orléanais entre 2012 et 2013 qui concernent les secteurs de la Culture, l'Economie, le Tourisme, la Jeunesse, la Politique de la Ville, le Social et le Sport : nous, Mairie d'Orléans, avons décidé de maintenir les subventions, ce qui est déjà un réel effort. Dans le même temps, le Département baisse ses subventions de 2,4 % : ce qui était de 2,67 millions devient 2,6 millions. L'Etat baisse ses subventions aux organismes de 3 %. La Région baisse ses subventions de 2,2 % : ce qui était de 2,14 millions devient 2,09 millions. Autrement dit, il y a une baisse régulière maintenant sur les politiques que j'ai indiquées qui va venir aussi par les autres collectivités locales.

En conséquence, même si la Mairie a décidé de maintenir son soutien, cet exercice reste très compliqué.

## Orientations en matière de recettes de fonctionnement

→ Le budget 2014 sera élaboré à **taux constants de fiscalité**  
(taux inchangés depuis 1996)

→ **Taxe d'habitation : un taux de 20,99%, inchangé**

→ **Taux inférieur** au taux moyen de TH des villes de la strate

→ **Politique volontariste d'abattements votée par Orléans**

La politique d'abattements votée par la Mairie représente une réduction du produit fiscal de **6,7 M€** sur un produit total de taxe d'habitation de 30,66 M€

→ **Le taux réel d'imposition à la TH est de 17,2%, après abattements**

→ **Taxe sur le foncier bâti : un taux de 29,81% inchangé**

**Le projet de loi de finance prévoit une revalorisation des bases de + 1,3 % : le produit attendu est estimé à 77,8 M€ pour 2014**



CM du 22 novembre 2013

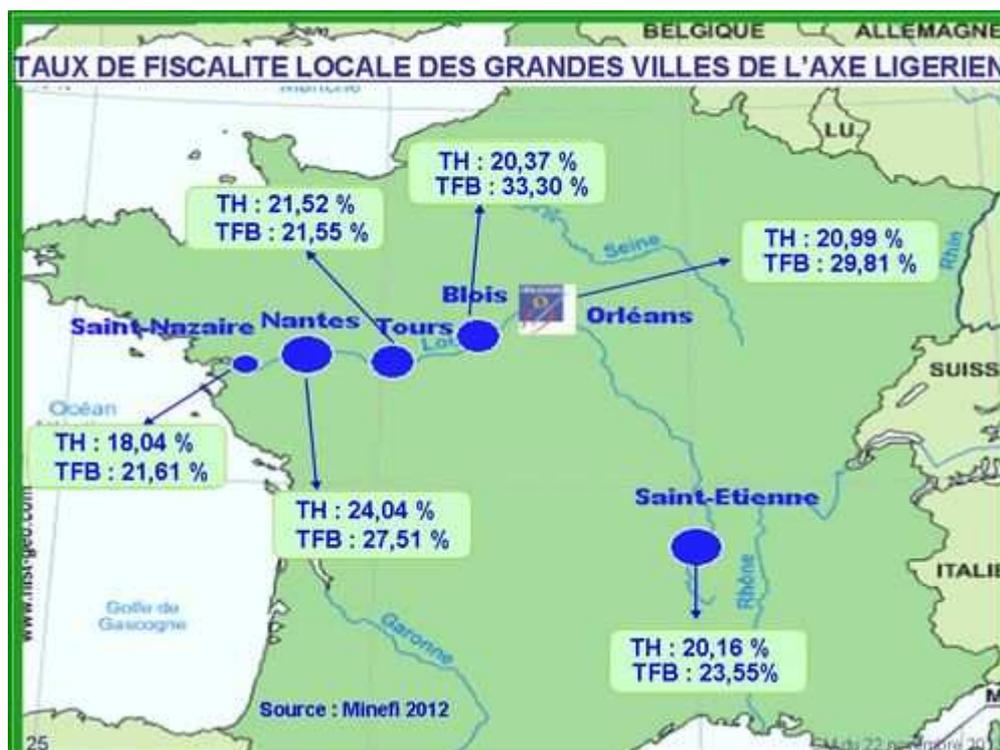
24

**M. MARTIN** – Par rapport à cette situation, que devons-nous faire ?

*Le budget qui est en cours de montage, tiendra compte des éléments suivants :*

*1) ne pas toucher aux taux de la fiscalité. Les taux sont constants depuis 1996, ils seront intégralement maintenus,*

*2) la politique de l'abattement qui est une politique volontaire pour une part importante. La Mairie d'Orléans n'est pas tenue de maintenir cette politique d'abattements pour à peu près ¼ des 6,7 millions qui sont indiqués dans le PowerPoint. Donc, c'est le premier choix de ne pas en ajouter des impôts par rapport à ce qui existe sur le plan national.*



**M. MARTIN** – Je rappelle qu'en ce qui concerne nos taux de fiscalité - on fait la comparaison sur l'axe ligérien qui nous permet de nous situer, une référence que nous avons - en matière de taux de la taxe d'habitation, nous sommes très bien, nous sommes même en dessous de la moyenne des villes qui nous ressemblent.

En matière de taxe foncière, cela a été dit, nous sommes au-dessus. C'est pour cela que la politique est évidemment de contenir les taux et de ne pas les augmenter.

## Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- **Dotations de l'Etat (34,8 M€) : en baisse de 3%**
- **Compensations de l'Etat (2,8 M€) : en baisse de 10%**
- **Dotations de l'Agglo (29,96 M€) : en stabilité**
- **Droits de mutation (3,5 M€) : en baisse de 12%**

A périmètre constant (M€)	Budget 2013	Réel 2013	Prévision 2014	2014/ réel 2013
Recettes fiscales / compens.	86,4	86,6	87,4	0,9%
Dotations de l'Etat	34,7	35,9	34,8	-3,1%
Dotations de l'Agglo	30,0	30,0	30,0	0,0%
Autres recettes de fonct.	31,2	31,2	31,4	0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>182,2</b>	<b>183,7</b>	<b>183,5</b>	<b>-0,1%</b>

→ **Pour la 1<sup>ère</sup> fois, des recettes anticipées en baisse**



CM du 22 novembre 2013

26

**M. MARTIN** – *En matière de recettes de fonctionnement, vous voyez le tableau qui vous démontre que, pour la première fois à Orléans, nous aurons une baisse de nos recettes. Je le dis, je n'ai jamais connu de baisse de recettes à la Ville d'Orléans, en l'espace de 12 ans. Nous aurons une baisse réelle de recettes. Il faudra faire avec un indice négatif. C'est vous dire l'ampleur du problème.*

## Orientations en matière de dépenses de fonctionnement

- **Charges de personnel** : en hausse de +1,5 %, en intégrant les hausses de cotisations sociales, revalorisation des traitements des agents de catégories C...
- **Dépenses courantes** : en diminution, à périmètre constant 2013, malgré la hausse des taux de TVA
- **Stabilisation des subventions aux associations et aux clubs**
- **Maîtrise des intérêts de la dette**
- **Doublement de la contribution au FPIC** (+ 0,25 M€)

27

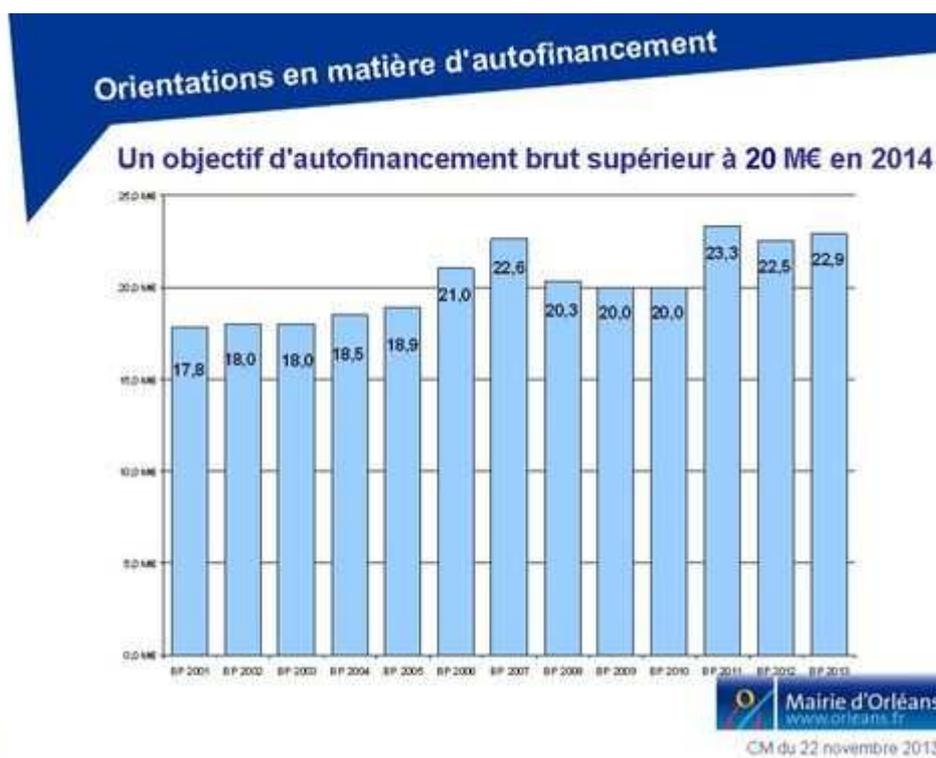


**M. MARTIN** – *Dans le même temps, nous avons des charges de personnel qui seront en hausse de 1,5 %, non pas parce qu'il y a une politique d'augmentation des effectifs mais parce qu'il faut, bien sûr, absorber les cotisations sociales dont j'ai parlé, et aussi la politique du glissement vieillesse / technicité, autrement dit, la revalorisation normale des rémunérations en fonction des indices et de l'ancienneté.*

*Les dépenses courantes seront en diminution, nous avons décidé de les diminuer malgré la hausse de la T.V.A.*

*Nous avons décidé de proposer au Conseil Municipal la stabilité des subventions aux associations et aux clubs et de maîtriser les intérêts de la dette.*

*Nous prévoyons, bien sûr, d'intégrer dans nos charges le doublement de la contribution au Fonds Péréquation des Impôts des Communes (F.P.I.C.).*



28

**M. MARTIN** – *L'objectif d'autofinancement, nous voulons le maintenir, peut-être pas au niveau qu'il avait atteint mais à un niveau quand même supérieur à 20 millions. En effet, l'autofinancement est une des grandes mesures de la capacité d'une commune pour investir. C'est une grande mesure de sa situation financière.*

*Vous avez en projection, l'autofinancement que nous avons voté les dernières années. Je pense que nous serons en mesure de vous présenter un budget avec un autofinancement d'au moins 20 millions d'euros.*

## Orientations en matière d'investissement

→ **les dépenses d'équipement seront de l'ordre de 45 M€,**

- soutien efficace à l'économie locale et à l'emploi
- financé sans augmentation de la fiscalité locale
- et avec une dette maîtrisée

**en baisse toutefois par rapport au budget 2013**

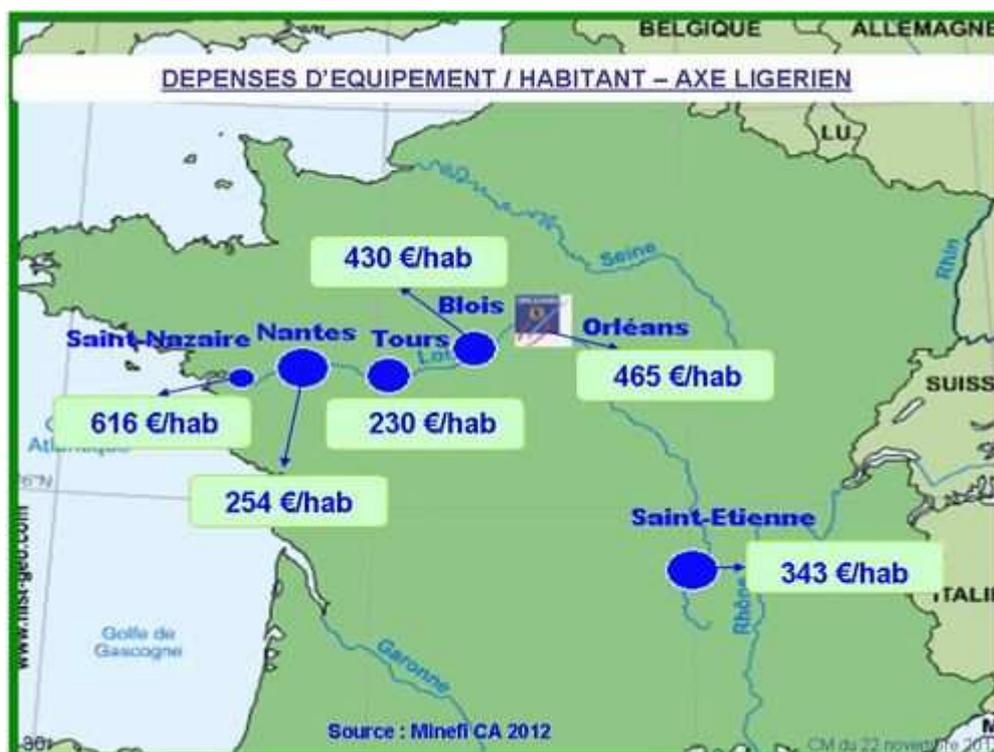
→ **Les investissements resteront majoritairement financés par l'autofinancement et par des ressources définitives :**

- le FCTVA (5,5 M€)
- les subventions d'équipement attendues
- les amendes de police (1,6 M€), en baisse
- la Taxe d'Aménagement Locale d'Urbanisme (0,4 M€), en baisse
- les cessions d'actifs

29

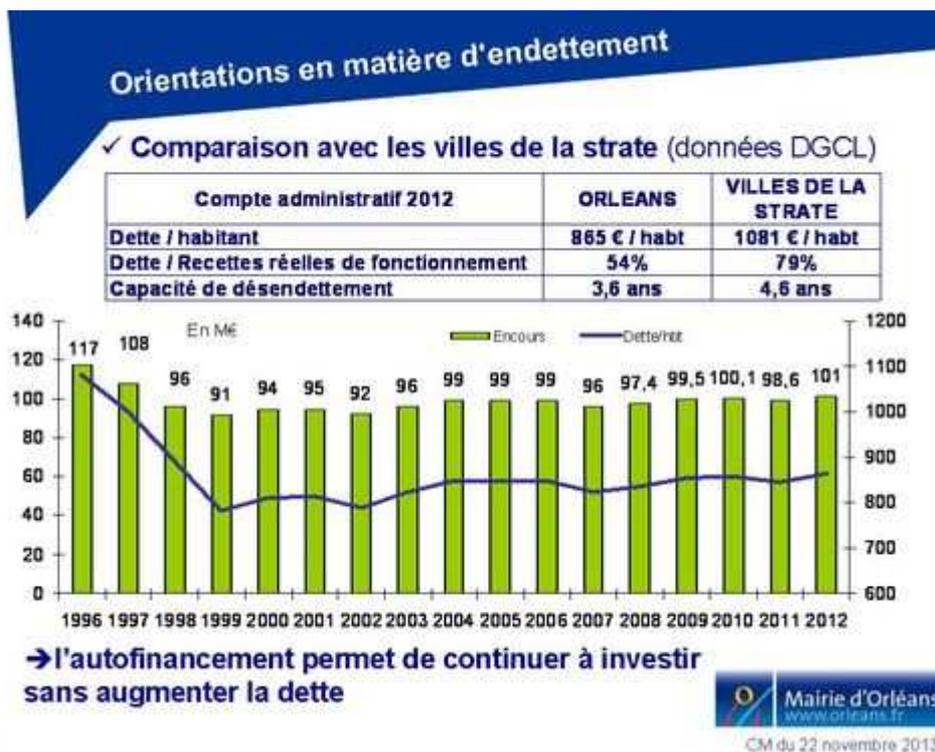
**M. MARTIN** – *Les dépenses d'équipements seront importantes même si elles seront moins élevées qu'en 2013. Elles seront d'un montant de l'ordre de 45 millions d'euros, donc, inférieures à l'année 2013, même si cela restera, par rapport à la politique d'investissement de la Ville, un budget important. Effectivement, c'est un soutien à l'économie.*

*Nous voulons faire cet effort sans faire appel à la fiscalité locale, je l'ai dit, mais néanmoins, avec une baisse par rapport à 2013.*



**M. MARTIN** – Les dépenses d'équipement pour la Mairie sont à un niveau élevé. Je crois que c'est ce qui permet à notre ville de se développer. Vous avez les chiffres des dépenses par habitant sous les yeux :

- 465 € pour Orléans.
- 430 € pour Blois
- 230 € pour Tours
- 343 € pour Saint-Etienne
- 254 € pour Nantes
- 616 € pour Saint-Nazaire qui est une ville un peu atypique, mais néanmoins, nous la mettons dans la comparaison.



31

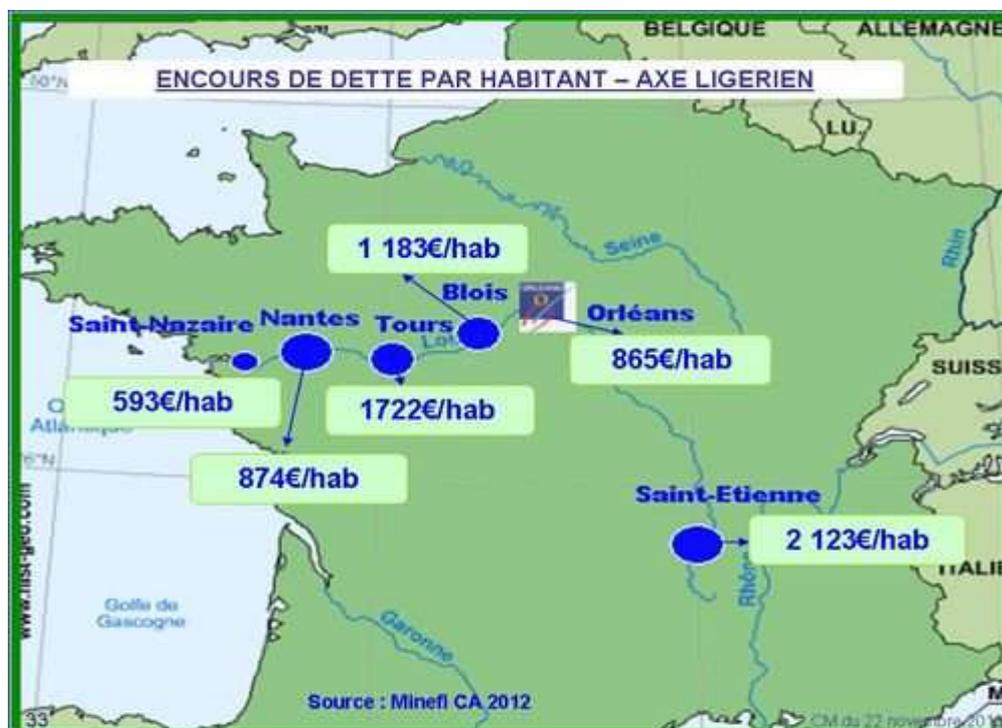
**M. MARTIN** – En ce qui concerne notre dette, la comparaison avec les villes de la strate nous démontre que la Ville d'Orléans est moins endettée que les villes qui lui ressemblent. Nous continuons à être en dessous.

Cependant, devons-nous satisfaire à l'augmentation de la dette pour contrecarrer les difficultés que l'Etat nous impose ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons qu'il serait dangereux de partir dans l'endettement - ce que l'Etat a fait depuis malheureusement bien des années - pour faire des dépenses et ainsi, rompre avec les grands équilibres que nous avons aujourd'hui et qui sont sains.

L'objectif sera de maintenir la dette, et de la maintenir par habitant. Elle est de 3,6 années, ce qui est nettement inférieur à ce que vous voyez sur les villes de la strate qui nous ressemblent qui sont de 4,6 années.



**M. MARTIN** – Nous n'avons pas d'emprunts toxiques, je l'ai dit, je n'y reviens pas. Le tableau qui vous est projeté le démontre.



**M. MARTIN** – L'encours de dette par habitant restera à 865 €. A Tours, il est de 1 722 €. Vous voyez que quand on laisse filer la dette, cela peut aller très vite.

A Saint-Etienne il est de 2 123 €, à Nantes, il est comme à Orléans, de 874 €, et à Blois, il est de 1 183 €.

Voilà, M. le Maire, quelques éléments de réflexion.

**M. le Maire** – Merci M. MARTIN. Y-a-t-il des interventions ? Je crois que j'ai noté tout le monde. Je donne la parole à M. SANKHON,

**M. SANKHON** – Je ne vais pas énumérer l'ensemble des désengagements que je trouve déplorable. Je déplore l'effet domino du désengagement de l'Etat sur plusieurs fronts majeurs d'actions jeunesse et familles qui fragilisent et mettent en péril les associations les moins structurées. Aujourd'hui, ce que je trouve dommageable, ce ne sont pas deux ou trois gadgets démagogiques qui posent problème pour le développement et la consolidation structurelle des associations, mais bien l'action que nous menons, de financement, de mise à disposition, d'investissements et d'accompagnement fort et permanent. Voilà ce qui me chagrine le plus aujourd'hui.

**M. le Maire** – M. BLANLUET, c'est à vous.

**M. BLANLUET** – M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur la suppression de 150 000 € pour le conservatoire. J'en parle aujourd'hui parce que c'est la Sainte Cécile, la sainte patronne des musiciens, amateurs et professionnels. On nous retire de l'argent pour le conservatoire, parce qu'il est là pour éduquer les amateurs. Oui, c'est un petit peu normal, avant d'être professionnel, on est amateur. On a des professeurs au conservatoire qui étaient amateurs avant d'être professeurs. Maintenant ils sont professionnels. Ils n'auraient pas connu le conservatoire avant ? L'amateur en musique, moi je suis pour. On est là pour faire rêver les personnes, pour leur donner du plaisir. Mais l'amateurisme du Gouvernement, je ne le supporte pas !

**M. le Maire** – Je crois que c'est un avis personnel. M. RICOUD, vous avez la parole.

**M. RICOUD** – Tout à l'heure, lorsque Dominique LEBRUN prendra la parole, il ira plus dans le détail sur ce débat d'orientations budgétaires 2014. M. MARTIN, vous dites que la diminution est brutale. Auriez-vous accepté une diminution douce ? La question qui est posée aujourd'hui, sur le constat, je crois que l'on est d'accord pour le dire, c'est que le désengagement de l'Etat est grave et qu'il va entraîner pour l'avenir, des conséquences dramatiques.

Comme vous êtes des élus éclairés, vous avez certainement pris connaissance de la résolution générale du 96<sup>ème</sup> congrès des Maires de France qui s'est réuni récemment, qui regroupe des Maires de toutes tendances politiques, où les Maires de toutes les tendances ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord, qu'ils soient de l'U.M.P., qu'ils soient du Parti Socialiste, qu'ils soient Verts, qu'ils soient Communistes, qu'ils soient du Front de Gauche. Tout le monde a tiré la sonnette d'alarme. Je voudrais revenir sur quelques points forts :

- « Nous demandons que l'Etat assume le financement des politiques qu'il impulse », tout le monde est d'accord,

- « nous alertons sur la baisse de nos dotations qui va porter atteinte au fonctionnement des services publics locaux, pourtant indispensables à la qualité de la vie de nos concitoyens »,

- « nous approuvons la coordination entre les collectivités, mais refusons la tutelle de l'une sur l'autre ». On est complètement pour cette proposition parce que, ce qui se passe avec les métropoles n'est pas du tout cela. Les communes risquent de disparaître, il n'y aura plus rien à voir.

A partir d'un constat commun, il serait bien qu'à un moment donné, on avance des propositions. Un excellent rapport a été présenté par Eric BOCQUET, Sénateur Communiste, au Front de Gauche, sur la fraude fiscale, sur ces capitaux qui partent, sur les paradis fiscaux. M. MARTIN, sur le constat, on est d'accord, je le répète. Mais quand est-ce qu'on va voir que dans ce pays, il y a de l'argent ? On reparle d'une réforme. Très bien, il faut y aller et j'espère qu'elle inclura les valeurs locatives. Je tiens à saluer ce qui a été obtenu récemment sur La Source avec le verrou de 10 % qui a sauté. A un moment donné, il faudra bien que l'on prenne les dispositions qui s'imposent pour taxer celles et ceux qui ont de l'argent. En effet, à ce rythme là, d'ici 2, 3 ans, on va dans le mur, ou on augmente les impôts

locaux d'une manière inacceptable et on va diminuer les services rendus à nos concitoyens. Je crois que toutes ces questions sont posées aujourd'hui - je sais que cela a été posé au Congrès des Maires par certains élus, y compris des élus de la majorité gouvernementale. J'ai entendu des déclarations de certains élus qui m'ont fait plaisir.

Sur la T.V.A., je me souviens d'une fameuse T.V.A. sociale - ce n'était pas le mandat de François HOLLANDE ni de Jean-Marc AYRAULT - qui était pour lutter contre les délocalisations, me semble-t-il. Mais les politiques d'austérité nous mènent dans le mur. En effet - et quand je dis cela, je rêve - même le très libéral Fonds Monétaire International (F.M.I.) que l'on ne peut pas quand même considérer comme un compagnon de route du Front de Gauche...

(rires)

**M. RICOUD** – ... dit que les politiques d'austérité nous mènent à la catastrophe. Alors, que le F.M.I. dit cela, j'espère que tous les pays de la zone euro, à un moment donné, diront : « stop, on regarde tout cela », sinon, je crois que l'on a des années où on va souffrir. Nous, peut-être, mais ce sont surtout les plus défavorisés. Tout à l'heure, Mme LECLERC disait que le C.C.A.S. essayait de répondre aux difficultés. Aujourd'hui, il y a des personnes qui ne sont pas des sans-papiers, qui couchent dehors parce que le Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.), les associations « Action Formation Insertion » (A.F.I.) et les services de l'Etat ne sont pas en capacité de les héberger. C'est la réalité.

C'est ce que je voulais dire, d'une manière peut-être emportée, mais je crois qu'il va falloir, à un moment donné, poser les problèmes sur le fond et dire : « l'argent existe, il faut aller le chercher là où il est ». Je vous remercie.

**M. le Maire** – Je donne la parole à M. LEBRUN.

**M. LEBRUN** – On voit bien dans cette présentation les liens et les répercussions qu'il y a entre le budget de l'Etat et le budget communal. C'est la première fois que vous soulignez ce lien aussi fort. Je me permets de le faire remarquer. C'est une politique qui laisse les riches s'enrichir toujours plus, alors que le reste de la population s'appauvrit. Si l'on fait ce constat qu'effectivement, il y a un désengagement de l'Etat, je crois que sur l'analyse de la crise, on n'a pas la même vision. Je vais donner un exemple, l'Etat prévoit 30 milliards d'économie pour 2014 sur le dos de la population, pendant qu'il en donne au moins autant à ceux qui n'en ont pas besoin et sans contrepartie. Un autre exemple : le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E.), je pense que vous en avez entendu parler, 20 milliards de cadeaux aux entreprises. Je travaille à la Poste, comme un certain nombre de personnes ici le savent, où l'actionnaire est majoritaire, l'Etat est l'actionnaire majoritaire. La Poste va toucher 270 millions au titre du C.I.C.E. et elle va supprimer 8 000 emplois au total en 2014 : elle en supprime 13 000 et crée 5 000 dont une grande partie d'emplois d'avenir qui sont financés par l'Etat. A côté de cela, elle augmente ses tarifs. Ainsi, l'argent de l'Etat va servir, pour une bonne part, à financer les départs. C'est ainsi que l'on fabrique du chômage et de la crise. De plus, c'est à cela que va servir l'augmentation de la T.V.A., l'impôt le plus injuste qui touche le plus durement les pauvres. Effectivement, pour quelqu'un qui gagne 1 000 € et quelqu'un qui gagne 5 000 €, faire le plein d'essence n'est pas pareil.

J'ai également une information à vous donner. Comme vous avez l'air de contester l'augmentation de la T.V.A., le Front de Gauche organise une manifestation nationale le dimanche 1<sup>er</sup> décembre à Paris. Des cars vont partir d'Orléans. Les élus que nous sommes, iront bien sûr, pour fustiger la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités : 1,5 milliard pour 2014. Tout cela pèse sur le budget communal et sur les attentes de la population vis-à-vis de leurs communes. J'en profite pour faire remarquer que les députés du Front de Gauche ont voté contre le budget de l'Etat.

Nous faisons aussi la proposition de taxer les revenus financiers à 0,5 % - à ce niveau là, il en leur reste encore pas mal - qui participerait aux dépenses communales à hauteur de 560 € par habitants. Sachant que la dette est aujourd'hui de 865 € pour les chiffres de 2012.

20 % des Orléanais vivent avec moins de 954 € par mois. Pour l'ensemble de la population, le pouvoir d'achat diminue. Des centaines de familles sont en situation d'impayés vis-à-vis de la S.O.G.E.R.E.S. Des dossiers d'endettement se multiplient. De plus en plus de jeunes couchent dans la

rue. Les huissiers travaillent à plein régime et les associations caritatives sont débordées. On pense qu'il faut une action forte de la Ville qui compte 10 000 familles pauvres. Comment vous faites pour avoir un C.C.A.S qui a encore de l'argent ? Moi, je suis convaincu que vous ne mesurez pas.

Je vais vous donner un exemple. Mercredi dernier, j'ai rencontré quelqu'un qui va faire un dossier de surendettement suite à son ravalement de façade. Il y a eu un vote majoritaire du syndic pour le ravalement. Dans ces cas là, il y a souvent quelqu'un qui n'a pas forcément les moyens, et le choix serait : ou il s'endette, ou il s'en va.

(réaction de M. CAREE hors micro)

**M. LEBRUN** – Si. Je pourrais vous montrer un courrier quand on se verra, M. CARRE, si vous le voulez. Je pourrais donner d'autres exemples.

Dans les propositions que l'on fait, cela transcende. Nous sommes attachés, comme vous, au développement de la Ville, à son rayonnement, à son attractivité. Mais il ne faut laisser personne sur le bord du chemin. Notre Conseil Municipal a un devoir de solidarité et de fraternité vis-à-vis de ses concitoyens. Les élus communistes souhaitent que la commune soit un amortissement social pour aider la population à supporter les effets de la crise sans augmenter les impôts locaux, ce qui suppose, là encore, des choix. Nous ne souhaitons pas que les seuls crédits de fonctionnement supportent la baisse des dotations. L'investissement, outre qu'il permet l'octroi de subventions, est valorisant pour la municipalité, et d'un intérêt économique non négligeable, on est d'accord. Nous sommes pour qu'il se poursuive à un niveau mesuré en fonction des besoins réels de la Ville.

On peut avoir un budget équilibré, comme je le disais, avec une bonne proportion d'autofinancement et une dette raisonnée, sans pour autant faire les bons choix. Nous faisons des propositions sur l'investissement, comme par exemple une salle omnisports multifonctionnelle avec une piscine, l'achat d'un domaine en Sologne pour favoriser différentes formes de sorties des enfants et personnes âgées, un nouveau bâtiment pour le Relais Orléanais dont l'utilité est criante. Nous faisons aussi des propositions en matière de fonctionnement : diviser par 2 les prix des cantines qui ne sera pas sans effet sur le budget des ménages, une structure mobile pour le C.C.A.S. pour qu'il aille au plus près des personnes. Je donne 2, 3 exemples, on va rentrer en campagne électorale, on aura l'occasion de vous en donner plein d'autres. Ce qui est sûr, c'est que notre expérience d'élus aujourd'hui nous montre que ce que l'on propose est possible. Bien sûr, on n'a pas tous les éléments que vous avez, on n'est pas encore à votre place, je dirai.

(rires)

**M. LEBRUN** – Nous sommes hostiles à toute augmentation d'impôts, mais aussi, à toute augmentation des tarifs municipaux. C'est vrai que des fois, vous dites : « les taux n'augmentent pas », mais à côté de cela, on a des tarifs municipaux qui augmentent.

Sur l'évolution des logements sociaux, je pense que c'est une bonne chose, cela répond à une demande. Mais en même temps, il faut bien mesurer que si les personnes demandent des logements sociaux à Orléans, ce n'est pas simplement parce que la ville est belle et attractive, c'est aussi parce qu'elles n'ont pas les moyens de demander autre chose.

Voilà quelques commentaires que je voulais faire. J'attends la réponse le mois prochain. En effet, je vois qu'on discute de l'orientation budgétaire et dans à peine un mois, on va avoir la présentation du budget. J'ai un doute si on va effectivement tenir compte de ce que j'ai dit. Merci.

**M. le Maire** – On tient toujours compte de ce que vous dites, M. LEBRUN. On a bien entendu votre appel pour le 1<sup>er</sup> décembre. S'il y a une place pour M. MARTIN... D'ailleurs, on pourrait peut-être faire un Rock, finalement, M. MARTIN va à la manifestation à votre place, et puis vous, vous construisez le budget à la sienne. On va regarder cela. M. FOUSSIER, vous avez la parole.

**M. FOUSSIER** – Merci, M. le Maire. Je voulais simplement revenir sur ce qu'a souligné M. MARTIN concernant la suppression des Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le

Commerce (F.I.S.A.C.) et rappeler que, depuis 3 ans, plus de 100 devantures dans la Ville d'Orléans, par forcément dans le centre, ont été rénovées avec l'aide de la Ville, pour 40 % de subventions. Cela a permis de faire beaucoup de choses, je pense à la charte « lumière » et également à la carte « Vitaville » que nous avons lancée juste avant la fin de la suppression des F.I.S.A.C. Je voudrais également signaler que ces fonds sont de l'argent qui vient du commerce de la grande distribution et qui doit être redistribué dans les commerces de proximité pour rendre les villes plus attractives. Aujourd'hui, les fonds sont toujours prélevés dans le commerce mais ne sont plus redistribués à cette destination. Ce qui est très regrettable.

**M. le Maire** – C'est tout à fait choquant, même, vous pouvez le dire, M. FOUSSIER. Je donne la parole à M. VALETTE.

**M. VALETTE** – M. le Maire, mes chers collègues, je trouve que cette période que l'on traverse est extrêmement préoccupante, mais je pense aussi qu'elle pourrait présenter des atouts et constituer un enjeu assez formidable pour les décideurs publics que nous sommes aujourd'hui. Préoccupante, en effet, parce que les mesures s'affichent les unes après les autres, on en mesure les effets, et encore M. MARTIN nous a dit que peut-être on n'avait pas tout vu. Dans le même temps, on ne voit pas d'amélioration de la gestion de l'Etat. On ne voit pas d'économie, on ne voit pas d'optimisation des politiques publiques. Par exemple, on baisse de 1,5 milliard les dotations aux collectivités territoriales et en même temps, on va verser 1,5 milliard à Marseille. On baisse les subventions du conservatoire, en même temps, on constate que les subventions aux spectacles vivants vont augmenter. On augmente les charges sur les collectivités territoriales et en même temps, on baisse les dotations.

Moi, je vois une gestion totalement politique de cette affaire. A mon avis, on n'est pas à la veille de voir un redressement dans ces conditions ou une amélioration de la situation de nos concitoyens parce que cela relève, à mon sens, de très mauvaises pratiques.

Assez récemment, j'ai fait une expérience au sein de la gestion de la Ville, au conseil d'administration de la Scène Nationale où, alors que nous allions voter le budget, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) a annoncé que la dotation de l'Etat était maintenue pour la structure mais que le gel qui est traditionnel - chaque année on annonce un gel de la subvention à niveau de 6 % - était porté à 7 %. En général, le gel n'est jamais exécuté. Le fait de l'augmenter à 7 % paraît curieux, soit c'est de l'enfumage budgétaire, soit que, quelque part, ce gel s'applique en totalité ou en partie. Evidemment, les membres du conseil d'administration se sont immédiatement alertés de cette situation et ont demandé à la direction de la Scène Nationale de faire des projections si, d'aventure, ce gel a été effectué, quelles en seraient les conséquences sur le budget de la structure, et quelles pourraient être les solutions à trouver pour y faire face. J'aimerais signaler que Mme KOUNOWSKI qui participe à ce conseil d'administration, elle, a préféré ne rien faire et ne pas prévoir une éventuelle exécution de ce gel. Personnellement, cela m'étonne. Cela relève exactement de ce qui est pour moi, les mauvaises pratiques. Si vous laissez filer les choses de la sorte, au bout de quelques années, les mauvaises habitudes sont vite prises. Vous vous retrouvez avec une structure totalement en déficit. Je rappelle que la Scène Nationale porte la totalité de l'activité du théâtre. Autrement dit, même le C.D.N., le C.A.D.O., l'Orchestre, ne seraient pratiquement plus en mesure de pratiquer leurs activités au sein de la structure, ce qui conduirait inévitablement la municipalité qui est quand même la première attachée à l'activité du théâtre, à s'interroger sur la nécessité de combler ce déficit pour permettre de maintenir la culture et l'activité. Je ne doute pas un instant que tout cela aurait un effet délétère sur le budget de la Ville et particulièrement, celui de la culture, sauf à augmenter les impôts.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui est aussi présente à ce conseil d'administration, est restée, pour sa part, bien silencieuse. J'ai envie de lui poser la question que je lui avais déjà posée à savoir quelle sera sa politique budgétaire et fiscale si, d'aventure, elle venait aux affaires. Je crois qu'aujourd'hui, ces questions intéressent énormément nos concitoyens.

Par ailleurs, je pense que la période est assez formidable, parce qu'aujourd'hui, on est au pied du mur. On est vraiment obligé de poser les bonnes questions, de faire face aux obligations qui sont les nôtres, d'avoir de l'imagination pour repenser complètement nos modes de fonctionnement. J'ai des exemples qui ne sont certes pas à l'échelle, parce qu'évidemment, tout cela concerne toute la politique municipale, mais en matière d'événementiel par exemple, on est arrivé sur les années précédentes à

*maintenir, voire diminuer sensiblement le poids de l'activité de la Ville grâce à une excellente gestion des plannings, une meilleure gestion des personnels, et de ce fait, à un recours moindre aux vacataires et - je viens de recevoir les Comités de fêtes - avec un très bon niveau de satisfaction en matière de prestations versées aux associations. Il y aurait d'autres exemples au sein des musées, au sein du conservatoire. Mme SAUVEGRAIN, pour sa part a mené de nombreuses actions pour optimiser l'action municipale.*

*Aujourd'hui, l'enjeu est clair : on est obligé de faire mieux avec moins, puisque moins nous est imposé. Je pense que nous sommes en capacité de le faire pour répondre aux ambitions de ce territoire.*

**M. le Maire** – *Puisque vous avez sollicité Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je vais lui donner la parole. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, c'est à vous.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Merci. Je tiens à saluer l'émouvante plaidoirie de M. VALETTE sur la culture. On l'a peu entendu, en 5 ans. Il retrouve le sens de la parole pour critiquer le budget de l'Etat. Je trouve cela assez pathétique.*

*Nous sommes arrivés à ce débat d'orientations budgétaires qui, comme l'a rappelé M. MARTIN en commençant, est effectivement, un exercice obligatoire. Je ne sais pas si ce terme « obligatoire », vous l'avez d'ailleurs regretté ou si c'était juste une formule de style. Ce débat reste un moment important parce qu'il permet d'éclairer la collectivité et ses membres dans ses choix pour l'année à venir. En principe, c'est effectivement un exercice de démocratie locale grandeur nature auquel on est invité à se livrer.*

*Cette année, comme les autres années, je vais déplorer les conditions dans lesquelles se tient cet exercice de démocratie locale. En effet, cette année, comme les autres années, les documents concernant ce débat ne nous ont été transmis que mercredi soir, autrement dit, moins de 48 heures avant le Conseil Municipal, ce qui ne peut manquer d'avoir des incidences sur la qualité, non seulement du débat démocratique, mais aussi du contrôle démocratique que les élus de la Ville sont sensés exercer sur les choix budgétaires qui leur sont proposés. Je le déplore parce que je pense que le Conseil Municipal est une institution importante dont les membres méritent d'être consultés en connaissance de causes et en temps et en heure. Je rappelle que la Ville d'Orléans est une ville de plus de 100 000 habitants, dont le budget est supérieur à 250 millions d'euros et qu'à ce titre là, on aurait pu recevoir les documents budgétaires au moins une semaine avant, comme c'est le cas pour ce qui concerne la Région, comme c'est le cas pour ce qui concerne l'Agglomération, pour ne citer que des collectivités proches de la nôtre.*

*Sur le fond, j'ai bien sûr quelques observations à formuler sur ce débat d'orientations budgétaires, même si, à la différence de M. LEBRUN, je ne me fais pas trop d'illusions sur votre envie de prendre en compte les observations que nous serons amenés à faire.*

*Je vais commencer par ce qui forme le cœur de ce débat d'orientations budgétaires, même si nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, mais bien au Conseil Municipal d'Orléans. Je vais commencer par constater, comme l'ont fait avant moi tous ceux qui ont pris la parole, la baisse des dotations de l'Etat. Cette baisse est réelle et nous la déplorons tous ici, je pense, quel que soit notre bord politique, que nous déplorons d'autant qu'elle se fait au détriment des collectivités locales qui, comme vous l'avez rappelé, M. MARTIN, sont tenues à une rigueur budgétaire du fait de la constitution elle-même, donc elles doivent équilibrer leurs comptes. Aussi, nous déplorons cette baisse des dotations de l'Etat parce que les collectivités locales jouent un rôle moteur dans l'économie, dans la vie sociale. A ce titre là, nous tenons à nous associer à tout ce qui a été dit sur cette baisse des dotations, en considérant qu'elle est tout à fait excessive et déplorable.*

*Je rappelle, tout de même, pour être complète, que s'il y a une baisse des dotations de l'Etat, c'est parce que la situation de notre pays est absolument dramatique sur le plan des finances publiques. L'endettement de la France a crû de 500 milliards d'euros entre 2007 et 2012. Aujourd'hui, il est impératif de rétablir les comptes de l'Etat. Pour le faire, il n'y a pas 36 solutions, soit on augmente les recettes, soit on baisse les dépenses. C'est à cela que s'astreint le gouvernement de la République. Pour mémoire, je rappelle les propos qui ont été tenus en cette enceinte au mois de novembre 2011. Voilà ce que disait Serge GROUARD évoquant la situation de l'Etat déjà dramatique et évoquant le fait qu'il allait devoir*

*falloir prendre des mesures tout à fait draconiennes : « il y a une troisième étape que connaissent certains Etats, c'est le cas de la Grèce, où il faut aller malheureusement dans le dur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire mettre une fiscalité générale sur une base la plus large possible car c'est la seule qui réduit les déficits budgétaires dans un pays. Cette situation-là nous ne la connaissons pas encore, mais il n'est pas impossible que nous la connaissions, car la dette est telle, 90 % du P.I.B., et elle continuera à progresser car les mesures envisagées » - on était donc en 2011 - « même si ce sont des mesures de rigueur, ne tariront pas l'accroissement de la dette et malheureusement ne sont pas à la hauteur de l'enjeu ». Voilà, ces paroles, je pense que vous ne les reniez pas aujourd'hui. On est dans cette situation tout à fait dramatique où il faut, effectivement, que collectivement, nous consentions des sacrifices. Je le dis absolument sans aucune joie parce que c'est la responsabilité des politiques de le dire et de ne pas mentir aux citoyens, de ne pas tenir, aujourd'hui, un discours inverse de celui qui était tenu il y a quelques années, parce que la couleur politique du gouvernement a changé. La situation est effectivement grave. Il faut que nous en prenions collectivement conscience.*

*Néanmoins, je rejoins ce qui a été dit sur d'autres politiques possibles, notamment une relance par la consommation. D'ailleurs, l'augmentation des bas salaires que vous déplorez, M. MARTIN, va dans ce sens là, puisqu'elle permet justement de redonner un peu de pouvoir d'achat à ceux qui en ont le moins. C'était mon point « politique nationale, politique locale ». Oui, je m'associe à ce que vous avez dit. On est sur la même longueur d'onde.*

*Toutefois, je voudrais corrélér ce premier constat avec des choix budgétaires opérés par la collectivité, qui ont été faits par le passé et qui sont quand même parfois contestables. Je prendrai un seul exemple qui est quand même un exemple emblématique, pour rappeler ce qui s'est passé avec l'Aréna. En effet, ce projet est à ce jour, abandonné, enfin, en tout cas, arrêté - abandonné, ce n'est pas certain - et la Mairie a supporté, pour la mise en œuvre de ce projet, un peu plus de 11 millions d'euros de dépenses inutiles, puisqu'il n'a pas vu le jour. Je pourrais dire de même pour la trémie Jaurès, plus de 2 millions d'euros ont été dépensés en pure perte. Par conséquent, je déplore avec vous, M. BLANLUET, la baisse de 150 000 € pour le conservatoire, mais je la rapprocherai simplement des 2 millions d'euros de la trémie Jaurès, et vous conviendrez avec moi, M. BLANLUET, que l'on n'est pas tout à fait dans le même niveau de dépenses.*

*M. MARTIN, vous nous avez parlé du maintien des subventions aux associations, on s'en félicite. Je voudrais quand même rappeler qu'il y a trois ans, ces mêmes associations ont subi une baisse de 5 % de leurs subventions. Je vais employer votre expression - sans concertation et de manière - vous avez dit comment tout à l'heure ? « Brutale ». Aujourd'hui, on maintient, hier on a baissé, avec des conséquences dramatiques pour lesdites associations. Je pense que sur ce point, il faut aussi balayer devant sa porte.*

*S'agissant des choix budgétaires que vous opérez, je voudrais rappeler in fine, le très haut niveau de la fiscalité d'Orléans. Vous l'avez d'ailleurs souligné vous-mêmes en nous montrant un slide représentant les villes de la Loire. C'est aussi vrai pour toute la France, Orléans est une des villes les plus imposées. On le redit tous les ans, mais cela reste vrai tous les ans. D'ailleurs, je n'ai pas noté que vous aviez baissé les impôts depuis 2001, mais cela doit être une erreur de ma part. Ce haut niveau de fiscalité pour la Ville est à rapprocher du faible niveau de services rendus à nos concitoyens compte tenu de l'argent qu'ils versent par leurs impôts locaux. Quand je parle d'un faible niveau de services, je veux dire par là que, pour accéder à ces services, souvent il faut payer, il faut déboursier des sommes, parfois non négligeables. On a parlé des cantines scolaires, on pourrait aussi parler de la Médiathèque, des garderies, des piscines, de toutes sortes de services qui sont rendus par la collectivité, pour lesquels il faut à chaque fois payer. On est dans une ville où l'on paye beaucoup d'impôts et où, en outre, les services sont payants à un assez haut niveau.*

*Pour notre part, puisque c'est un débat d'orientations budgétaires, on a tout de même, quelques propositions à faire. Compte tenu de ce que je viens de dire, nous préconisons, nous souhaitons voir dans le budget qui sera présenté dans un mois, des baisses des dépenses d'investissement dans la voirie, en particulier : arrêtez avec la pierre de soupes - c'est un petit message que je voulais vous faire passer. On souhaite également un recentrage des dépenses d'investissement vers des équipements de proximité qui servent directement à la population : gymnase, piscine, salles de réunion...*

*Nous souhaitons une augmentation modérée des dépenses de fonctionnement pour répondre aux besoins de services de la population : garderies, crèches, etc. J'ajoute, puisque la dimension économique nous importe, que les dépenses de fonctionnement ont au moins un avantage par rapport à certaines dépenses, c'est qu'elles génèrent de l'emploi non délocalisable.*

*Voilà les propositions que nous souhaitons faire. Je vous remercie pour votre attention.*

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, si vous me le permettez, juste un mot avant de donner la parole à M. LEMAIGNEN.*

*Mme LEVELEUX, que vous soyez dans l'inflation démagogique, que vous quittiez le navire du gouvernement socialiste qui prend l'eau, parce que des échéances s'approchent, je ne trouve pas cela ni responsable ni courageux, je n'y souscris pas, mais je le comprends. Je comprends la logique. Mais que vous mentiez en permanence sur les chiffres, cela n'est pas acceptable. Vous n'avez pas le droit de dire que l'Aréna a coûté 11 millions d'euros. C'est un mensonge et je ne crois pas que l'on puisse prétendre à des fonctions importantes en étant dans le mensonge. Vous auriez dû venir cet après midi sur le site de l'entreprise FAMAR, où nous avaient conviés son P.D.G., l'ensemble du staff et toutes les personnes qui y travaillent : 700 salariés. Nous étions accompagnés de journalistes qui ont participé à toutes les discussions et entendu les propos échangés. Il est parfaitement clair - et cela a été dit - que si nous ne nous étions pas portés acquéreur du site FAMAR Saint-Marceau, FAMAR n'aurait pas investi massivement comme elle l'a fait sur le site de la Source, de l'ordre de 40 millions d'euros d'investissement, avec le transfert de l'ensemble de l'activité de FAMAR Saint-Marceau sur le site de la Source et le maintien, aujourd'hui, de la totalité des effectifs.*

*J'en profite pour répondre aussi à une contre-vérité qui a été souvent dite, comme quoi il y avait eu des pertes extrêmement importantes d'emploi. Non, il n'y en a pas eu, M. LEBRUN. Il y a eu une contraction. On va être précis et clair. Je vais vous donner les chiffres : sur les 700, le regroupement des 2 sites a amené une contraction très précisément de 30 postes. Aujourd'hui, avec l'augmentation de l'activité, l'entreprise a recréé ces 30 postes, et même un tout petit peu plus, avec quelques personnes en plus qui sont venues d'autres sites, notamment sur la partie « Direction et Recherche ». Voilà, c'est la réalité. J'ajoute que si nous n'avions pas fait l'acquisition - c'était dans la négociation - ...*

*(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)*

**M. le Maire** – *Oui, c'était dans la négociation, Mme LEVELEUX.*

*(brouhaha)*

**M. le Maire** – *Je l'ai toujours dit.*

**M. CARRE** – *Cela a été dit il y a un an.*

**M. le Maire** – *Vous êtes totalement en dehors des réalités. Pendant ce temps là, en 2001, nous avons négocié l'arrivée de FAMAR sur la reprise d'un premier site. Ensuite, à partir de 2007-2008, et traduction après, son arrivée sur un deuxième site, donc, avec deux sites qui, sinon, fermaient, parce que les deux étaient menacés. C'est la réalité. Vous pouvez la nier, vous pouvez être en dehors des réalités. Mais, c'est ce que nous avons vécu, les uns et les autres, avec un certain nombre d'élus et avec les responsables de la Ville, de l'Agglo, et parfois, sur certaines négociations, quelques autres. Vous ne pouvez pas, pour des petites joutes électoralistes, falsifier cette vérité. D'autant plus qu'à l'époque, l'Aréna n'était pas prévue sur le site de FAMAR.*

*Donc, il y a eu l'acquisition du site pour un peu moins de 10 millions d'euros, qui, dans la décision de FAMAR, lui a permis, non seulement de tout regrouper sur la Source, mais surtout d'y investir massivement. M. MARTIN a parlé d'un peu plus de 40 millions d'euros d'investissement pour le budget qui vous sera proposé le mois prochain pour la Ville d'Orléans, c'est de l'ordre de grandeur - j'aimerais que l'on mesure - de ce que FAMAR a investi sur le site de la Source qui, aujourd'hui, a vocation, dans son domaine, à prendre le leadership européen - et nous l'espérons - avec une croissance d'activité, parce qu'elle est là en ce moment cette croissance, et bien sûr, une croissance de l'emploi par la suite.*

*C'est cela la réalité. Je ne peux pas laisser passer indéfiniment des mensonges.*

*M. LEMAIGNEN, c'est à vous.*

**M. LEMAIGNEN** - *M. le Maire, chers collègues, les propos de Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA peuvent, au choix, soit agacer prodigieusement, soit faire sourire. J'essaierai de rester dans le second registre. Je la cite : « nous déplorons la baisse des subventions de l'Etat ». C'est amusant parce qu'hier, on a eu un débat assez comparable et Christophe CHAILLOUX essayait, relativement courageusement, en mangeant quelques chapeaux, comme l'a souligné Michel MARTIN, de défendre la politique financière du Gouvernement. Au moins, il a fait cet effort. A la Région, le discours est tel : « maintenant, c'est extraordinaire, on est sur la reprise, on participe à l'effort de redressement qu'engage notre gouvernement ». Et vous : « on regrette. Je n'y suis pour rien. Je n'y connais rien, je ne connais pas ces gens là, je les connais à peine, je regrette, comme vous. On est d'accord, M. le Maire », vous a-t-elle dit. Il y a un point commun entre la Région, Christophe CHAILLOUX et Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, c'est que de toute façon, tout cela est de la faute de SARKOZY. La crise, le Parti Socialiste l'avait niée considérablement, elle n'existait pas. Maintenant, c'est la faute de SARKOZY. Et « nous gérons la difficulté parce qu'il y a la crise ». Cela veut dire que les promesses que vous pourrez faire aux Orléanais, il faut les appréhender dans cette optique.*

*En effet, au niveau national, que s'est-il passé ? Il y a une réduction de 1,5 milliard en 2014 et de 3 milliards en 2015 des dotations de l'Etat. C'est une première en France. Cela ne s'était jamais passé. Il y avait eu des périodes de gel, mais jamais de diminution des dotations de l'Etat. Comparons par rapport à la dotation globale de fonctionnement au niveau national qui est de 40 milliards d'euros, on est à 1,5 et à 3 milliards d'euros de baisse. C'est énorme. Je me permets de rappeler, pour souligner la brutalité, comme l'a dit M. MARTIN, de cette décision, que la proposition 54 du candidat François HOLLANDE était : « nous ne diminuerons jamais les dotations aux collectivités locales ». J'espère que vos propositions aux Orléanais pourraient être plus fiables que celles que l'on vit au niveau national et dont vous vous désolidarisez de façon, à mon avis, un petit peu caricaturale.*

*Je voudrais insister sur l'effet de cette baisse. Bien sûr, on sait que les collectivités locales ne peuvent pas être indifférentes dans le contexte de crise des finances publiques. Les dépenses des collectivités locales représentent 20 % du total des dépenses publiques. Cela ne peut pas être un îlot de prospérité dans un océan de contraintes bien évidemment. La contrepartie que tous les élus, de Droite comme de Gauche, avaient exigée au comité des finances locales, et que Michel RICOUUD a rappelée dans ce qu'ont dit les Maires dans leur résolution au 96<sup>ème</sup> congrès, c'est que l'on peut accepter ces diminutions à deux conditions :*

- 1) qu'il n'y ait plus de transfert de charges,*
- 2) que l'on arrête de complètement saturer les collectivités locales de normes.*

*Maintenant, qu'est-ce qui se passe ? Pour le premier point, là on est servi. On a déjà eu des engagements qui ont été mentionnés par Michel MARTIN : les rythmes scolaires, les cotisations de la C.N.R.A.C.L., la revalorisation de la catégorie C. On envisage même une chose - je fais un petit point là-dessus parce que c'est un point qui m'inquiète énormément, M. le Maire, on en a également parlé avec Anne D'AUX, tout à l'heure - dans le projet de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.A.M.), le projet de décentralisation, on envisage de donner au bloc local, communes et intercommunalités, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Cela veut dire que toutes les digues et berges non domaniales, qui sont totalement abandonnées depuis 30 ou 50 ans, les collectivités locales en auraient la charge. On dit bien sûr : « vous aurez en face de cela, les moyens de le faire ». Quels sont les moyens ? On aura le droit d'instaurer une taxe spéciale annuelle pour la gestion de ces milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Autrement dit, nous pourrions avoir la liberté de proposer à nos concitoyens d'augmenter le foncier bâti de 40 € maximum par habitant et par an. Merci pour le cadeau.*

*Si encore il n'y avait que cela ! Mais en plus, vous savez qu'il y a des directives européennes qui imposent à la France de prendre des mesures pour protéger ces berges. A ce moment là, la responsabilité des amendes, voire au pénal, serait transférée de l'Etat aux collectivités locales. Clairement, cette réforme, M. le Maire, on n'en veut pas. Cela suffit ! La coupe est pleine. Les*

*désengagements de l'Etat et le transfert de charges, on ne peut plus les supporter dans ce contexte de difficulté financière.*

*Moins de normes également. Il y a une diarrhée normative qui est vraiment une maladie, malheureusement contagieuse dans tous les gouvernements. On n'a jamais eu autant de normes depuis qu'il y a un moratoire sur les normes. Un comité consultatif d'évaluation des normes existe depuis 4 ans, il est présidé par Alain LAMBERT. J'en ai fait partie pendant un moment, j'avais arrêté il y a deux ans, c'était totalement déprimant. Depuis, il y a eu 2 milliards d'euros de charges supplémentaires par an pour les collectivités locales. Aujourd'hui, une proposition de loi a été faite par Eric DOLIGE, on attend le résultat. Le Premier Ministre a fait une annonce au congrès des Maires, mais rien ne se passe. Quand est-ce qu'on aura une véritable diminution des normes qui plombent nos budgets. Si on n'avait que cela ! La cerise sur le gâteau qui m'a exaspéré, c'est le petit tour de passe-passe sur la réévaluation des bases. Certes, ce n'est pas colossal, mais chaque année, puisque depuis 70, les valeurs locatives ne sont pas réévaluées, le Parlement décide d'une augmentation qui correspond, grosso modo, à l'inflation. Traditionnellement, depuis toujours, cette réévaluation représentait le montant de l'inflation prévisionnel de l'année à venir tel qu'il figure dans nos documents budgétaires qui est de 1,3 %. Normalement, tout le monde s'attendait à ce que les bases soient réévaluées de 1,3 %. Mais non ! Le rapporteur socialiste de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, M. ECKERT, a proposé une réévaluation de 0,9 % correspondant à l'inflation de 2013. On change la règle.*

*Autre point. Qu'avait dit M. MOSCOVICI, il y a 15 jours à peine ? « Il n'y aura pas de réforme. Il faut une stabilité. Les gens ont besoin de stabilité fiscale. C'est vrai que pour investir, il faut mieux savoir où on va ». Mais, 15 jours après, il y a 3 jours, qu'annonce notre Premier Ministre avec le Président de la République ? « On va tout réformer ». Au moment où on a une overdose fiscale - attention ! A prélèvement constant - cela nous rassure énormément pour la suite. Mais, c'est calamiteux pour nos collectivités. C'est d'autant plus calamiteux que cela se passe à un moment où, quand il y a une crise économique et sociale, les gens vont au C.C.A.S., ils vont voir les élus de proximité, parce qu'ils vivent mal. Donc, on a à la fois une pression de la demande sociale et une réduction de nos moyens.*

*Dans ce contexte, je le redis, ce qui m'horripile c'est le procès d'intention que l'on fait toujours sur les collectivités locales qui gèrent mal. 10 % des collectivités locales, peut-être un peu moins, gèrent très bien, comme la Ville d'Orléans, 88 % gèrent bien, et 2 % gèrent mal. Ces dernières se font taper sur les doigts par la Chambre Régionale des Comptes et c'est normal. Mais la grande majorité des collectivités locales gèrent bien. Dans le même temps, 3 % du total du déficit de la France sont liés aux collectivités locales. Le reste concerne la Sécurité Sociale et l'Etat. Les dépenses des collectivités locales représentent 20 % des dépenses publiques. Or, ce sont 71 % des investissements publics et simplement, 9,6 % de la dette publique totale. Donc, que l'on arrête ! Nous, la règle d'or que l'Etat ne s'applique pas, nous l'appliquons depuis belle lurette, puisque, comme l'a dit Michel MARTIN, nous devons équilibrer nos budgets et nous ne pouvons emprunter que pour nos investissements. Véritablement, c'est autant plus agaçant quand on a une ville comme Orléans qui, Mme LEVELEUX, pardon, depuis 96, n'a pas augmenté ses taux d'imposition. La dernière fois, c'est Jean-Pierre SUEUR qui les a augmentés de 5 %, juste après les élections. Encore une fois, une promesse bien tenue.*

*Soyons un petit peu réaliste. Aujourd'hui, en limitant clairement les dépenses de fonctionnement qui sont en fait très serrées, on a une ville qui propose - et tous les élus d'Orléans craignent les débats de la commission de la « hache », le nom classique qu'on applique aux séances budgétaires où on passe devant Michel MARTIN pour faire des propositions - de façon extrêmement sérieuse, extrêmement serrée, un budget que chaque élu doit défendre. C'est normal, c'est ainsi que l'on peut gérer correctement une collectivité et c'est ce qui nous permet de pouvoir investir 45 millions d'euros cette année encore. Je vous rappelle qui si l'on n'investit pas, si la baisse de nos recettes diminue notre épargne, elle diminuera aussi nos investissements.*

*Au congrès des Maires, avant hier, on a évoqué une étude qui montre que 55 % des maires des communes de plus de 20 000 habitants envisagent une forte réduction de leurs investissements. Ce qui est énorme. Mais, c'est malheureusement normal, dans ce contexte. Les 45 millions d'euros d'investissements proposés au débat d'orientations budgétaires, représentent de l'emploi dans le B.T.P, des travaux sur les routes, parce que dans les quartiers, nos concitoyens aiment bien rouler sur des rues à peu près convenables. Toutefois, malgré l'effort énorme qui a été fait depuis 2002, il y a encore de gros*

besoins, à la fois sur la proximité et sur le rayonnement. Donc, on ne peut que se féliciter des propositions de ce débat d'orientations budgétaires. Je vous remercie.

**M. le Maire** – M. LANGUERRE, c'est à vous.

**M. LANGUERRE** – Merci, M. le Maire. Chers collègues, je voudrais revenir sur les 10 ans de rénovation urbaine que nous avons vécus à Orléans. A La Source, la rénovation urbaine s'achève, à l'Argonne, elle s'accélère grâce à l'action de nos partenaires essentiels pour le financement, notamment l'A.N.R.U., au premier titre, et puis les bailleurs et la Mairie d'Orléans, bien sûr. Un cadre de vie rénové, un confort amélioré, accompagnés d'une modération du niveau des charges que, je crois, les habitants apprécient bien. En effet, les charges de chauffage baissent grâce à l'individualisation du chauffage et aussi grâce aux deux usines de chaufferie qui sont maintenant équipées de biomasse.

Je voudrais insister sur le rôle des bailleurs, notamment l'O.P.H., qui assure, avec efficacité, une bonne adéquation entre la taille de la famille et l'attribution des logements. Ce n'est pas neutre pour la possibilité de la scolarité des jeunes qui se retrouvent dans des appartements qui seront conformes à la taille de la famille. Aussi, l'an dernier, l'O.P.H. a mis en œuvre le bouclier du logement qui permet à des personnes seniors, donc, relativement âgées, qui sont en difficulté financière, de pouvoir se loger sans difficulté.

Dans le cadre de la réussite, la Mairie a mis en place des ateliers sur la parentalité, des accompagnements pour les jeunes, des dispositifs adaptés aux situations familiales des jeunes et leurs familles, où les jeunes reçoivent les informations qui leur sont destinées. Je pourrais aussi citer d'autres dispositifs : les chantiers d'insertion, les chantiers éducatifs, la Maison de l'Emploi, la Maison de l'habitat dont on a parlé, Orléans Insertion Emploi et puis d'autres, comme Planet Adam. Tous ces dispositifs ont été mis en place pour l'emploi et pour l'insertion des jeunes.

Lors des assemblées générales de l'A.S.E.L.Q.O. qui sont actuellement en cours, on entend les habitants, les associations, notamment celles à vocation sociale et humanitaire, qui expriment leur satisfaction de voir les progrès réalisés dans nos quartiers, qui expriment aussi une vive inquiétude vis-à-vis de la situation sociale et de la dégradation de l'emploi et du pouvoir d'achat. Donc, malgré les contraintes budgétaires et les désengagements massifs de l'Etat dont on a parlé à l'instant, c'est une vraie action durable qui est mise en place pour les habitants dans nos quartiers et pour les Orléanais et qui montre plus de solidarité.

**M. le Maire** – Mme GRIVOT, vous avez la parole.

**Mme GRIVOT** – M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur un point qui revient beaucoup ce soir : la politique de désengagement de l'Etat. Comme nous le savons tous, et dans tous les domaines, ce désengagement existe bien, comme l'a souligné M. MARTIN. En ce qui concerne le sport, je voudrais tout simplement vous donner quelques chiffres :

- le budget total du Ministère des Sports, sans la jeunesse et sans la vie associative, 2013 par rapport à 2012, est en baisse de 4 %, à savoir, 20 millions d'euros.

- moins 8 % sur le programme sport uniquement et en égalité sur le C.N.D.S.

- le soutien global au sport de haut niveau est en baisse de 7 %. Donc, lorsque nous avons des champions, lorsqu'il faut des médailles, je crois que l'on voit beaucoup de monde s'activer dans les hautes sphères des compétitions de très haut niveau. Mais avec une baisse du budget de l'Etat de 7 % sur le haut niveau, je doute fort que lors des prochaines échéances internationales, il y ait autant de médailles.

Également, l'Etat, par la voix du directeur du C.N.D.S., affirme ne plus avoir vocation à financer les infrastructures. Ainsi, dans le budget 2014, la part de l'Etat du C.N.D.S. national, va tomber à, tenez-vous bien, 5 millions d'euros pour les grands projets et 15 millions d'euros pour les piscines. Et bien si c'est cela l'accompagnement de la Ministre des Sports au développement, à la rénovation et à la construction de nouvelles piscines en France, où va-t-on ? Où est son grand programme « piscines » annoncé il y a quelques semaines ? Elle dit, je la cite : « chaque enfant, à la sortie de l'école primaire, devra savoir nager. C'est pourquoi je mettrai en place un grand programme « piscine » ». Mes chers

collègues, 15 millions d'euros pour la France entière ! On rêve. Ce montant ne suffit même pas à faire une piscine digne de ce nom, une piscine olympique. Il suffit tout juste à faire quelques pataugeoires pour les bébés. Alors oui, cette politique de désengagement de l'Etat ne peut qu'être néfaste au développement du sport pour tous si cher à notre Ministre.

Heureusement que nous, Mairie, avons décidé de soutenir toutes nos associations, les sportives, en l'occurrence, mais aussi toutes les autres associations, sans baisser leur montant de subventions. Les associations orléanaises savent pouvoir compter sur l'engagement de notre équipe municipale.

M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais terminer mon intervention en posant une question à nos deux collègues Conseillers Régionaux - excusez-moi, j'y reviens - avez-vous une réponse à nous donner sur les critères d'attribution des subventions au sport de haut niveau, à la Région ? Pourquoi il y a des baisses pour certains clubs et pas pour d'autres ? Pourquoi il y a des baisses dans des Départements et pas dans d'autres ? Je vous l'ai déjà demandé une ou deux fois, j'espère que très rapidement, vous pourrez me donner ces renseignements afin que je puisse, moi-même, répondre aux sollicitations des clubs orléanais. Je vous remercie.

(réaction de M. RICOUD hors micro)

**M. le Maire** – Merci, M. RICOUD. La parole est à Mme DE CHANGY.

**Mme DE CHANGY** – M. MARTIN et Mme GRIVOT viennent de nous parler du soutien de la Ville aux associations. J'ai dernièrement reçu deux associations en grande difficulté suite à une diminution considérable de la subvention de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.). Le résultat : elles ne pouvaient plus se loger et l'une d'elle a même dû se séparer d'un de ses salariés. A noter quand même que pour essayer de continuer l'action de cette association, le salarié a décidé de devenir bénévole de cette association. Par le biais des maisons des associations, on les a domiciliées. Mais il arrivera un moment où nous, Mairie, nous ne trouverons plus de solutions pour toutes ces associations qui souffrent du désengagement de l'Etat.

**M. le Maire** – Mme DE QUATREBARBES, c'est à vous.

**Mme DE QUATREBARBES** – Merci, M. le Maire. Je voudrais revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Vous savez que l'on avait 2 ans pour la faire appliquer, 2013 ou 2014. Nous, Ville d'Orléans, nous avons choisi de la faire appliquer en 2014. Effectivement, on l'a chiffrée. Cette réforme des rythmes scolaires, et rien que pour la Ville, représente 1 millions d'euros. A une période où l'on doit effectivement réduire nos dépenses - ce qui est d'ailleurs normal en période de crise - mais aussi à une période où les dotations de l'Etat vers les collectivités sont effectivement diminuées, il y a un non sens que je voulais souligner, de la part du gouvernement qui est une vraie aberration.

**M. le Maire** – La parole est à M. GRAND.

**M. GRAND** – Je voudrais apporter les réponses que nous avons obtenues, avec Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, auprès des services de la Région et du Vice-Président en charge des sports. Pour commencer, je voulais juste exprimer une petite gêne du fait que l'on aborde quelque chose qui est assez nouveau, je trouve, dans cet hémicycle, qui n'est jamais arrivé à la Région. Demander des comptes aux élus régionaux au Conseil Municipal sur la politique de la Région et ses décisions prises pour subventionner les clubs sportifs, reviendrait aux élus régionaux que nous sommes, et dans l'hémicycle régional, à demander à M. LEMAIGNEN des comptes sur les politiques orléanaises. Pour les prochaines fois, il serait plutôt intéressant, Mme GRIVOT, que vous puissiez vous rapprocher de M. LEMAIGNEN qui siège aux commissions permanentes, qui vote l'ensemble des rapports qui concernent le sport, qui n'est jamais intervenu pour demander quelle était la politique régionale en matière sportive, et pouvoir échanger avec lui ce qui pourrait être intéressant, de mon point de vue, dans les dialogues que vous devez évidemment avoir au sein de cette majorité municipale.

De plus, les sous-entendus de M. LEMAIGNEN lors du dernier Conseil Municipal qui corroborent un petit peu votre idée de fond, ce que je sens dans votre intervention qui est en gros

*d'expliquer que le Région aurait une politique qui irait en défaveur des clubs orléanais par rapport à d'autres clubs de la Région. Pour moi, cela ressemble fortement au comportement d'élus régionaux du groupe Front National qui expliquent...*

*(brouhaha)*

**M. GRAND** – ... que l'U.M.P.S., vous savez, le fameux « tous pourris ». Cela accrédite l'idée que des élus, dans certains hémicycles, pourraient être tous pourris, en l'occurrence, pour ce qui est groupe républicain, que ce soit l'U.M.P. ou le Parti Socialiste. Je trouve que cela ne sert que le Front National de sous-entendre qu'il y aurait ce type de pratiques dans nos hémicycles, que ce soit à la Région ou que ce soit à la Ville d'Orléans. Ce que nous n'avons évidemment jamais sous-entendu.

*Pour les réponses que je voudrais apporter à vos demandes :*

*1) toutes les associations orléanaises qui sont éligibles aux subventions régionales et qui ont évidemment déposé un dossier de demande, ont été satisfaites.*

*2) pour des cas plus précis, je vous avais demandé au dernier Conseil Municipal de me donner la liste des personnes qui vous auraient réclamé des comptes au sujet des subventions régionales qu'elles n'avaient pas pu obtenir. Vous m'avez parlé de l'U.S.O. Judo - on y est revenu deux, trois fois, en Conseil Municipal - en effet, pour ce club, il y a une année pour laquelle ils n'ont pas pu recevoir de subventions puisque celles-ci sont accordées aux clubs de haut niveau qui font des compétitions en équipe. En l'occurrence, ils sont descendus d'un niveau, au niveau de l'équipe masculine de judo. De ce fait, ils ne pouvaient plus prétendre aux subventions. Malgré tout, la Région, par souci de ne pas ramener sa subvention de 55 000 € à zéro, a décidé d'octroyer 36 000 € et de les subventionner, dans le cadre de la communication de l'opération « les seigneurs des jeux ». Bref, on est revenu à un total de 52 000 € qui équilibrait et qui permettait d'éviter à l'U.S.O. Judo de perdre totalement les subventions venant de la Région. Il faut également savoir que nous faisons un calcul en saison et non pas annuellement, ce qui a différé un certain nombre de paiements. Pour cette saison, le club étant remonté, il sera de nouveau éligible. Ce que je propose donc pour ce qui concerne l'U.S.O. Judo, que M. LEMAIGNEN qui est en commission permanente, puisse poser des questions sur les choix que fait la Région pour ces clubs de haut niveau qui sont certes, des sports individuels, mais qui peuvent bénéficier des subventions de la Région lorsqu'ils le pratiquent en équipe.*

*Pour l'U.S.O. Football, jusqu'à maintenant, il n'a pas déposé de dossier. Ils avaient juste bénéficié de 10 000 € au titre de l'achat de prestations de communication. Visiblement, ils ont déposé un dossier pour cette année et vont donc, recevoir une subvention de 25 000 €, en plus des 10 000 € au titre de la communication.*

*Sur les demandes que vous avez formulées, encore une fois, j'aimerais que pour les prochains Conseils Municipaux, nous puissions, avec M. LEMAIGNEN en discuter à la Région, pour qu'il puisse ensuite revenir vers vous pour vous donner les informations nécessaires. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – M. GRAND, je vous donne acte d'un point. Effectivement, nous n'avons pas, dans cette enceinte, à débattre des choix d'autres collectivités et en l'occurrence, les choix de la Région qui lui appartient. Néanmoins, je pense que les élus qui siègent ici sont parfaitement dans leurs rôles lorsqu'ils défendent les Orléanais et ceux qui peuvent les représenter pour partie, notamment, les clubs, les associations. Surtout que, je me souviens lorsqu'il y a quelques exercices, anticipant ce qui arrive, nous avons inscrit dans le budget une légère baisse de subvention de 5 % aux associations. Que n'avons-nous entendu à l'époque ? Vous aviez vilipendé tout cela, vous aviez critiqué, etc. Dans le même temps, et c'est là où il faudrait être cohérent, le Conseil Régional produit des baisses de subventions, en tant que Conseiller Régional, vous votez. Alors, je dis qu'il y a un moment où, on ne peut pas avoir un comportement dans une enceinte et puis un autre comportement dans une autre. C'est tout ce que je dis.

*Puis, encore une fois, je vous donne acte de votre propos concernant les choix et les orientations du Conseil Régional. Dans le même temps, je n'ai pas compris votre propos plus politique et je n'admets pas que l'on puisse mettre en cause un élu qui siège ici qui est M. LEMAIGNEN, comme vous l'avez fait, et dont on sait qu'il s'implique beaucoup à la Région, mais, dont on sait aussi qu'il est dans*

*l'opposition. Donc, n'essayez quand même pas, ce serait un peu fort de café, de lui faire porter le chapeau de décisions qui sont les vôtres et qui ne sont évidemment pas les siennes. M. LEMAIGNEN souhaite prendre la parole.*

**M. LEMAIGNEN** – *Un droit de réponse. Ce que vous avez dit, évidemment je le partage et je vous en remercie.*

*Primo, la comparaison qui a été faite entre ma démarche et le F.N., pardon, mais cela ne sent pas bon. Je vous demande vraiment de ne plus jamais proférer de tels propos. Je trouve cela scandaleux.*

*Deuxièmement, il y a une différence entre les aides de la Région pour le territoire de sa Capitale Régionale et puis, les interventions de l'AggLO de la Ville d'Orléans sur lequel, d'ailleurs, j'ai été plusieurs fois interpellé en séance plénière. Que l'on demande des informations sur la Région, sur les conséquences de choix de la collectivité régionale en tant que subventionneur pour la Ville d'Orléans et les associations orléanaises, quoi de plus normal ? Là, il s'agit aussi d'une petite question - je vous demande pardon - d'efficacité. Quand j'écris au Président du Conseil Régional, je n'ai quasiment jamais de réponse. Je pourrais vous donner plein d'exemples. Quand j'interviens en séance plénière comme en commission permanente, je n'ai jamais satisfaction dans mes interventions. Je vous rappelle que la commission permanente n'est pas publique. De ce fait, il est objectivement beaucoup plus efficace, que ce soit en séance plénière, devant le public ou devant les médias, qu'il y ait des demandes par rapport au Conseil Régional, au moins, je constate que cela aboutit. Alors que dans mon rôle de Conseiller Régional d'opposition - je vous rappelle qu'accessoirement, on considère que je suis un des élus les plus présents dans l'enceinte de la Région et que je suis un de ceux qui interviennent énormément - je vis très mal mes interventions. Alors que j'ai la Région au fond de mes tripes, je vis très mal ma position, parce que mes interventions ne servent à rien. Donc, qu'on les fasse ici, j'en suis très satisfait. J'espère qu'au moins, le fait de les mettre devant le public, permette de donner satisfaction et de faire que la Région Centre ne favorise pas Tours au détriment de sa Capitale Régionale.*

**M. RICOUD** – *C'est vrai, M. LEMAIGNEN que ce n'est pas facile d'être dans l'opposition.*

*(rires)*

**M. LEMAIGNEN** – *Je vous donne acte. Il est très intéressant d'être à la fois dans un exécutif et dans l'opposition. Je vous rappelle que c'est sans doute pour cela qu'à l'Agglomération, il y a un vrai débat et de vraies réponses aux questions qui sont posées, ce que je vis mal à la Région.*

**M. le Maire** – *Mais à l'AggLO, il n'y a pas vraiment d'opposition. D'ailleurs, cela va changer avec le nouveau texte de loi. Pour ce qui est de l'opposition, je confirme ce que vous dites, les uns et les autres, je l'ai connu aussi.*

*(rires)*

**M. le Maire** – *Ce n'est pas facile d'être dans l'opposition. Ce point qui est quand même important, étant clarifié, je vais donner la parole à Mme CHERADAME.*

**Mme CHERADAME** – *Tout à l'heure, Charles-Eric a évoqué le fait de passer en soutenance budgétaire devant Michel MARTIN avec des propos qui étaient un peu durs. En ce qui me concerne, j'ai la chance d'y passer deux fois : j'y passe à la Ville et j'y passe à l'AggLO.*

*(rires)*

**Mme CHERADAME** – *C'est vrai, c'est un exercice de rigueur très important, un exercice exigeant...*

**M. le Maire** – *Si vous le dites, Mme CHERADAME.*

**Mme CHERADAME** – *Oui, je passe deux fois devant Michel !*

*(rires et exclamations)*

**Mme CHERADAME** – *Ceci étant, c'est cette même exigence, je vous rappelle, qui fait que, dans le cadre, non seulement du budget, mais aussi des négociations sur les D.S.P., on s'aperçoit qu'un travail énorme est fait. J'en veux pour preuve le coût du m<sup>3</sup> d'eau. Vous avez dû le remarquer, moi, j'ai fait le calcul : j'ai eu ma facture et j'ai eu mon assemblée de copropriété, on a fait la vérification, on a tout regardé. Evidemment, on paye moins cher, ce qui est important. En fait, quand il y a une cohérence dans la détermination, quand il y a de l'exigence et de la rigueur, on arrive à faire, comme disait tout à l'heure, M. VALETTE, peut-être mieux avec moins. Cela est essentiel.*

*J'ai aussi remarqué que parfois, certains disent qu'il n'y pas de choses qui sont faites pour les Orléanais, ou alors qu'ils n'ont pas de notion du service qui leur est octroyé. Moi, j'ai une très bonne information à vous donner, prenez l'alerte S.M.S. de la Mairie d'Orléans. Je vais vous donner les derniers S.M.S. que j'ai reçus sur les services qui sont faits pour les Orléanais :*

- requalification des abords des immeubles rue Charles le Chauve,*
- entretien des boisements rue Paul Langevin,*
- réunion d'information sur la rue Fosse de Meule,*
- réunion d'information sur la rue du Pressoir Blanc.*

*Tous ces éléments font que ce sont plus de 50 millions d'euros, cette année, qui ont été à destination, au service des Orléanais. Je trouve tout cela vraiment essentiel. Pour le budget à venir, ce sera de plus de 40 millions.*

*En revanche, comme des millions de français, j'ai aussi mon opérateur téléphonique qui m'envoie des S.M.S. Le dernier qu'il m'a envoyé était certes, un petit peu laconique, ce n'était pas : « votre abonnement augmente », mais plutôt, « votre abonnement évolue ». Mon abonnement évolue veut tout simplement dire qu'il y a une répercussion de la hausse de la T.V.A. et que mon abonnement a augmenté. Donc, je préfère recevoir les S.M.S. de la Ville d'Orléans que ceux qui m'annoncent une augmentation de la T.V.A. Je remarque que je n'ai pas reçu des S.M.S. de la Mairie d'Orléans m'informant que j'avais une augmentation de mes impôts.*

**M. le Maire** – *Et vous n'en recevrez pas, Mme CHERADAME. M. TORREILLES, c'est à vous.*

**M. TORREILLES** – *Merci, M. le Maire. Je vais faire plaisir à M. LEMAIGNEN, j'ai été très impressionné par son discours, même si j'apporte beaucoup de réserves. C'est un vrai tribun, ce M. LEMAIGNEN, fantastique ! Qu'est-ce que cela nous réserve ?*

*Cependant, comme vous, nous déplorons le désengagement de l'Etat. Mais n'oublions pas toutefois, et quand même, les 600 milliards de dette du gouvernement SARKOZY, gouvernement auquel vous avez participé Messieurs les Députés.*

*Néanmoins, au niveau local, et c'est bien cela qui nous importe ici, cela va amener l'équipe qui sera en place dans l'avenir, à prendre des mesures qui seront au moins, un maintien, voire une réduction de certains postes budgétaires superflus. Mais surtout de ne pas laisser partir à vau-l'eau, des projets trop ambitieux voire disproportionnés.*

*D'autre part, je voudrais ajouter qu'effectivement, des questions se posent sur le C.C.A.S., auxquelles vous ne répondez pas, ni M. MARTIN, ni Mme LECLERC.*

*Enfin, je confirme le point souligné par M. LEBRUN sur le poste ravalement. J'ai moi-même eu les mêmes revendications. Merci.*

**M. le Maire** – *Si vous pouvez essayer d'être synthétiques comme les derniers orateurs, ce serait très bien, parce qu'il y a encore un certain nombre d'intervenants. Je donne la parole à M. BRARD.*

**M. BRARD** – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais tenter d'être bref comme beaucoup de*

choses ont été dites. D'abord, je voulais vous remercier, M. LEMAIGNEN et vous-même, pour la compassion que vous avez apportée à des élus d'opposition quelle que soit la collectivité dans laquelle ils siègent. C'est vrai que ce n'est pas toujours évident. Moi, je cumule des inconvénients. Par rapport à l'Agglomération, il a bien sûr une nuance que l'AggLO est un établissement public qui regroupe des majoritaires, maires et élus municipaux de leurs communes, en dehors de ma petite personne qui est le seul et le cas unique de quelqu'un qui participe, avec intérêt d'ailleurs.

Hier soir, des impératifs horaires m'ont empêché de participer au débat d'orientations, ce n'est pas tout à fait de ma faute, c'était à cause, ou je devrais peut-être dire, grâce à l'excellent exposé sur les travaux du conseil de développement. Cela a duré assez longtemps qu'il m'a empêché d'assister au conseil. Toutefois, ce soir, dans ce débat d'orientations pour la Ville d'Orléans, je voulais un peu rapprocher les deux, parce que, sur le fond, bien sûr, on parle du désengagement de l'Etat qui est une réalité. J'ai très souvent entendu dans cette enceinte, depuis des années, des propos divers et variés sur la nécessité absolue :

- 1) de maîtriser les dépenses de l'Etat,
- 2) de réduire son déficit qui s'est accentué d'année en année, je le dis avec tranquillité, c'est une réalité. Ce n'est pas de dire c'est la faute de telle personne et maintenant c'est la faute de l'autre. C'est un jeu que nous pouvons évidemment mener à perte de vue, les uns et les autres. Néanmoins, il me semble bien que cette réalité est là, elle n'est pas nouvelle. M. MARTIN et vous-même, M. le Maire, vous avez souvent évoqué cet Etat qui vivait au dessus de ces moyens.

Il y a bien un moment où il faut réaliser que tout cela ne peut pas durer éternellement. De là à dire que les réductions financières doivent être portées par les collectivités, je sais que vous allez dire que l'on peut faire d'autres choix, réduire d'autres dépenses. Mais quand on dit cela, les personnes qui défendent d'autres domaines - je pense par exemple au sport - vont dire « si l'on réduit les finances au sport, on va s'attaquer à un domaine extrêmement important ». Je crois que tout est extrêmement important.

Aujourd'hui, dans cette séquence que l'on souhaite la moins longue possible, qui est capable de dire ce qui va se passer dans 6 mois sur le plan économique, sur le plan de l'emploi, ce qui va se faire ici ou là ? C'est extrêmement complexe et difficile. En tous les cas, la période est difficile. Je conçois que de construire un budget avec des réductions de recettes, est quand même quelque chose qui n'est pas simple, nulle part. Pour nous, en termes de responsabilité, la question est de savoir comment utiliser les moyens qui sont à la disposition de la collectivité et ensuite, dans le budget qui sera proposé au mois de décembre, quelles sont les orientations et les priorités que l'on va défendre. Je suis sûr qu'il y a des priorités sur lesquelles on sera d'accord, comme chaque année. Puis, il y en a d'autres sur lesquelles nous ne serons pas d'accord, où nous pensons qu'il faudrait peut-être mettre plus de moyens dans tel domaine et de se soucier des personnes qui souffrent le plus dans notre société.

En effet, entre nous, nous parlons des difficultés de la collectivité, qui est notre rôle ici au Conseil Municipal. Mais dans cette action municipale et dans la vie quotidienne des personnes, il est vrai qu'à titre personnel, dans des familles, il y a cette souffrance sociale, cette souffrance économique, ces pertes d'emploi. Il s'agit de quelque chose sur lequel, dans ce territoire du bassin de vie de notre grande aire urbaine, on connaissait moins il y a quelques années. Le taux de chômage a grandement augmenté, il y a eu des fermetures d'entreprises, il y a des menaces sur des grandes entreprises.

Heureusement il y a aussi le versant de la bouteille à moitié pleine, sinon ce serait dommage. Pendant des années, vous l'avez fait et je crois qu'il faut continuer à le faire, à porter un discours positif sur l'action de la collectivité, sur ce que font les acteurs de la vie de la cité, sur ce que font les Orléanais pour développer cette ville, pour la faire vivre, pour lui donner ce caractère à la fois attractif et porter son ambition. Effectivement, même avec ces réductions qui sont certainement difficiles et qui sont une réalité d'aujourd'hui, je crois qu'il y a des priorités à mettre en œuvre. C'est là que nous verrons ce que vous nous proposez au mois de décembre.

Pour terminer, je souligne que, comme chaque année, se pose la question de la dette qui est une question importante. Dans les comparaisons, M. MARTIN nous montre toujours les strates de villes équivalentes ou plus ou moins proches d'Orléans. Je trouve que ce qui nous caractérise - je ne voudrais

*pas rajouter à M. LEMAIGNEN, ni dans la diarrhée ni dans le coup de hache - c'est une dette tout à fait maîtrisée à la Ville d'Orléans et une dette considérablement aggravée à l'Agglomération - c'est la réalité - sur des projets qui ont été importants en matière d'investissement, je le sais. Mais en tous les cas, ce sont des projets qui font que, pour les années à venir, il y a à s'interroger sur la capacité de l'Agglomération, y compris dans de nouveaux modèles - puisqu'on est peut-être en devenir d'une évolution de l'intercommunalité, je le dis en passant - et sur ce qu'il faudra faire dans ce cas de ces restrictions budgétaires. Ce qui n'est jamais facile. Il est plus facile de développer de l'intercommunalité quand, comme dirait un ancien grand syndicaliste, il y a du grain à moudre. Mais quand on est en face de restrictions budgétaires, ce n'est certainement pas si facile ni si évident. Néanmoins, si l'on a cette opportunité, je pense qu'il faudra le faire. Aujourd'hui, le maintien de la dette pour Orléans est sûr. Mais cette dette extrêmement importante pour l'Agglomération fera bien s'interroger sur les capacités de développement d'une politique d'Agglomération, notamment en termes d'investissement.*

*Enfin, le désengagement de l'Etat, les moindres financements de l'Etat représentent la réalité. Je pense qu'en période où tout est difficile, il faut assumer ce qu'est cette réalité. En tous les cas, cela ne doit pas empêcher la collectivité de regarder ses priorités, notamment par rapport aux Orléanais et à ceux qui vivent dans notre ville. C'est là-dessus que je porterai mon jugement, avec mes collègues, sur le budget de décembre pour l'année 2014. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – La parole est à Mme SAUVEGRAIN.

**Mme SAUVEGRAIN** – *Merci, M. le Maire. Je voulais parler du désengagement de l'Etat mais du côté de l'augmentation des charges. En effet, on parle de baisses de recettes, mais à côté de cela, il y a le deuxième effet qui est l'augmentation des charges et en particulier, de la principale charge de la Mairie qui concerne les dépenses de personnel. Vous savez que le budget des dépenses de personnel est de l'ordre de 93 millions d'euros à la Mairie, parce que nous faisons aussi le choix d'exercer la plupart de nos missions en régie directe avec les agents de la Mairie. Mais quand, en une année, pour 2014, on se prend de l'ordre de 1,2 million d'euros de dépenses supplémentaires en ce qui concerne le personnel, derrière, il ne faut pas croire que c'est de l'emploi créé ou du service en plus apporté aux Orléanais. Ce n'est absolument pas tout cela. Ce sont juste des dépenses supplémentaires pour la Mairie. Les Orléanais et les agents de la Ville n'y verront pas de différence. C'est bien là le souci. Ce n'est pas du tout de la dépense efficace pour les Orléanais.*

*Même chose sur les rythmes scolaires, Aude DE QUATREBARBES en parlait, on est entre 1 et 2 millions d'euros de dépenses. On n'a pas de chiffres précis aujourd'hui pour une raison simple, c'est que l'on est toujours dans la concertation. A côté de cela - bien évidemment, il y a l'intérêt de l'enfant - il va falloir payer cette somme. Et, derrière les dépenses de la Ville, ce sont les dépenses des Orléanais. En conséquence, on retombe toujours sur les familles pour leur faire payer ces nouvelles dépenses.*

**M. le Maire** – M. MONTILLOT, à vous la parole.

**M. MONTILLOT** – *Mes chers collègues et amis, on a beaucoup parlé du désengagement de l'Etat, on a beaucoup parlé de son incidence sur le budget de l'ensemble des collectivités territoriales, Régions, Départements, communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Je voudrais revenir sur quelques points qui me paraissent fondamentaux sur ces désengagements et très concrètement, où cela va. On a parlé de 1,5 milliard + 3 milliards : 4,5 milliards. Pour comprendre le mécanisme, il faut revenir aux fondamentaux.*

*On va avoir une baisse globale des Dotations Globales de Fonctionnement, la fameuse D.G.F. C'est une perte de recettes, et principalement, de recettes de fonctionnement. Cela va permettre aux collectivités territoriales de générer des économies dans le domaine des dépenses de fonctionnement. En même temps, je rappelle que l'Etat demande à ce que les collectivités volent au secours, notamment des contrats d'avenir, etc., et donc, augmente leurs dépenses de fonctionnement. Cherchez l'erreur !*

*En diminuant les recettes et dotations sur la section de fonctionnement, en réalité, on fait mécaniquement baisser - je crois que Michel MARTIN l'a parfaitement expliqué tout à l'heure - l'autofinancement des collectivités territoriales. Cet autofinancement ou épargne brut est tout simplement*

*ce qui sert, en partie, à payer les investissements. Donc, l'équation est simple : l'Etat, avec 1,5 + 3 milliards qui font 4,5 milliards, entraîne mécaniquement une baisse des investissements de la part des collectivités territoriales. Je rappelle que de ce fait, avec l'effet levier, avec le fait que tout cela crée un certain nombre d'autres dotations, on a un effet multiplicateur dans la baisse ou une accélération de la baisse, comme vous voudrez.*

*En fait, on a un Etat schizophrène. D'un côté, il nous dit qu'il faut se mobiliser pour l'emploi : vous l'avez au petit-déjeuner, à l'apéritif, à l'entrée, au plat de résistance ou dessert, aux pauses café, ainsi de suite... Vous ouvrez les chaînes de télévision : « l'emploi... l'emploi... l'emploi... ». C'est bien de marteler l'emploi, sauf que ce n'est pas par l'incantation que l'on crée de l'emploi. C'est par l'investissement que l'on crée de l'emploi. Dans ce domaine là, en disant d'un côté aux collectivités territoriales de créer des emplois d'avenir et de l'autre côté, de baisser les investissements dans un cercle vicieux, c'est faire disparaître beaucoup plus d'emplois qu'il demande à en créer. En plus, là ce sont les emplois pérennes, que ce soit sur les chantiers, sur la construction de bâtiments, sur la voirie, sur l'embellissement, etc. c'est là que l'on crée de vrais emplois. Je crois que certains d'entre vous disaient : « mais finalement, on a entendu, au cours des dernières années, que vous-mêmes ici dans la majorité, vous disiez que l'Etat devait réduire son train de vie ». Bien, oui ! D'ailleurs, aujourd'hui on dit toujours la même chose. Sauf que, la conclusion et les méthodes ne sont pas les mêmes. Il ne s'agit pas de dire que l'Etat s'essuie ses grands ponts sur le dos des collectivités territoriales en coupant les crédits, les dotations dont je rappelle d'ailleurs que l'opposition de l'époque, il y a quelques années, disait qu'à chaque fois que l'Etat transférait des charges sur les collectivités, il fallait absolument que cela se fasse à euro constant. Autrement dit, d'un côté, charge nouvelle, de l'autre, compensation à euro constant. C'était ce que disait le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui, en diminuant les aides aux collectivités territoriales et plus exactement les dotations, cela revient à dire tout simplement : « à charge transférée vers les collectivités territoriales, on baisse les crédits qui correspondaient ».*

*Oui, nous disons qu'effectivement, l'Etat doit réduire son train de vie. Mais il doit le réduire en s'appliquant à lui-même sa propre devise. Autrement dit, à réduire dans ses dépenses, dans son fonctionnement. Ce n'est pas en recrutant des dizaines de milliers de fonctionnaires d'Etat supplémentaires qu'il arrivera à réduire son train de vie. C'est le premier constat : il y a une véritable schizophrénie de l'Etat actuel. Il n'y a aucune contradiction dans ce que nous disons aujourd'hui par rapport à ce que nous disions hier.*

*Effectivement, on va avoir, dès 2014, une baisse drastique des investissements sur l'ensemble des collectivités territoriales. A Orléans, on voit d'ailleurs une diminution d'à peu près 10 %, puisque qu'on passe, grosso modo, de 50 millions d'euros à 45 millions. On dit que finalement, on est dans une situation exorbitante du droit commun, avec cette diminution de 10 % à Orléans. N'oublions pas quand même que cela reste encore 20 millions d'euros au-dessus de ce que nous avons connu au début des années 2000, très concrètement. C'est à peu près de 60 à 70 % au-dessus. Mais cette diminution de 10 % ne sera pas les coupes sombres que d'autres collectivités territoriales vont connaître dans le domaine de l'investissement. Pourquoi ? Je voudrais quand même qu'on le réaffirme. Tout simplement parce qu'effectivement, il y a eu la bonne gestion qui a été rappelée, celle de l'ensemble de la majorité municipale, portée bien sûr par le Maire-Adjoint aux Finances, mais sur laquelle nous avons la solidarité de l'ensemble de la majorité municipale. C'est une bonne gestion qui a été en permanence attaquée et critiquée par l'opposition, et je dirai l'ensemble des oppositions. Cela est dû à la fois à une bonne gestion sur le personnel, une bonne gestion et je dirai, une anticipation sur les subventions et une bonne gestion sur la fiscalité.*

*J'entends ici ou là, certains dire : « vous savez, la fiscalité est très haute à Orléans ». Oui, c'est vrai ! M. SUEUR nous a laissé en 2001 une fiscalité à un haut niveau par rapport à des collectivités territoriales de même strate. C'est vrai que la dernière augmentation de fiscalité, c'est Jean-Pierre SUEUR qui l'a instaurée en 1996, au lendemain des élections municipales de 1995. Oui, en 2001 nous avons trouvé un niveau de fiscalité qui était globalement au dessus de la moyenne de la strate. Sauf que depuis 2001, non seulement la fiscalité n'a jamais augmenté à Orléans, mais en plus de cela, elle a augmenté dans la plupart des autres villes de strates équivalentes. En fait, alors que nous étions très nettement au dessus, peu à peu, on se retrouve au niveau moyen des collectivités de même strate. Il faut le rappeler : oui, nous avons trouvé en 2001, c'est vrai, nous l'affirmons, et vous le savez, un niveau de fiscalité très élevé laissé par les deux mandatures de Jean-Pierre SUEUR.*

*Je crois que ce que vous dites sur l'Agglomération est intéressant. En effet, cela me fait penser à quelque chose d'important que, si nous avions eu à l'Agglomération une majorité socialiste, je vais vous dire ce que cela aurait donné : le lendemain des élections municipales de 2001, alors même que nous n'avions même pas commencé à rembourser le premier centime d'euro sur la première ligne de tram, il fallait démarrer tout de suite le chantier de la deuxième ligne de tram. Autrement dit, mes chers collègues, pour que vous compreniez bien les choses, si nous les avons écoutés et entendus, aujourd'hui, nous aurions démarré dès le lendemain la deuxième ligne de tram et nous aurions eu, effectivement, une dette bien plus élevée.*

*(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)*

*(brouhaha)*

**M. MONTILLOT** – *Il ne me semble pas vous avoir interrompu. Mais peut-être dans un rêve, l'ai-je fait.*

*Je voudrais terminer sur un point qui me paraît important, ce que les uns et les autres vous avez dit, et je voudrais le dire avec beaucoup de gravité et solennité, notamment sur la situation sociale, la situation de précarité, les problématiques de structures d'urgence que nous allons vivre pendant cet hiver et l'année prochaine. Je suis arrivé un petit peu en retard au Conseil Municipal parce que je travaillais sur ce sujet avec le secrétaire général de la Préfecture. Il se trouve effectivement, vous le disiez les uns et les autres, que les associations caritatives tournent à plein régime, que les structures d'urgence sont déjà, aujourd'hui, alors que nous ne sommes pas encore rentrés dans l'hiver, saturées. Là, il ne s'agit pas d'allocations sociales, il s'agit de bâtiments, de murs dans lesquels, de toute façon, on n'a plus de possibilité. Il faut aussi savoir faire des choix, dire les choses et ne pas avoir des positions schizophrènes. On ne peut pas, d'un côté, verser des larmes de crocodile en disant que des personnes sont de plus en plus en précarité, y compris des Orléanais qui sont là depuis des décennies, des femmes seules qui se retrouvent parfois directement à la rue avec leurs enfants, soit parce qu'elles sont battues, soit pour des raisons de précarité, comme vous l'évoquez, et en même temps, défiler dans la rue en disant qu'il faut régulariser des situations irrégulières, qu'il faut continuer à accepter cela, à protester contre la décision courageuse du Conseil Général qui a été prise sur les mineurs étrangers. Je rappelle : 7 millions d'euros qui ne peuvent pas aller sur d'autres structures parce que c'est impossible, parce qu'il n'y a plus de structures, y compris pour l'accueil des enfants - je veux qu'on le sache ici, que cela soit dit, soit écrit et enregistré - y compris d'enfants qui ne peuvent plus être pris dans les structures parce que simplement, les structures n'existent plus. Je pense qu'effectivement, si l'on veut aujourd'hui, avec humanité, pouvoir accueillir les personnes qui sont en souffrance, il faut cesser d'avoir des comportements schizophrènes qui ne permettent pas aujourd'hui d'assumer nos responsabilités. Merci.*

*(brouhaha)*

**M. RICOUD** – *Là, c'est la droite dure !*

**M. le Maire** – *M. CARRE, vous avez la parole.*

**M. CARRE** – *Non, ce n'est pas que la droite dure, c'est aussi une cohérence dans les politiques budgétaires qui font que, par exemple, le budget pour les reconduites aux frontières sont en diminution de 14 % alors que le budget sur l'hébergement des demandeurs d'asile déboutés de droits, lui est en augmentation du même chiffre. Cela montre effectivement qu'il y a une politique qui est mise en œuvre. Après, il ne faut pas s'étonner que certains mouvements progressent dans l'opinion...*

*(brouhaha)*

**M. CARRE** – *... que nos concitoyens, même les plus généreux, commencent à avoir des doutes et autres, parce qu'il n'y a pas que ces situations là, mais elles viennent s'ajouter à d'autres qui sont en grandes difficultés. C'est la réalité de ce qui se passe en ce moment. Ce n'est pas quelque chose qui est inventé. Sur le territoire orléanais, puisqu'on en revient à la politique locale, on a quelques effets. C'est évident. À ce moment là, la Ville se trouve à le gérer. Si ce n'est toujours pas simple d'être dans l'opposition, ce n'est pas toujours simple non plus d'être aux affaires et au pilotage.*

*Je voudrais revenir sur quelques mots qui ont pu être dits, notamment par M. LEBRUN, qui nous dit que l'argent existe. L'argent existe, mais je rappelle juste à tout le monde que 1,6 % de nos concitoyens paient 40 % de l'impôt sur le revenu. 1,6 - les plus riches, on est d'accord, qui gagnent au dessus de 100 000 € - paient 40 %. Le problème aujourd'hui est que le gouvernement, en arrivant, a cru qu'il y avait de l'argent partout. C'est comme les budgets sur la pierre de souppe, ils y ont dépensé des milliers et des milliers, sans compter l'argent. Si vous comptez là-dessus, comme variable d'ajustement dans un projet d'investissement, vous allez être surpris, parce qu'il s'agit seulement de dizaines de milliers d'euros.*

*Ceci étant dit, ces réserves là ont fait que ces revenus ont été chassés. D'ailleurs, ce n'est pas que depuis le nouveau gouvernement. Toutes les mesures antifraudes et autres, tout l'argent qui part et que l'on devrait récupérer, cela fait déjà maintenant quelques années, depuis 2008-2009, pour être précis, que les dispositifs ont été considérablement renforcés. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui avec les taux qui sont pratiqués ? L'impôt ne rentre pas. N'est-ce pas, M. MARTIN ? C'est moins vrai au niveau local parce qu'en dehors des entreprises, on est tous tenus de payer notre taxe d'habitation et notre taxe foncière quand on est propriétaire. Mais pour ceux qui ont des revenus, ils vont ailleurs, ce n'est pas compliqué. Aujourd'hui, l'impôt sur le revenu est une des principales préoccupations de l'Etat. On est arrivé à un tel point que l'assiette fiscale, pour parler techniquement, est en train de fondre. Et le problème reconnu récemment par le Ministre du Budget est que justement, les impôts n'étaient plus à la hauteur de ce qui était espéré. C'est cela la politique qui fait qu'il faut chercher l'argent, il faut traquer l'argent parce qu'il y en a. Oui, il y en a, mais l'argent peut aussi s'évaporer.*

*A partir de là, ce qui est important, c'est d'avoir une politique qui est bien conduite. En particulier, là je rejoins l'analyse sur le fait qu'il faut que, quand on a des impôts, on en ait pour son argent, ce qui est justement le cas dans le budget. Dans le budget, on a certes, parlé des diminutions des dotations de l'Etat, mais je vais peut-être paraître le mouton noir de la soirée, je ne suis pas choqué par cette baisse. Effectivement cela fait trop longtemps que l'on a un Etat dont les dépenses grandissent pour qu'à un moment donné, on n'ait pas des mesures de diminution d'un certain nombre de dépenses. Que cela concerne 1,7 % du budget qui est dévolue aux collectivités territoriales, ce n'est pas quelque chose d'absolument scandaleux, même si cela peut nous poser un certain nombre de problèmes. Ce qui ne va pas du tout, et c'est vrai, ici et au niveau national, c'est qu'ici, on nous force à augmenter les dépenses et qu'au niveau national, on n'aura jamais dépensé autant d'argent public en 2013 et que l'année prochaine, on en dépensera encore plus. C'est cela le vrai sujet : on contraint de plus en plus nos compatriotes à sortir de l'argent de leurs poches - parce que finalement ce sont toujours les mêmes poches qui paient, que ce soit l'Etat, que ce soit les collectivités, que ce soit la protection sociale - et de l'autre côté, on continue les dépenses. Il y a des dépenses qui sont contraintes - celles qui nous sont imposées, on en a largement parlé - au mépris de l'indépendance des collectivités territoriales parce qu'un certain nombre d'entre elles pourraient être attaquées au Conseil Constitutionnel en vertu de l'article 72, si ma mémoire est bonne. D'ailleurs, je pense qu'il est possible que certaines collectivités s'engagent dans cette voie. Puis, pour l'Etat même, ne vous inquiétez pas : il n'y a pas d'argent pour certains mais il y en a beaucoup pour d'autres. On l'a vu, il n'y a pas que la gare de Marseille qui nous surprend quand on regarde un peu plus près. C'est là où cela ne va pas. C'est là où nos compatriotes qui, je le pense, dans l'ambiance actuelle, seraient tout à fait d'accord pour supporter les efforts, y compris les plus fortunés d'entre eux, dès lors qu'on leur dise qu'il y a une issue.*

*(réaction de M. LEBRUN hors micros)*

**M. CARRE** – *Pour certains, y compris les plus fortunés, ce qu'ils ne voient pas c'est comment pouvoir boucher le tonneau des Danaïdes que représentent aujourd'hui les comptes. A partir de là, ils se disent finalement « pourquoi tout cet effort » ? Pour que la même logique, le même logiciel qui nous amène là continue de perdurer alors que le monde bouge et que ces institutions n'arrivent même pas à se réformer elles-mêmes.*

*C'est cela le vrai sujet qui nous est posé aujourd'hui. Même au niveau local, cela a été esquissé par M. BRARD sur les rapports entre les intercommunalités et les villes, le problème se posera aussi, de façon beaucoup plus cruciale que simplement l'application d'un statut ou d'un changement de loi. C'est dans la compréhension même de nos compatriotes sur ce qu'ils sont en droit d'attendre de nous, notamment par le mandat qu'ils nous confient, le mandat au sens substantiel, que l'on aura une légitimité*

à continuer à dépenser et organiser des budgets dans le futur. Ce sont toutes ces questions qui sont posées. Je le prends à ce niveau là parce qu'on est à un tournant. C'est ce tournant là que l'on est en train de préparer. Il se trouve qu'il est confondu avec des échéances, tout cela se porte là, cela fera l'objet des débats qui vont venir. Mais au niveau de ce qui nous est présenté ce soir, c'est à la fois gérer ces incohérences entre ce qui nous est imposé, recettes/dépenses, cela a été dit, et le fait de devoir tenir un cap sur l'investissement parce que je reste convaincu que c'est l'élément primordial au niveau à la fois économique et de la façon dont nos concitoyens voient qu'une grande partie de ce qu'ils attendent de nous est consommée.

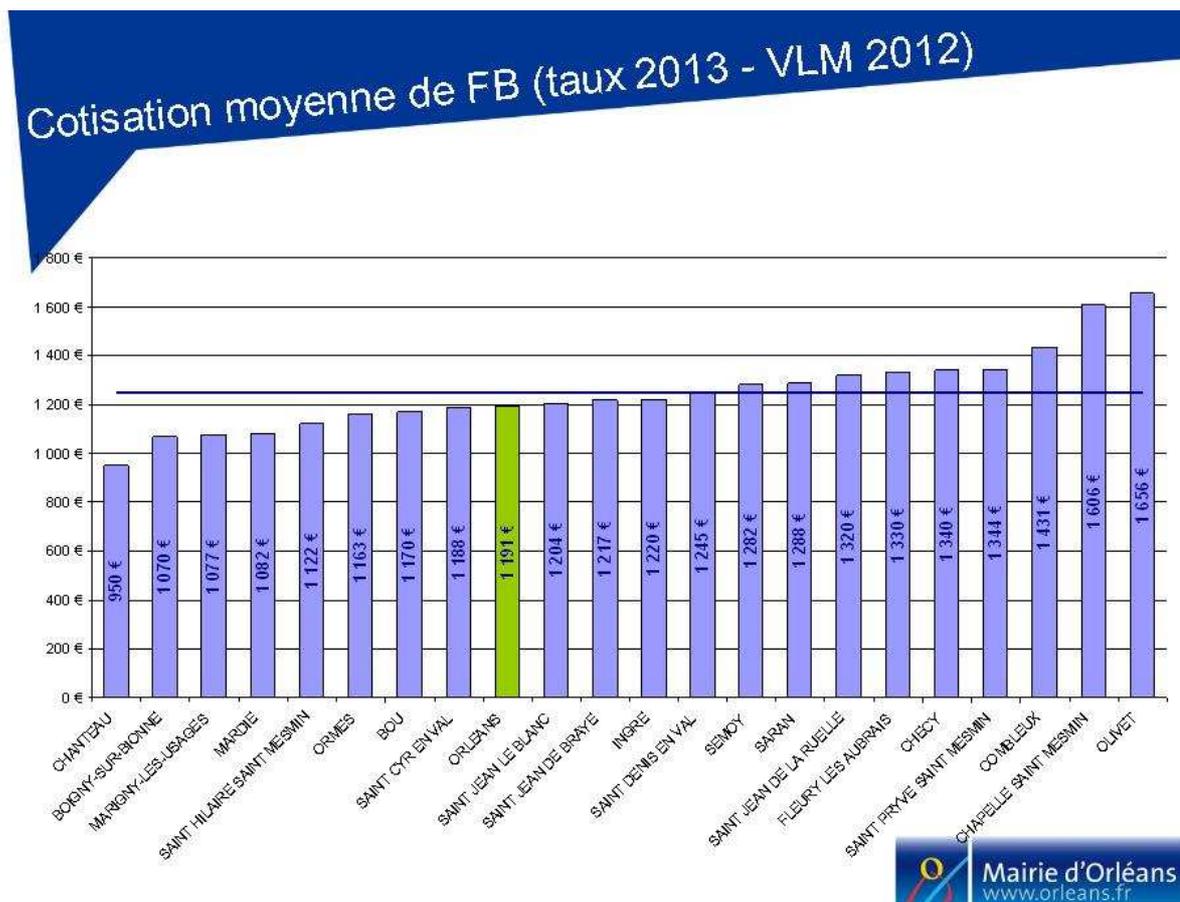
Je voudrais également souligner un élément - puisque j'ai porté ce projet important avec d'autres, cela a été rappelé par Michel LANGUERRE - le fait que le G.P.V. se termine, expliquera une des raisons pour lesquelles le montant d'investissement diminue, ou en tout cas, se ralentit par rapport à ce qu'on a connu précédemment. C'est bien là, la clé. Je suis persuadé que la mauvaise équation serait justement de laisser filer les dépenses de fonctionnement, comme vous l'avez suggéré, Mme TEIXEIRA, au détriment de l'investissement ce qui, à mon avis, est une erreur de gestion qui se traduit à la fin par une dette dont on n'arrive plus à contrôler l'inflation.

**M. le Maire** – M. MARTIN, c'est à vous.

**M. MARTIN** – M. le Maire, quelques éléments, peut-être de réflexions complémentaires dans le prolongement de ce que disait M. MONTILLOT sur la gestion des taux de la fiscalité locale. Je voudrais faire une projection. Effectivement, il y a des pratiques contre lesquelles il faut absolument lutter.

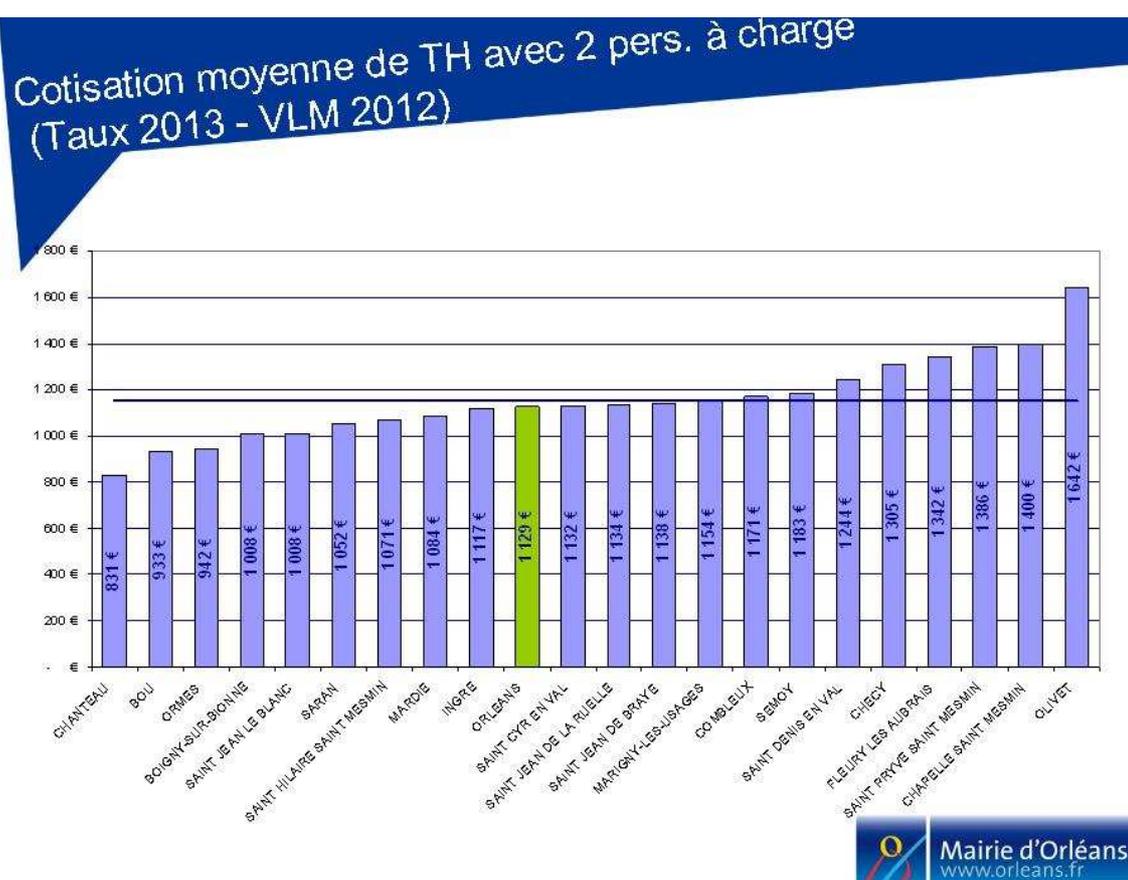


**M. MARTIN** – Ce slide représente les taux moyens des collectivités locales pratiqués sur une période de 10 ans, de 2002 à 2013. Regardez ce qui s'est passé en 2009, une année postélectorale : +5. Puis, ce qui s'est passé encore l'année d'après - pour ceux qui avaient oublié - c'était +2,8. C'est la moyenne de l'ensemble des collectivités. Ce sont ces pratiques là contre lesquelles il faut absolument lutter et contre lesquelles nous nous sommes inscrits en faux depuis le début, en disant que si l'on gère de cette manière une politique fiscale, à ce moment là, on n'est pas crédible



1

**M. MARTIN** – On dit que la fiscalité à Orléans est chère en ce qui concerne le foncier bâti, et qu'en revanche, pour la taxe d'habitation, on est bien. Les études de comparaison ont été faites par rapport aux grandes villes. Moi, j'ai voulu faire une comparaison par rapport aux villes de l'Agglomération, justement pour vous livrer l'analyse. Orléans est en vert. Ce tableau représente ce que paye un ménage de deux personnes. Nous sommes en cotisation moyenne de foncier bâti, taux 2013. Là, vous avez la comparaison sur l'ensemble des communes de l'Agglomération. Vous voyez où nous sommes positionnés sur le foncier bâti ? 1 191 € : le chiffre qui a été publié dans l'étude Forum. Nous sommes en deçà de Saint-Jean-le-Blanc, de Saint-Jean-de-Braye, d'Ingré, de Saint-Denis-en-Val, de Semoy, de Saran, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de Fleury-les-Aubrais.



1

**M. MARTIN** – Pour la taxe d'habitation avec deux personnes à charges qui est la norme, on est à 1 129 €. Là, Saran est un petit peu en dessous, pour sauver les meubles ! Pour compléter un peu la réflexion, lorsqu'on fait de la fiscalité, il faut aussi se comparer par rapport à son territoire. Sinon, on perd un peu de vue les éléments.

Pour conclure, en ce qui me concerne, je dirai que je rejoins tout à fait les propos qui ont été tenus par Olivier CARRE. C'est vrai que de toute façon, nous devons réduire la dépense publique, et nous y contribuons. Je crois que c'est ce qu'il faut vraiment dire ce soir.

Dans le même temps, j'aurais entendu de la part de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA un peu plus de solidarité avec son camp. Ce soir c'était...

(réaction de M. CARRE hors micro)

**M. MARTIN** – Oui, « courons, sauve qui peut », c'est exactement cela. Mais dans la vie, il faut assumer. J'ai préféré les propos plus responsables de M. BRARD qui a reconnu la véritable difficulté et qui a dit que finalement ce n'est pas simple, ce qui est vrai, parce qu'on a affaire à un exercice complexe. Mais c'est peut-être ensemble que nous pouvons le faire.

La dette aggravée de l'Agglo, M. BRARD, je ne vous rejoins pas sur les causes. Dans l'Agglomération, la moitié de la dette provient du transport et principalement, en grande partie, de la deuxième ligne du tram, que peut-être certains auraient voulu faire un peu plus tard, d'autres, plus tôt. Certains ont dit 2002, d'autres pensaient peut-être 2015, à l'issue de la dette. Bref, on a trouvé un moyen terme. Aujourd'hui, c'est vrai que la dette du transport pèse sur la dette de l'Agglomération. Mais dire, comme j'ai pu le lire ici ou là, que nous aurions transféré la dette de la Ville vers l'Agglomération, alors là, c'est évidemment scandaleux et totalement faux.

(Réaction de M. MONTILLOT hors micro)

(rires)

**M. MARTIN** – M. MONTILLOT me perturbe.

*L'objectif, vous l'avez compris, consiste bien sûr à ne pas augmenter les impôts, à conserver des niveaux d'investissement importants, à conserver nos marges et bien sûr, à conserver nos grands équilibres. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Je vous remercie, les uns et les autres. Le débat a été intéressant et long. Je vais juste conclure par quelques éléments rapides. Je pense que le mois prochain, nous aurons l'occasion de revenir, lors de la présentation du budget, sur tous ces sujets.*

*D'abord, j'ai constaté dans les propos des uns et des autres, qu'à des degrés divers, mais tous, vous dénoncez les choix du gouvernement de baisse brutale, non discutée, et à certains égards, absurde, des dotations aux collectivités locales. Je vais aller un tout petit peu plus loin pour dire que cette politique globale, au delà de la question de nos collectivités, est totalement absurde parce qu'elle est à la fois antiéconomique et antisociale. Elle est antiéconomique parce que - d'ailleurs, cela a été dit par certains d'entre vous - au fond, par ces réductions de dotations, elle pénalise ce qu'il faudrait au contraire, encourager comme la modernisation de notre pays, sa capacité à améliorer sa compétitivité au regard du reste du monde, autrement dit, à investir. Par les choix qui sont faits, on plombe l'investissement, et puis, dans cet investissement général, celui des collectivités territoriales. Le chiffre a été donné : plus de 70 % de l'investissement public dans notre pays.*

*Et là, quand on parle d'emploi, de soutien à l'économie, à l'activité, ce sont tout simplement des investissements qui ne pourront pas être faits, comme par exemple l'amélioration des dessertes de nos parcs d'activités, ainsi que bien d'autres choses. On a régulièrement des délibérations de soutien au domaine de la recherche, à l'université..., d'autres villes font à peu près la même chose. C'est cela qui sera pénalisé. Alors que notre pays a un déficit de compétitivité que tout le monde mesure actuellement, qu'est-ce que l'on fait ? Au lieu de renforcer cette capacité concurrentielle, par cette absurdité, on va l'amoinrir. C'est totalement aberrant.*

*En prime, M. LEBRUN, c'est antisocial. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, on vient pénaliser des dépenses qui peuvent être considérées comme des dépenses de premières nécessités. Quand on est sur le problème de l'eau, de la gestion des déchets, des choses dont tout le monde a besoin et que l'on vient augmenter la T.V.A. sur ces prestations, sur ces produits, c'est totalement aberrant ! Finalement, qu'est-ce que l'on demande implicitement ? C'est ce que le gouvernement espère peut-être secrètement, que les collectivités locales qui elles, sont responsables, vont tenter de compenser, autant que faire ce peu. C'est d'ailleurs ce qu'a fait, pas plus tard qu'hier, le conseil de l'Agglomération, M. le Président de l'AggLO, par exemple sur la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), en ne la touchant pas. Alors que s'il y avait une simple répercussion de l'augmentation de la T.V.A., évidemment, que la T.E.O.M. qui est prise en charge par tout le monde, devrait le supporter. Donc, on est antiéconomique et antisocial, c'est quand même difficile de faire les deux en même temps. Là, c'est un tour de force. C'est assez formidable dans l'absurdité.*

*Deuxième chose : j'ai toujours dit qu'il fallait effectivement rétablir les comptes publics parce que la France allait dans le mur. Cela fait des lustres que je dis cela - certains et certaines ici notamment, s'en souviennent - il y a pratiquement 10 ans. Donc, ce n'est pas nouveau. Sauf que, cela s'aggrave. Après, que l'on nous dise qu'on a une sorte de contrat pluriannuel sur, par exemple, la durée d'un mandat, sur 5 ou 6 ans, avec des réductions discutées, négociées, je suis d'accord - même si je préfère l'inverse, évidemment - mais je l'ai toujours été. Alors, ce n'est pas aujourd'hui que je ne suis plus d'accord, je le suis. Mais pas dans l'absurdité comme il a été très bien dit par Olivier CARRE, pas dans l'absurdité telle qu'elle est aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'au moment où l'on nous dit : « cela fait moins 1,5 de milliard d'euros pour l'ensemble des collectivités, l'année 2014, et cela doublera pour l'année 2015 », ce que M. MARTIN vous a présenté va doubler pour l'année 2015, il faut quand même bien en être conscient. Là, on est au début du processus.*

*Dans le même temps, le gouvernement nous dit deux choses :*

*- on va se promener à Marseille, et là, on trouve 1,3 milliard d'euros à la charge directe de l'Etat et 3 milliards au total. Alors là, les bras m'en tombent ! En effet, 3 milliards, c'est le montant qui est demandé en 2015. Et là, les 3 milliards, on les trouve ? C'est quand même invraisemblable.*

*- puis, comme d'autres de nos concitoyens sont en colère, là, on trouve un milliard de plus.*

*Alors je dis, nous sommes des gens responsables et raisonnables, mais quelque part, on a le sentiment - en tout cas pour certaines villes que j'ai citées, ou certains territoires - qu'on est plutôt dans la prime. Je ne parle pas d'écotaxe et de tout cela, je parle simplement des dotations aux collectivités locales. On pourrait également parler des problèmes de fonds de péréquation, on pourrait effectivement reprendre ce qu'a très justement dit M. LEMAIGNEN sur cette formidable subtilité sur la prise en compte du taux d'inflation, ce qui est quand même formidable, parce qu'il y a de personnes qui n'ont pas géré, qui ont pris des emprunts toxiques - cela ne fait pas rire quand même, on sait ce que c'est un emprunt toxique, on n'a pas découvert cela la semaine dernière - et parce que dans certaines villes on est infoutu d'organiser par exemple des transports en commun digne de ce nom, ce qui n'est pas notre cas ici.*

*(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)*

**M. le Maire** – *Là, on dit finalement qu'il y a de l'argent. Je vous rejoins, M. LEBRUN, il y a de l'argent. Mais ceux qui sont responsables, qui sont les bons élèves, parfois en ont un peu marre aussi. Effectivement, c'est toujours la même chose dans notre pays, on a un fort sentiment de justice ou d'injustice. Si l'on dit à tout le monde : « écoutez, la situation est compliquée et on fait des efforts », mais encore une fois, il est concerté, il est réfléchi, il est programmé, il est accepté. C'est pour tout le monde le même tarif, si je puis dire. Mais là, ce n'est pas du tout le même tarif - mais alors, vraiment pas - de manière que je qualifierai pratiquement de scandaleuse. Dans le même temps, comme il a été dit, l'Etat, lui, il n'en fait pas. L'effort est pour les autres. Les dépenses de fonctionnement, elles, non ! Elles continuent. Réforme de l'Etat, réorganisation de structures ? Rien du tout. On continue, tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir.*

*Puis, ce qui est quand même le pompon rouge...*

*(réaction de M. RICOURD hors micro)*

**M. le Maire** – *...le pompon rouge c'est que dans le même temps, on vient nous dire : « vous allez, non seulement avoir moins de soutien, mais on vous en remet une louche en plus ». Au lieu d'être dans une logique qui aurait sa cohérence de dire : « on sait que l'on vous demande de faire des efforts et on vous simplifie la tâche » - simplifier la tâche, c'est déjà un vœu difficile à réaliser - mais au moins : « on évite de vous en mettre en plus ». C'est ce qu'a dit M. LEMAIGNEN tout à l'heure. Là, on prend tout en même temps, absolument tout. Je dis que l'on est véritablement dans l'absurde total.*

*Maintenant, ce qui vous est proposé au travers de ces orientations budgétaires, pour nous, Orléans, dans la tempête, c'est de tenir la barre. Que dans ce bateau, en réduisant légèrement la grande voile que nous portons, et je le crois pour le bien d'Orléans, dans cette tempête, on la réduise légèrement en matière d'investissement et que l'on maintienne le cap. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire que l'on va vous proposer, comme il a été déjà dit, de ne pas en rajouter au matraquage fiscal. On pourrait dire : « l'Etat se désengage, on compense par une hausse fiscale à due concurrence ». Après tout, ce serait assez logique. On ne le veut pas. On a pris des engagements, on les respecte, alors que cette situation a été quand même imprévue il y a quelques années. Mais on va les respecter. Nous, nous les respectons, nos engagements. Nous ne faisons pas des promesses en l'air, parce que notre fierté est de pouvoir regarder chacune et chacun des Orléanais à qui nous avons dit cela il y a quelques années et de leur dire maintenant qu'effectivement, nous avons tenu parole. C'est la relation de confiance. Donc, nous n'augmenterons pas, dans le budget qui viendra en décembre, la fiscalité orléanaise, nous maintiendrons les taux dont on a vu d'ailleurs, qu'avec tous les efforts que nous faisons depuis plus de 10 ans, ils nous permettent de revenir dans la moyenne et, dans certains cas, en dessous de la moyenne.*

*Le deuxième pilier, la deuxième jambe, si je puis dire de cette marche là, de ce cap, c'est de*

*dire que l'on continuera à limiter le recours à une dette qui elle, est très inférieure à la moyenne nationale. En effet, ce serait la deuxième solution de facilité. Et en fin de mandat, ce serait une solution très simple qui, évidemment, portera ses effets l'année prochaine. Moi, je me refuse à jouer ces jeux imbéciles dont tous nos compatriotes sont lassés, qui en permanence, dévaluent la confiance dans la classe politique. Je me refuse à cela. Je remercie la majorité municipale de soutenir totalement cette position qui est notre fierté et notre honneur, que lorsque nous ne serons plus là, ceux qui viendront, trouveront - je l'ai toujours dit - une situation parfaitement saine. C'est un tour de force. J'ai remercié l'équipe municipale, je dois remercier bien au delà, M. le Directeur Général des services, l'ensemble des agents de la Ville, parce que cette politique est menée grâce à eux et avec eux, avec une mention spéciale pour les Finances parce qu'il faut tenir cela au quotidien. Ce ne sont plus des effets de strates, ce ne sont plus des effets de campagnes électorales, ce ne sont pas des effets de manche, c'est la réalité qui est vécue au quotidien, heure après heure. C'est ce qui fait que, grâce à ce que nous avons mené depuis plus de 10 ans, aujourd'hui, nous allons, malgré tout, pouvoir vous proposer un budget, non seulement à l'équilibre, mais un budget qui va amortir le matraquage fiscal, un budget qui va faire en sorte que nos concitoyens ne soient pas pénalisés encore plus, et qui va aussi contribuer à maintenir le pouvoir d'achat et ainsi de suite.*

*Vous savez, M. LEBRUN, dans ce que vous dites, je le vois aussi. Ne croyez pas que l'on y soit insensible. Pas du tout ! Mais il y a de telles contraintes qui viennent se générer qu'à un moment, il est vrai que le pilotage n'est pas facile, mais on va le faire, et on va continuer à le faire. Je souhaite évidemment que, lors du vote de décembre prochain, nous puissions être plus nombreux possible à se réunir autour de ces axes qui, je le crois profondément, sont la seule issue possible dans la durée, même si nous préférons une autre situation, d'autres perspectives. Nous allons maintenir le cap de la sagesse et le cap de l'ambition pour Orléans. Merci à tous pour ce débat.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,*

*Vu le rapport de développement durable de la Mairie présenté en Conseil Municipal le 12 juillet 2013,*

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2014 qui seront traduites dans le budget ;**

**2) prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour ».**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DEBATE  
DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2014**

**Ville d'ORLEANS**

Le débat sur les **orientations budgétaires** constitue une obligation réglementaire (article L 2312-1 du CGCT) et la première étape du cycle budgétaire. Le rapport élaboré à cette occasion définit les **priorités d'actions** et les **options de stratégie financière** retenues pour la construction du budget de la collectivité, notamment en matière d'endettement.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, appelée également loi Grenelle II, stipule dans son article 255 l'obligation pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de rédiger, préalablement aux débats sur leur projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Cette obligation, codifiée à l'article D2311-15 du code général des collectivités locales, s'applique à compter des budgets 2012. La Ville a rempli cette obligation en présentant un rapport sur le développement durable, préalablement au débat sur les orientations budgétaires 2014, lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2013.

Préparé dans un contexte économique défavorable, avec, pour la première fois, des recettes anticipées en diminution, la Mairie d'Orléans proposera toutefois un **budget 2014 conforme aux engagements financiers du mandat, avec des taux de fiscalité inchangés depuis 1996.**

L'objectif financier est de **conserver l'autofinancement nécessaire à la poursuite des investissements utiles au développement de la Ville**, sans augmentation de la fiscalité et en prenant en compte les baisses de recettes et les hausses de charges décidées par l'Etat.

Cet objectif nécessite de maintenir, voire d'accroître, les efforts de la Mairie pour **maîtriser l'évolution globale des dépenses courantes.**

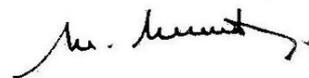
Ainsi, les grandes orientations proposées pour 2014 retiennent :

- des **taux de fiscalité inchangés**, maintenus à leur niveau 2013,
- une **diminution des dotations et compensations de l'Etat** de l'ordre de 3%, qui conduira à présenter un budget de recettes en baisse par rapport à 2013,
- une charge croissante liée au **Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et communales**,
- une **augmentation** du taux normal et du taux réduit de **TVA**, avec un impact sur les dépenses de fonctionnement de la Ville,
- une **augmentation des cotisations** retraite et des charges de sécurité sociale,
- une **augmentation de certaines dépenses par décision unilatérale de l'Etat**, notamment liées aux changements des rythmes scolaires,
- une **diminution en retour de certaines subventions de l'Etat** et autres collectivités locales
- une **évolution contenue**, malgré tout, des **dépenses de fonctionnement** par rapport à 2013,
- un effort d'**investissement** qui restera **soutenu.**

Dans ce contexte, l'autofinancement prévisionnel sera supérieur à 20 M€, conforme à la stratégie définie pour le mandat, et permettant de limiter la dette souscrite pour financer les investissements.

La politique de **proximité** répondant aux préoccupations du quotidien des Orléanaises et Orléanais, le **rayonnement d'Orléans** et la stratégie de **développement durable** continueront d'être le cœur de l'action municipale pour 2014.

Pour le Maire,  
Le Maire-Adjoint



Michel MARTIN

## Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier .....	1849
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2014 .....	1851
1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion.....	1851
2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement .....	1851
A) Des recettes de fonctionnement en faible évolution .....	1851
B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	1854
C) Un effort d'autofinancement maintenu.....	1855
3) Les orientations en matière d'investissement .....	1855
A) Un investissement soutenu.....	1855
B) Les recettes définitives d'investissement.....	1856
4) Les orientations en matière d'endettement .....	1857

## Partie 1 – Le contexte économique et financier

### PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Après deux trimestres de récession (croissance négative observée fin 2012 et début 2013), la situation économique constatée en France conduit à limiter au plus à +0,2 % la prévision de croissance sur 2013 (contre +0,9 % dans la loi de finances initiale pour 2013).

- Après une période de repli, les prix des matières premières devraient faiblement progresser en 2014. Concernant le pétrole, après plusieurs pics à 120 \$ / 90 € en 2013, le prix du baril tendrait à se stabiliser autour de 110 \$ / 80 €, la faiblesse de la demande et les stocks élevés dans les pays de l'OCDE venant contrebalancer la persistance des tensions politiques en Afrique et au Moyen-Orient,
- le taux de change Euro contre dollar devrait rester stable à 1,350 \$,
- les hausses ininterrompues du chômage et des prélèvements fiscaux devraient continuer à freiner la consommation des ménages.

En raison des incertitudes sur la croissance mondiale, des restrictions sur les capacités budgétaires des états européens et de l'Etat français, d'une conjoncture défavorable à l'investissement, notamment à l'immobilier et au bâtiment, les prévisions de croissance française sont limitées à 0,9% pour 2014

Evolution du PIB en volume	2007	2008	2009	2010	2011	2012	est. 2013	Prév.2014
	2,30%	0,40%	-2,60%	1,50%	1,70%	0,00%	0,20%	0,90%

### TAUX D'INTERET

Après la forte instabilité des marchés provoquée par la crise financière de 2008, la Banque Centrale Européenne devrait laisser sa politique monétaire inchangée, après la récente baisse de son principal taux directeur à 0,25% fin 2013, en raison de la croissance faible, inégale et fragile et de l'absence de risque inflationniste en 2014. En revanche, les marges bancaires restent élevées et l'accès au crédit restreint, notamment pour les entreprises.

### INFLATION

En France, le faible niveau d'inflation de 2013 (1%) devrait se poursuivre en 2014, avec une prévision s'établissant à 1,3% pour l'année, faisant craindre un risque de déflation.

### MESURES GOUVERNEMENTALES ET PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014

Le projet de loi de finances pour 2014 poursuit trois objectifs :

- **réduire le déficit du budget de l'Etat**, en agissant à la fois sur le niveau des prélèvements (augmentation des taux de TVA et de diverses taxes et cotisations) et sur le niveau des dépenses (notamment réduction des dotations versées aux collectivités locales), dans la perspective de revenir sous la barre de 3% du PIB en 2015,
- **soutenir l'activité économique**, afin d'atteindre 0,9% de croissance, niveau retenu dans le projet de loi de finances pour 2014,
- **maîtriser les dépenses publiques**, avec un effort demandé à l'ensemble des acteurs, ménages, entreprises et secteur public, notamment le bloc communal (les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales seront en baisse de 1,4 M€).

Concernant le secteur public, les budgets 2014 devront notamment intégrer les 8 mesures gouvernementales suivantes :

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

1. hausse du taux intermédiaire de TVA de 7% à 10% et hausse du taux normal de 19,6% à 20%,
2. hausse des cotisations retraites et des charges de sécurité sociale,
3. revalorisation des salaires des agents de catégorie C
4. Impact de la réforme des rythmes scolaires
5. baisse des dotations et compensations en provenance de l'Etat,
6. poursuite de la montée en charge du FPIC, avec une prévision de doublement de la contribution de la Ville en 2014,
7. baisse du produit des amendes de police,
8. réduction ou perte de financements externes (commerce, culture...)

Les mesures ci-dessus impacteront le budget de la Ville de façon durable et croissante (certaines mesures lourdes devant encore progresser sur 2015).

## Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2014

En 2014, le contexte de faible reprise et d'incertitude économique sera, de façon générale, peu favorable à l'investissement. La stagnation, voire la baisse des recettes des collectivités, associée aux efforts accrus demandés pour redresser le budget de l'Etat et aux mesures gouvernementales génératrices d'augmentations de dépenses, vont peser de façon croissante sur les marges de manœuvre des budgets locaux.

Cette conjoncture peu favorable doit conduire à une grande rigueur dans la gestion du budget afin de conserver des capacités d'action et d'investissement au plan local.

### 1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion

✓ Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- **renforcer la proximité** avec les Orléanais
- intégrer le **développement durable** dans tous les projets de la Ville,
- **assurer le rayonnement d'Orléans**, aux plans national et européen
- **respecter les équilibres financiers**, avec :
  - la stabilité des taux d'imposition
  - la maîtrise des dépenses de fonctionnement
  - le maintien de l'autofinancement
  - un niveau élevé d'investissement
  - un recours limité à l'emprunt

Dans ce contexte, le budget 2014 de la Ville d'Orléans retiendra des hypothèses réalistes de recettes et reposera sur une gestion optimale des moyens existants, permettant de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Le maintien de l'autofinancement reste une priorité afin de poursuivre la réalisation des projets d'investissement qui répondent aux attentes des Orléanais.

### 2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement

A) Des recettes de fonctionnement en faible évolution

- **Recettes fiscales : conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2014**

	2008			2009			2010			2011			2012			2013	2014
	VO	Strate	écart	Orléans	Strate	écart	Orléans	Orléans									
TH	20,99	21,15	-0,16	20,99	21,97	-0,98	20,99	22,25	-1,26	20,99	NC	NC	20,99	NC	NC	20,99	20,99
FB	29,81	23,33	6,48	29,81	24,31	5,5	29,81	24,60	5,21	29,81	NC	NC	29,81	NC	NC	29,81	29,81

➔ **En matière de taxe d'habitation** : le taux est inchangé à 20,99% depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2014.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
<b>Abattements obligatoires</b>				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	0,888 K€
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4° personne à charge	15	20	25	
<b>Abattements facultatifs</b>				
Abattement général à la base	0	15	15	5,027 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,824 K€

En 2012, cette politique d'abattement votée au delà du droit commun a représenté une diminution de 6,7 M€ sur un produit total de taxe d'habitation de 30,66 M€, soit -22%.

→ **En matière de taxe foncière** : le taux est inchangé à 29,81% depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2014.

Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans.

L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2012 (+ 1 327 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Logements sociaux	13 980	14 708	14 820	14 737	14 921	14 971	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239
Evolution / N-1	68	728	112	-83	184	50	91	-125	76	2	224
Evolution / 2001	68	796	908	825	1 009	1 059	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327
Taux SRU	26%	27%	28%	27%	28%	28%	27%	27%	28%	28%	28%

• **L'évolution du produit fiscal 2014 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases**

La politique active de soutien à la construction de logements, notamment collectifs, combinée à l'attractivité de la Ville d'Orléans et à la politique d'embellissement des quartiers, se traduit par une offre accrue de logements, notamment sociaux, et à une meilleure dynamique des bases.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2014 s'établissent comme suit :

- ✓ une revalorisation des bases de 1,3 % (projet de loi de finances pour 2014)
- ✓ une variation physique de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de 0,7%.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 notification	2014 prévision
Variation nominale des bases							
Taxe d'habitation	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	1,30%
Taxe sur le foncier bâti	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	1,30%
Variation physique des bases							
Taxe d'habitation	1,92%	-0,50%	0,55%	-0,85%	1,49%	0,62%	0,70%
Taxe sur le foncier bâti	1,36%	-0,50%	1,02%	1,21%	1,24%	-0,10%	0,70%
Variation totale							
Taxe d'habitation	3,52%	2,00%	1,75%	1,15%	3,29%	2,42%	2,00%
Taxe sur le foncier bâti	2,96%	2,00%	2,22%	3,21%	3,04%	1,70%	2,00%

Le produit fiscal attendu est estimé à 77,8 M€, les rôles supplémentaires sont évalués à 0,200 M€.

- **Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation) sont anticipées en baisse :**

Pour 2014, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont annoncés en forte baisse pour la deuxième année, sachant que l'enveloppe allouée diminuera de 1,5 Milliards en 2014 et en 2015.

Pour 2014, le contexte d'élaboration du projet de loi de finances conduit à anticiper une **diminution de la dotation globale de fonctionnement de l'ordre de 3% par rapport au produit notifié 2013.**

Ainsi, au budget 2014, la Dotation Globale de Fonctionnement serait inscrite pour 31,286 M€, la Dotation de Solidarité Urbaine pour le même montant qu'en 2013 (3,233 M€) et la Dotation Nationale de Péréquation pour 0,280 M€.

Au global, les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat sont anticipées en baisse de 3% par rapport au produit notifié 2013. De budget à budget, les inscriptions seront en quasi stabilité (+0,3%), le budget 2013 anticipant une partie de la baisse annoncée des dotations.

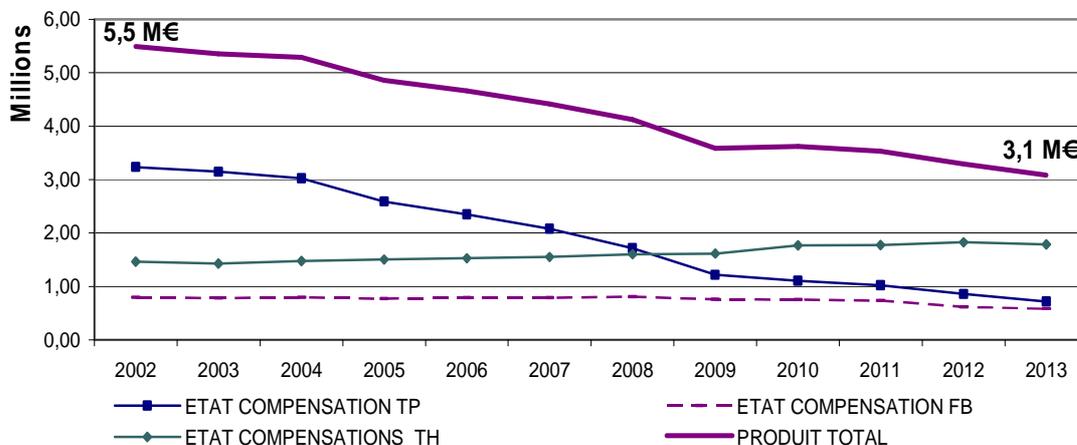
- **Les dotations communautaires (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) sont prévues en stabilité par rapport à 2013 :**

Les dotations versées par l'Agglo sont prévues en stabilité par rapport à 2013, soit 29,957 M€ :

- ✓ l'attribution de compensation, **globalement figée en valeur 2002**, est arrêtée à 28,227 M€,
- ✓ la dotation de solidarité communautaire est évaluée à 1,730 M€, inchangée par rapport à 2013.

- **Les compensations fiscales pour la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et la taxe professionnelle**

Les compensations fiscales, notamment concernant la Taxe Professionnelle et la taxe foncière, servent de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée. Elles devraient continuer à baisser en 2014 et se contracter d'environ 10% par rapport au montant notifié en 2013, pour s'établir à 2,8 M€.



- **Les droits de mutation sont prévus en baisse par rapport au budget 2013**

Grâce à un marché de l'immobilier actif (progression du nombre de ventes, modération du prix du m<sup>2</sup>), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2007 de recettes de droits de mutation dynamiques. La situation économique actuelle freine les transactions immobilières et affecte le produit des droits de mutation revenant à la Ville. En 2014, les recettes seront inscrites pour 3,5 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport au budget 2013.

En synthèse, la construction du budget 2014 retiendra les prévisions de recettes de fonctionnement suivantes :

- conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité resteront inchangés, l'évolution des recettes fiscale résultera donc de la seule évolution des bases,
- les dotations de l'Etat seront inscrites en diminution par rapport au produit notifié 2013,
- les dotations communautaires sont prévues en stabilité,
- les compensations fiscales seront inscrites en diminution par rapport au réalisé 2013,
- les droits de mutations seront inscrits en baisse.

A périmètre constant (M€)	Budget 2013	Réel 2013	Prév. 2014	2014/ réel 2013
Recettes fiscales et compensations	86,4	86,6	87,4	0,9%
Dotations de l'Etat	34,7	35,9	34,8	-3,1%
Dotations de l'AgglO	30,0	30,0	30,0	0,0%
Autres recettes de fonctionnement	31,2	31,2	31,4	0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>182,2</b>	<b>183,7</b>	<b>183,5</b>	<b>-0,1%</b>

En conséquence de la crise économique actuelle et des décisions nationales prises dans le cadre du redressement des comptes de l'Etat, les recettes de fonctionnement connaissent depuis plusieurs années une évolution très faible. Elles seront pour la première fois en diminution en 2014.

La construction du budget primitif 2014 doit tenir compte de cette baisse anticipée des ressources. La dynamique des bases fiscales (constructions nouvelles, extensions) ne permet plus de compenser les baisses de recettes, notamment en provenance de l'Etat. C'est pourquoi, la préservation de l'autofinancement impose d'accroître l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement initié depuis plusieurs années.

#### B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Le maintien d'un autofinancement important nécessite de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement. Ce faisant, la Ville d'Orléans contribue directement à la baisse des dépenses publiques.

- **Les charges générales**

La gestion économe des dépenses courantes nécessite une action quotidienne à tous les stades de la chaîne de la commande publique, avec une recherche permanente de rationalisation des coûts et d'optimisation du niveau de service.

A périmètre constant 2013 et hors du Festival de Loire, les charges générales seront **inscrites en diminution par rapport au budget 2013**, alors même que le relèvement des taux de TVA pèsera sur les dépenses courantes de la Ville.

- **Les charges de personnel**

Premier poste de dépense en fonctionnement, le taux d'évolution des frais de personnel conditionne celui de l'ensemble de la section. **En 2014, l'indice d'évolution des frais de personnel devrait s'établir à +1,5 % maximum**, intégrant l'ensemble des mesures gouvernementales (hausse de cotisations sociales, revalorisation des traitements des agents de catégories C...).

- **La contribution au Fonds de Péréquation de la fiscalité Intercommunale et Communale**

Le renforcement de la péréquation entre collectivités locales fait progresser le montant global du Fonds institué en 2012. En 2014, la contribution de la Ville d'Orléans est estimée à 0,490 M€, contre 0,241 M€ inscrits au budget 2013 et 0,325 M€ notifié en 2013. A l'horizon 2016, la contribution de la Ville d'Orléans au FPIC sera de l'ordre de 0,600 M€ par an.

- **Les subventions de fonctionnement versées aux partenaires**

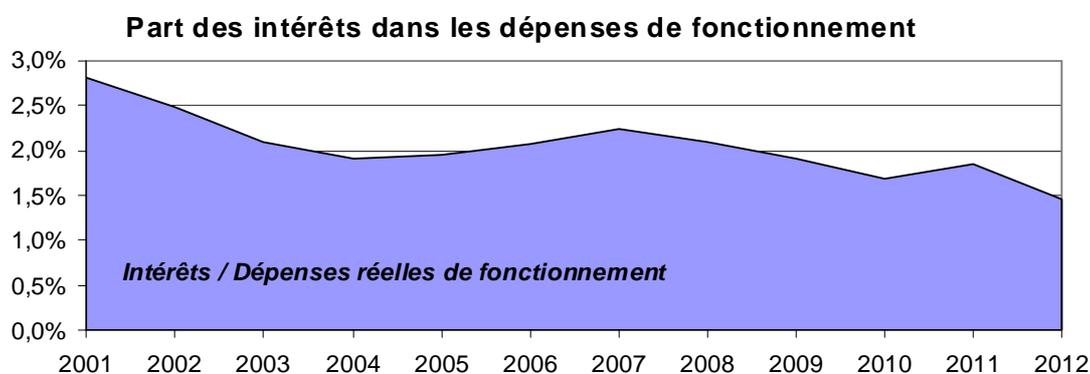
Les subventions de fonctionnement attribuées aux partenaires représentent le troisième poste de dépenses en importance (26,5 M€ au budget 2013, soit 16% des dépenses réelles de fonctionnement).

En 2014, la Ville poursuivra son soutien actif au monde associatif local et maintiendra les partenariats existants, tout en respectant l'objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Hors situation particulière, **la Ville envisage pour 2014 de maintenir les subventions de fonctionnement à leur niveau 2013.**

- **Les intérêts de la dette**

La stratégie d'endettement et de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années a permis à la Ville d'Orléans de conserver durablement un poste des frais financiers limité au plus à 2% de ses dépenses de fonctionnement.



- **Les manifestations liées au rayonnement de la Ville**

En 2014, l'orientation générale de maîtrise des dépenses concernera également les grandes manifestations de la Ville, pour lesquelles le budget 2014 retiendra les plafonds suivants :

- Fêtes de Jeanne d'Arc : coût net (dépenses-recettes) de l'ordre de 0,7 M€,
- Festival de Jazz : maintien de la participation de la Ville à 0,2 M€.

C) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de maintenir le niveau d'autofinancement, en cohérence avec les projets d'investissement de la Ville. Le budget 2014 retiendra un objectif d'autofinancement brut supérieur à 20 M€.

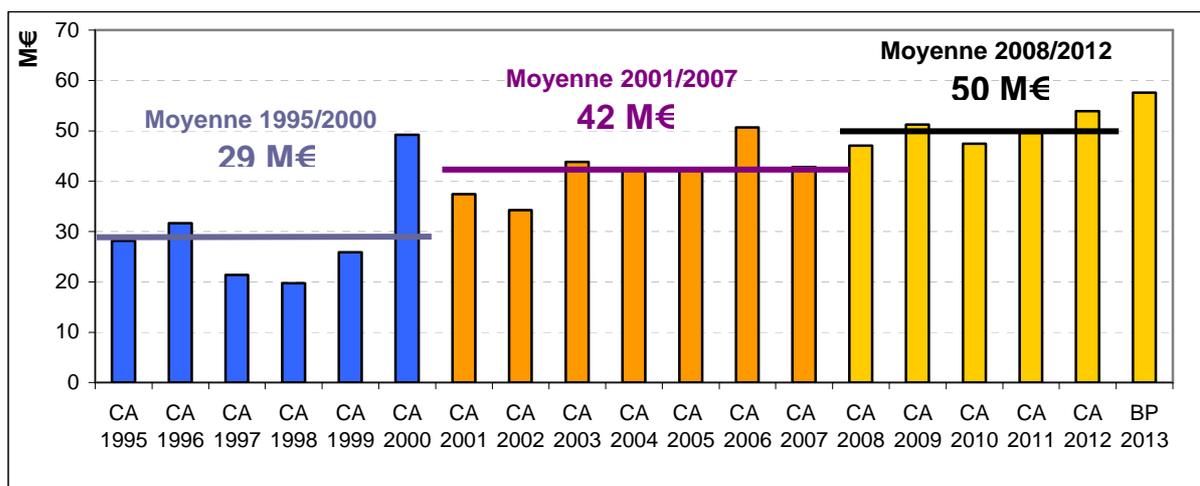
Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement brut depuis 2001 :

En M€ Budgets primitifs	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Autofinancement (y compris recettes exceptionnelles hors occasionnelles 2013)	17,8	18,0	18,0	18,5	18,9	21,0	22,6	20,3	20,0	20,0	23,3	22,5	22,9

### 3) Les orientations en matière d'investissement

A) Un investissement soutenu

La politique d'investissement de la Ville d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement, de proximité et de développement durable définis dans le programme de mandat. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les secteurs du bâtiment et des travaux publics, la Ville jouant ainsi un rôle contracyclique au plan local.



En 2014, les dépenses d'équipement de la Ville seront de l'ordre de 45 M€.

La politique de fort investissement est maintenue dans la durée grâce au niveau important de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Cet effort d'investissement dans la durée, supérieur chaque année à la valeur moyenne de la strate (465 € par habitant en 2012 contre 340 €/Hab. pour les villes de la strate – Minefi 2012), est financé avec un recours modéré à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité locale.

Parmi les grands projets 2014, on peut citer :

- de nombreux projets d'aménagement de voiries et d'espace public, notamment la création d'un jardin place du Cheval rouge, et la poursuite de la campagne de ravalement et d'embellissement des quartiers.
- l'achèvement de la transformation complète du site Dupanloup en centre de recherche universitaire, la poursuite des aménagements urbains et paysagers dans les différents quartiers de la Ville
- la poursuite des travaux d'amélioration des bâtiments scolaires, culturels et sportifs.

#### B) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

- **Le Fonds de Compensation de la TVA**

Pour 2014, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2013. Le produit est évalué à environ 5,500 M€ en lien avec les investissements réalisés par la Ville.

- **Les subventions d'équipement attendues**

Les subventions d'équipement obtenues par la Ville d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Sur les dernières années, le niveau des subventions perçues par la Ville d'Orléans est en effet supérieur à la moyenne des communes de la strate.

Source Minefi	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Subvention d'équipement/habitant	23 €	37 €	46 €	80 €	76 €	62 €	80 €	64 €	89 €	110 €
Strate de référence	37 €	46 €	50 €	60 €	58 €	51 €	51 €	43 €	54 €	53

- **Les amendes de police**

La recette 2014 est prévue à 1,6 M€, en baisse de 0,3 M€, l'Etat ayant décidé de prélever durablement une part de cette enveloppe pour abonder le fonds destiné à aider les collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques.

- **Les taxes d'urbanisme**

Pour 2014, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,4 M€, en baisse de 0,2 M€.

- **Les cessions d'actifs**

La Ville d'Orléans dispose d'un vaste patrimoine, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement importants.

Dans ce contexte, une démarche a été engagée depuis plusieurs années afin de maintenir durablement en bon état les immeubles répondant aux besoins des missions de service public et procéder parallèlement à la réalisation des actifs non stratégiques du domaine privé de la ville.

Le plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2014, les recettes de cession sont évaluées à environ 2,7 M€.

#### 4) Les orientations en matière d'endettement

Avec un encours de dette de 101 M€ au 31/12/2012, la Ville d'Orléans est plus faiblement endettée que les communes de sa strate de référence. Cette situation est très satisfaisante au regard des trois principaux ratios utilisés pour caractériser l'endettement d'une commune :

- la dette par habitant s'élevait à 865 € fin 2012, contre 1081 € pour les communes de la strate (données DGCL)
- la dette représentait 53,9% des recettes réelles de fonctionnement, contre 78,7% pour les villes de la strate (données DGCL).
- la dette représentait 3,6 années d'épargne brute contre 4,6 années pour l'ensemble des villes (données DGCL).

Dettes au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Dettes de la Ville en M€</b>	99,140	99,065	99,048	99,455	95,894	97,405	99,436	100,125	98,556	101,006
population	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 256	116 515	116 515	116 828
dette en €/habitant	851	850	850	853	823	836	855	859	846	865
dette/hab communes de 100 à 300 000 hbts *	983	987	981	980	980	983	1 018	1 033	1 081	NC

\* statistiques DGCL

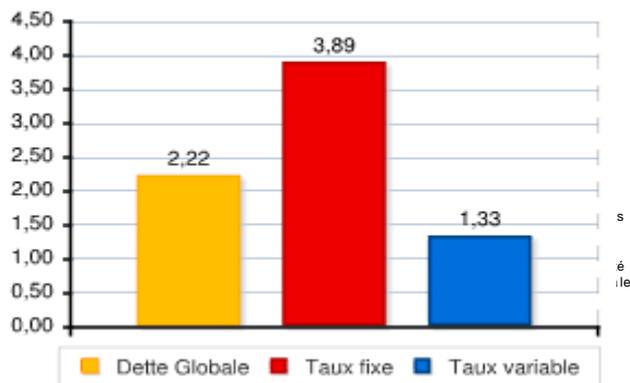
Au 30 septembre 2013, la dette de la ville d'Orléans correspond à 48 emprunts souscrits auprès de sept groupes bancaires. Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France. La Ville d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis d'un conseil spécialisé, la société Finance Active, avant la réalisation de toute opération de dette.

La Ville souscrit en général des emprunts remboursables sur une durée maximum de 15 ans, en respectant un équilibre entre taux fixes et taux révisables.

Au 30 septembre 2013, l'encours de dette est réparti entre taux fixe (35%) et taux révisable (65%), répartition permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

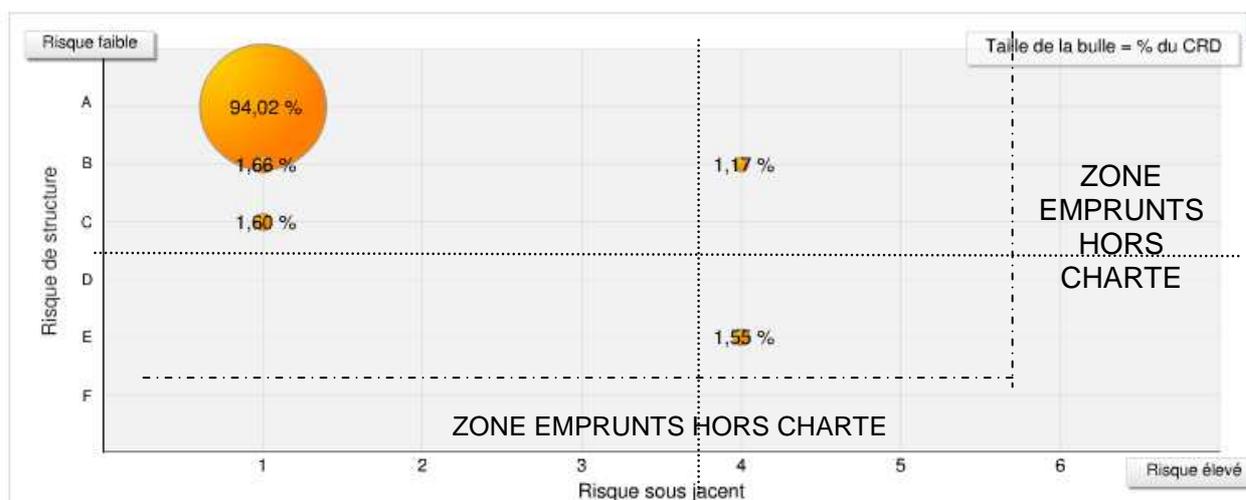
Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 2,22 % sur l'exercice 2013 et la durée de vie moyenne de la dette est de l'ordre de 5,4 ans.

Coût de la dette (en %)



La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Au 30 septembre 2013, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.



La stratégie d'endettement proposée pour 2014, semblable à celle mise en œuvre ces dernières années, consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à répartir les risques en diversifiant les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

N° 9 – **Budget 2013. Décision modificative n°3.**

**M. MARTIN** – Cette décision modificative porte essentiellement sur une revue des investissements dont certains sont reportés et viennent en réduction de la dette pour un montant de 1 396 000 €.

**M. le Maire** – Merci, M. MARTIN. Je précise un point sur une question qui été précédemment évoquée par M. LEMAIGNEN, la question importante sur les risques inondations et les digues. Vous avez parfaitement raison dans ce que vous avez présenté. Cela rajoute à l'absurdité. C'est aussi tout à fait choquant que l'Etat qui exerce là une fonction essentielle, et je dirai quasiment régalienne, cherche à s'en défaire. C'est scandaleux. C'est la raison pour laquelle nous en avons beaucoup discuté au sein de l'association des Maires des Grandes Villes de France et que j'ai déposé des amendements, notamment un qui porte sur la suppression de l'article en question pour que cette compétence ne soit pas transférée soit aux communes, soit au bloc communal, comme l'on dit. J'espère que l'on retrouvera un peu de bon sens et que la majorité du parlement soutiendra cette proposition de suppression. J'avais oublié d'apporter cette précision tout à l'heure, pardon.

*Maintenant, je vous consulte sur la décision modificative.*

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**I) BUDGET PRINCIPAL**

**1) Autoriser les transferts de crédits suivants :**

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

▪ Transferts de crédits au sein de la section de fonctionnement

Prélèvement			Affectation		
020	6231	-55 000,00	020	64131	55 000,00
Annonces et insertions			Rémunérations		
HREC RECRUTEMENT MOBILITE EFFECTIFS			Ajustement crédits paie		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
024	6236	-10 000,00	020	64111	10 000,00
Catalogues et imprimés			Rémunération principale		
CEVE EVENEMENTIEL			Ajustement crédits paie		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
255	611	-3 900,00	255	64131	8 000,00
Contrats de prestations de services			Rémunérations		
FEDU EDUCATION			Ajustement crédits paie		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
255	6042	-4 100,00			
Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)					
FEDU EDUCATION					
213	611	-13 000,00	213	64131	13 000,00
Contrats de prestations de services			Rémunérations		
FEDU EDUCATION			Ajustement crédits paie		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
23	65738	-1 400,00	820	611	1 400,00
Autres organismes publics			Contrats de prestations de services		
UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION			UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN		
824	678	-8 400,00	824	6226	8 400,00
Autres charges exceptionnelles			Honoraires		
UPCO POLE COMMERCE			UPCO POLE COMMERCE		
422	6714	-1 500,00	422	611	1 500,00
Bourses et prix			Contrats de prestations de services		
CJEU MISSION JEUNESSE			Soirée Jeunes talents		
			CJEU MISSION JEUNESSE		

Prélèvement			Affectation		
422	6714	-1 425,00	422	6574	1 425,00
Bourses et prix			Subventions de fonctionnement aux associations		
CJEU MISSION JEUNESSE			Complément subvention auberge de jeunesse		
			CJEU MISSION JEUNESSE		
33	6574	-11 470,00	33	611	11 470,00
Subventions de fonctionnement aux associations			Contrats de prestations de services		
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			Orléanoïde		
0000841 A CIEL OUVERT/STREET			CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
ART/ORLEANOÏDE			0000841 A CIEL OUVERT/STREET		
			ART/ORLEANOÏDE		
<b>Total</b>		<b>-110 195,00</b>	<b>Total</b>		<b>110 195,00</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

▪ Transferts de crédits au sein de la section d'investissement

Prélèvement			Affectation		
833	2188	-7 000,00	833	2088	7 000,00
Autres immobilisations corporelles			Autres immobilisations incorporelles		
CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES			Couche numérique biodiversité		
08A001 3BIODIVERISTE			CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES		
08A001 3BIODIVERISTE			08A001 3BIODIVERISTE		
23	238	-15 197,00	824	20422	15 197,00
Avances versées sur commandes d'immobilisations			Bâtiments et installations		
UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION			Ravalements obligatoire		
04B256 1DUPANLOUPTRANSFERT BIBLIOTH.			UUSL DROIT DES SOLS		
			10A104 1RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE		
824	2031	-18 206,00	824	2315	35 814,00
Frais d'études			Installations, matériel et outillage techniques		
UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE			Travaux GPV		
09AG24 1GPV PLAN STRATEGIQUE LOCAL			UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE		
			09AG23 1GPV PARACHEVEMENT ESPACE PUBLIC		
824	2031	-4 858,00			
Frais d'études					
UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE					
09A451ET 1CTA ETUDES					
94	275	-12 750,00			
Dépôts et cautionnements versés					
UPCO POLE COMMERCE					
04C322 1-RUE DES CARMES 78					
824	2031	-46 711,00	824	2315	46 711,00
Frais d'études			Installations, matériel et outillage techniques		
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES			Travaux gare		
10A492 1RESIDENCE DAUPHINE CHARDON			UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES		
			10A394 1RESTRUCTURATION DE LA GARE		
824	2031	-59 942,00	824	2315	90 109,00
Frais d'études			Installations, matériel et outillage techniques		
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES			Travaux place du martroi		
10A486 3AMENAGEMENT 4 SITES			UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES		
			10A491 1PLACE DU MARTROI		
824	2111	-30 000,00			
Terrains nus					
UUFC ACTION FONCIERE					
10A394 1RESTRUCTURATION DE LA GARE					
824	2128	-167,00			
Autres agencements et aménagements de terrains					
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES					
10A482 1ZAC CLOS DE LA POINTE					

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

Prélèvement			Affectation		
830	2031	-3 900,00	830	2188	1 300,00
Frais d'études			Autres immobilisations corporelles		
PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE			Achats de Jardipalette		
08B452A 1RESSOURCES EN EAU - GESTION			PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE		
			08B268 3DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE		
			12	2158	1 000,00
			Autres installations, matériel et outillages		
			Achat cages pour pigeons		
			PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE		
			0000994 POUVOIR DE POLICE SANITAIRE		
			12	2158	1 600,00
			Autres installations, matériel et outillages		
			Achats thermomètre et humiditest		
			PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE		
			0000994 POUVOIR DE POLICE SANITAIRE		
321	2051	-15 000,00	321	2183	21 954,00
Concessions et droits similaires			Matériel informatique		
CMED MEDIATHEQUES - BIBLIOTHEQUES			CMED MEDIATHEQUES - BIBLIOTHEQUES		
05A0871 3BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2			05A0871 3BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2		
321	2318	-6 954,00			
Autres immobilisations corporelles en cours					
CMED MEDIATHEQUES - BIBLIOTHEQUES					
05A087 3NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES					
323	2168	-26,00	91	2051	104,00
Autres collections et oeuvres d'art			Concessions et droits similaires		
AARC ARCHIVES			Informatisation des marchés		
13B007 3EQUIPEMENT DIVERS			ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS		
			07A390 3INFORMATISATION PLACES DE MARCHES		
323	2168	-78,00			
Autres collections et oeuvres d'art					
AARC ARCHIVES					
13B009 3RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS					
<b>Total</b>		<b>-220 789,00</b>	<b>Total</b>		<b>220 789,00</b>

**2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
824	6228	120 000,00			
Divers					
rémunération prestataire					
TSTA STATIONNEMENT					
324	64131	259 985,00			
SAMO - Rémunérations					
Ajsutement crédits paie					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
824	64131	51 969,00			
SAMO - Rémunérations					
Ajsutement crédits paie					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
213	64131	16 900,00	213	74718	16 900,00
Rémunérations			Autres		
Ajustement crédits paie			Recette Etat service minimum d'accueil		
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE			FEDU EDUCATION		

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

Dépenses			Recettes		
251	6042	33 500,00			
Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)					
Complément de crédits restauration scolaire					
FEDU EDUCATION					
021	6534	50 000,00			
Cotisations de sécurité sociale - part patronale					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
020	616	-50 000,00			
Primes d assurance					
Ajustement de crédits					
AJUR DIRECTION JURIDIQUE					
823	67441	15 000,00			
aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière					
Subvention parc floral					
PPFL PARC FLORAL					
33	67441	42 000,00			
aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière					
Subvention d'équilibre festival de jazz					
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE					
0000843 FESTIVAL DE JAZZ 20XX					
112	6226	-30 000,00	112	7473	-30 000,00
Honoraires			Départements		
TSTP SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE			TSTP SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE		
0001001 GESTION SITUATION D'IVRESSE			0001001 GESTION SITUATION D'IVRESSE		
830	611	-28 000,00	12	74718	-25 000,00
Contrats de prestations de services			Autres		
Ressources en Eau Programme BAC			Ressources en Eau Programme BAC		
PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE			PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE		
08B452A 1RESSOURCES EN EAU - GESTION			08B452A 1RESSOURCES EN EAU - GESTION		
522	657362	55 000,00	522	74718	55 000,00
CCAS			Autres		
Subvention réussite éducative			Subvention réussite éducative		
FPRE PREVENTION MEDIATION			FPRE PREVENTION MEDIATION		
324	611	10 000,00	324	705	30 000,00
Contrats de prestations de services			Études		
SAMO - Prestations pour compte de tiers - Etude diagnostics St Pierre			SAMO - Prestations pour compte de tiers diagnostics St Pierre		
CARC ARCHEOLOGIE			CARC ARCHEOLOGIE		
			324	705	20 000,00
			Études		
			SAMO - Prestations pour compte de tiers Parvis La Chapelle		
			CARC ARCHEOLOGIE		
024	6236	-3 000,00			
Catalogues et imprimés					
Ajsutement de crédits					
CEVE EVENEMENTIEL					
0000823 3FESTIVAL DE LOIRE					
824	611	3 194,00			
Contrats de prestations de services					
Prime d'assurance Mutuelle de architectes français					
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES					
94	6238	-1 600,00			
Divers					
Ajsutement de crédits					
UPCO POLE COMMERCE					

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

Dépenses			Recettes		
94	617	-1 300,00			
Études et recherches					
Ajustement de crédits					
UPCO POLE COMMERCE					
94	6574	4 200,00			
Subventions de fonctionnement aux associations					
Subventions vitrine d'Orléans					
UPCO POLE COMMERCE					
04C306 SITE INTERNET ASSOCIATION VO					
FISAC T3F					
94	6574	3 160,00			
Subventions de fonctionnement aux associations					
Subventions carte Vitaville					
UPCO POLE COMMERCE					
04C308 3CARTE STATIONNEMENT COMMERCE					
FISAC					
041	6281	-5,00	041	74718	-12 500,00
Concours divers (cotisations...)					
Ajustement de crédits					
DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
0000933 COOPERATION DECENTRALISEE					
041	6354	-121,00			
Droits d'enregistrement et de timbre					
Ajustement de crédits					
DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
0000933 COOPERATION DECENTRALISEE					
041	6574	-11 950,00			
Subventions de fonctionnement aux associ					
Ajustement de crédits					
DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
0000933 COOPERATION DECENTRALISEE					
041	6248	-894,00			
Divers					
Ajustement de crédits					
DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
0000933 COOPERATION DECENTRALISEE					
041	6714	74,00			
Bourses et prix					
Ajustement de crédits					
DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
0000933 COOPERATION DECENTRALISEE					
311	611	-4 000,00			
Contrats de prestations de services					
Ajustement de crédits					
CCTO CONSERVATOIRE					
0000978 MUSIQUE A L'INSTITUT					
821	611	-4 000,00			
Contrats de prestations de services					
Ajustement de crédits					
TCIR CIRCULATION					
821	61558	-10 000,00			
Autres biens mobiliers					
Ajustement de crédits					
TCIR CIRCULATION					
020	611	-3 968,00			
Contrats de prestations de services					
Ajustement de crédits					
ADCP COMMANDE PUBLIQUE					
020	6064	-500,00			
Fournitures administratives					
Ajustement de crédits					
ADCP COMMANDE PUBLIQUE					

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

Dépenses			Recettes		
			811	70688	-18 000,00
			Autres prestations de services		
			Ajustement de crédits		
			TEAU EAU POTABLE		
			821	7788	-6 000,00
			Produits exceptionnels divers		
			Ajustement de crédits		
			TEAU EAU POTABLE		
			07A008 3EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS		
			512	74718	2 576,00
			Autres		
			Mission animation territoriale de santé		
			FMSH MISSION SANTE HANDICAP		
			213	74718	-13 000,00
			Autres		
			Ajustement de crédits		
			FEDU EDUCATION		
			0000950 ACTION D'EDUCATION ARTISTIQUE		
			213	74741	-55 100,00
			Communes membres du GFP		
			Ajustement de crédits		
			FEDU EDUCATION		
			0000949 PARTICIPATION SARAN GS DES AYDES		
			251	74741	-7 470,00
			Communes membres du GFP		
			Ajustement de crédits		
			FEDU EDUCATION		
			0000951 RESTAURATION SARAN		
			020	7478	-53 914,00
			Autres organismes		
			Ajustement de crédits FIPHFP		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
			025	7478	-2 000,00
			Autres organismes		
			Ajustement de crédits		
			DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES		
			0000871 RENTREE EN FETE		
			824	2313	320 000,00
			Constructions		
			Travaux en régie SAMO		
			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	023	-294 152,00			
Virement à la section d investissement					
AFIN DIRECTION DES FINANCES					
<b>Total</b>			<b>221 492,00</b>	<b>Total</b>	<b>221 492,00</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

**3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement**

Dépenses			Recettes
020	2188	-900 000,00	
Autres immobilisations corporelles - solde opérations diverses AFIN DIRECTION DES FINANCES 13B007 3EQUIPEMENT DIVERS			
020	2313	-400 000,00	
Constructions - solde opérations diverses AFIN DIRECTION DES FINANCES 13B007 3EQUIPEMENT DIVERS			
822	2315	-250 000,00	
Installations, matériel et outillage technique PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032BG 1VOIRIE AV - RUE DE PATAY			
822	2315	-36 697,00	
Installations, matériel et outillage technique PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AZ 1VOIRIE AV - RUE DU FAUBOURG BANNIER			
821	2158	-6 000,00	
Autres installations, matériel et outillage techniques TEAU EAU POTABLE 07A008 3EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS			
821	2315	400,00	
Installations, matériel et outillage technique TCIR CIRCULATION 07A4701 1PLAN CIRCULATION (PCRT)			
821	2315	2 300,00	
Installations, matériel et outillage technique TCIR CIRCULATION 10A4754 1 CARMES VOIRIES			
94	20422	-2 000,00	
Bâtiments et installations UPCO POLE COMMERCE 04C316 1FISAC RENOVATION DEVANTURES			
94	2158	-960,00	
Autres installations, matériel et outill UPCO POLE COMMERCE 04C318 1FISAC PANNEAUX INDICATION COMMERCE			
94	2313	-1 500,00	
Constructions UPCO POLE COMMERCE 04C305 1ETUDE RUE ROYALE GRAND AXE FISAC T3F			
311	2188	4 000,00	
Autres immobilisations corporelles CCTO CONSERVATOIRE 05A441 3CONSERVATOIRE			
024	20421	3 000,00	
Biens mobiliers, matériels et études CEVE EVENEMENTIEL 05A4852 1ANIMATION QUAI DE LOIRE			
23	238	-257 518,00	
Avances versées sur commandes d immobilisation UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION 04B256 1DUPANLOUPTRANSFERT BIBLIOTH.			

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

Dépenses			Recettes		
824	2128	-3 194,00			
Autres agencements et aménagements de terrains UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A482 1ZAC CLOS DE LA POINTE					
01	4581007	36 697,00	01	4582007	36 697,00
OPCT - RUE DU FAUBOURG BANNIER PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AZ 1VOIRIE AV - RUE DU FAUBOURG BANNIER			OPCT - RUE DU FAUBOURG BANNIER PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AZ 1VOIRIE AV - RUE DU FAUBOURG BANNIER		
01	4581003	-2 700,00	01	4582003	-2 700,00
OPCT - PCRT TCIR CIRCULATION 07A4701 1PLAN CIRCULATION (PCRT)			OPCT - PCRT TCIR CIRCULATION 07A4701 1PLAN CIRCULATION (PCRT)		
01	4581005	7 473,00	01	4582005	7 473,00
OPCT - RUE DES ANGUIGNIS PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032BU 1VOIRIE RUE DES ANGUIGNIS			OPCT - RUE DES ANGUIGNIS PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032BU 1VOIRIE RUE DES ANGUIGNIS		
			112	1321	-32 910,00
			État et établissements nationaux TSTP SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE 01A249 3EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE		
			23	1321	195 170,00
			État et établissements nationaux UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATIO 04B256 1DUPANLOUPTRANSFERT BIBLIOTH.		
			01	021	-294 152,00
			Virement de la section de fonctionnement AFIN DIRECTION DES FINANCES		
			01	1641	-1 396 277,00
			Emprunts en euros AFIN DIRECTION DES FINANCES		
824	2313	320 000,00			
Constructions Travaux en régie SAMO AFIN DIRECTION DES FINANCES					
01	2112	240,00	01	13241	240,00
Terrains de voirie Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES			Communes membres du GFP Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES		
01	2112	640,00	01	13241	640,00
Terrains de voirie Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES			Communes membres du GFP Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES		
01	2112	127 260,00	01	1328	127 260,00
Terrains de voirie Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES			Autres Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES		
01	2112	5 940,00	01	1328	5 940,00
Terrains de voirie Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES			Autres Ecritures d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A187 1RESERVES FONCIERES		
<b>Total</b>		<b>-1 352 619,00</b>	<b>Total</b>		<b>-1 352 619,00</b>

**4) En synthèse, la décision modificative du budget principal s'équilibre de la manière suivante**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	-33 924,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	414 854,00	
65 Autres charges de gestion courante	88 965,00	
67 Charges exceptionnelles	45 749,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes div.		32 000,00
74 Dotations et participations		-124 508,00
77 Produits exceptionnels		-6 000,00
023 Virement à la section d'investissement	-294 152,00	
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections		320 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>221 492,00</b>	<b>221 492,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-141 513,00	
204 Subventions d'équipement versées	16 197,00	
21 Immobilisations corporelles	-917 571,00	
23 Immobilisations en cours	-792 532,00	
16 Emprunts et dettes assimilées		-1 396 277,00
13 Subventions d'investissement		162 260,00
27 Autres immobilisations financières	-12 750,00	
4581003/4582003 - opé. cpte de tiers PCRT	-2 700,00	-2 700,00
4581005/4582005 - opé. cpte de tiers Rue des anguinis	7 473,00	7 473,00
4581007/4582007 - opé. cpte de tiers Rue du faubourg bannier	36 697,00	36 697,00
021 Virement de la section de fonctionnement		-294 152,00
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	320 000,00	
041 Opérations patrimoniales	134 080,00	134 080,00
<b>TOTAL</b>	<b>-1 352 619,00</b>	<b>-1 352 619,00</b>

**II) BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.**

**1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :**

Dépenses		Recettes	
33	637 14 000,00		
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) Complément SACEM - JAZZ CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 0000843 FESTIVAL DE JAZZ			
		33 7088	-18 000,00
		Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...) Billetterie CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 0000843 FESTIVAL DE JAZZ	
		33 74741	42 000,00
		Communes membres du GFP Subvention d'équilibre budget principal CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 0000843 FESTIVAL DE JAZZ	
		33 7478	-10 000,00
		Autres organismes Partenariats CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 0000843 FESTIVAL DE JAZZ	
<b>Total</b>	<b>14 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>14 000,00</b>

**2) En synthèse, le budget supplémentaire du budget annexe activités soumises à T.V.A. s'équilibre de la manière suivante :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	14 000,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes.		-18 000,00
74 Dotations et participations		32 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00</b>	<b>14 000,00</b>

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est augmentée de 42 000 €, portant la subvention d'équilibre au budget annexe à 419 460,74 €.

**III) BUDGET ANNEXE PARC FLORAL**

**1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
823	64111	30 000,00			
Rémunération principale Ajustement crédits paie HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
			823	7473	15 000,00
			Départements Subvention département PPFL PARC FLORAL		
			823	74741	15 000,00
			Communes membres du GFP Subvention ville PPFL PARC FLORAL		
<b>Total</b>		<b>30 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>30 000,00</b>

**2) En synthèse, le budget supplémentaire du budget annexe Parc Floral s'équilibre de la manière suivante**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00	
74 Dotations et participations		30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est augmentée de 15 000 €, portant la subvention d'équilibre au budget annexe à 663 192,20 € ».

ADOPTE PAR 42 VOIX  
IL Y A 12 ABSTENTIONS

N° 10 – **S.A. H.L.M. France Loire. Construction de 5 logements situés allée de la Pomme de Pin. Garantie d'un emprunt de 565 988 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 9 octobre 2013, la S.A. H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 565 988 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 5 logements situés allée de la Pomme de Pin à Orléans La Source.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. France Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

**ARTICLE PREMIER** : La Mairie accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 565 988 € souscrit par la S.A. H.L.M. France Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt se compose de deux lignes de prêt : P.L.A.I. d'un montant de 461 661 € et P.L.A.I. foncier d'un montant de 104 327 €.

Ce prêt P.L.A.I. est destiné à financer la construction de 5 logements individuels adaptés aux gens du voyage, situés allée de la Pomme de Pin à Orléans La Source.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêts sont les suivantes :

- P.L.A.I. :
  - Montant : 461 661 €
  - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
  - Durée de la période d'amortissement : 40 ans,
  - Périodicité des échéances : annuelle,
  - Index : livret A,
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %),
  - Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés,
  - Modalité de révision : double révisabilité limitée,
  - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A) (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %).
  
- P.L.A.I. foncier
  - Montant : 104 327 €,

- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %),
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés,
- Modalité de révision : double révisabilité limitée,
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A) (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %).

**ARTICLE 3 :** La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. France Loire, dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**ARTICLE 4 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**ARTICLE 5 :** Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**ARTICLE 6 :** Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. France Loire et la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 166 logements situés allée clos de Notre-Dame. Garantie d'un emprunt de 512 873 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre du 9 octobre 2013, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 512 873 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 166 logements situés allée clos de Notre Dame à Orléans.

Le Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

#### D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Mairie accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 512 873 € souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PAM est destiné à financer la réhabilitation de 166 logements situés allée clos de Notre-Dame à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

##### Prêt PAM

- Montant du prêt : 512 873 €,
- Durée totale du prêt : 20 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base,
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition en V.E.F.A. de 35 logements situés allée clos Sainte-Croix. Garantie d'un emprunt de 3 556 312 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 11 octobre 2013, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 3 556 312 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. de 35 logements situés allée clos Sainte-Croix à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**ARTICLE PREMIER** : La Mairie accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 556 312 € souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt P.L.U.S. d'un montant de 2 489 418 € et d'un prêt P.L.U.S. foncier d'un montant de 1 066 894 €.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. de 35 logements situés allée clos Sainte Croix à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques des prêts consentis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt P.L.U.S. :
  - Montant du prêt : 2 489 418 €,
  - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
  - Durée de la période d'amortissement : 40 ans,
  - Périodicité des échéances : annuelle,
  - Index : livret A,
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base,
  - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A),
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.
  
- Prêt P.L.U.S. foncier :
  - Montant du prêt : 1 066 894 €,
  - Durée de la période d'amortissement : 50 ans,

- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base,
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt :

- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour le P.L.U.S.,
- soit une période d'amortissement de 50 ans pour le P.L.U.S. foncier et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**ARTICLE 5** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**ARTICLE 6** : L'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais s'engage envers la Mairie à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 7 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 41-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Mairie sans que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

**ARTICLE 7** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Fondation La Vie au Grand Air. Acquisition d'un ensemble immobilier pour l'établissement d'accueils de jours situés 11 rue Antigna. Garantie d'un emprunt de 654 800 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 26 aout 2013, la fondation La Vie au Grand Air sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 654 800 € contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier pour l'établissement d'accueils de jours d'Orléans situés 11 rue Antigna à Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la fondation La Vie au Grand Air,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

ARTICLE PREMIER : La Mairie accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 327 400 €, représentant 50 % d'un emprunt de 654 800 €, que la fondation La Vie au Grand Air se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier pour l'établissement d'accueils de jours d'Orléans situés 11 rue Antigna.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès du Crédit Coopératif sont les suivantes :

- Organisme prêteur : Crédit Coopératif,
- Montant du prêt : 654 800 €,
- Quotité garantie : 50 % soit 327 400 €,
- Périodicité des échéances : mensuelle,
- Durée de la période d'amortissement : 25 ans,
- Taux d'intérêt : 3,80 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la fondation La Vie au Grand Air, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la collectivité s'engage à se substituer à la fondation La Vie au Grand Air pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : La fondation La Vie au Grand Air, en tant que propriétaire de la propriété située 11 rue Antigna (cadastrés section AV n° 201, 202 et 542 pour une contenance totale de 61a 54ca, les lots de copropriété n° 255, 256, 304, 450, 451 et 452) objet de l'emprunt garanti par la Mairie, s'engage à ne pas aliéner ni hypothéquer tout ou partie de l'ensemble immobilier donné en sûreté à la Mairie sans accord préalable de celle-ci.

Cette clause d'inaliénabilité fera l'objet d'un acte notarié dont les frais seront à la charge de la Mairie.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre la fondation La Vie au Grand Air et la Mairie ainsi que l'acte notarié qui constitue la clause d'inaliénabilité ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 14 – **Société Foncière d'Habitat et Humanisme. Acquisition-amélioration de 3 logements situés 7 rue des Sept Dormants. Garantie d'un emprunt de 20 000 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre du 10 juin 2013, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 20 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 3 logements situés 7 rue des Sept Dormants à Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**ARTICLE PREMIER** : La Mairie accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 10 000 €, représentant 50 % d'un emprunt de 20 000 €, que la Société Foncière d'Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt Expérimental est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 3 logements situés 7 rue des Sept Dormants à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt : Expérimental

- Montant du prêt : 20 000 €,
- Quotité garantie : 50 % soit 10 000 €,
- Durée de la période d'amortissement : 30 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base,
- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

**ARTICLE 3** : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – **S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire. Transfert de 5 prêts au profit de la filiale Résidence Sociale de France. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et le 29 janvier 2001 à la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire des prêts (n° 0934786, 0467378, 0467122, 0467377 et 0467119) d'un montant initial respectifs de 112 895,81 €, 30 475,96 €, 263 788,27 €, 97 984,92 € et 34 770,04 € finançant le foyer Alice Lemesle.

En raison de la cession du programme du foyer Alice Lemesle par la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire à sa filiale la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France, le cédant a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le transfert desdits prêts.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit de la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par, la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 443-7 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

ARTICLE PREMIER : L'assemblée délibérante de la Mairie réitère sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° initial 0934786 d'un montant initial de 112 895,81 € et à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts n° initial 0467378, 0467122, 0467377, 0467119 d'un montant initial de 396 543,23 € consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire et transférés à la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques financières des prêts transférés sont les suivantes :

Type de prêt : P.A.L.U.L.O.S.

- Nom de l'opération : Foyer Alice Lemesle Orléans,
- N°de contrat initial : 0934786,
- Montant initial du prêt en euros : 112 895,81 €,
- Capital restant dû à la date : 35 361,47 € au 01/01/2013,
- Quotité garantie par la Ville d'Orléans (en %) : 50 %,
- Durée résiduelle du prêt : 4 ans,
- Périodicité des échéances : annuelles,
- Index : livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date : 3,45,
- Modalité de révision : double révisabilité non limitée,
- Taux annuel de progressivité des échéances à la date : - 0,71.

Type de prêt : P.L.R.

- Nom de l'opération : Foyer Alice Lemesle Orléans,
- N°de contrat initial : 0467119,
- Montant initial du prêt en euros : 34 770,04 €,
- Capital restant dû à la date : 13 065,98 € au 01/01/2013,
- Quotité garantie par la Ville d'Orléans (en %) : 100 %,
- Durée résiduelle du prêt : 9 ans,
- Périodicité des échéances : annuelles,
- Index : 1 %.

Type de prêt : P.L.R.

- Nom de l'opération : Foyer Alice Lemesle Orléans,
- N°de contrat initial : 0467377,
- Montant initial du prêt en euros : 97 984,92 €,
- Capital restant dû à la date : 34 043,93 € au 01/01/2013,
- Quotité garantie par la Ville d'Orléans (en %) : 100 %,
- Durée résiduelle du prêt : 8 ans,
- Périodicité des échéances : annuelles.
- Index : 1 %

Type de prêt : P.L.R.

- Nom de l'opération : Foyer Alice Lemesle Orléans,
- N°de contrat initial : 0467122,
- Montant initial du prêt en euros : 263 788,27 €,
- Capital restant dû à la date : 83 546,87 € au 01/01/2013,
- Quotité garantie par la Ville d'Orléans (en %) : 100 %,
- Durée résiduelle du prêt : 7 ans,
- Périodicité des échéances : annuelles,
- Index : 1 %.

Type de prêt : P.L.R.

- Nom de l'opération : Foyer Alice Lemesle Orléans,
- N°de contrat initial : 0467378,
- Montant initial du prêt en euros : 30 475,96 €,
- Capital restant dû à la date : 13 684,36 € au 01/01/2013,
- Quotité garantie par la Ville d'Orléans (en %) : 100 %,
- Durée résiduelle du prêt : 12 ans,
- Périodicité des échéances : annuelles,
- Index : 1 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'index à la date de la dernière mise en recouvrement précédent la date.

Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur 0 %.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France ou le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant aux emprunts visés à l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France et la Mairie ».

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 16 – **Admissions en non-valeur. Approbation.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« M. le Trésorier principal d'Orléans Municipale et Sud Loire a dressé le 8 octobre 2013 la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent globalement à 5 782,29 €.

Ces sommes se répartissent, depuis la modification apportée aux instructions comptables à compter de 2012, d'une part entre les admissions en non-valeur correspondant à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite et d'autre part, à des créances éteintes, correspondant à des titres émis à l'encontre d'entreprises en liquidation judiciaire ou de particuliers en situation de surendettement, étant précisé que ces recettes sont complètement effacées par cette procédure.

Le montant indiqué ci-dessus se répartit comme suit :

- admission en non-valeurs : 1 646,34 €,
- créances éteintes : 4 135,95 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 1 646,34 € sur le budget principal de la Mairie ;**

**2) prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal pour un montant de 4 135,95 € ;**

**3) accorder la décharge au comptable pour les sommes indiquées ci-dessus ;**

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, articles 6541 admission en non-valeurs et 6542 créances éteintes, service gestionnaire AFIN ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

## DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### N° 17 – Délégation de service public du Centre de Conférences et du Parc des Expositions et des Congrès. Choix du délégataire et approbation du contrat.

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie est propriétaire :

- du Centre de Conférences constitué d'un auditorium de 488 places, d'une grande salle de 400 m<sup>2</sup>, de 9 salles de commissions, d'un hall d'accueil, d'un local « cuisine » et d'un parking dédié de 83 places en sous-sol,

- du Parc des Expositions et des Congrès (PEX) comprenant un hall d'accueil constitué des bureaux du gestionnaire et de différents bureaux de service, d'un « grand hall » de 9 400 m<sup>2</sup> (rez de chaussée) et 4 800 m<sup>2</sup> (mezzanine), d'un hall « prestige » de 1 650 m<sup>2</sup>, d'une galerie centrale, d'un hall « Minsard » de 1 925 m<sup>2</sup> ainsi que différents espaces logistiques (atelier de réserve, atelier de menuiserie, bâtiment de stockage, billetteries, un pavillon de gardien) et des parkings.

La Mairie a délégué la gestion de ces équipements par l'intermédiaire de contrats d'affermage conclus le 21 décembre 2005 et le 14 février 2007 pour une durée de sept ans avec la S.E.M. ORLEANS GESTION. Le contrat d'affermage relatif à la gestion du Centre de Conférences était ainsi conclu jusqu'au 31 décembre 2012. Le terme de cette convention a été porté, par avenant, au 31 décembre 2013 pour motif d'intérêt général conformément à l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). Le contrat d'affermage relatif à la gestion du Parc des Expositions était conclu jusqu'au 28 février 2014.

Dans la perspective de cette échéance, lors de la séance du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à une gestion déléguée par voie d'affermage de ces deux équipements, en vue de la désignation d'un nouveau délégataire, choisi au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence organisée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du C.G.C.T.

Ce délégataire sera chargé de l'exploitation des équipements à compter du 1er janvier 2014 (avec une date de mise à disposition des équipements le 1er janvier 2014 pour le Centre de Conférences et le 1<sup>er</sup> mars 2014 pour le Parc des Expositions). La durée de la nouvelle convention est de deux ans.

Suite à l'avis rendu par la Commission de Délégation de Service Public le 16 septembre 2013, il a été décidé d'engager des négociations avec la société ORLEANS GESTION, candidat retenu parmi les trois candidats ayant remis une candidature.

Aux termes des négociations, qui ont permis notamment de :

- vérifier la pertinence du projet du candidat en matière de développement de l'activité des deux équipements ;
- mesurer les moyens que le candidat souhaite mettre en œuvre pour l'exploitation de l'équipement (prospection, organisation d'événements...);
- s'assurer de l'efficacité du dispositif de ressources humaines proposé par le candidat (nombre de collaborateurs, mutualisation des équipes entre les deux équipements, conditions d'exploitation...);

- vérifier les aspects économiques du projet (tarifs de location, compte d'exploitation prévisionnel, redevance, investissement...);

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société ORLEANS GESTION, qui est conforme aux exigences de la collectivité.

#### I. Rappel de la procédure

Le 12 avril 2013, au vu des avis favorables émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 décembre 2012 et par le Comité Technique du 22 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à une gestion déléguée du Parc des Expositions et du Centre de Conférences, en application des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P. le 20 avril 2013 (n°13-70482, annonce n°114 – B.O.A.M.P. n°78B) et au J.O. U.E. le 27 avril 2013 (n°2013/S 083-140071). La procédure suivie a été restreinte. Par conséquent, les candidats étaient invités à remettre les documents relatifs à leur candidature avant le 29 mai à 12h.

Parmi les trois candidats ayant remis une candidature : la S.E.M. ORLEANS GESTION, la S.A.R.L. CDS GESTION et la S.A.S. SHOW VISION, la Commission de Délégation de Service Public du 3 juin 2013, sur la base des garanties professionnelles et financières offertes par le candidat, de leur respect de l'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité d'accès devant le service public, a admis la S.E.M. ORLEANS GESTION et la S.A.R.L. CDS GESTION à présenter une offre. La candidature de la S.A.S. SHOW VISION a été jugée non recevable.

Les deux candidats retenus ont ensuite été autorisés à déposer une offre. La date limite de remise des offres était fixée au 2 septembre 2013 à 12h. La Commission de Délégation de Service Public du 2 septembre 2013 a ouvert la seule offre reçue de la société ORLEANS GESTION.

Au vu de l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 16 septembre 2013 portant analyse de l'offre reçue et recommandations d'engager des négociations avec la société ORLEANS GESTION, le Maire, autorité habilitée à signer la convention, a décidé d'engager des négociations avec la société ORLEANS GESTION.

Les négociations qui se sont déroulées du 17 septembre 2013 au 31 octobre 2013 ont permis à la société ORLEANS GESTION de préciser un certain nombre d'éléments techniques, juridiques et financiers de son offre.

#### II. Rappel du projet de délégation de service public envisagé par la Mairie

Le futur délégataire sera chargé de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation des équipements, à compter du 1er janvier 2014 (avec une date de mise à disposition des équipements le 1er janvier 2014 pour le Centre de Conférences et le 1er mars 2014 pour le Parc des Expositions) et jusqu'au 31 décembre 2015. Il s'engage notamment à effectuer les missions suivantes :

- Organiser et développer les manifestations liées aux équipements (Foire d'Orléans, salons...).
- Rechercher pour les deux équipements toutes les opportunités visant à l'organisation et au développement de manifestations.
- Accueillir des manifestations organisées par des tiers.
- Fournir des services aux usagers des deux équipements. Ces services sont essentiellement des prestations techniques (montage de salon, prestations audio-visuelles) ou des prestations liées à la restauration sur site.
- Mener des études dans l'objectif de créer de nouvelles manifestations (éventuellement en relation ou en association avec le tissu économique local).
- Accueillir les événements imposés par la Ville (Fête foraine, événements sportifs scolaires...).

### III. Choix du délégataire

Un examen détaillé de l'offre de la société ORLEANS GESTION figure dans le rapport de la Commission de Délégation de Service Public du 16 septembre 2013, celle-ci a été jugée sur la base des critères suivants :

- 1- Pour 30 % : engagements économiques et financiers avec les sous critères suivants :
  - a- Le montage financier de la délégation, redevances proposées et les conditions économiques, pour 20 %,
  - b- Les moyens mis en œuvre pour assurer la transparence financière de la délégation 10 % ;
- 2- Pour 45 % : la mise en œuvre du projet avec les sous critères suivants :
  - a- Les moyens mis en œuvre pour exécuter les missions de la délégation tant du point de vue quantitatif que qualitatif, pour 20 %,
  - b- Le projet proposé pour l'exploitation commerciale et le développement de l'activité tant pour le développement du portefeuille d'événements organisés par l'exploitant que pour le développement des manifestations organisées par des tiers, pour 25 %,
- 3- Pour 20 % : la qualité de service avec les sous critères suivants :
  - a- La qualité du service à l'utilisateur et aux professionnels 10 %,
  - b- Les moyens mis en œuvre pour en assurer l'évaluation 10 %,
- 4- Pour 5 % : la robustesse du montage juridique : société dédiée, contrat de sous-traitance, garanties, actionariat, etc.

Au vu de cette analyse, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre proposée par la société ORLEANS GESTION pour les raisons suivantes :

#### 1. Engagements économiques et financiers :

##### 1.1. Le montage financier de la délégation, redevances proposées et les conditions économiques

La redevance proposée est de 135 000 € annuels pour la gestion des deux équipements. Cette redevance est complétée d'un intéressement de 80 % sur le résultat courant avant impôts soit un montant prévisionnel de : 800 € pour 2014 et 6 077 € pour 2015. Le calcul de cet intéressement est lié aux résultats de l'exploitation.

Dans le compte d'exploitation prévisionnel transmis, l'année complète 2014 reste indicative pour le Parc des Expositions, et il faut tenir compte des 10 mois d'exploitation réels pour l'année 2014. Le Centre de Conférences comprend bien 12 mois d'exploitation.

L'économie du contrat est basée sur les durées réelles d'exploitation.

##### 1.2. Les moyens mis en œuvre pour assurer la transparence financière de la délégation

Les documents remis permettent une bonne visibilité de l'activité.

Les postes de charges sont lisibles et permettent de vérifier la ventilation des charges concernant l'ensemble de la mission du délégataire.

Le chiffre d'affaires des manifestations organisées par ORLEANS GESTION figure au dossier et permet de vérifier l'importance des manifestations produites par le gestionnaire dans le chiffre d'affaires global de la délégation.

Globalement, le candidat présente un grand nombre d'éléments permettant une parfaite transparence financière.

2. La mise en œuvre du projet :

2.1. Les moyens mis en œuvre pour exécuter les missions de la délégation tant du point de vue quantitatif que qualitatif

Le projet du candidat est clair quand aux moyens humains mis en œuvre pour l'exploitation des deux équipements. L'organigramme présenté souligne les points possibles de mutualisation des équipes entre les deux équipements.

2.2. Le projet proposé pour l'exploitation commerciale et le développement de l'activité tant pour le développement du portefeuille d'événements organisés par l'exploitant que pour le développement des manifestations organisées par des tiers

Le candidat a présenté son projet de développement de l'activité pour les deux équipements. En raison de la courte durée de la délégation de service public, son projet pour le Parc des Expositions consiste principalement à l'entretien de l'équipement, au développement des manifestations qu'il organise et à sa mise à disposition au profit de la Ville pour ses propres besoins.

Pour l'activité réceptive, il indique mettre en œuvre une politique de prospection et consacre à cet effet un salarié à temps plein.

Pour le Centre de Conférences, le candidat présente un projet de développement qui fait suite à la période d'interruption de son activité pendant la durée des travaux réalisés sur l'équipement. Une personne à plein temps est chargée de la commercialisation de cet équipement.

La convention « d'apporteur d'affaires » signée avec l'Office de Tourisme sera reconduite afin de permettre le renforcement de la prospection vers les opérateurs extérieurs au territoire.

Le candidat s'engage à rechercher toutes les opportunités possibles pour l'accueil de nouveaux événements organisés par des tiers.

3. Qualité de service :

3.1. La qualité du service à l'utilisateur et aux professionnels

Le candidat maîtrise parfaitement les techniques d'exploitation d'un parc des expositions ou d'un centre de conférences. A ce titre il démontre dans son offre sa capacité à offrir aux usagers une qualité de service conforme aux standards de la profession.

La politique tarifaire présentée permet de souligner l'étendue des services offerts aux usagers. Le niveau de tarif proposé est adapté au marché et aux attentes des organisateurs professionnels.

3.2. Les moyens mis en œuvre pour en assurer l'évaluation

Le candidat réalise régulièrement des sondages auprès des visiteurs de ses manifestations et auprès de ses exposants. Le traitement des réclamations est assuré par la directrice des équipements.

4. Robustesse du montage juridique

Le candidat est un opérateur local majeur qui est déjà titulaire de nombreuses délégations de service public pour la gestion de parkings de la Ville d'Orléans et pour l'exploitation du Zénith à travers sa filiale ORLEANS SPECTACLES. Il est l'actuel délégataire des deux équipements objet de la présente délégation de service public.

Le candidat ne prévoit pas la constitution d'une société dédiée mais exploitera les équipements en tenant une comptabilité analytique.

Le candidat est une société d'économie mixte dont l'actionnariat est réputé solide.

Le candidat prévoit de la sous-traitance pour les fonctions gardiennage, certains postes de sécurité, le nettoyage des équipements, l'installation des stands et les prestations audio visuelles du Centre de Conférences.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le choix de la société ORLEANS GESTION comme délégataire du Parc des Expositions et du Centre de Conférences pour une durée de deux ans ;**

**2) approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes à conclure avec la société ORLEANS GESTION ;**

**3) autoriser l'autorité responsable de la personne publique délégante au titre de l'article L. 1411-1 du C.G.C.T., à signer le contrat de délégation de service public ainsi approuvé avec la société ORLEANS GESTION et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Z.A.C. du Champ Chardon. Avenant n° 4 au traité de concession à passer avec la S.E.M.D.O., clôture et suppression de la Z.A.C. Approbation.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'aménagement de la Z.A.C. du Champ Chardon répondait aux souhaits de la Mairie de créer une entrée de ville et un nouveau quartier dans le secteur nord-est de la ville.

Par délibération du 21 décembre 1990, la Mairie a confié l'aménagement de cette Z.A.C. à la Société d'Economie Mixte pour l'Equipement du Loiret (S.E.M.P.E.L.) jusqu'en juillet 1996. Approximativement un tiers de l'opération a été réalisé avec notamment des programmes de logements sociaux et intermédiaires collectifs et individuels.

Par la suite, la Mairie a confié à la S.E.M.D.O. par voie de traité de concession d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal le 25 avril 1997, l'aménagement de la Z.A.C. du Champ Chardon. Ce traité de concession a fait l'objet de plusieurs avenants.

#### 1. Dates clés de l'opération

2 mai 1988	Délibération du Conseil Municipal approuvant le lancement de la concertation préalable à la création de la Z.A.C.
24 juin 1988	Délibération du Conseil Municipal actant le bilan de la concertation et approuvant la création de la Z.A.C.
21 décembre 1990	Délibération du Conseil Municipal approuvant la passation d'une concession de la Z.A.C. à la S.E.M.P.E.L. et le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Z.A.C.
10 juillet 1992	Délibération du Conseil Municipal approuvant la modification du P.A.Z. de la Z.A.C. du Champ Chardon
12 juillet 1996	Délibérations du Conseil Municipal approuvant la résiliation de la concession passée avec la S.E.M.P.E.L. de la Z.A.C. du Champ Chardon et approuvant la passation d'une convention de mandat avec la S.E.M.D.O.
25 avril 1997	Délibération du Conseil Municipal approuvant la passation d'une concession de la Z.A.C. à la S.E.M.D.O. et approuvant le lancement d'une concertation en vue de la modification du P.A.Z. de la Z.A.C. du Champ Chardon

26 septembre 1997	Délibération du Conseil Municipal approuvant la passation d'un avenant n°1 à la convention de mandat constatant l'achèvement des missions confiées à la S.E.M.D.O. dans le cadre de la convention de mandat et l'intégration des dépenses dans le bilan de la concession
19 décembre 1997	Délibération du Conseil Municipal actant le bilan de la concertation relatif aux nouvelles orientations d'aménagement
10 juillet 1998 et 28 septembre 1998	Délibérations du Conseil Municipal approuvant la modification du P.A.Z. de la Z.A.C. du Champ Chardon
9 juillet 1999	Délibération du Conseil Municipal approuvant un avenant au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. pour la construction et l'exploitation d'un centre d'appel
28 novembre 2003	Délibération du Conseil Municipal approuvant la modification du P.O.S. dans le secteur de la Z.A.C. du Champ Chardon
12 juillet 2007	Délibération du Conseil Municipal approuvant la clôture avec la S.E.M.D.O. du dossier de gestion immobilière du bâtiment de centre d'appel
25 février 2009	Convention signée entre la Mairie, et l'A.FOR.PRO.BA. pour la réalisation d'une extension d'un bâtiment (délibération du Conseil Municipal du 20 février 2009).
29 janvier 2010	Délibération du Conseil Municipal approuvant la modification du P.A.Z. de la Z.A.C. du Champ Chardon
5 mars 2012	Convention signée entre la Mairie et les Consorts HUILLE pour la réalisation de deux maisons avec garages (délibération du Conseil Municipal du 24 février 2012).

## 2. Rappel des objectifs de la Z.A.C.

Les principes retenus à l'origine étaient la création de zones d'activités le long de l'avenue des Droits de l'Homme et la réalisation de programmes de logements autour de la place du Champ Chardon et le long des rues Arsène Bourgeois et en bordure du parc de l'Etuvée.

Par la suite, l'évolution du projet porté par la Mairie et la S.E.M.D.O. a fait ressortir les objectifs suivants :

- affirmer la vocation résidentielle du quartier notamment par une dé-densification du bâti,
- rapprocher le quartier du Champ Chardon du parc de l'Etuvée en réorganisant la partie nord de la Z.A.C. de façon à situer l'habitant en lisière du parc,
- donner un caractère plus résidentiel aux futures opérations d'accession par une diminution des gabarits et la réalisation de jardins privatifs pour les logements en rez de jardin,
- aménager et marquer les entrées du parc de l'Etuvée par la création d'une place et des passages piétons reliant la rue François Hauchecorne au parc,
- augmenter le nombre de places de stationnement.

## 3. Bilan des réalisations

### a - Constructions

Logements (3 300 m<sup>2</sup> S.H.O.N. environ) :

- réalisation de logements collectifs répartis entre logements sociaux intermédiaires et en accession (400 logements),
- 24 maisons individuelles.

Equipements (5 000 m<sup>2</sup> S.H.O.N. environ) :

- réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) de 84 lits,
- restaurant inter-entreprises.

Enseignement (11 400 m<sup>2</sup> S.H.O.N. environ) :

- construction du Centre de Formation pour Adultes (C.F.A.) de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »,
- construction du Centre de Formation pour Adultes (C.F.A.) du bâtiment et son extension,

- construction du Centre de Formation pour Adultes (C.F.A.) de pharmacie.

Immeubles tertiaires (26 600 m<sup>2</sup> S.H.O.N. environ) :

- la cité de l'agriculture,
- la Poste,
- le district de football,
- le centre d'appel.

b – Espaces publics et voiries réseaux

Un certain nombre de voies permettant des liaisons entre l'avenue des Droits de l'Homme et les rues déjà existantes ont été remises dans le domaine public :

- par acte du 30 juin 1999 : rues des Vignerons, Arsène Bourgeois et place du Champ Chardon,

- par acte en date du 6 février 2012 : rues Jeanne Champillou, avenue du parc de l'Etuvée, rue Hauchecorne et sa place, la partie terminale au sud de la place du Champ Chardon, assiette foncière de deux postes de transformation et un espace vert rattaché au parc de l'Etuvée,

- par acte en date du 11 octobre 2013, une parcelle en nature d'espace vert avec une partie de trottoir rue de l'Argonne.

#### 4. Bilan financier

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à un montant de 4 076 834,33 € H.T. Aucune participation de la Mairie n'a été versée.

Le traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. prévoit un achèvement de la Z.A.C. en 2027 correspondant à la durée de l'amortissement du prêt lié à la réalisation du centre d'appel dont le dossier de clôture a été approuvé par le Conseil Municipal en juillet 2007. Cependant, il apparaît aujourd'hui que les missions confiées à la S.E.M.D.O. dans le cadre du traité de concession sont maintenant achevées et il convient donc de clôturer cette opération, la S.E.M.D.O. devant pour sa part rembourser par anticipation le prêt dédié pour le centre d'appel.

Aussi dans le cadre de cette clôture, un avenant doit être passé avec la S.E.M.D.O. visant à confirmer la fin des missions de la S.E.M.D.O.

La Z.A.C. du Champ Chardon doit être supprimée. Les règles du Plan d'Aménagement de Zone s'appliquant au secteur de la Z.A.C. du Champ Chardon restent en vigueur dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 octobre 2013.

Par ailleurs, le dossier de clôture fait apparaître un solde d'exploitation de 678 365,92 € T.T.C. qui sera reversé par la S.E.M.D.O. à la Mairie.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n°4 au traité de concession à passer avec la S.E.M.D.O. constatant la fin des missions de la S.E.M.D.O. et la clôture du traité de concession ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Mairie ;**

**3) décider la suppression de la Z.A.C. du Champ Chardon en application de l'article R. 311-12 du Code de l'Urbanisme ;**

**4) approuver le rapport de présentation de la suppression de la Z.A.C. du Champ Chardon joint à la délibération ;**

5) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment assurer les mesures de publicité ;

6) imputer les recettes sur le budget de la Mairie fonction 824 nature 7718 opération 10A 172 UUAM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Requalification des avenues Wichita et de la Marne et création de la liaison Wichita-Rouget de Lisle. Approbation du plan de financement et demande de subventions.**

**M. CARRE** – *Il y a toute une série de délibérations sur la Convention Territoriale de l'Argonne (C.T.A.) qui se développe. La délibération 19 concerne des requalifications des avenues. Il s'agit d'autoriser l'appel à subventions. La délibération 20 concerne l'approbation d'un marché après procédure adaptée pour s'engager dans cette requalification.*

**M. le Maire** – *Oui, la 19 et la 20 sont absolument liées. M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

**M. CHAPUIS** – *Je ferai une petite intervention pour saluer le fait que cette C.T.A. avance un peu plus rapidement que ces dernières années. Enfin, on rentre dans un rythme, on va dire de croisière que l'on enviait un peu au G.P.V., à certains moments de ce mandat. Sur le coup, je voudrais également saluer les riverains et les utilisateurs de l'avenue Wichita et de la Marne, le Conseil Régional que l'on voit arriver par la part de fongibilité dans le plan de financement qui a été présenté assez rapidement, pour intervenir sur la requalification des avenues de Wichita et de la Marne. Ce sont des projets qui sont très attendus et qui vont redéfinir l'image du quartier dans ces liaisons à la fois véhiculées et piétonnes.*

**M. le Maire** – *M. POISSON, à vous la parole.*

**M. POISSON** – *C'est un petit peu la même remarque. C'est vrai que l'on avance bien, que l'on est en pleine période de réfection de toutes les rues et de tous les espaces publics. Je souhaite simplement que la politique nationale au travers de l'A.N.R.U. 2 continue à nous servir pour continuer le travail.*

**M. le Maire** – *On s'y emploie, M. POISSON, Mais que c'est dur ! Je vous consulte.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La requalification des avenues Wichita et de la Marne ainsi que la création de la liaison Wichita Rouget de Lisle sont des opérations inscrites à la Convention Territoriale de l'Argonne signée en février 2008 dont l'avenant n°3 a été signé en août 2013 suite à l'approbation du Conseil Municipal le 12 juillet 2013.

Ces opérations, dont les travaux préalables ont débuté durant l'été 2013 et qui doivent se poursuivre en 2014, ont pour objectif le désenclavement et la revalorisation de l'image du quartier.

La requalification des avenues Wichita et de la Marne, axes majeurs du quartier, comprendra la reprise des voiries et des cheminements piétons, l'enfouissement des réseaux, l'embellissement paysager et un nouveau dispositif d'éclairage public.

La création de la voie de désenclavement reliant les avenues Wichita et Rouget de Lisle, contribuera à l'amélioration du maillage urbain du quartier et à la revalorisation du secteur du centre commercial Marie Stuart.

Le coût prévisionnel de ces opérations, suite aux études, a été actualisé en maintenant l'enveloppe globale de 3 748 913 € H.T. soit 4 483 700 € T.T.C. sans incidence financière pour la Mairie.

L'opération de requalification des avenues Wichita-Marne est décomposée en trois phases :

- phase 1 : la création de la voie reliant la rue du Petit Pont à l'avenue de la Marne et la création du jardin du Blason situé le long de l'avenue de la Marne, travaux réalisés en 2011 et 2012,
- phase 2 : la requalification de l'avenue de la Marne, prévue en 2014,
- phase 3 : la requalification de l'avenue Wichita, prévue en 2015.

Tableau des prix de revient prévisionnels :

Opérations	Montant H.T.	Montant T.T.C.
phase 1 voie et jardin du Blason	392 977	470 000
phase 2 et 3 avenues Wichita et de la Marne	2 427 842	2 903 700
<i>Sous-total opération Wichita-Marne</i>	<b>2 820 819</b>	<b>3 373 700</b>
Liaison Wichita-Rouget de Lisle	928 094	1 110 000
<b>Total opérations requalification des avenues + création de la liaison</b>	<b>3 748 913</b>	<b>4 483 700</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification des avenues Wichita et de la Marne est ainsi actualisé et décomposé de la manière suivante (sous réserve de l'accord définitif des partenaires) :

Opération Avenues Wichita et de la Marne	Plan de financement H.T.	
	Montant actuel (avenant 3)	Actualisation (par fongibilité)
Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » Fonds de concours	-	956 489
Région Centre CR3G	-	540 000
A.N.R.U.	326 087	455 468
Part Mairie	1 847 826	868 862
<b>Total</b>	<b>2 173 913</b>	<b>2 820 819</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de création de la Liaison Wichita Rouget de Lisle (maillage du centre commercial) est ainsi actualisé et décomposé de la manière suivante (sous réserve de l'accord définitif des partenaires) :

Opération Liaison Wichita Rouget de Lisle	Plan de financement H.T.	
	Montant actuel (avenant 3)	Actualisation (par fongibilité)
Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » Fonds de concours	1 023 750	603 261
A.N.R.U.	315 000	185 619
Part Mairie	236 250	139 214
<b>Total</b>	<b>1 575 000</b>	<b>928 094</b>

Ces modifications seront intégrées à l'avenant de clôture à la convention A.N.R.U.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le plan de financement prévisionnel des opérations de requalification des avenues Wichita et de la Marne et de création de la liaison Wichita – Rouget de Lisle tel que détaillé ci-dessus pour un montant total de 4 483 700 € T.T.C. ;**

**2) solliciter auprès de l'A.N.R.U., de la Région Centre et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » les subventions détaillées ci-dessus pour la réalisation desdites opérations au taux le plus favorable ;**

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment signer les conventions relatives à l'attribution des subventions ;

4) imputer les dépenses sur les crédits ouverts de la Mairie, fonction 824, articles 2315, 238, opérations 09A45118 et 09A45122, service gestionnaire UURU ;

5) imputer les recettes issues des subventions des partenaires, fonction 824, articles 1321, 1322, 13251, opérations 09A45118 et 09A45122, service gestionnaire UURU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Requalification des avenues Wichita et de la Marne et création de la liaison Wichita-Rouget de Lisle. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La requalification des avenues Wichita et de la Marne ainsi que la création de la liaison Wichita Rouget de Lisle sont des opérations inscrites à la Convention Territoriale de l'Argonne signée en février 2008 dont l'avenant n°3 a été signé en août 2013 suite à l'approbation du Conseil Municipal le 12 juillet 2013.

Ces opérations, dont les travaux préalables ont débuté durant l'été 2013 et qui doivent se poursuivre en 2014, ont pour objectif le désenclavement et la revalorisation de l'image du quartier.

La requalification des avenues Wichita et de la Marne, axes majeurs du quartier, comprendra la reprise des voiries et des cheminements piétons, l'enfouissement des réseaux, l'embellissement paysager et un nouveau dispositif d'éclairage public.

La création de la voie de désenclavement reliant les avenues Wichita et Rouget de Lisle, contribuera à l'amélioration du maillage urbain du quartier et à la revalorisation du secteur du centre commercial Marie Stuart.

Afin d'assurer le programme de travaux de voiries susmentionnés, la S.E.M.D.O., en tant que maître d'ouvrage délégué, a lancé un marché à procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics. Cette consultation est décomposée en 3 lots :

- lot n°1 – V.R.D. ;
- lot n°2 – éclairage public ;
- lot n°3 – espaces verts.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution pondérés définis à l'article 5 du règlement de consultation, à savoir :

1/ Prix pondération 60 % noté sur 10 points ;

2/ Qualité technique de l'offre jugée sur le mémoire tel que demandé au règlement ; pondération 40 % noté sur 10 points décomposés suivant les sous-critères suivants :

- Programme d'exécution des ouvrages avec phasage détaillé du chantier : noté sur 3 points ;
- Qualités et performances des matériaux et matériels et fournitures de végétaux proposés au C.C.T.P. : noté sur 3 points ;
- Notice sur la sécurité du chantier : noté sur 1 point ;

- Mesures prises visant à la protection de l'environnement : noté sur 3 points.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif aux travaux de requalification des avenues Wichita et de la Marne et de création de la liaison Wichita-Rouget de Lisle à passer :

- pour le lot n° 1 : V.R.D., avec la société EIFFAG E T.P. pour un montant de 2 079 986,44 € T.T.C. ;
- pour le lot n° 2 : éclairage public, avec la société CITEOS pour un montant de 247 206,02 € T.T.C. ;
- pour le lot n° 3 : espaces verts, avec la société RICHARD pour un montant de 381 415,98 € T.T.C. ;

2) conformément aux dispositions de l'article 9 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, autoriser la S.E.M.D.O. à signer et exécuter les marchés dans le cadre des missions de mandataire qui lui sont confiées ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, chapitre 23, fonction 824, articles 2315, 238, opérations 09A45118 et 09A45122, service gestionnaire UURU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Réalisation des aménagements et équipements. Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O.**

**M. CARRE** – *Il s'agit d'un avenant à la convention de mandat. Je voudrais juste en profiter pour dire au Conseil Municipal qu'aujourd'hui, en ce moment même, se discute un projet de loi sur la politique de la Ville. Dans ce cadre là, est proposé un A.N.R.U. 2, que je pense qu'il sera important de soutenir avec l'ensemble des collectivités locales. Ce sera le même principe d'une agrégation de l'ensemble des acteurs sur le terrain avec l'Etat et les bailleurs sociaux en plus.*

*La différence avec le G.P.V., c'est qu'il y avait une structure urbaine qui faisait que l'on pouvait intervenir d'un coup, avec les résultats spectaculaires que tout le monde connaît aujourd'hui. Sur l'Argonne, ce n'est pas la même chose, on n'est pas clos, on est sur une logique urbaine qui n'est pas structurée de la même façon. D'ailleurs, on n'est pas non plus sur les mêmes problématiques en âge, en tissu sociologique, etc. C'est un travail de long terme, je l'avais dit lors de la présentation de la C.T.A. dont on parle aujourd'hui, j'en suis convaincu, en espérant que les financements de l'A.N.R.U. 2 suivront. Je pense qu'il faudra que l'on candidate pour que l'Argonne soit parmi les programmes concernés par cette A.N.R.U. 2, il y en aura à peu près 3 fois moins que dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain, ce qui est d'ailleurs assez logique, parce qu'il a été efficace sur bien des territoires. Tout ce que l'on voit aujourd'hui sur l'Argonne, je reprends ce que disaient MM. CHAPUIS et POISSON, est une première étape. Cela avance bien, j'en suis le premier content, mais il y aura une deuxième phase à engager. C'est un travail de long terme, c'est surtout là-dessus que je voulais insister. Autant sur la Source, on pouvait marquer un choc et puis refaire en sorte que l'ensemble du quartier reprenne confiance dans l'avenir, autant sur l'Argonne, ce sera un travail long, me semble-t-il.*

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS, c'est à vous.*

**M. CHAPUIS** – *Juste une demande de précision. En fait, dans cette délibération, on fait mention d'une augmentation du coût des opérations de 22 millions d'euros, on passe de 62 à 84 millions. Je sais que d'autres opérations viennent s'ajouter à cette enveloppe, je ne vais pas polémiquer là-dessus. Je voudrais juste avoir des précisions sur ces aménagements supplémentaires qui ont été intégrés dans cette enveloppe.*

**M. CARRE** – *On va en parler dans les délibérations qui suivent. Des opérations supplémentaires ont été rajoutées, d'autres ont été différées et vont s'inscrire dans l'A.N.R.U. 2 parce qu'elles sont moins mures. On récupère les crédits pour les injecter dans des opérations qui sont plus ambitieuses, par exemple, l'équipement Stenwick qui est plus ambitieux que ce qui a été porté initialement dans la convention, du fait d'avoir rajouté la partie sportive et accrue la partie culturelle, etc. Tout cela correspond à ce que l'on a décidé, très nombreux dans cette salle ici, lors des réunions avec les habitants du quartier. Donc, on a reclassé des crédits. De même, des éléments sur lesquelles la S.E.M.D.O. a été mandatée sont devenus plus importants, ce qui explique que son mandat augmente.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2011, la Mairie a délégué à la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.), dans le cadre d'une convention de mandat, des aménagements et équipements inscrits à la Convention Territoriale de l'Argonne. Le marché a été notifié le 21 décembre 2011.

Lors de la conclusion de l'avenant n° 3 à la Convention Territoriale de l'Argonne en août 2013 suite à l'approbation du Conseil Municipal le 12 juillet 2013, la maquette financière a fait apparaître une augmentation du coût total des opérations passant de 55 M€ H.T. soit 62,6 M€ T.T.C. à 74,7 M€ H.T. soit 84,6 M€ T.T.C. Cette augmentation concerne, principalement, les opérations de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais à hauteur de 14,8 M€ T.T.C. et de la Mairie à hauteur de 5,4 M€ T.T.C.

En conséquence, la participation de la Mairie a été réajustée et passée de 11 763 966 € H.T. à 15 703 975 € H.T.

Ces évolutions doivent être reprises dans la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. Il est dès lors proposé à l'occasion d'un avenant n° 1 d'augmenter l'enveloppe des travaux passant d'un montant de 14 844 448 € H.T. soit 17 753 961 € T.T.C. à 17 669 299 € H.T. soit 21 132 482 € T.T.C.

La rémunération attribuée à la S.E.M.D.O. qui s'ajoute à ces montants est de 962 000 € H.T. soit 1 150 552 € T.T.C. (tranches ferme et conditionnelles) et reste inchangée selon les conditions prévues à la convention de mandat. La ventilation par opération est quant à elle actualisée et annexée à l'avenant.

Par ailleurs, l'achèvement des travaux est désormais fixé à décembre 2017, date liée à la prorogation de la convention A.N.R.U.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n° 1 à la convention à passer avec la S.E.M.D.O. pour la réalisation des aménagements et des équipements dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal des exercices concernés, fonction 824, article 238, opérations 09A451, service gestionnaire UURU ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'attribution de fonds de concours passée avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ont signé, le 20 février 2012, une convention d'attribution de fonds de concours pour la période 2011/2014 portant sur la réalisation des opérations de désenclavement suivantes, inscrites dans la Convention Territoriale de l'Argonne :

- le maillage à l'arrière du centre commercial Marie Stuart ;
- le désenclavement du Clos Boudard ;
- la création de la voie des écoles.

Ce fonds de concours comporte deux tranches de versement, dont une première tranche de 1 160 000 € sur la période 2011-2014.

Des modifications liées au calendrier et au coût prévisionnel des opérations nécessitent aujourd'hui d'ajuster la programmation de ce fonds de concours.

Ainsi, les travaux de requalification des avenues Wichita et de la Marne et la création d'une nouvelle voie à l'arrière du centre commercial Marie Stuart participant au désenclavement du quartier, sont les prochains travaux devant bénéficier en priorité de ce fonds de concours, ce qui rend nécessaire un avenant à ladite convention.

Conformément aux modalités de versement de la convention de fonds de concours, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a aujourd'hui versé à la Mairie 470 596 €.

Afin d'honorer la totalité des engagements financiers de ladite convention à hauteur de 1 160 000 €, le solde d'un montant de 689 404 € sera versé selon le calendrier suivant :

- d'ici fin 2013 : 344 702 € à la production des ordres de services pour :
  - o la création d'une nouvelle voie de maillage à l'arrière du centre commercial Marie Stuart,
  - o la requalification des avenues Wichita et de la Marne.
- 2014 : 344 702 € dans le cadre des inscriptions budgétaires 2014 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et sur production des facturations relatives aux travaux précités.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours passée avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention ;**

**3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal des exercices concernés, fonction 824, article 13251, opérations 09A45118, 09A45122, service gestionnaire UURU ».**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 23 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Démolition de 14 logements sociaux situés rue Camille Saint Saëns. Dossier d'intention de démolir.**

**M. CARRE** – *Il s'agit de demander l'autorisation de démolir 14 logements qui, aujourd'hui, sont inoccupés. Ce projet a nécessité beaucoup d'heures de réunions pendant 10 ans. Ce sont des bâtiments qui étaient quasiment neufs en 2001, mais murés, parce qu'ils étaient occupés par des membres du groupe qui s'appelaient « force de frappe », qui avaient pris possession de 2 bâtiments, celui là qui est à côté de la tour Munster - pour ceux qui connaissent un peu le secteur - et puis, d'autres bâtiments qui sont en face de Couperin, juste à côté du commissariat de l'Argonne. Ces deux ensembles de bâtiments étaient tous murés, ayant été squattés et captés par ce groupe « force de frappe », qui avait décidé, à l'époque, de condamner ces bâtiments. S'agissant de ceux qui étaient en face de Couperin, j'ai estimé, avec le directeur de l'époque et avec le soutien du Maire et de l'équipe, qu'il n'était pas admissible qu'ils restent dans cette situation. On a fait ce qu'il fallait, cela a été extrêmement dur de les récupérer - cela a été un de mes premiers souvenirs d'élus - mais depuis, ils sont occupés sans beaucoup de difficultés et tout se passe très bien.*

*En revanche, pour les autres, on n'a jamais réussi à les faire réoccuper. Puis, on a eu plusieurs projets qui, chaque fois, ont avorté parce que la structure du bâtiment elle même, était extrêmement onéreuse. Aujourd'hui, la solution la plus « rentable » - parce qu'on paye de la taxe foncière sur ces bâtiments vides - est de les démolir. Aujourd'hui, je m'y suis résolu parce qu'on a tout un ensemble urbain : il y a la tour Marie Stuart, il y a les autres bâtiments qui vont être démolis - on l'a déjà acté au cours de délibérations précédentes - puis, il y a ce bâtiment qui se retrouve devant une rue qui doit être construite à l'arrière du centre Marie Stuart. Pour ceux qui ne connaissent pas, je comprends que ce soit un peu compliqué, mais ceux qui connaissent, doivent s'y retrouver.*

*A partir de là, on doit pouvoir recomposer tout l'ensemble urbain et desserrer aussi le centre commercial qui en aura besoin après sa requalification qui va commencer au tout début de l'année prochaine. Tout cela fait un ensemble, c'est pour cela que j'ai été finalement d'accord pour que l'on engage cette démolition parce que cela ne m'amuse pas du tout de démolir du patrimoine.*

**M. le Maire** – *Merci, M. CARRE. Y-a-t-il des remarques ? M. RICOUD, vous avez la parole.*

**M. RICOUD** – *Je présume qu'il est prévu de construire le même nombre...*

**M. CARRE** – *Dans les conventions A.N.R.U., et à Orléans, puisqu'elle est quasiment la seule ville de la Région Centre qui pratique de cette manière, on reconstruit autant de logements que l'on démolit. En revanche, ce que l'on reconstruit sur place, ce n'est pas forcément du logement social. Cela peut être d'autres types. Si je reprends la Source, on a construit de l'accession au milieu du logement social, on a diversifié l'habitat. Toutefois, on a reconstruit ailleurs autant de logements sociaux que l'on en avait démolis au sein de la Source. Là, c'est le même principe. Je pense notamment que sur l'Argonne, il faudra aussi offrir des capacités à l'accession sociale à la propriété dans la mesure où il y a un certain nombre d'habitants, de locataires, mais pas que des locataires, qui ont envie de s'inscrire dans un parcours résidentiel et qui, évidemment, le peuvent. Cela fera partie de la diversification de l'habitat qui, à mon avis, sera bienvenue dans ce secteur Couperin qui me paraît quand même très dense en termes de logements sociaux.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« Le rythme du projet de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne mis en place dès la signature de la convention en février 2008 s'accélère et s'engage dans une phase opérationnelle.*

*C'est dans ce contexte qu'une réflexion avec l'ensemble des partenaires de la convention a été menée sur le devenir du bâtiment situé 9 et 11 rue Camille Saint Saëns, résidence Wichita, comportant 14 logements.*

*La démolition de cet immeuble est apparue comme un scénario permettant de libérer une entité foncière et ouvrant une perspective sur l'intérieur de la résidence de la Borde aux Mignons et le*

long du boulevard Marie Stuart. Cette démolition s'ajoute à celle des deux immeubles de 54 logements, situés aux 2, 4, 6, 8, 10 et 12 rue César Franck, d'ores et déjà inscrite dans l'avenant n°3 à la convention A.N.R.U. approuvée par le Conseil Municipal le 12 juillet 2013.

Par ailleurs, la remise en état de ce bâtiment mobiliserait des coûts importants, sans pour autant assurer une garantie de location.

Conformément à la circulaire du 15 novembre 2001 relative au financement des démolitions de logements locatifs sociaux, la Mairie est sollicitée par les services de l'Etat pour un avis sur le dossier d'intention de démolir déposé le 26 septembre 2013 par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) émettre un avis favorable sur le projet de démolition de 14 logements sociaux situés 9 et 11 rue Camille Saint Saëns, résidence Wichita, présenté par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant à communiquer cet avis aux services de l'Etat et effectuer toutes les démarches nécessaires ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 24 – Requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes. Lot n°1 - V.R.D. et lot n°4 – éclairage et mise en lumière. Approbation d'avenants.**

**M. CARRE** – *Il s'agit d'un avenant supplémentaire qui, j'insiste à l'avance, n'entraîne aucune augmentation du budget. En effet, c'est pris sur les imprévus et c'est conforme à ce que je vous ai déjà dit sur l'avenant précédent, on est bien dans l'enveloppe de 11,2 millions T.T.C., maîtrise d'œuvre et travaux inclus dont environ 8 millions sur les travaux.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 25 janvier 2013, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux relatif à la requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes dont le lot n°1 – V.R.D. passé avec la société EUROVIA. Suite à des sujétions techniques imprévues, un avenant de 249 777,73 € T.T.C. a porté le montant initial du marché à 7 239 129,37 € T.T.C.

Dans le cadre de l'exécution du marché, il a été constaté une moins-value de 169 831,35 € T.T.C. correspondant à des quantitatifs réajustés. Cependant, des imprévus de chantier, des améliorations du projet et des demandes complémentaires engendrent des dépenses supplémentaires à hauteur de 269 514,21 € T.T.C., ce qui porte donc la plus-value de l'avenant à 99 682,86 € T.T.C.

En conséquence, le montant initial du marché est porté de 6 989 351,64 € T.T.C. à 7 338 812,23 € T.T.C.

Par délibération du 15 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux relatif à la requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes notamment le lot n°4 – éclairage public passé avec la société CITEOS pour un montant de 827 476,92 € T.T.C.

Dans le cadre de l'exécution du marché, il a été constaté une moins-value de 30 822,51 € T.T.C. correspondant à des quantitatifs réajustés. Cependant, des améliorations du projet et des demandes complémentaires engendrent des dépenses supplémentaires à hauteur de 70 609,09 € T.T.C., ce qui conduit à une plus-value de 39 786,58 € T.T.C. Le montant du marché est porté à 867 263,50 € T.T.C.

L'ensemble de ces coûts supplémentaires ne modifie pas l'enveloppe financière globale allouée à l'opération de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes, maintenue au montant de 11,2 M€ T.T.C. Ces coûts s'imputent, en effet, sur les lignes d'imprévus et autre travaux du coût global prévisionnel.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver l'avenant n°2 au marché relatif à la requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes - lot n°1 - V.R.D - fourniture et pose de pierres naturelles – terrassement – assainissement réseaux, passé avec la société EUROVIA en plus-value portant le montant du marché de 7 239 129,37 € T.T.C. à 7 338 812,23 € T.T.C. ;

2) approuver l'avenant n°1 au marché relatif la requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes - lot n°4 - éclairage et mise en lumière passé avec la société CITEOS en plus-value portant le montant du marché de 827 476,92 € T.T.C. à 867 263,50 € T.T.C. ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 2315, opération 10A491, service gestionnaire UUAM ».

ADOPTÉ PAR 51 VOIX CONTRE 3

N° 25 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

**M. CARRE** – *C'est la délibération habituelle. J'en profite pour dire à M. LEBRUN que je suis assez surpris et je suis prêt à regarder la situation de la personne qui serait en surendettement du fait exclusivement...*

*(réaction de M. LEBRUN hors micro)*

**M. CARRE** – *Il ne faut pas confondre les faits générateurs parce que c'est trop grave d'accuser une politique publique d'entraîner des personnes individuelles en difficulté. Cela s'appelle de l'amalgame et ce n'est pas bien. En revanche, ce que je peux dire - parce que j'ai encore eu une situation cette semaine – sur les situations dont on est tous d'accord, où les personnes ne peuvent pas s'engager dans des travaux, y compris en copropriété, on est extrêmement attentif et on lève le pied. Mais elles tiennent sur les doigts des 2 mains par rapport aux centaines et aux centaines de ravalements qui ont été engagés dans la ville et aux centaines de copropriétaires qui s'y sont engagés.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'octroi de subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 82 814 € au titre de l'année 2014 sous réserve du vote du budget correspondant ;**

**2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;**

**4) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».**

**ADOPTÉ PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 22 novembre 2013

## PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Adresses	Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
	Propriétaires ou Syndic		Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
106 rue de Bourgogne (2 façades)			10 589		10 589
12 rue des Trois Maries (façade)			10 171	805	10 976
12 rue des Trois Maries (porche mitoyen)			4 565	4 564	9 129
26 rue de Coulmiers (façade + pignon)			20 033		20 033
5 rue Etienne Dolet (2 façades)			9 120		9 120
61 Fbg St Vincent (2 façades)			22 967		22 967
			<b>TOTAL</b>		<b>82 814</b>

N° 26 – **Quartier Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Déclassement et cession au riverain d'un espace public.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a réalisé en régie le lotissement communal du Champ Chardon, opération autorisée par arrêté du 2 mai 1990. L'acquisition de certaines emprises foncières est intervenue par suite d'une procédure d'expropriation, avec une ordonnance du 16 mars 1988.

L'îlot ainsi aménagé comporte des lots avec pavillons desservis par l'impasse du Livouet, se prolongeant par un espace vert ayant par ailleurs une fonction de cheminement piétonnier à l'arrière des lots à usage d'activité.

M. et Mme X, propriétaires riverains au « XX », ont sollicité le déclassement partiel d'une partie de pelouse. La division est compatible avec l'autorisation d'accès consentie à titre précaire et révocable à d'autres propriétaires riverains pour un accès secondaire.

La superficie à déclasser provient pour 64 m<sup>2</sup> de la division de la parcelle cadastrée section BZ n°678, issue de la parcelle BZ 318 acquise suivant ordonnance d'expropriation en date du 16 mars 1988, publiée le 24 mai 1988, BHO Volume 6132 n° 13, et pour 5 m<sup>2</sup> d'une parcelle nouvellement cadastrée section BZ n° 1027 trouvant son origine de propriété dans une acquisition amiable des Consorts RUET, suivant un acte du 6 janvier 1987, publié le 5 mars 1987, BHO 5349 n°9.

Afin de respecter les orientations d'aménagement du lotissement communal et le plan de composition initiale, le dossier déposé au rang des minutes du notaire par acte du 19 mai 1990, publié le 1<sup>er</sup> juin 1990, volume 1990P n° 3519, les charges contractuelles sont imposées au futur acquéreur, à savoir :

- Servitude non aedificandi, fonds dominant parcelles cadastrées section BZ n° 1025 et 1026 ainsi que le surplus du domaine public, contribuant ainsi à préserver une transparence visuelle, sans compromettre la sécurité du cheminement.

- Prescriptions relatives à la clôture susceptible d'être implantée : de type ajourée, d'une hauteur maximale de 1,20 m, avec des éventuels arbres ou arbustes taillés à cette même hauteur maximale, éventuels aménagements de type bassin ou espaces de stationnement non couverts autorisés.

La valeur vénale a été fixée par avis de France Domaine en date du 8 août 2013 à un prix de 30 € le m<sup>2</sup>, eu égard aux contraintes du site, auquel s'ajoutent le remboursement des frais de géomètre arrêté à 741,52 € T.T.C. et les frais de réaménagement du surplus de l'espace public forfaitisés à 940 €. Les frais de l'acte notarié, émoluments et droits fiscaux, sont en sus et à la charge de l'acquéreur.

Conformément aux dispositions des articles L. 12-6 et R. 12-6 et 7 du Code de l'Expropriation, l'ayant-droit du propriétaire exproprié bénéficie d'un droit préférentiel de rétrocession, c'est-à-dire de rachat prioritaire, pendant un délai de 30 ans en cas de revente même partielle par l'autorité expropriante.

Par courrier du 16 octobre 2013, M. X, représentant Mme X, y a renoncé expressément.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et considérant la désaffectation matérielle à tout usage du public de l'emprise de 69 m<sup>2</sup> définie sur le plan ci-joint, décider de constater sa désaffectation ;**

**2) prononcer consécutivement son déclassement du domaine public communal. Cette décision est motivée par la possibilité de modifier la consistance de l'espace vert, sans dénaturer la qualité paysagère de l'ensemble de l'îlot, eu égard aux contraintes d'usage qui seront imposées**

au futur acquéreur ; cette décision de déclassement a un caractère exécutoire après la publication de la transmission en Préfecture de la délibération au titre du contrôle de légalité ;

3) décider de céder à M. et Mme X cette emprise déclassée correspondant aux parcelles cadastrées section BZ n°1024 pour 64 m<sup>2</sup> et BZ n°1 027 pour 5 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 30 € le m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutent le remboursement du réaménagement du surplus de l'espace public et les frais de géomètre, ainsi que les frais et émoluments ;

4) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié consécutif, avec les conditions particulières, notamment la servitude non aedificandi permettant de garantir le maintien de la cohérence paysagère dans l'ensemble de l'îlot ;

5) imputer la recette correspondant au prix principal et au remboursement des frais de géomètre sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 775, opération 10A187, Service gestionnaire UUFC ; les frais de réaménagement de l'espace public fixés à 940,02 € sont inscrits au budget de la Mairie, fonction 823, article 70878, Service Gestionnaire PGEP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Taxe Locale d'Équipement. Remise gracieuse de pénalités de retard. Approbation.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La délivrance des autorisations d'occupation des sols a donné lieu jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2012, à la perception de diverses taxes d'urbanisme et notamment la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.), liquidée par la Direction Départementale des Territoires et recouvrée par le Trésor Public. Le paiement de cette taxe est assorti de pénalités de retard en cas de non règlement dans les délais impartis (12 et 24 mois).

Conformément aux dispositions de l'article L 251 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales au profit desquelles est perçue la T.L.E. peuvent accorder la remise gracieuse des pénalités appliquées au pétitionnaire.

Il est rappelé que la remise gracieuse est subordonnée au paiement intégral des taxes et ne porte que sur les pénalités de retard.

La présente demande de remise gracieuse concerne le permis de construire n°45 234 11 B007 délivré à M. X. Le montant des pénalités de retard s'élève à 189 € et cette situation est liée à une erreur d'adressage de l'avis.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) **accorder la remise gracieuse des pénalités de retard concernant la Taxe Locale d'Équipement relative au permis de construire n°45 234 11 B007 délivré à M. X pour un montant de 189 € ;**

2) **déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires ;**

3) **imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Rénovation des devantures commerciales et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal, par délibération du 26 octobre 2012, a défini les modalités d'attribution de subventions aux commerces de centre-ville pour la rénovation de leurs devantures commerciales.

Ce dispositif de soutien au commerce de centre-ville fait suite au programme F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) financé en partenariat avec l'Etat, qui a permis notamment le financement de près de 90 commerces depuis 2005.

Cette opération de soutien aux devantures commerciales contribue à requalifier le bâti du centre-ville parallèlement au ravalement des façades et à la requalification des espaces publics. Cet accompagnement à la rénovation des boutiques participe au renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville.

Les subventions, calculées à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes, sont plafonnées à 10 000 € pour des travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales.

Dans ces conditions et compte tenu du respect des conditions d'éligibilité, le dossier de l'établissement suivant est retenu pour bénéficier de ce dispositif :

- S.A.S. BAOBAB COFFEE, rue des Halles.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- 1) approuver la convention à passer avec la S.A.S. BAOBAB COFFEE ;**
- 2) approuver l'octroi à ce commerce d'une subvention de 995 €, conformément au tableau ci-annexé au titre de 2013 ;**
- 3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention et tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**
- 4) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Mairie, UPCO, fonction 94, article 20422, programme 04C316 ».**

ADOPTÉ PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2013**

**RENOVATION DEVANTURES ET ENSEIGNES**

Attribution d'une subvention

Répartition :

Subvention accordée : 20 % du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €

DOSSIERS	Montant subventions (en €)	Montant des travaux éligibles (H.T)
<b>SAS BAOBAB COFFEE rue des Halles</b>	995 €	4 974 €
<b>TOTAL</b>	<b>995 €</b>	<b>4 974 €</b>

N° 29 – **Indemnisation exceptionnelle des commerçants riverains du chantier de la Place du Martroi. Approbation d'une transaction avec la S.A.R.L. l'Orléane.**

**M. FOUSSIER** – *Je rappelle que les modalités d'éligibilité avaient été délibérées au mois de juillet. Chaque demande d'indemnisation a fait l'objet d'une analyse sur la base de critères fixés par la jurisprudence administrative avec un dommage qui doit être actuel, certain et direct. Je précise que chaque dossier est étudié par un expert comptable indépendant qui a instruit chaque demande.*

*Aujourd'hui, il s'agit d'indemniser la S.A.R.L. l'Orléane - la Mie Câline, de la somme de 30 000 €.*

**M. le Maire** – *M. LEBRUN, la parole est à vous.*

**M. LEBRUN** – *On était déjà intervenu à ce sujet, j'avais demandé qu'il y ait une pause concernant les travaux en centre-ville. J'ai l'impression que l'on avait été un petit peu entendu.*

*Sur la question de l'indemnisation, effectivement il y a une perte du chiffre d'affaires qui peut être, entre autre, du fait des travaux. Demain, la requalification de la place du Martroi, peut-être qu'elle va rapporter de l'argent aux commerçants aussi. Est-ce qu'on va étudier cela ?*

**M. le Maire** – *Ecoutez, d'abord, on le souhaite. En effet, c'est de l'activité et c'est bon pour tout le monde. Je remercie M. FOUSSIER parce qu'il a vraiment suivi cette situation au jour le jour, on peut le dire. Maintenant, on a, notamment sur les restaurateurs et d'autres commerces, des difficultés bien réelles. Nous avons considéré que, de manière exceptionnelle comme on l'a expliqué, la solidarité devait jouer. A quelle hauteur doit-elle jouer ? C'est toujours la question qui se pose. Nous avons fixé des règles extrêmement claires qui ont été appliquées. On propose cette indemnisation. Il est vrai que dans les chiffres, pour certains dont nous pouvons disposer, la perte est lourde. Alors, est-ce qu'elle sera compensée par la suite ? Nous l'espérons. En effet, parmi tous les objectifs recherchés, cela en fait partie. Nul ne peut le dire aujourd'hui. Mais là, encore une fois, d'une manière exceptionnelle, il nous paraissait logique de procéder à cette indemnisation. Des dossiers que j'ai pu voir, et des personnes que j'ai pu rencontrer, je vous assure que pour certains, ils ont été dans une situation vraiment difficile, délicate. Je considère que c'est de notre devoir que de les aider. Comme je veux que cela soit fait en toute transparence, je vous propose évidemment ces délibérations au Conseil Municipal.*

*M. FOUSSIER, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?*

**M. FOUSSIER** – *Je confirme qu'il y a des situations difficiles, qu'il y a eu des grosses pertes de chiffres d'affaires et des grosses pertes de marge avec même des difficultés et des personnes qui ont dû se séparer de personnel. Effectivement, je souhaite que, maintenant que la place se termine - puisqu'on va pouvoir la récupérer dès demain - leurs chiffres reprennent et qu'ils rétablissent un certain niveau qu'ils ont vraiment perdus.*

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a engagé la requalification de la place du Martroi, place majeure du centre-ville, afin de renforcer son attractivité et contribuer au développement commercial de la capitale régionale.

Le chantier a été conduit de façon à optimiser les délais de réalisation et limiter les nuisances pour les commerçants riverains. Tous les efforts ont été réalisés par les entreprises pour faciliter les circulations et l'accessibilité.

Par délibération du 12 juillet 2013, le Conseil Municipal a toutefois approuvé la mise en place d'un dispositif d'indemnisation exceptionnel pour les commerçants riverains de la place du Martroi et des rues adjacentes. L'objectif de cette procédure est de proposer une alternative à un recours contentieux pour indemniser les commerçants ayant effectivement subi un dommage du fait de ces travaux.

Les modalités d'éligibilité des demandes d'indemnisation des commerçants et les règles de

calcul des indemnisations ont, par suite, été strictement définies par cette délibération du 12 juillet 2013.

Chaque demande d'indemnisation fait l'objet d'une analyse sur la base des critères fixés par la jurisprudence administrative, le dommage, pour être indemnisé devant être actuel, certain, direct, spécial et anormal. De plus, un expert comptable indépendant a instruit chaque demande pour déterminer le montant d'indemnisation.

Mme X, représentant la S.A.R.L. l'Orléane, a déposé le 30 octobre 2013 un dossier de demande d'indemnisation dans le cadre posé par cette délibération.

L'établissement sous le nom commercial « La Mie Câline », est situé 35 place du Martroi à Orléans, soit dans le périmètre géographique déterminé par la délibération du 12 juillet 2013. Il présente une perte d'exploitation de 76 948 € pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 30 septembre 2013.

L'analyse du dossier par l'expert indépendant confirme le montant de la perte d'exploitation de la S.A.R.L. l'Orléane sur la période considérée.

En conséquence, les parties ont décidé de procéder à un règlement amiable de ce préjudice. Il est convenu que la Mairie effectuera, dans un délai de 30 jours après que la présente délibération soit devenue exécutoire, un règlement à la S.A.R.L. l'Orléane d'un montant de 30 000 € pour solde de tout compte, par application de la délibération du 12 juillet 2013.

En contrepartie, la société s'engage à ne pas demander quelque indemnité supplémentaire liée aux travaux de la place du Martroi, et renonce à intenter tout recours contentieux en lien avec ceux-ci.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la transaction à passer avec la S.A.R.L. l'Orléane, portant notamment sur le versement par la Mairie d'une indemnité exceptionnelle à ladite société d'un montant de 30 000 € et sur la renonciation à recours corollaire de cette société ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Mairie, service gestionnaire UPCO, fonction 824, article 678, programme 10A491 ».**

ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 30 – **Indemnisation exceptionnelle des commerçants riverains du chantier de la Place du Martroi. Approbation d'une transaction avec la S.A.R.L. Nina et Jean.**

**M. FOUSSIER** – *Il s'agit de l'indemnisation de la S.A.R.L. Nina et Jean qui est la pizzeria l'Arlequin, d'un montant de 13 500 €.*

**M. le Maire** – *M. MARTIN, vous avez la parole.*

**M. MARTIN** – *On en a parlé avec M. FOUSSIER, il faut simplement regarder la situation juridique de cette société. Si elle est en redressement judiciaire...*

**M. FOUSSIER** – *Je confirme que cette société est en redressement judiciaire depuis une dizaine de jours.*

**M. MARTIN** – *On ne peut pas verser une indemnité pour couvrir le passif antérieur qui est gelé à la date du dépôt de bilan. C'est une indemnité pour exploiter, on est d'accord. Donc, il faut regarder cet aspect juridique.*

**M. FOUSSIER** – *C'est une indemnité qui doit l'aider à sortir et qui doit venir dans sa période de redressement judiciaire.*

**M. MARTIN** – *Mais il faut regarder ce point juridique.*

**M. FOUSSIER** – *D'accord.*

**M. le Maire** – *Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération sous les réserves indiquées par M. MARTIN et que cela figure au procès-verbal.*

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a engagé la requalification de la place du Martroi, place majeure du centre-ville, afin de renforcer son attractivité et contribuer au développement commercial de la capitale régionale.

Le chantier a été conduit de façon à optimiser les délais de réalisation et limiter les nuisances pour les commerçants riverains. Tous les efforts ont été réalisés par les entreprises pour faciliter les circulations et l'accessibilité.

Par délibération du 12 juillet 2013, le Conseil Municipal a toutefois approuvé la mise en place d'un dispositif d'indemnisation exceptionnel pour les commerçants riverains de la place du Martroi et des rues adjacentes. L'objectif de cette procédure est de proposer une alternative à un recours contentieux pour indemniser les commerçants ayant effectivement subi un dommage du fait de ces travaux.

Les modalités d'éligibilité des demandes d'indemnisation des commerçants et les règles de calcul des indemnisations ont, par suite, été strictement définies par cette délibération du 12 juillet 2013.

Chaque demande d'indemnisation fait l'objet d'une analyse sur la base des critères fixés par la jurisprudence administrative, le dommage, pour être indemnisé devant être actuel, certain, direct, spécial et anormal. De plus, un expert comptable indépendant a instruit chaque demande pour déterminer le montant d'indemnisation.

M. X, représentant la S.A.R.L. Nina et Jean, restaurant « l'Arlequin », a déposé le 9 octobre 2013 un dossier de demande d'indemnisation dans le cadre posé par cette délibération.

L'établissement est situé 4 rue d'Illiers à Orléans, soit dans le périmètre géographique déterminé par la délibération du 12 juillet 2013. Il présente une perte d'exploitation de 27 000 € pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 31 juillet 2013.

L'analyse du dossier par l'expert indépendant confirme le montant de la perte d'exploitation de la S.A.R.L. Nina et Jean sur la période considérée.

En conséquence, les parties ont décidé de procéder à un règlement amiable de ce préjudice. Il est convenu que la Mairie effectuera, dans un délai de 30 jours après que la présente délibération soit devenue exécutoire, un règlement à la S.A.R.L. Nina et Jean d'un montant de 13 500 € pour solde de tout compte, par application de la délibération du 12 juillet 2013.

En contrepartie, la société s'engage à ne pas demander quelque indemnité supplémentaire liée aux travaux de la place du Martroi, et renonce à intenter tout recours contentieux en lien avec ceux-ci.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la transaction à passer avec la S.A.R.L. Nina et Jean, portant notamment sur le versement par la Mairie d'une indemnité exceptionnelle à ladite société d'un montant de 13 500 € et sur la renonciation à recours corollaire de cette société ;**

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction au nom de la Mairie ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Mairie, service gestionnaire UPCO, fonction 824, article 678, programme 10A491 ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 31 – **Salon de l'Etudiant. Participation de la Ville.**

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La société « L'Etudiant » organise, le samedi 1<sup>er</sup> février 2014, au Parc des Expositions, le « Salon de l'Etudiant ». Comme chaque année, la Mairie souhaite y participer avec la tenue d'un stand regroupant le Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation et la Mission Jeunesse.

La Mairie présentera sur son stand l'aboutissement de l'aménagement du bâtiment Dupanloup en Centre International Universitaire pour la Recherche, sa Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (J.A.N.E.), ainsi que les actions menées par la Mission Jeunesse.

Le montant des frais pour la location d'un stand de 45 m<sup>2</sup> à un emplacement préférentiel situé à l'entrée du salon, accompagné d'un plan de communication sur l'événement, s'élève à 13 755,20 € T.T.C.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver le montant de la participation de la Mairie au Salon de l'Etudiant 2014, à hauteur de 13 755,20 € T.T.C. sous réserve du vote du budget correspondant ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie 2014, fonction 24, opération 04B266, service gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

N° 32 – **Installation classée pour la protection de l'environnement. Déchetterie sud-est de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Avis à émettre.**

**Mme BARRUEL** – *Il s'agit d'un avis à émettre pour que la société VEOLIA PROPLETE puisse exploiter la déchetterie de la Communauté d'Agglomération qui est située sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Nous devons émettre cet avis parce que nous sommes situés dans le kilomètre autour de cette déchetterie.*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, c'est à vous.*

**M. RICOUD** – *Je voudrais poser une question à M. LEMAIGNEN sur les problèmes de déchetteries. Je vous ai envoyé un mail par rapport aux problèmes que rencontrent les personnes âgées qui n'ont pas de moyen, qui n'ont pas de véhicule pour évacuer leurs déchets verts. Je sais que ce sujet est en réflexion. Je voudrais savoir si l'on ne pourrait pas essayer de la mettre en place sur notre commune.*

**M. le Maire** – *C'est plus qu'une réflexion. M. LEMAIGNEN, c'est à vous.*

**M. LEMAIGNEN** – *On a voté hier, en Conseil de Communauté, l'extension de ce système de collecte des déchets verts pour les personnes handicapées et de plus de 75 ans à toutes les communes de l'Agglomération.*

*(exclamation de M. RICOUD)*

**M. le Maire** – *C'est une très bonne mesure. Je vous consulte sur le point 32.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Une enquête publique est ouverte, du 18 novembre au 20 décembre 2013, concernant la demande de la Société SOCCOIM-VEOLIA PROPLETE, dont le siège social est situé à Chaingy, qui souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter la déchetterie sud-est de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-en-Val (régularisation administrative) avenue du Parc Floral.

Le rayon d'affichage étant de 1 km, la commune d'Orléans est incluse dans le périmètre et le Conseil Municipal est donc appelé à émettre un avis.

## I / PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La déchetterie sud-est de Saint-Cyr-en-Val fait partie d'un ensemble constitué de 6 déchetteries qui couvrent les besoins de la population de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». La présente demande fait suite à des modifications apportées au site (augmentation de la surface de 367 m<sup>2</sup>).

La société SOCCOIM-VEOLIA PROPLETE, dans le cadre de l'exploitation de la déchetterie est certifiée ISO 14001 V2004 pour son système de management de l'environnement.

## II / IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

L'établissement se situe sur la commune de Saint-Cyr-en-Val, à la limite d'Orléans La Source et du parc Floral. Les habitations les plus proches sont à environ 350 m sur la commune de Saint-Cyr-en-Val.

L'activité a les impacts suivants :

### Les eaux :

L'alimentation en eau potable se réalise à partir du réseau d'adduction de la commune de Saint-Cyr-en-Val. Le volume consommé par an est de 20 m<sup>3</sup>. Cette eau est uniquement utilisée pour les installations sanitaires.

Les eaux sanitaires du site sont chargées de matières organiques. Ces eaux sont rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune de Saint-Cyr-en-Val pour être traitées dans la station d'épuration voisine.

Les impacts potentiels sur les eaux superficielles proviennent des lessivages des déchets reçus et par le lessivage des voies de circulation par les eaux de pluie.

Les impacts sur les eaux souterraines ne seront possibles qu'en situation accidentelle.

### La qualité de l'air :

Les émissions de polluants dans l'atmosphère seront limitées aux émissions des véhicules des porteurs ou des poids lourds. Il ne sera pas prévu de mesure particulière.

Les déchets :

Les déchets produits par les activités du site seront :

- des déchets ménagers ;
- des eaux hydrocarburées (déshuileur) ;
- des boues de débourbeur.

Les sols et les sous-sols :

Des impacts sur les sols et les sous-sols seront possibles uniquement en situation accidentelle. Toutes les mesures prévues, pour interdire des écoulements accidentels de liquides polluants, permettront de maîtriser les risques sur les sols et les sous-sols.

Le bruit :

Les émissions sonores, produites par les mouvements de dépôt et d'enlèvement des bennes à déchets et par les véhicules et poids lourds en circulation sur le site, ne sont pas permanentes et auront un caractère occasionnel. Il ne sera pas prévu de mesure particulière.

Circulation :

Le trafic journalier du site, en moyenne, est de 480 véhicules légers et 12 poids lourds.

Odeurs :

Pour éviter la dégradation biologique des déchets verts, donc les émissions odorantes, le temps de séjour des déchets verts sur le site est réduit au maximum.

Etude de danger :

Le risque principal est situé au niveau du local de stockage des déchets dangereux, notamment au vu de la présence des produits inflammables. En cas d'incendie, le développement peut être extrêmement rapide, malgré la présence de petites quantités.

Le local d'accueil des déchets dangereux des ménages fera l'objet d'une étude par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Il sera étudié la possibilité de déplacer le local des déchets dangereux pour l'éloigner des limites de propriété et réaliser dans le même temps un local conforme. Cela est prévu à l'horizon de 2014 avec une réalisation des travaux en 2015.

**Dans ces conditions, après avis de la commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de régularisation administrative de la déchetterie sud-est de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » présentée par la société SOCCOIM-VEOLIA PROPLETE ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2013

**ANNEXE**

Les activités qui sont exercées par SOCCOIM-VEOLIA PROPLETE sont classées dans ce chapitre par rapport à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (décret n°53-578 du 20 mai 1953 modifié).

Rubriques	Désignation des activités	Caractéristiques des installations	Classement I.C.P.E. (Rayon affichage)
2171	Dépôt de supports de culture : Le dépôt étant supérieur à 200 m <sup>3</sup>	Le volume présent est au maximum de 60 m <sup>3</sup> (2 bennes de 30 m <sup>3</sup> )	NC
2710-1-a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets : 1. collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a. Supérieure ou égale à 7 tonnes.	Le tonnage susceptible d'être présent peut atteindre 11 tonnes.	A (1 km)
<b>2710-2-b</b>	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets : 2. collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : b. Supérieur ou égale à 300 m <sup>3</sup> et inférieur à 600 m <sup>3</sup> .	Le volume de déchets non dangereux susceptible d'être présent est de 440 m <sup>3</sup> .	E

*NC : Activité non classée par rapport à la nomenclature des installations classées*

*A : Activité soumise à autorisation*

*E : Enregistrement*

N° 33 – **Risque inondation. Diagnostics de vulnérabilité des activités économiques. Approbation d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Loire. Attribution d'une subvention.**

**Mme D'AUX** – *On vous demande d'approuver une convention à passer avec l'Etablissement Public Loire pour effectuer, dans le cadre de la résilience du territoire dans son aspect économique, les diagnostics qui sont proposés aux entreprises qui le souhaitent pour repérer les améliorations qu'elles pourraient faire dans leur fonctionnement ou les travaux qu'elles peuvent envisager afin d'augmenter leur capacité à redémarrer plus vite, après une inondation. C'est une action vraiment intéressante, l'AggLO y participe aussi.*

*Je voulais vous donner un petit aperçu :*

*- sur 1 800 diagnostics qui ont été demandés, une étude a été faite, on a 1 100 jours d'arrêt d'activités. Si les entreprises appliquaient les mesures qui sont préconisées par le cabinet, il y aurait déjà 20 % de jours d'activités en moins,*

*- sur 2 milliards d'euros de dommages potentiel, on pourrait avoir une économie de 37 %, ce qui est excessivement important.*

*Il faut être vigilant parce qu'on parle du futur plan Loire Grandeur Nature qui est évoqué, et peut-être que cet aspect de diagnostics vers les entreprises pourrait être arrêté. Il faudra que l'on se batte pour que cela ne le soit pas.*

**M. le Maire** – *Ce qui est tout à fait dans la logique de ce qu'a dit M. LEMAIGNEN sur le transfert du risque. On voit bien les choses insidieuses telles qu'elles sont faites.*

**Mme D'AUX** – *Et le risque inondation ne s'agit pas que des digues.*

**M. le Maire** – *Vous avez mille fois raison. Il serait quand même aberrant que sur un plan Loire, avec le fait que nous soyons risque majeur, on laisse de côté la question de l'inondation. C'est irresponsable. Les bras nous en tombent. Je vous consulte sur ce point.*

*Mme d'AUX, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

*« Depuis 2009, la Mairie est un partenaire actif de la « démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques », action forte du plan Loire Grandeur Nature 2007-2013.*

*L'enjeu essentiel de cette démarche est de réduire la vulnérabilité aux inondations des entreprises, des filières et zones d'activités du bassin de la Loire de façon significative et de renforcer ainsi la compétitivité ligérienne des acteurs économiques.*

*L'Etablissement Public Loire, porteur de la démarche, a sollicité les collectivités pour qu'elles contribuent au financement de diagnostics d'entreprises situées en zone inondable.*

*Depuis 2009, sur les 686 entreprises situées en zone inondable sur le territoire d'Orléans :*

*- 86 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic dont 20 ont été cofinancés par la Mairie,  
- 14 entreprises ont réalisé des travaux de réduction de la vulnérabilité suite à ces diagnostics.*

*La participation financière de la Mairie est à ce jour de 27 000 € (soit environ 1 350 € de participation par diagnostic réalisé et financé) : 7 500 € attribués en 2009, 7 500 € en 2010, 6 000 € en 2011 et 6 000 € en 2012.*

*Le coût d'un diagnostic est d'environ 2 500 € T.T.C. La moitié est prise en charge par le F.E.D.E.R., l'autre par la collectivité.*

Il est proposé de poursuivre cette participation jusqu'à la fin prévue de l'action en 2014, soit :  
- 6 000 € au titre de l'année 2013 pour la réalisation de 4 diagnostics,  
- 6 000 € au titre de l'année 2014 pour la réalisation de 4 diagnostics.

Un 9<sup>ème</sup> diagnostic pourra être réalisé grâce à l'utilisation des reliquats de 2013 et 2014.

La contribution de la Mairie doit permettre à l'Etablissement Public Loire de remplir son objectif de 3 000 diagnostics réalisés à l'échelle du bassin de la Loire à échéance 2014 et ainsi développer la culture du risque et la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques. A ce jour, plus de 2 000 diagnostics ont été réalisés sur le bassin.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention 2013-2014 à passer avec l'Etablissement Public Loire relative à la « démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques » prévue dans le plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 ;**

**2) en application de ladite convention, approuver le versement d'une subvention de 6 000 € en 2013 et 6 000 € en 2014, sous réserve du vote du budget correspondant, à l'Etablissement Public Loire ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, article 6574, service gestionnaire TRIS ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 34 – **Groupe scolaire intercommunal des Aydes. Participation de la Ville de Saran aux dépenses de fonctionnement, d'investissement et de restauration scolaire. Approbation d'un avenant n°1 à la convention.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La convention de participation financière au titre du groupe scolaire intercommunal des Aydes, signée le 31 août 2006, renouvelée tacitement pour la période 2011-2016, acte les droits et les obligations de chaque commune concernant le fonctionnement du groupe scolaire intercommunal des Aydes. Les principes et les modalités de collaboration financière entre les deux collectivités y sont définis.

Après échanges entre les communes, il est apparu nécessaire de modifier certains termes de la convention, en respectant le principe de parallélisme des formes et des compétences, afin de prendre en compte les évolutions dans les relations entre les deux collectivités et les modalités de remboursement des frais engagés par chacune dans cet établissement.

Ceci a pour effet de modifier certains points de la convention par un avenant n°1.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n°1 à la convention à passer avec la Mairie de Saran, afin de définir les droits et les obligations de chacune des deux Villes, relatifs à leur participation aux dépenses de fonctionnement, d'investissement et de restauration scolaire du groupe scolaire intercommunal des Aydes ;**

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, au nom de la Mairie, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à cet effet ;

3) imputer les recettes et dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 213 articles 74741 et 678 et fonction 251, article 74741, service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – Actions d'Education Artistique. Approbation du programme 2013-2014 et d'une convention type. Demande de subvention.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Les Actions d'Education Artistique mises en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans ont pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste.

Un soutien financier est sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).

1) Action « Un artiste dans ma classe » : 18 classes

Ces actions s'adressent principalement aux élèves de cours moyen, de façon à ce que chaque enfant puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les projets des écoles sont soumis, pour avis aux Inspecteurs de circonscription, puis présentés au comité de pilotage « Un artiste dans ma classe ».

Les réalisations des classes seront valorisées lors des journées « Un artiste dans ma classe trouve son public », pendant lesquelles les élèves impliqués présenteront leur travail et sensibiliseront des enseignants non participants afin de susciter de nouveaux projets les années à venir.

Au cours du mois de juin, l'ensemble des options artistiques sera présenté, à la Maison des Associations de La Source, au théâtre Gérard Philipe, à l'Astrolabe et au Salon du Livre de l'Argonne.

L'organisation générale est confiée au service culturel de la Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret qui sera chargé de conduire l'ensemble de ces actions et d'en assurer le suivi de septembre 2013 à fin août 2014, dans le cadre du marché passé en 2012, pour un montant de 17 715,06 € T.T.C.

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront salariés de la Mairie ou rémunérés sur la base des conventions qui seront prises à cet effet.

2) Action « Album cycle 2 » : 6 classes de cycle 2 GS/CP/CE1

C'est une action qui est proposée aux élèves de cycle 2 des écoles du secteur de l'Argonne et plus particulièrement dans le Réseau Ambition Réussite (R.A.R.), afin de les familiariser avec le monde du livre. Elle consiste, en étroite collaboration avec l'Inspection Académique du Loiret, à faire intervenir des auteurs/illustrateurs deux séances dans chaque classe afin de produire et d'éditer un ouvrage proche des caractéristiques d'un album jeunesse qui intègre un à cinq dessins de l'auteur/illustrateur en plus de ceux des élèves.

L'ouvrage est ensuite remis à chaque élève lors du Salon du Livre de l'Argonne qui aura lieu la première semaine du mois de juin 2014.

Les ouvrages sont également compilés en un seul livre, mis à disposition du public dans le

réseau des bibliothèques d'Orléans.

Les auteurs/illustrateurs retenus cette année sont : Christian VASSORT, Patrick BRESSOT.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le programme d'Actions d'Education Artistique pour l'année 2013-2014 ;**

**2) approuver la convention-type à passer avec les différents intervenants dans le cadre du programme d'Actions d'Education Artistique de la Mairie ;**

**3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les lettres de commande, les conventions et avenants à venir avec les différents intervenants pour la mise en œuvre de ces actions, sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2014 ;**

**4) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention au taux le plus favorable pour la réalisation de l'action « Un artiste dans ma classe » pour l'année 2013-2014 et à accomplir les formalités nécessaires notamment à signer toute convention relative à l'attribution de subvention ;**

**5) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 213, article 611, op. 950, service gestionnaire FEDU ;**

**6) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 213, article 74718, op. 950, service gestionnaire FEDU.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2013-2014. Approbation d'une convention type.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de son projet éducatif, la Mairie développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires d'Orléans. Elles se déroulent sur le temps périscolaire avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité et de participer à l'épanouissement individuel des enfants.

Les ateliers éducatifs périscolaires sont proposés le soir après la classe ou lors de la pause méridienne, afin d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir et de pratiquer des activités sportives, culturelles, liées à l'environnement ou aux nouvelles technologies. Ces ateliers s'adressent principalement aux élèves des écoles élémentaires et sont conduits par des référents des écoles, des animateurs spécialisés ou par des associations avec lesquelles sont passées des conventions.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention-type à passer avec les différents intervenants dans le cadre du projet éducatif de la Mairie ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Mairie toute convention et/ou avenant à venir relatifs à la mise en œuvre de ces actions pour l'année scolaire 2013-2014 ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, service gestionnaire FEDU, fonction 255, article 611 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B scolarisés.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Chaque année après la rentrée scolaire, la Mairie verse une subvention aux écoles sur la base du nombre d'enfants de quotient familial A et B qu'elles accueillent. Il est proposé de répartir cette subvention entre les écoles sur la base des données valables pour l'année scolaire 2013/2014 selon le détail figurant en annexe.

Ces dotations devront être utilisées pour l'acquisition de vêtements de change, de petites fournitures et l'organisation de sorties pédagogiques. L'emploi des fonds ainsi versés fera l'objet d'un contrôle a posteriori.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) attribuer, pour l'année 2013, une subvention d'un montant total de 11 000 €, répartie entre les écoles maternelles et élémentaires de la Ville selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B recensés dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2013/2014 ;**

**2) autoriser le versement des subventions aux établissements concernés, sur le compte de leur coopérative scolaire ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU ».**

ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

**SUBVENTIONS QF ANNEE 2013 - QFA et QFB**

ECOLE	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B
<b>CENTRE</b>	<b>131</b>	<b>77</b>	<b>208</b>	<b>769,08 €</b>
<b>MATERNELLES</b>				
Le Chatelet	12	5	17	62,86 €
Flora Tristan	11	5	16	59,16 €
Roger Secrétain	18	10	28	103,53 €
Roger Toulouse	14	10	24	88,74 €
	<b>55</b>	<b>30</b>	<b>85</b>	<b>314,29 €</b>
<b>ELEMENTAIRES</b>				
Charles Pensée	24	10	34	125,71 €
Guillaume Apollinaire	10	13	23	85,04 €
Jacques Androuet Du Cerceau	17	12	29	107,23 €
Jean Zay	25	12	37	136,81 €
	<b>76</b>	<b>47</b>	<b>123</b>	<b>454,79 €</b>
<b>LA SOURCE</b>	<b>529</b>	<b>370</b>	<b>899</b>	<b>3 324,03 €</b>
<b>MATERNELLES</b>				
Kergomard	20	24	44	162,69 €
Diderot	26	15	41	151,60 €
Gaston Galloux	44	20	64	236,64 €
Henri Poincaré	21	15	36	133,11 €
Jolibois	14	9	23	85,04 €
Lavoisier	8	6	14	51,76 €
Les Guernazelles	0	1	1	3,70 €
Louis Pasteur	28	17	45	166,39 €
René Guy Cadou	34	12	46	170,08 €
Romain Rolland	23	18	41	151,60 €
	<b>218</b>	<b>137</b>	<b>355</b>	<b>1 312,61 €</b>
<b>ELEMENTAIRES</b>				
Kergomard	33	50	83	306,89 €
Diderot	36	22	58	214,45 €
Gaston Galloux	59	39	98	362,35 €
Henri Poincaré	40	22	62	229,24 €
Lavoisier	22	12	34	125,71 €
Louis Pasteur	34	17	51	188,57 €
Les Guernazelles	1	5	6	22,18 €
René Guy Cadou et spécialisée	44	23	67	247,73 €
Romain Rolland	42	43	85	314,29 €
	<b>311</b>	<b>233</b>	<b>544</b>	<b>2 011,43 €</b>
<b>NORD EST</b>	<b>431</b>	<b>329</b>	<b>760</b>	<b>2 810,08 €</b>
<b>MATERNELLES</b>				
Charles Perrault	18	17	35	129,41 €
Claude Lewy	30	27	57	210,76 €
Les Cordiers	16	8	24	88,74 €
Jean Piaget	29	11	40	147,90 €
Maria Montessori	18	18	36	133,11 €
Marie Stuart	32	16	48	177,48 €
Michel de la Fourmière	19	10	29	107,23 €
Nécotin	31	25	56	207,06 €
	<b>193</b>	<b>132</b>	<b>325</b>	<b>1 201,68 €</b>
<b>ELEMENTAIRES</b>				
Charles Péguy	46	21	67	247,73 €
Les Cordiers	26	17	43	158,99 €
Gutenberg	65	57	122	451,09 €
Michel de la Fourmière	19	21	40	147,90 €
Nécotin	52	50	102	377,14 €
Olympia Cormier	30	31	61	225,55 €
	<b>238</b>	<b>197</b>	<b>435</b>	<b>1 608,40 €</b>

**SUBVENTIONS QF ANNEE 2013 - QFA et QFB**

ECOLES	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B
<b>NORD OUEST</b>	<b>436</b>	<b>309</b>	<b>745</b>	<b>2 754,62 €</b>
<b>MATERNELLES</b>				
Claude Lerude	5	5	10	36,97 €
Jean Mermoz	5	3	8	29,58 €
La Madeleine	26	13	39	144,20 €
Les Aydes	12	6	18	66,55 €
Louise Michel	8	5	13	48,07 €
Maryse Bastié-H. Boucher	32	24	56	207,06 €
Molière	27	20	47	173,78 €
Pierre Segelle	51	32	83	306,89 €
René Thinat	32	22	54	199,66 €
	<b>198</b>	<b>130</b>	<b>328</b>	<b>1 212,77 €</b>
<b>ELEMENTAIRES</b>				
André Dessaux	13	5	18	66,55 €
Jean Mermoz	47	51	98	362,35 €
La Madeleine	38	21	59	218,15 €
Les Aydes	18	7	25	92,44 €
Louis Guilloux	24	15	39	144,20 €
Marcel Proust	24	17	41	151,60 €
Molière	26	32	58	214,45 €
Pierre Segelle	48	31	79	292,10 €
	<b>238</b>	<b>179</b>	<b>417</b>	<b>1 541,85 €</b>
<b>SAINT MARCEAU</b>	<b>227</b>	<b>136</b>	<b>363</b>	<b>1 342,18 €</b>
<b>MATERNELLES</b>				
Georges Chardon	48	16	64	236,64 €
Jacques Prevert	16	14	30	110,92 €
Jardin des Plantes	25	15	40	147,90 €
La Cigogne	11	6	17	62,86 €
	<b>100</b>	<b>51</b>	<b>151</b>	<b>558,32 €</b>
<b>ELEMENTAIRES</b>				
Georges Chardon	56	23	79	292,10 €
Jardin des Plantes	35	18	53	195,97 €
La Cigogne	5	10	15	55,46 €
Maxime Perrard	30	34	64	236,64 €
Les Capucins	1	0	1	3,70 €
	<b>127</b>	<b>85</b>	<b>212</b>	<b>783,87 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1754</b>	<b>1221</b>	<b>2 975</b>	<b>11 000 €</b>

N° 38 – **Conservatoire. Association Orléans Concerts. Approbation d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention. Demande de subvention.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la Mairie s'attache à prendre en compte la diversité des activités associatives qui s'inscrivent dans le paysage artistique local. Pour ce qui concerne l'éducation et la diffusion musicale, la Mairie souhaite coopérer et soutenir les associations qui travaillent en lien avec le conservatoire, en faveur des élèves et du public orléanais.

L'association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves du conservatoire. Cette collaboration a été définie par une convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal le 17 décembre 2010 pour l'année 2011, renouvelée par avenants pour les années 2012 et 2013.

Compte tenu du bilan positif des actions menées, il est proposé que la Mairie et l'association renouvèlent leur partenariat pour 2014 dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens, qui prévoit notamment que l'orchestre, composé de 60 à 100 musiciens professionnels, accueillera 21 élèves sous tutorat pédagogique de leurs professeurs. La durée de la convention est d'une année renouvelable 2 fois par voie d'avenant.

En contrepartie, la convention prévoit que la Mairie mette à disposition de l'association à titre gratuit des locaux, matériels, services et personnels, représentant un montant estimé à 63 000 € en 2014 et en lui versant deux subventions :

- l'une au titre de l'activité artistique, d'un montant de 216 600 €, sous réserve du vote du budget correspondant,

- l'autre au titre de l'activité pédagogique, à hauteur du montant de l'aide qui sera accordée par l'Etat, soit 12 000 € maximum. En cas de désengagement financier de l'Etat, la Mairie ne versera aucune subvention à l'association au titre de l'activité pédagogique.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts pour l'année 2014 ;**

**2) en application de la convention susvisée et sous réserve du vote du budget 2014, attribuer une subvention de fonctionnement de 216 600 € à l'association Orléans Concerts ;**

**3) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'activité pédagogique d'Orléans Concerts, au taux le plus favorable ;**

**4) attribuer à Orléans Concerts une subvention au titre des activités pédagogiques d'un montant de 12 000 € maximum, sous réserve de l'obtention par la Mairie de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (D.R.A.C.) ;**

**5) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires à l'obtention de la subvention ;**

**6) imputer la dépense correspondante à la subvention de fonctionnement sur le crédit inscrit au budget de la Mairie, fonction 330, article 65748, service gestionnaire CCCA ;**

**7) ouvrir au budget de la Mairie la somme obtenue au titre de l'activité pédagogique, en recettes, fonction 311, article 74718, service gestionnaire CCTO et en dépenses, fonction 311, article 6574, service gestionnaire CCTO ».**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 39 – **Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R.O.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le conservatoire coopère depuis de nombreuses années avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) afin d'aider les personnes à mieux vivre leurs maladies en leur offrant une ouverture culturelle. Compte tenu des effets très bénéfiques de cette coopération, les partenaires souhaitent la renouveler pour l'année 2014.

La nouvelle convention de partenariat proposée prévoit des animations hebdomadaires ou mensuelles dans les services de chirurgie pédiatrique, le Centre d'Aide Médico-Social Précoce (C.A.M.S.P.) et les soins de confort, dont la coordination artistique est confiée à un enseignant du conservatoire. Par ailleurs, l'établissement propose une fois par semaine un cours de pratique musicale d'une demi-heure, destiné aux enfants anciennement suivis au C.A.M.S.P.

La Mairie prend à sa charge le coût salarial de l'heure de coordination et des deux heures et demie d'intervention hebdomadaires, assurées par deux enseignants du conservatoire, lesquels exercent sur leur temps de travail. Ce coût est évalué pour l'année 2014 à 4 000 € toutes charges comprises.

D'autres enseignants du conservatoire pourront participer aux animations et événements culturels ponctuels sans coût supplémentaire pour la Ville, leurs interventions étant rémunérées par le C.H.R.O., sous réserve d'autorisation de cumul de fonctions. Des élèves pourront y être associés en dehors de toute rémunération et dans un esprit d'ouverture pédagogique vers l'extérieur.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec le C.H.R.O. en faveur de la musique à l'hôpital pour l'année 2014, reconductible tacitement dans la limite de trois ans ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Association Les Mariniers de Jeanne. Approbation d'un avenant à la convention de soutien 2013. Attribution d'une subvention.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal a approuvé, en avril 2013, une convention avec l'association les Mariniers de Jeanne visant à animer les quais durant l'été et le Festival de Loire 2013. Une subvention de 2 000 € lui a été attribuée.

Les Mariniers de Jeanne souhaitent agrandir la flotte de bateaux à Orléans en achetant un bateau traditionnel de Loire.

Ce bateau sera amarré à Orléans et naviguera sur le bassin d'Orléans à Combleux, voire Jargeau, en fonction du niveau de la Loire ainsi que sur le Canal d'Orléans sur le bief Orléans-Combleux.

Ce projet s'inscrit dans la démarche de la Mairie de développement de la flotte ligérienne. Il est donc proposé de le soutenir en attribuant une subvention d'équipement de 3 000 € dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention 2013.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et**

**Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver l'avenant n° 1 à la convention 2013 à passer avec l'association Les Mariniers de Jeanne ;

2) en application de cet avenant n° 1, décider d'attribuer la subvention d'équipement de 3 000 € au titre de 2013 ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4) imputer la dépense d'un montant de 3 000 € sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 024, article 20421, programme 05A4852, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Théâtre d'Orléans. Approbation de conventions à passer avec la Scène Nationale et le Centre Dramatique National. Attribution de subventions. Utilisation des salles par les associations et la Mairie. Paiement des services du second semestre 2013.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« 1. Approbation de conventions de financement

Dans le cadre de la convention quadripartite signée par les financeurs en 2012 (l'Etat, le Conseil Régional du Centre, le Département du Loiret et la Mairie), les subventions annuelles de la Ville ont été déterminées au niveau suivant, sous réserve du vote des budgets :

- Scène Nationale d'Orléans : 1 672 039 €,
- Centre Dramatique National Orléans-Loiret-Centre : 223 771 €,
- Centre Chorégraphique National d'Orléans : 189 817 €,
- Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre-CADO : 416 373 €.

La Mairie verse en sus les subventions liées à la mise à disposition des locaux :

- subvention compensatrice du loyer à la Scène Nationale : 129 500 €
- subvention à la Scène Nationale correspondant aux services du théâtre utilisés par la Mairie : montant maximal de 110 000 € qui fait l'objet de délibérations semestrielles correspondant aux services réellement utilisés.

Le Centre Chorégraphique National d'Orléans et le CADO ont passé avec la Mairie une convention de financement pour la période 2012-2014.

A leur demande, la Scène Nationale et le Centre Dramatique National ont signé une convention de financement pour 2013. Il est proposé de la renouveler pour 2014.

Le montant des subventions pour les quatre structures est conforme aux montants ci-dessus.

2. Utilisation des services

L'annexe de la convention-cadre 2012-2014 et la convention de mise à disposition 2013-2014, précisent les modalités de facturation des services aux utilisateurs extérieurs sur la base de tarifs.

La Mairie procède au règlement des services à l'association Scène Nationale d'Orléans sur présentation des factures correspondant à l'utilisation des salles à la fin de chaque semestre par application des tarifs approuvés le 20 avril 2012 par le Conseil Municipal.

Le montant des services utilisés au cours du second semestre 2013 par les associations et la

Mairie s'élève à 21 000 € T.T.C, détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

En prenant en compte le montant versé au titre du 1<sup>er</sup> semestre, 76 537 €, les utilisations des salles par la Mairie représentent un total de 97 537 € T.T.C. pour l'année entière.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les conventions à passer avec la Scène Nationale d'Orléans et le Centre Dramatique National Orléans-Loiret-Centre au titre de l'année 2014 ;**

**2) décider d'attribuer les subventions de fonctionnement 2014 suivantes sous réserve du vote du budget correspondant :**

- Scène Nationale d'Orléans : Subvention de fonctionnement : 1 672 039 €,  
Subvention compensatrice du loyer : 129 500 €,
- Centre Dramatique National Orléans-Loiret-Centre : 223 771 €,
- Centre Chorégraphique National d'Orléans : 189 817 €,
- Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre- CADO : 416 373 € ;

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**

**4) décider du versement à l'association Scène Nationale d'Orléans, d'une somme de 21 000 € T.T.C, au titre des services utilisés au cours du second semestre 2013 ;**

**5) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 313, article 6574, service gestionnaire CCCA ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

THEATRE D'ORLEANS  
PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES SERVICES DE LOCATIONS UTILISES PAR LES ASSOCIATIONS - 2ème semestre 2013  
TARIFS 2012 (CM 20 AVRIL 2012)

Utilisateurs extérieurs	Référence services ville	Répartition services année en cours	SALLES TOUCHARD & BARRAULT		SALLE VITEZ		TOTAL			
			Dates d'utilisation	Tarif du service 1 600 €	Coût	Dates d'utilisation	Tarif du service 1 067 €	Coût	Coût Utilisateur extérieur	Coût Ville
ORLEANS CONCERTS										
TOTAL ACCUEIL ORL CONCERTS		8,00	novembre	8,00	12 800,00					
PRISE EN CHARGE VILLE				4,00	6 400,00					
COUT ORLEANS CONCERTS		4,00		4,00	6 400,00			6 400		6 400
MUSIQUE MUNICIPALE										
TOTAL ACCUEIL		0,00		0,00	0,00					
PRISE EN CHARGE VILLE				0,00	0,00					
COUT MUSIQUE MUNICIPALE		0,00		0,00	0,00			0		0
ATAO										
TOTAL ACCUEIL		0,00		0,00	0,00					
PRISE EN CHARGE VILLE				0,00	0,00					
COUT ATAO		0,00		0,00	0,00			0		0
VILLE & AUTRES ASSOS	22									
Jeunes Talents Scène ouverte			19/10/13		9 600,00					
COUT SERVICES VILLE		0,00		0,00	9 600,00			0		14 600
<b>Somme à payer à la Scène Nationale pour le 2ème semestre 2013</b>								<b>6 400,00</b>		<b>21 000,00</b>

N° 42 – **Tricollectif, Aurachrome Théâtre, l'E.S.A.D., les Folies Françaises, l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S. Approbation de conventions et d'avenants. Attribution de subventions.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique culturelle, l'accompagnement de la vie associative par la Mairie a pour objectifs de soutenir la création artistique dans ses diverses formes d'expressions et de stratégies de diffusion, de permettre l'émergence de jeunes talents et la confirmation de potentialités, d'aider le processus de professionnalisation et de favoriser les pratiques amateurs. Plusieurs associations ou établissements ont sollicité la Mairie pour la réalisation de leurs projets.

1. Association Tricollectif

L'association Tricollectif, composée de formations d'artistes Orléanais issues du jazz et des musiques improvisées, a sollicité le soutien financier de la Mairie pour la production d'un disque du trio Orléanais Marcel et Solange avec en invité le tromboniste Suisse Samuel Blaser. L'enregistrement est prévu en décembre 2013 pour une sortie du disque au printemps 2014.

Il est proposé de soutenir le projet de Tricollectif en attribuant une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2013 dans le cadre d'une convention de soutien à projet.

2. Association Aurachrome Théâtre

Aurachrome Théâtre mène des actions de création, de diffusion et de formation dans le domaine des arts et du spectacle vivant notamment la danse-théâtre et le clown. Depuis 2009, l'association s'investit particulièrement dans la diffusion du spectacle jeune public.

Dans le cadre d'une convention d'objectifs et de soutien 2013-2014, la Mairie a attribué une subvention annuelle de 8 000 €.

Afin d'accompagner l'avancement des créations et diffusions de la compagnie et au vu des projets présentés pour 2014, il est proposé d'attribuer la subvention de 8 000 € pour 2014 sous réserve du vote du budget correspondant dont un acompte de 4 000 € sera versé avant fin 2013. Un avenant n° 1 à la convention initiale en définit les conditions.

3. E.S.A.D. - Orléanoïde, le festival de la création numérique

Pour la seconde édition d'Orléanoïde, le choix s'est porté sur une thématique vaste et en plein essor dans l'art numérique : le lab.

Les publics étant au cœur des projets menés, une attention particulière a été portée à la dimension grand public, participative et à la médiation faite autour des propositions numériques. La manifestation a ainsi pour postulat de favoriser les usages et pratiques des outils de créations numériques en s'appuyant sur les partenaires culturels internes et externes de la Ville œuvrant dans ces domaines.

Dans ce contexte, la Mairie a souhaité impliquer l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, via plusieurs participations :

- travailler sur des projets collectifs dans le cadre de workshops animés par des artistes numériques (collectifs HéHé et FoAm) mêlant intervenants, étudiants et enseignants de l'E.S.A.D.,
- organiser une restitution des ateliers sous forme d'évènement ouvert au public.

Il est proposé de soutenir la participation de l'E.S.A.D. à la manifestation en prenant en charge les frais techniques de réalisation des ateliers pour un montant de 6 000 €. Une convention précise les conditions de cette participation.

#### 4. Les Folies Françaises

L'association Les Folies Françaises met œuvre une programmation de musique ancienne de grande qualité diffusée à Orléans, en Région Centre, mais également sur le territoire national et international.

Cette association assure notamment la direction artistique du festival de musique ancienne, organisé par Les Amis de l'Orgue et du Temple, qui se déroulera du 23 mars au 14 avril 2014 dans différents lieux d'Orléans. En prélude de ce festival, sont programmés également par l'association trois « concerts-prélude » du 22 janvier au 16 février 2014.

Parallèlement, l'ensemble poursuit son travail de sensibilisation des publics en partenariat avec les acteurs culturels de la ville.

En 2013, la Mairie a passé avec l'association une nouvelle convention pour la période 2013-2015 attribuant une subvention de 33 250 € en 2013.

Compte tenu de la programmation mise en œuvre par Les Folies Françaises en 2014, il est proposé d'attribuer à l'association, dans le cadre d'un avenant n° 1, une subvention de 33 250 € au titre de l'année 2014 sous réserve du vote du budget correspondant, avec le versement d'un acompte de 4 000 € avant fin 2013.

#### 5. Convention Passeport A à la Culture (P.A.C.) à passer avec l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S. Orléans-Tours

Dans le cadre des relations liant la Mairie, l'Université et le C.R.O.U.S. d'Orléans-Tours, il est important de poursuivre les axes de développement culturel déterminés en concertation afin de renforcer la fréquentation des établissements et des événements culturels par le public étudiant.

Le Passeport A la Culture (P.A.C.) étudiant mis en place par l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S. est une référence structurante de la vie étudiante grâce à ses données informatives, son efficace diffusion et sa stratégie tarifaire avantageuse.

La mise en place de tarifs prenant en compte les pratiques culturelles des étudiants et leurs réalités économiques est une orientation essentielle au développement de l'action culturelle commune entre l'Université, le C.R.O.U.S. et la Mairie.

La Ville participe à ce dispositif depuis sa mise en place en 1999. Il est proposé de prolonger cette collaboration dans le cadre d'une convention 2014-2015 permettant, à l'identique du J Pass de la Mairie, l'accès des étudiants à des tarifs spécifiques grâce au P.A.C.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver deux conventions de soutien et deux avenants n° 1 à passer respectivement avec Tricollectif, l'E.S.A.D., Aurachrome Théâtre et Les Folies Françaises ;**

**2) en application de ces textes, décider d'attribuer les subventions suivantes :**

- 2 000 € à Tricollectif en 2013,
- 6 000 € sur facture de frais à l'E.S.A.D. en 2013,
- 8 000 € à Aurachrome en 2014 sous réserve du vote du budget correspondant dont un acompte de 4 000 € en 2013,
- 33 250 € aux Folies Françaises en 2014 sous réserve du vote du budget correspondant dont un acompte 4 000 € en 2013 ;

**3) approuver la convention de partenariat d'actions culturelles 2014-2015 à passer avec l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S. Orléans-Tours ;**

4) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et avenants au nom de la Mairie ;

5) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA (Associations Tricollectif, Aurachrome et Folies Françaises) et fonction 33, article 611, programme 0000841, service gestionnaire CCCA (E.S.A.D.) ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2014. Demande de subventions.

M. VALETTE – *Ce sont les habituelles demandes de subventions en vue d'expositions et de campagnes de restauration qui vont avec.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, c'est à vous.*

M. LEBRUN – *J'étais intervenu au mois de septembre demandant si l'on pouvait payer les cours au Musée des Beaux-Arts, soit en chèques vacances, soit en bons C.A.F. Je devais avoir la réponse la semaine d'après. Je ne l'ai toujours pas.*

M. VALETTE – *C'est une association, les « amis des musées », qui organise ces interventions. Par conséquent, le cadre associatif n'est pas le plus facile pour obtenir ce genre de prises en charge.*

M. RICOU – *A Olivet, il y a quelques mois, dans le cadre d'une D.S.P., l'entreprise qui gère les piscines avait accepté, après contact avec la Mairie, les bons C.A.F. Donc, ce serait peut-être à fouiller, M. VALETTE.*

M. le Maire – *M. VALETTE, voulez-vous fouiller ?*

M. VALETTE – *On va fouiller, si vous voulez. Mais là, a priori, la prise en charge n'était pas évidente.*

M. le Maire – *M. MOITTIE, vous voulez ajouter quelque chose ?*

M. MOITTIE – *Juste une précision : une non participation au vote.*

M. le Maire – *D'accord. Je vous consulte.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« 1 – Expositions

Le Musée des Beaux-Arts a programmé plusieurs expositions au cours de l'année 2014.

Une exposition sera consacrée au 70<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Max Jacob. Organisée en collaboration avec l'association des Amis de Max Jacob, le C.E.R.C.I.L. et la médiathèque d'Orléans, elle s'intitulera « Max Jacob, l'art et la guerre ».

A travers les collections du musée et des collections privées inédites, la vie de Max Jacob et sa création pendant les années de la guerre (1936-1944) seront évoquées.

Le coût prévisionnel de cette exposition s'élève à 22 650 € T.T.C.

En collaboration avec l'association des Amis de Roger Toulouse, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, le Musée des Beaux-Arts présentera une exposition intitulée « Roger Toulouse, œuvres de jeunesse, peintures et dessins ». L'évolution de l'artiste orléanais de 1933 à 1959 sera retracée, de même que sa période expressionniste et sa période symboliste.

Le coût prévisionnel de cette exposition s'élève à 22 650 € T.T.C.

## 2 – Restauration d'œuvres

Le Musée des Beaux-Arts et le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais souhaitent faire restaurer certaines pièces de leurs collections durant l'année 2014. Il s'agit de la restauration d'objets égyptiens, du conditionnement de la collection d'ivoires et d'estampes, de la restauration du cadre du tableau de Coelenbier « Bords de la Meuse », de la restauration du cadre du tableau d'Antigna « Le Roi des moutards », de la restauration du tableau de Verhaecht « Scène de la vie érémitique » et du nettoyage d'émaux peints de Limoges.

L'ensemble de ces interventions de restauration à prévoir s'élève à 25 000 € H.T. soit 30 000 € T.T.C.

Les expositions sont subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Centre et le Département du Loiret. Les restaurations sont subventionnables par le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Région Centre).

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) solliciter auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre et du Département du Loiret, les subventions au taux le plus favorable pour l'organisation des expositions programmées en 2014 au Musée des Beaux-Arts ;**

**2) solliciter auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration les subventions au taux le plus favorable pour la réalisation des campagnes de restauration au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ;**

**3) autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires et notamment signer les conventions relatives aux subventions au nom de la Mairie ;**

**4) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts ou à ouvrir en 2014, inscrits au budget de la Mairie, fonction 322, articles 6068, 611, 6226, 6232, 6236, 6248, 637, 7472, 7473, 74718, 2316, 1321, 1322, opération 05A067, service gestionnaire CMBA ».**

ADOPTE PAR 53 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE M. MOITTIE

N° 44 – **Orléans Jazz 2014. Projet pédagogique « L'épopée du souffle ». Demande de subvention.**

**M. VALETTE** – *Depuis 4 ans, conformément aux politiques que l'on mène en direction du jeune public, Orléans Jazz présente chaque année, un spectacle qui leur est spécifiquement dédié. Cette année, le programme à venir est assez particulier puisqu'il mettra les jeunes spectateurs au cœur même du spectacle. Tout ceci nécessite de la préparation, notamment l'acquisition d'harmonicas qui contribueront au spectacle, et dont le coût est estimé à 8 560 € que l'on pense se faire subventionner par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre. Il s'agit donc, d'une demande de subventions.*

**M. le Maire** – *Mme CHERADAME, vous avez la parole.*

**Mme CHARADAME** – *Ce sont des moments magiques pour les enfants au Festival de Jazz,*

*notamment le midi, avec ces classes qui pique-niquent. Cette année, il y avait « Pierre et le loup », un spectacle aussi bien pour les grands et pour les petits - parce que j'y suis allée. Il ne faut vraiment pas boudier ce plaisir là tellement il est magique.*

**M. le Maire** – *Mais enfin, cela se termine mal !*

*(rires)*

**M. le Maire** – *C'est triste.*

*(exclamations)*

**M. le Maire** – *Je suis rassuré. Je vous consulte.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du festival Orléans'Jazz 2014, la direction artistique de l'événement a proposé de mettre en place un projet pédagogique intitulé « l'épopée du souffle – une chevauchée fantastique à dos d'harmonicas ».

Le projet consiste à permettre aux élèves du 1<sup>er</sup> degré d'Orléans, dont les enseignants sont inscrits, d'appréhender l'harmonica sur des morceaux adaptés afin de préparer un concert qui se tiendra lors du festival aux côtés des musiciens programmés.

Cette action pédagogique sera menée par les enseignants après une courte formation délivrée par le musicien invité, sur le temps de travail aménagé de la classe pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Le coût du projet est estimé à 8 560 € H.T. Cette opération est susceptible d'être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la D.R.A.C du Centre une subvention au taux le plus favorable pour le projet « L'épopée du souffle » dans le cadre du festival Orléans'Jazz 2014 ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires et notamment à signer toute convention relative à l'attribution de la subvention ;**

**3) imputer la recette correspondante sur les crédits à ouvrir sur le budget annexe de la Mairie, fonction 33, programme 0000843, article 7471, service gestionnaire CCCA ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Marché de Noël 2013. Approbation de conventions de partenariat.**

**M. FOUSSIER** – *Il s'agit d'approuver des conventions de partenariat dans le cadre du marché de Noël qui va ouvrir ses portes dans quelques jours, avec la Chambre des Métiers, la Poste, les Vitrines d'Orléans, le Cinéma Pathé, France Bleu et la République du Centre. Ce sont des partenariats financiers ou logistiques.*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, c'est à vous.*

**M. RICOUD** – *Si j'ai bien compris, il n'y aura pas de vin chaud sur la Place du Martroi cette année.*

**M. FOUSSIER** – *Il y aura du vin chaud sur la Place du Martroi, sauf que ce ne sont pas les chalets qui vont les offrir, mais les cafetiers du Martroi.*

**M. le Maire** – *Et, il y aura le Père Noël.*

*(réaction de plusieurs élus hors micro)*

**M. RICOUD** – *Avec le bonnet rouge ? Mais les bonnets rouges, je m'en méfie, moi !*

*(rires)*

**M. le Maire** – *M. BEN CHAABANE, c'est à vous.*

**M. BEN CHAABANE** – *M. le Maire, comme l'année dernière, je continue de m'interroger sur cette subvention. Je pense que, comme l'année dernière, le marché de Noël se suffit à lui même. Je ne vois pas pourquoi l'on financerait les médias locaux pour faire la promotion d'un événement que tout le monde connaît, que tout le monde attend. A-t-il besoin de promotion ? Je continue de m'interroger sur l'intérêt, je suis désolé.*

**M. FOUSSIER** – *Ce ne sont pas des subventions, mais des conventions de partenariat. Je pense qu'il veut parler de la République du Centre. Mais aujourd'hui, la République du Centre est partenaire du marché de Noël. Elle va donner un certain nombre d'avantages à la Ville, notamment sur des achats publicitaires, on va avoir 40 % de réduction. Ce n'est pas une subvention, c'est un partenariat sur le marché de Noël.*

**M. BEN CHAABANE** – *Excusez-moi, je n'ai pas employé le mot de subvention. Je dis simplement, même avec une réduction de 40 %, a-t-on besoin de promouvoir un événement qui n'en a pas besoin. D'autre part, comme je l'avais dit l'année dernière - j'avais pris l'exemple du concert de Johnny HALLIDAY - je ne pense pas - généralement, Johnny HALLIDAY se fait subventionner par les collectivités locales - qu'il ait passé, sauf erreur de ma part, une convention avec la République du Centre pour promouvoir son spectacle. Il y a eu des articles tous les jours et même la Une du journal. Donc, j'estime que pour le marché de Noël, encore une fois, que tout le monde connaît, que tout le monde attend, on n'a pas besoin de promouvoir et de donner de l'argent à la République du Centre. Je persiste et je signe, je ne comprends pas.*

**M. le Maire** – *M. FOUSSIER, c'est à vous*

**M. FOUSSIER** – *Ce qui m'intéresse justement, c'est de promouvoir ce marché de Noël, non pas à l'échelon de la Ville, mais de l'Agglo, voire du Département et de la Région. Je sais que beaucoup de personnes le connaissent, tant mieux ! Aujourd'hui, le marché de Noël est un élément d'attractivité très fort sur une période forte, au niveau commerce. Je pense qu'il est important de promouvoir ce marché de Noël, et ces partenariats le permettent, comme d'ailleurs, sur certains événements de la Ville, Orléans Jazz ou le Festival de Loire, on a également des partenariats avec un certain nombre d'établissements.*

**M. BEN CHAABANE** – *On l'aurait eu gratuitement.*

**M. le Maire** – *On va arrêter là, si vous le voulez bien. Je vous consulte.*

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2013, des partenaires privés ont proposé à la Mairie d'apporter leur soutien financier ou logistique pour faciliter la réalisation de la manifestation qui aura lieu du 4 au 29 décembre prochain, sur différents sites du centre ville selon la répartition suivante :

- Place du Martroi: quarante chalets non alimentaires, dont 15 chalets abritant successivement créateurs locaux, artisans d'art en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et commerçants équitables, la grande roue et le carrousel,

- Place de la République : 12 chalets alimentaires, la maison du Père Noël et son jardin des neiges,

- Place de la Loire : 5 chalets alimentaires, la patinoire et un décor féérique.

Les partenaires du marché de Noël 2013 sont les suivants :

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat : prise en charge d'une animation déambulatoire à hauteur de 2 500 € T.T.C. maximum et décoration du pôle pour une valeur de 700 € T.T.C. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat bénéficiera de chalets sur la place du Martroi qui abriteront ensuite le pôle équitable,

- La Poste : ramassage de la boîte-aux-lettres du Père-Noël chaque jour du 4 au 24 décembre 2013, place de la République pour une valeur de 400 € T.T.C.,

- Les Vitrines d'Orléans : diffusion des documents de communication de la Mairie dans tous les commerces adhérents à l'association et prise en charge d'une animation à hauteur de 700 € T.T.C.,

- Les cinémas PATHE : mise à disposition de places gratuites pour des séances du film « La Reine des Neiges » de Walt Disney diffusé pour Noël 2013 à gagner tous les mercredis et samedis par l'intermédiaire de France Bleu Orléans, valorisée à 290 € T.T.C.,

- France Bleu Orléans : émissions en direct et spots d'annonces du marché de Noël pris en charge à hauteur de 1 844,48 € T.T.C. par France Bleu et 2 708,69 € T.T.C. par la Mairie sous forme d'achats d'espaces. Des billets d'accès aux animations, payés par la Ville, seront offerts aux auditeurs de la station à hauteur de 320 € T.T.C. En contrepartie, France Bleu Orléans bénéficiera gratuitement d'une tente d'une surface de 9 m<sup>2</sup> sur la place de la Loire,

- La République du Centre : couverture médiatique générale du marché de Noël : visuel du marché de Noël sur son site Internet, dossier spécial de 4 pages dans l'édition du samedi 30 novembre 2013, un rédactionnel par semaine sur un thème du marché de Noël proposé par la Mairie, en contrepartie de l'achat par la Ville de 1 543 éditions spéciales « marché de Noël » pour une valeur de 1 400 € T.T.C. et d'un achat d'espace de 3 517,76 € T.T.C. au lieu de 7 035,53 € T.T.C., soit la somme de 4 917,76 € T.T.C. prise en charge par la Mairie.

En contrepartie de l'ensemble de ces partenariats, la Ville s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des sociétés concernées ainsi que sur les espaces aménagés. La Mairie mettra à disposition de ses partenaires un espace, le matériel et l'énergie (électricité, tables et chaises) nécessaires à la réalisation des services susvisés.

Des conventions de partenariat sont proposées définissant les engagements de chacune des parties.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les conventions à passer avec les 6 partenaires précités, définissant les engagements des parties dans le cadre de la réalisation du marché de Noël 2013 ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités correspondantes ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur le bud get de la Mairie, fonction 024, article 611, opération 0000837, service gestionnaire DEVE pour l'achat de tickets et service gestionnaire DDIC, fonction 023, article 6231, OP. 0000837 pour l'achat d'espace média ».**

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.

N° 46 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2014. Organisation du marché médiéval. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

**M. GABELLE** – *Il s'agit d'approuver un marché à passer avec le groupement Compagnie Lilou et l'Association pour l'Histoire Vivante pour un montant total de 44 460,57 €, dans le cadre du marché médiéval qui se déroulera sur 3 jours, les 7, 8 et le 9 mai prochain.*

**M. le Maire** – *C'est étonnant comme date ! Je vous consulte.*

*M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Du 29 avril au 9 mai 2014, Orléans commémorera la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc en organisant de nombreux événements festifs.

Le marché médiéval, organisé du mercredi 7 au vendredi 9 mai 2014 au Campo Santo, est l'un des points d'orgue des festivités. Une attention toute particulière est donc portée à l'organisation de cette manifestation.

Compte-tenu de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres conformément aux critères d'attribution et à leur pondération définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Qualité de la proposition en termes : 40 %
  - de répartition des échoppes (artisans, produits de bouche, tavernes),
  - de scénographie envisagée,
  - d'animations proposées,
  - des moyens humains et matériels mobilisés ;
- 2 – Prix des prestations : 35 % ;
- 3 – Garanties professionnelles du candidat et en particulier : 25 %
  - son expérience dans l'organisation de marchés à thème ou de manifestations similaires,
  - sa capacité à mobiliser des exposants potentiels.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec le groupement Compagnie Lilou et l'Association pour l'Histoire Vivante pour un montant total 44 460,57 € T.T.C. relatif à l'organisation du marché médiéval dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2014 ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 024, nature 611, programme 0000832 CEVE ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Associations Budokan Karaté Orléans et Cercle d'Escrime Orléanais. Approbation de conventions d'objectifs. Attribution de subventions.**

*M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Les conventions d'objectifs conclues avec le Budokan Karaté Orléans et le Cercle d'Escrime Orléanais pour la période 2010-2013, arrivent à leur terme le 31 décembre 2013. Il est proposé de les renouveler.

Les nouvelles conventions proposées pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 précisent les obligations réciproques des clubs et de la Mairie.

Dans le cadre de leur projet associatif, les clubs présentent leur stratégie et les principaux objectifs qu'ils se sont fixés.

Pour les atteindre, les clubs s'engagent à conduire, dans le cadre de ces conventions, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

1. la formation des jeunes,
2. les résultats sportifs et les performances,
3. la qualité de l'encadrement,
4. l'implication du club dans la vie de la cité,
5. les actions de développement durable.

Compte tenu du développement des activités de ces deux clubs, de l'augmentation du nombre de leurs licenciés et des efforts fournis dans le cadre de la formation des jeunes, il est proposé de porter la participation financière annuelle de la Mairie, en 2014 et sous réserve du vote du budget, à hauteur de :

- 30 000 € pour le Budokan Karaté Orléans,
- 65 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les conventions d'objectifs à passer avec le Budokan Karaté Orléans et le Cercle d'Escrime Orléanais au titre des années 2014 à 2017 ;**

**2) en application de ces conventions, attribuer au titre de 2014 et sous réserve du vote du budget de la Mairie et de l'atteinte des objectifs fixés, les subventions correspondantes aux associations suivantes :**

- 30 000 € pour le Budokan Karaté Orléans,
- 65 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais ;

**3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**

**4) désigner, pour représenter la Mairie au sein des comités de suivi des associations Budokan Karaté Orléans et le Cercle d'Escrime Orléanais, le Maire-adjoint délégué aux Sports et le Conseiller Municipal délégué au Sport de Haut Niveau ;**

**5) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 40, article 6574, 0000856, service gestionnaire CSPO ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 48 – **Stade Marcel Garcin. Réfection du bardage bois de la tribune. Approbation d'un avenant n°1.**

Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 12 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux relatif à la réfection du bardage bois de la tribune du stade Marcel Garcin.

Lors de la préparation du chantier, il a été décidé de supprimer la lasure des bois initialement prévue pour des raisons de durabilité. En effet, le mélèze de Sibérie, de classe 3, utilisé pour cette opération résiste naturellement aux intempéries et aux champignons.

De plus, la suppression de cette lasure permettra des économies substantielles car ce bois ne nécessite pas d'entretien régulier.

Il convient de constater cette modification par voie d'avenant en moins-value, selon les dispositions suivantes :

- <u>Marché 13-182</u> : société PROUST	
Montant du marché initial .....	239 888,90 € T.T.C.
Avenant n°1 en moins value .....	16 154,07 € T.T.C.
Nouveau montant du marché.....	<u>223 734,83 € T.T.C.</u>

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n°1 au marché de réfection du bardage bois de la tribune du stade Marcel Garcin à passer avec la société PROUST, conduisant à une moins-value de 16 154,07 € T.T.C. portant le montant du marché à 223 734,83 € T.T.C. ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 412, article 2313, programme 03W0756, service gestionnaire TPAT ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 – **Association ESCALE. Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2012-2014.**

**M. SANKHON** – M. le Maire, il s'agit d'approuver l'avenant à une convention à passer avec l'association ESCALE concernant les animations de soirées ainsi que les animations de rue.

*Je profite de cette délibération pour faire une synthèse - je vais être relativement bref - sur le fait qu'il n'y aura pas un nouveau lieu jeunes. En effet, c'est trop complexe à articuler avec le réseau associatif déjà contraint et compliqué en termes de délai pour répondre à une attractivité et à un dynamisme qui mobilisent la jeunesse dans le quartier de la Source. C'est pour cela que nous avons fait le choix - je l'avais déjà évoqué lors du précédent Conseil Municipal - de renforcer, valoriser les acteurs et les structures du quartier depuis maintenant plusieurs années avec quelques points que je souhaiterais rappeler :*

*- l'attribution de locaux neufs et très fonctionnels à l'Association d'Aide à l'Équipement Scolaire et Culture (A.E.S.C.O.), il y a 2 ans,*

*- l'attribution à l'association D.E.F.I. d'une salle de répétition et d'un bureau dans l'annexe du conservatoire,*

*- qu'en ce moment, est engagé l'aménagement d'un espace dédié aux jeunes dans ce qui était anciennement la Passerelle « Chocolatine », initialement dédié à la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), qui contribue également à renforcer l'aspect intergénérationnel du centre A.S.E.L.Q.O. Romain*

Rolland,

- l'attribution de 200 m<sup>2</sup> aux 10 et 12 rue Alain Fournier, il y a 2 ans, à l'association ESCALE, en plus de l'école Romain Rolland, le gymnase dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) ainsi que le local de 70 m<sup>2</sup> de la salle Patrick JEANTET qui permet également à l'association de proposer des accueils et des animations auprès des publics jeunes. De cette manière, nous dédions 350 m<sup>2</sup> à l'association - ce qui est tout simplement énorme - pour l'accueil de soirée et de l'animation de rue, et également pour y installer ses locaux administratifs.

**M. le Maire** – Merci de ces précisions, M. SANKHON. Je donne la parole à M. REISSER.

**M. REISSER** – Bonsoir M. le Maire, chers collègues. Nous prenons connaissance de l'installation prochaine d'ESCALE dans les locaux municipaux du centre commercial 2002, ce qui est très bien. Dans cette délibération, sont évoqués les locaux rue Alain Fournier et le siège qui est installé dans les anciens appartements de l'école Romain Rolland. Pouvez-vous nous préciser le devenir des locaux du siège de cet immeuble qui abritait les appartements des enseignants ? Si la démolition est prévue, comme cela a été évoqué. S'il y aura une réhabilitation pour des logements, voire pour un lieu d'accueil nuit et jour pour les personnes en difficulté, comme il m'a semblé comprendre que M. MONTILLOT, aussi, le souhaitait tout à l'heure, quand il a parlé du manque sur Orléans.

**M. le Maire** – Mme KOUNOWSKI, c'est à vous.

**Mme KOUNOWSKI** – Au sujet des nouveaux locaux d'ESCALE, c'est très bien, parce qu'ils avaient besoin d'une plus grande surface et de locaux plus importants pour leur activité. Il faut rappeler qu'ESCALE a comme objectif d'aller à la rencontre de jeunes qui ne vont pas dans des structures comme l'A.S.E.L.Q.O., pour les emmener dans des activités sportives ou autres, ce qui est très intéressant dans le quartier. Je voudrais signaler, comme je l'ai déjà fait auparavant, que nous avons quelques soucis avec des groupes de jeunes au niveau de centre commercial de la Bolière, notamment dans la zone Parmentier-Carnot. Actuellement, on a des locaux disponibles dans l'ancien collège de la Bolière - je sais qu'il y a toute une procédure parce qu'une association va s'installer dans une partie de ces locaux - il me semblerait opportun qu'ESCALE puisse bénéficier d'une certaine surface pour pouvoir accueillir les jeunes qui sont plus dans ce quartier qui nécessitent justement, des lieux d'accueil pour pouvoir faire des activités. Je crois que ce serait vraiment intéressant, il faudrait y réfléchir. Merci.

**M. le Maire** – M. SANKHON, à vous la parole.

**M. SANKHON** – Pour commencer, je vais répondre à la dernière question. Comme vous le savez, Mme KOUNOWSKI, tout cela nécessite un travail très long qui se fait avec des associations. Il y a des prospections, les effectifs, les compétences des salariés et des professionnels, le territoire, l'articulation du territoire, les logiques de mouvement de ce territoire, de la jeunesse, ses attentes qui évoluent bien évidemment, avec les technologies, avec les activités qui se diversifient aussi bien pour ESCALE que pour d'autres associations. Tout cela représente un travail que l'on mène, pas simplement avec ESCALE, mais aussi avec l'ensemble du réseau associatif du quartier, depuis déjà plusieurs années. Tout cela s'articule et s'emboîte. Ce que vous évoquez, bien évidemment, on y travaille aussi, c'est dans les tuyaux, ne vous inquiétez pas. C'est une chose qui ne nous échappe absolument pas, ni à ESCALE, ni à la Mairie.

Pour ce qui concerne les anciens locaux administratifs d'ESCALE, je crois qu'aujourd'hui, il n'y a pas de destination qui leur a été déterminée. Il faudra voir avec M. CARRE, en temps venu.

**M. le Maire** – Merci. Je vous consulte.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association ESCALE œuvre dans le domaine de l'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse grâce au soutien de nombreux partenaires, et a acquis une expérience certaine dans la prise en charge des jeunes des secteurs d'habitat social du quartier de La Source.

La Mairie a passé une convention d'objectifs 2012-2014 avec l'association afin de lui apporter un soutien financier lui permettant de favoriser la réussite éducative et citoyenne du jeune au travers d'actions socio-éducatives et sportives.

ESCALE mène ses actions dans des locaux mis à sa disposition par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais situés rue Alain Fournier. Certaines activités, se déroulant en soirée, occasionnent une gêne pour les riverains.

ESCALE va installer son siège dans les locaux municipaux libres du Centre Commercial 2002 (170 m<sup>2</sup>) et il est proposé de confier à l'association l'espace voisin de 185 m<sup>2</sup> pour y organiser l'accueil des jeunes.

Ces nouveaux locaux appartenant à la Mairie une convention de mise à disposition sera passée parallèlement avec ESCALE par décision du Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de son déménagement, l'association ESCALE a modifié, en accord avec la Mairie, deux fiches actions. Ces modifications portent sur leurs objectifs, les lieux d'actions, les horaires et le public ciblé dans le but de renforcer et de développer leurs missions de proximité.

Un avenant n° 1 est proposé afin de remplacer les fiches actions « Animation de rue » et « Accueil Jeunes en Soirée » de la convention initiale 2012-2014 pour l'année 2014.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2012-2014 à passer avec l'association ESCALE ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Mairie ».**

ADOPTE PAR 53 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE M. LABED

N° 50 – **Bourses Projet Jeune. Attribution de subventions.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal du 23 mars 2012 a adopté les règlements de trois types de Bourses Projet Jeune (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés faisant l'objet d'un examen au regard des critères définis.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les bourses ci-dessous aux porteurs de projets individuels ou collectifs pour un montant total de 2 600 € ;**

Nom du porteur de projet	Objet	Type B.P.J.	Montant de la bourse 2013 en €
M. X	Réalisation d'un Extended Played (E.P.) de 5 titres (rock électro)	Projet libre	1 300
M. X	Participation au festival de représentation de masques numériques au Burkina Faso	Projet libre	1 300
<b>Total</b>			<b>2 600</b>

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 422, article 6714, service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain. Approbation d'une convention d'objectifs 2014-2016. Attribution d'une subvention.**

**Mme LECLERC** – *Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons évoqué les choix en matière de politique sociale. Certains d'entre vous ont aussi abordé les difficultés d'hébergement, de logement. Là, c'est un premier choix, il vous est proposé d'approuver une convention d'objectifs 2014-2016 avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain (A.H.U.), une convention qui court sur 3 années. Il vous est également proposé d'attribuer à cette association une subvention de 42 233 € au titre de l'année 2014.*

**M. le Maire** – *Mme SUIRE, vous avez la parole.*

**Mme SUIRE** – *Je voudrais souligner que cette association fait un travail remarquable qui permet à toutes ces familles sans hébergement, de pouvoir être relogées dans des logements.*

*Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain (A.H.U.) a pour objet de favoriser l'accès ou le maintien dans un logement de ménages défavorisés, en proposant :

- des logements temporaires meublés,
- de la sous-location de logements du parc public ou privé en assurant l'accompagnement des ménages,
- une médiation locative entre les bailleurs et les ménages,
- un accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds Unifié Logement

(F.U.L.).

Par ailleurs, l'A.H.U. est un partenaire privilégié du Service Solidarité et Insertion Sociale du C.C.A.S. et adhère à la Charte de la Solidarité.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Mairie souhaite soutenir l'action de cette association par le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement.

Il est donc proposé une convention d'objectifs 2014-2016 valorisant le partenariat entre la Mairie et l'association, fixant les objectifs d'action et le montant de la participation financière de la Mairie à hauteur de 42 233 € pour 2014 sous réserve du vote du budget correspondant. Un avenant financier sera présenté pour chacune des années 2015 et 2016.

Cette convention est proposée pour une durée de trois ans.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention d'objectifs 2014-2016 à passer avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain ;**

**2°) en application de cette convention, décider d'attribuer à cette association une subvention de 42 233 € au titre de l'année 2014, sous réserve du vote du budget correspondant ;**

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits suivants ouverts au budget de la Mairie, fonction 520, article 65748, service gestionnaire FCAS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Politique de la Ville/Insertion. 5ème tranche de programmation. Attribution de subventions.**

**Mme BARANGER** – *Il s'agit d'attribuer d'une part, une subvention de 8 306 € pour les interventions rapides dans les Résidences de l'Orléanais, les bas d'immeubles et la gestion urbaine de proximité et d'autre part, une subvention de 1 948,20 € pour des aides aux loyers. Je tiens à préciser que l'A.D.I.E. s'installe à l'Argonne, ce qui enrichit ce quartier, puisqu'il s'agit d'une association de microcrédits et d'accompagnement des créateurs d'entreprises.*

*Mme BARANGER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique en faveur des quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Mairie soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) de l'agglomération orléanaise : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative et la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la C.A.F. ou le Conseil Général du Loiret.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S. mais poursuivant des objectifs similaires, la Mairie a décidé de les accompagner financièrement.

De même, au regard du rôle social joué par ces associations auprès des habitants de ces quartiers et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, la Mairie propose à certaines d'entre elles, logées dans le parc de l'O.P.H Les Résidences de l'Orléanais, de leur accorder une subvention annuelle, afin que chacune puisse s'acquitter de son loyer.

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur concernant l'attribution des subventions aux associations, des conventions seront signées avec chacune d'entre elles.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi et Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe aux structures œuvrant dans les quartiers prioritaires d'Orléans, selon les modalités proposées pour un montant total de 10 254,20 € au titre de 2013 ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions pour les actions concernées et précisées en annexe ;

3) imputer les dépenses correspondantes soit 10 254,20 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits au budget 2013 de la Mairie, fonction 824, nature 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

**ANNEXE 1 à la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2013**

**1/ Actions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S)**

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire concerné	Montant accordé en 2012	Montant proposé pour 2013	Observations
<b>O.P.H. - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS</b>	Brigades d'intervention rapide	Argonne La Source	5 813 €	4 153 €	Signature d'une convention
	Gestion Urbaine de Proximité	Argonne La Source	5 813 €	4 153 €	Signature d'une convention
<b>TOTAL (1)</b>			<b>11 626 €</b>	<b>8 306 €</b>	

**2/ Aides aux loyers**

Organisme	Adresse du local	Territoire concerné	Montant accordé en 2012	Montant du loyer mensuel hors charges 2013	Montant proposé pour 2013
<b>Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E)</b>	9 rue François Couperin	Argonne	0 €	337,76 €	<b>1 013,28 €</b> Signature d'une convention
<b>JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX (J.A.M.)</b>	47 avenue de la Marne	Argonne	0 €	233,73 €	<b>934,92 €</b> Signature d'une convention
<b>Total (2)</b>			<b>0 €</b>		<b>1 948,20 €</b>

**TOTAL GLOBAL MONTANTS PROPOSES POUR 2013 (1 + 2) : 10 254,20 €**

N° 53 – **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention à passer avec le C.C.A.S. Attribution d'une subvention.**

**M. MONTILLOT** – *Vous vous souvenez qu'au dernier Conseil Municipal, nous avons déjà voté les crédits pour la prévention de la délinquance et la réussite éducative dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, sur l'exercice budgétaire civil 2013. Cette fois-ci, je vous invite à voter en faveur du nouveau dispositif, sur l'année scolaire 2013-2014, à la fois sur le soutien à la parentalité, la prévention de la délinquance, la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien à la réussite éducative, pour un montant de 55 000 € avec une convention à passer avec le C.C.A.S. qui assure le portage de ce dispositif.*

M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a créé au sein de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.), le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, dans le champ de la prévention.

Ce dispositif a pour objectif notamment de favoriser un accompagnement scolaire, familial, professionnel et/ou social, pour des jeunes en situation d'échec ou en risque de rupture. Il s'agit d'une démarche comparable à celle de la réussite éducative, mais élargie aux différents quartiers de la Ville d'Orléans et aux jeunes ayant quitté le système scolaire.

Dans le cadre de ce dispositif, la Mairie privilégie la mise en place des actions suivantes :

1. Prévention de la délinquance des mineurs et de la récidive

Objectifs :

- Identifier et prendre en charge (ou renforcer la prise en charge) des jeunes considérés par les différents partenaires, comme particulièrement exposés à la délinquance,
- Assurer une continuité éducative autour de ces jeunes par la coordination institutionnelle.

2. Accompagnement parental

Objectifs :

- Aider les parents à prendre conscience de l'importance de leur rôle dans l'éducation de leurs enfants,
- Identifier et analyser les difficultés dans l'exercice de leur fonction parentale,
- Valoriser les compétences et les progrès de chacun des parents pour renforcer leur capacité à agir.

3. Soutien personnalisé pour les enfants hors dispositif réussite éducative

Objectif : Permettre à l'enfant de réussir et à ses parents de s'impliquer dans son suivi.

4. Collégiens en situation de décrochage scolaire

Objectifs :

- Amener le collégien à réfléchir sur son comportement,
- Mettre en place une action structurante,
- Remotiver, revaloriser, remobiliser le collégien en décrochage sur sa scolarité.

Au titre du F.I.P.D. (hors vidéo protection), la Mairie perçoit une subvention de l'A.C.S.E., la

reverse au Centre Communal d'Action Sociale et le charge de mettre en œuvre des actions de prévention de la délinquance, via le Pôle Prévention et Réussite, en cohérence avec les orientations de la politique publique de l'A.C.S.E.

Ainsi, le 12 novembre 2012, une convention a été signée, fixant les modalités de versement de la subvention de la Mairie au C.C.A.S. au titre du F.I.P.D.

Il est proposé de passer une nouvelle convention pour l'année scolaire 2013-2014, fixant la somme à reverser à hauteur de 55 000 €, pour la mise en place des actions du dispositif.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention 2013-2014 à passer avec le C.C.A.S. relative au reversement d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;**

**2) en application de ladite convention, approuver le reversement d'une subvention d'un montant total de 55 000 € au C.C.A.S. pour l'année scolaire 2013-2014 ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**4) imputer la dépense correspondante sur le budget de la Mairie, service gestionnaire FPRE, fonction 522, article 657362 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – **Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation de conventions de partenariat et transfert sur le compte bancaire de la coopération. Attribution de subventions.**

*Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 24 mai 2013, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat triennale avec la Mairie de Parakou pour la mise en place du nouveau programme d'actions de coopération décentralisée 2013-2015. Le Conseil Municipal de Parakou a, quant à lui, approuvé cette convention lors de sa séance du 2 mai 2013. Cette convention est assortie d'un avenant approuvé par délibération du Conseil Municipal le 25 octobre dernier révisant le plan de financement des actions suite à la notification de la subvention triennale du Ministère des Affaires Etrangères.

Dans ce cadre, les Mairies d'Orléans et de Parakou ont décidé de soutenir les actions suivantes :

- « Traitement et valorisation des déchets ménagers » portée par l'association française GEVALOR et l'association béninoise PLANETE CONTACT,
- « Réduction et recyclage des sachets plastiques » portée par l'association française GEVALOR et l'association béninoise PLANETE CONTACT,
- « Opération de dynamisation des bibliothèques scolaires et centres de lecture de Parakou » portée par l'association béninoise OKOUABO.

Des conventions triennales de partenariat doivent donc être signées avec chacune de ces associations et la Mairie de Parakou pour préciser les actions qui seront à mener sur la période 2013-2015 et ce, conformément à l'article 7 de la convention triennale de coopération décentralisée.

Par ailleurs, afin d'organiser les rencontres de travail qui se tiendront à Parakou du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2013 à l'occasion du déplacement d'une délégation de 2 personnes, il est nécessaire de transférer sur le compte du partenariat à Parakou la somme de 1 223 € initialement inscrite

au budget de la Mairie d'Orléans.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les conventions triennales 2013-2015 de partenariat à passer avec la Mairie de Parakou, les associations GEVALOR, PLANETE CONTACT et OKOUABO ;**

**2) attribuer pour l'année 2013, conformément aux conventions, les financements suivants :**

- une subvention de 8 455 € à l'association GEVALOR,
- un versement de 6 000 € sur le compte du partenariat pour l'association OKOUABO ;

**3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**

**4) approuver le transfert de 1 223 € sur le compte intitulé « Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n° 01712021486, de la Bank of Africa, Agence de Parakou, domiciliée : BP 44, PARAKOU, République du Bénin » ;**

**5) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, service gestionnaire D.R.E.P, fonction 041, article 6574, opération 933 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 55 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

**Mme GRIVOT** – *Il s'agit d'approuver les subventions à divers organismes et associations : commerce, sports et loisirs, développement durable, jeunesse, social, santé handicap, anciens combattants, vie associative, pour un montant total de 173 256 € pour l'exercice 2013.*

*Je voudrais juste signaler, au titre du sport, qu'il y a les subventions « insertion par le sport » et que plus de clubs sont aidés car ils accueillent de plus en plus de jeunes dont les parents ont quelque fois des difficultés pour payer des licences. Cela démontre l'engagement de la Ville pour accompagner le sport.*

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 173 256 € pour l'exercice 2013.

**A - ASSOCIATIONS**

**- M. FOUSSIER Commerce**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	Confrérie des Mangeux de Cerises des Bords du Loiret	Subvention de fonctionnement	-	120
	Association des Marchés de l'Agglomération d'Orléans	Subvention de fonctionnement	-	2 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 120</b>

(avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche)

Imputation : fonction 94, article 6574, service gestionnaire UPCO

**- Mme GRIVOT Sport et loisirs**

N°	Associations	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
<b>I - Soutien aux manifestations sportives</b>				
	U.S.O. Patinage de Vitesse	Compétition de patinage de vitesse Les 18 et 19 janvier 2014, à la patinoire d'Orléans	-	500
	Union Pétanque Argonnaise	4 <sup>ème</sup> Concours Régional Triplette de la Ville d'Orléans Novembre 2013, au Boulodrome du Belneuf	450	450
	Cercle d'Escrime Orléanais	Coupe du Monde de Sabre Dames Le 31 janvier et le 1 <sup>er</sup> février 2014, au Palais des Sports et au Zénith d'Orléans	16 200	16 200
		Coupe d'Europe des Clubs de Sabre Dames Le 2 février 2014, au Palais des Sports d'Orléans	3 700	3 700
	E.C.O. /C.J.F. Athlétisme	Perche Elite Tour Le 18 janvier 2014, au Palais des Sports d'Orléans	5 000	5 000
<b>Sous-total</b>				<b>25 850</b>
<b>II – Au titre de l'insertion par le sport</b>				
	Pieds Blancs les Aydes	Participation au dispositif « Orléans Dynamique » durant la saison 2012/2013 et organisation de stages sportifs en faveur des jeunes du quartier des Blossières	1 300	1 300
	U.S.O. Football Américain	Participation au dispositif « Orléans Dynamique » durant la saison 2012/2013	-	300
	Cercle Michelet Haltérophilie	Participation au dispositif « Orléans Dynamique » durant la saison 2012/2013	180	200
	U.S.O. Handball	Participation au dispositif « Orléans Dynamique » durant la saison 2012/2013	-	200
	U.S.O. Tir	Participation au dispositif « Orléans Dynamique » durant la saison 2012/2013	-	200
	Orléans Water-Polo	Participation au dispositif « Orléans Dynamique » durant la saison 2012/2013	-	200
	Ambert Football Club	Participation au dispositif « Orléans Dynamique » durant la saison 2012/2013	-	200
	E.C.O. Handball	Organisation de stages sportifs intergénérationnels ouverts à tous pendant les vacances scolaires	-	200
	Saint-Marceau Orléans Tennis de Table	Organisation de stages sportifs et de séances d'entraînements en faveur des jeunes issus des quartiers sensibles et pour des personnes handicapées	-	200

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

	A.L.L.S. Judo	Diminution du prix des cotisations pour les familles modestes et pour les étudiants	400	400
	Deportivo Espagnol	Réduction du coût des cotisations pour les familles nombreuses	200	200
	Alliance Orléans Natation	Réduction du coût des cotisations pour les familles modestes dans le quartier de La Source	-	200
	Tennis Saint-Marceau Orléans	Réduction du coût des cotisations pour les chômeurs et facilité de paiement des licences	-	200
	Club Alpin Français	Mise en place d'un créneau spécifique réservé aux grimpeurs handicapés tous les mardis soir.	180	200
	Orléans La Source Rugby	Découverte et initiation au rugby auprès d'handicapés et personnes atteintes d'autisme	-	200
	A.S.O. Danse sur Glace	Partenariat avec l'association "Les Papillons Blancs", pour l'intégration d'un groupe de jeunes handicapés	180	200
	Ecurie Orléans	Action d'accueil et de découverte des sports mécaniques auprès de foyers d'handicapés au sein de la section Handicar	180	200
	Aviron Club Orléans	Convention avec l'I.M.E. de la Source et le foyer des Tisons de l'Argonne pour l'initiation à l'aviron de personnes handicapées (enfants et adultes)	-	200
	Académie Municipale de Billard	Accueil, découverte et formation au billard en faveur de personnes handicapées	-	200
<b>Sous-total</b>			<b>5 200</b>	
<b>III – Haut niveau pôles sportifs</b>				
	Pôle France Judo	Aide au sport de haut niveau	3 400	3 400
	Pôle Espoir Judo	Aide au sport de haut niveau	3 000	3 000
	Pôle Espoir Gymnastique Rythmique	Aide au sport de haut niveau	3 000	3 000
	Centre de Formation de Gymnastique	Aide au sport de haut niveau	3 000	3 000
	Pôle Espoir Athlétisme	Aide au sport de haut niveau	3 000	3 000
	Pôle France Sabre	Aide au sport de haut niveau	3 000	3 000
	Centre Fédéral Espoirs du Comité Régional de Taekwondo	Aide au sport de haut niveau	3 000	3 000
	Pôle Espoir Handball Féminin	Aide au sport de haut niveau	3 000	3 000
	Académie de Football Orléans 45	Aide au sport de haut niveau	3 400	3 400
	Pôle Espoir Basketball	Aide au sport de haut niveau	-	3 000
	Ecole Privée de Formation Professionnelle de Judo	Solde de la subvention de fonctionnement (convention)	19 600	19 600
<b>Sous-total</b>			<b>50 400</b>	
<b>IV – Aide à titre exceptionnel</b>				
	U.S.Orléans Loiret Judo Jujitsu	Compensation des frais de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal (convention)	30 000	30 000
	S.M.O. Gymnastique	Compensation des frais de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal (convention)	30 000	30 000
	Rugby Club Orléans	Compensation des frais de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal (convention)	3 600	3 800
<b>Sous-total</b>			<b>63 800</b>	

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 22 novembre 2013 -

V – Loisirs				
	Association des modélistes ferroviaires	14 <sup>ème</sup> Salon du Train Miniature Novembre 2014, au Parc des Expositions d'Orléans	-	5 000
<b>Sous-total</b>				<b>5000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>150 250</b>

(avis de la Commission Sports et Vie Associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

**- Mme BARRUEL Développement Durable**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	A.P.C.L.O. Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans	Appui à l'association qui récupère les chats errants, les stérilise, les tatoue pour les remettre en liberté en sensibilisant les habitants du quartier	475	475
	A.P.S.L. Association pour la Protection du Site du Loiret	Appui pour la mise en œuvre des actions 23,33, 34 et 38 du SAGE relatives au volet de sensibilisation et d'information de la population pour éviter les conflits d'usage en faisant découvrir le patrimoine naturel du Loiret	-	1 350
	Collège Jean Rostand	Appui pour la création d'une mare pédagogique avec un projet éducatif inter établissement avec l'école élémentaire Nécotin	-	1 904 € dont 404 € au titre du P.E.H. et 1 500 € au titre du Muséum
<b>TOTAL</b>				<b>3 729</b>

(avis de la Commission Développement Durable)

Imputations : fonction 830, nature 6574, opération 08B268, service PPEH  
fonction 833, nature 6574, opération 0000979, service CMHN

**- M. SANKHON Jeunesse**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	Association Sportive, Culturelle, Educative et d'Aide aux Détenus de la Maison d'Arrêt d'Orléans	Mise en place d'ateliers « cartes de vœux » à destination des détenus de la Maison d'Arrêt	-	500
<b>TOTAL</b>				<b>500</b>

(avis de la Commission Sports et Vie Associative)

Imputation : fonction 422, article 6574, service gestionnaire CJEU

**- Mme LECLERC      Action sociale, santé et handicap**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
<b>I - SOCIAL</b>				
	Mouvement du Nid	Subvention de fonctionnement	2 700	2 700
	L'Espoir	Subvention de fonctionnement	1 100	1 100
	La Halte	Subvention exceptionnelle	-	1 031
	Teranga	Subvention exceptionnelle (liée aux frais de déménagement.)	-	1 031
	La Croix Rouge	Subvention exceptionnelle pour les maraudes	-	1 031
<b>II - SANTE</b>				
	Association des Aveugles et Déficients Visuels d'Orléans	Subvention exceptionnelle	500	2 000
	Maman Chérie	Subvention de fonctionnement	-	154
	Association Française contre les Myopathies	Téléthon	5 000	5 000
	Planning familial	Aide au fonctionnement.	-	840
	Santé formation développement	Subvention de fonctionnement	1 000	1 000
			<b>TOTAL</b>	<b>15 887</b>

*(avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi)*

Imputations : fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS (Social)  
fonction 512, nature 65748, service gestionnaire FMSH (Santé)

**- M. MOITTIE      Anciens Combattants**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	CEUX DE VERDUN	Aide aux activités de l'association, notamment : - actions de devoir de mémoire et témoignage auprès des écoles et pèlerinage à Verdun pour des jeunes. - actions de préparation du 100 <sup>ème</sup> anniversaire du conflit de la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale 1914-2014 et de la bataille de Verdun 1916-2016.	490 (190 € subvention de fonctionnement + 300 € subvention exceptionnelle pour porte drapeau)	190
			<b>TOTAL</b>	<b>190</b>

*(Avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)*

Imputations : fonction 025, article 6574, opération 501, service gestionnaire DREP

**- Mme GRIVOT Vie associative**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA FAMILLE ET DE L'INDIVIDU	Aide au fonctionnement de l'association pour l'accueil et la défense des familles et des individuels, victimes de sectes.	380	380
	ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS D'ORLEANS SUD LOIRE	Aide au fonctionnement de l'association dont le but est de promouvoir le sens civique des jeunes. Pour la saison 2013-2014, parmi les 6 jeunes sapeurs pompiers, 2 résident à Orléans.	700	200
<b>TOTAL</b>			<b>580</b>	

(Avis de la Commission Sports et Vie Associative)

Imputations : fonction 025 - article 6574 - opération 8007, service gestionnaire DREP

**B - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 173 256 €

**Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 173 256 € pour l'exercice 2013 ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC**

N° 56 – **Travaux d'aménagement paysager. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Pour optimiser les prix d'achat, baisser les coûts de gestion et favoriser la mutualisation des compétences, la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ont décidé de se regrouper pour réaliser conjointement les prestations relatives aux travaux d'aménagements paysagers dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Une convention fixe les modalités :

- la Mairie assurera la coordination du groupement de commandes et sera chargée de signer et notifier les marchés à intervenir,  
- l'exécution reste à la charge de chacun des membres du groupement,  
- la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur, la Mairie d'Orléans,  
- le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'à la fin de son exécution.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de groupement de commandes relative aux travaux d'aménagements paysagers à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – **Mobilier urbain. Entretien et remise en peinture. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

**Mme DE QUATREBARBES** – Il s'agit d'approuver le marché d'entretien et de remise en peinture du mobilier urbain. C'est un marché à bons de commande à passer avec URBAN ENVIRONNEMENT pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum de 100 000 € T.T.C.

**M. le Maire** – La parole est à M. LEBRUN.

**M. LEBRUN** – Je voudrais profiter pour souligner qu'il faudrait entretenir les panneaux d'affichage libre, surtout qu'il y en a de moins en moins.

**M. le Maire** – Si on les remet en peinture, cela va effacer ce qu'il y a dessus.

**M. LEBRUN** – Il n'y a rien dessus parce que le milieu a disparu.

**Mme DE QUATREBARBES** – C'est assez juste, je l'ai d'ailleurs signalé.

**M. BEN CHAABANE** – Cela fait plus d'un an. Olivier CARRE a pris l'engagement, il y a plusieurs mois de le réparer. Olivier, celui de la place Ernest Renan est toujours vide.

**M. le Maire** – Dès la fin du Conseil Municipal, il va avec tout ce qu'il faut !

(rires)

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer l'entretien et la remise en peinture du mobilier urbain, la Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

1/ Prix des prestations apprécié sur la base du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %) ;

2/ Valeur technique de l'offre appréciée sur la base du cadre de mémoire technique au regard des éléments suivants (pondération 45 %) :

La qualité des peintures et des lasures utilisées, appréciée au regard des fiches techniques (sous-pondération 20 %),

La méthodologie d'intervention et les moyens humains et matériels mis en œuvre

(conformément aux éléments précisés à l'article 14 du C.C.P.) (sous-pondération 20 %),

La méthodologie mise en place pour la gestion et le traitement des déchets (sous-pondération 5 %) ;

3/ Optimisation du délai d'exécution apprécié sur la base de l'article E de l'acte d'engagement (pondération 5 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché d'entretien et de remise en peinture du mobilier urbain à bons de commande, d'un an reconductible trois fois, de façon expresse, par période d'un an, pour une durée maximale de quatre ans, après appel d'offres à passer avec la société URBAN ENVIRONNEMENT pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum de 100 000 € T.T.C. par an ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 58 – **Renouvellement de l'éclairage public rue du faubourg Banner. Approbation d'une convention de maître d'ouvrage unique.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie souhaite effectuer le renouvellement des installations d'éclairage public dans la rue du faubourg Banner, dans sa partie comprise entre la rue de Joie et l'ancienne route de Chartres.

Considérant que cette portion du faubourg Banner est une voie mitoyenne avec la commune de Fleury-les-Aubrais, les parties ont convenu de désigner un maître d'ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération intitulée « renouvellement de l'éclairage public de la rue du faubourg Banner ».

La Mairie est ainsi désignée en qualité de maître d'ouvrage unique de cette opération d'aménagement.

Outre les missions de définition du programme de maîtrise d'ouvrage unique, de définition de l'enveloppe financière et du plan de financement, il revient au maître d'ouvrage unique de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé, de préparer et gérer les marchés nécessaires à la réalisation de l'opération.

La réalisation de cet aménagement a lieu au cours du dernier trimestre 2013.

L'enveloppe financière prévue pour cette opération s'élève à 96 740,48 € T.T.C., et la clé de répartition entre les parties est fixée comme suit :

- commune de Fleury-les-Aubrais : 40 %,
- commune d'Orléans : 60 %.

La commune d'Orléans fournit à la commune de Fleury-les-Aubrais une demande de remboursement comportant le récapitulatif des dépenses qu'elle a supportées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais désignant la**

Mairie d'Orléans comme maître d'ouvrage unique de l'opération intitulée « renouvellement de l'éclairage public de la rue du faubourg Bannier » entre la rue de Joie et l'ancienne route de Chartres ;

2) approuver la participation financière de la commune de Fleury-les-Aubrais à cette opération selon la clé de répartition fixée ainsi :

- commune de Fleury-les-Aubrais : 40 %,
- commune d'Orléans : 60 % ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, service gestionnaire PCCO :

- en dépenses : 822 2315 07A032AZ et 458 1007 07A032AZ
- en recettes : 01 4582007 07A032AZ ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 59 – **Chemin du Halage. Participation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au financement des travaux dans le cadre de la sécurisation des collectes. Approbation d'une convention.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La barrière située chemin du Halage en limite de la commune d'Orléans permet de faciliter l'accès des véhicules de collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Par délibération du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une convention-type à passer avec les communes, ayant pour objet de participer au financement d'aménagements permettant de sécuriser les collectes. Cette participation s'élève à un montant maximal de 3 000 €, plafonné à 50 % du montant H.T. des travaux éligibles.

Les travaux relatifs à la mise en place de cette barrière sont donc éligibles au versement de cette participation.

Le montant de cet aménagement s'élève à 6 522 € H.T.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » relative à sa participation au financement des travaux d'aménagement de la barrière du chemin du Halage, au titre de la sécurisation des collectes, à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux plafonnée à 3 000 € ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, service gestionnaire PCCO :

- en dépenses : 822 2315 07A474,
- en recettes : 822 13251 07A474 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 60 – **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Actualisation des tarifs.**

**Mme DE QUATREBARBES** – *En ce qui concerne le Parc Floral, il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2014, sauf pour le Salon des Arts du Jardin, le stand était à 30 €, il sera à 35 € au mois d'avril.*

**M. le Maire** – *Et le salon marche bien. Les tarifs sont très faibles, je le précise, par rapport à des manifestations équivalentes.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour 2014, les actualisations des tarifs sont les suivantes :

I – **BILLETTERIE**

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2014 selon le détail figurant en annexe 1.

L'entrée au Parc Floral est payante du 20 mars au 9 novembre 2014 inclus. L'accès est libre jusqu'au 19 mars 2014 et du 10 novembre 2014 jusqu'à la réouverture de la saison en 2015.

✓ **Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2014 :**

La liste des bénéficiaires de tarifs réduits pour la saison 2014 est inchangée par rapport à 2013 et figure en annexe 2.

✓ **Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2014 :**

La liste des bénéficiaires de la gratuité pour la saison 2014 est inchangée par rapport à 2013 et figure en annexe 3, à l'exception de la gratuité accordée en 2014 aux détenteurs de la carte « Ambassadeurs du Loiret ».

✓ **L'abonnement**

L'abonnement est valable du 20 mars au 9 novembre 2014. Les tarifs d'abonnements restent inchangés par rapport à 2013.

Les conditions liées à ces abonnements et les tarifs sont définis en annexe 4.

✓ **Les animations**

• Les animations pédagogiques s'adressant à des groupes d'enfants des écoles et des centres de loisirs sur réservation (nature ou serre aux papillons) seront facturées au tarif :

Tarifs animations 2014 en € T.T.C.		
	2013	2014
Animation nature 1 h	3,00	3,00
Animation serre aux papillons 1 h	3,00	3,00

• Les visites guidées s'adressent à des groupes (20 à 40 personnes) et leur tarif, inchangé en 2014, en plus du droit d'entrée, est le suivant :

- du lundi au dimanche : 120 € pour 1 h 30 de visite
- les jours fériés hors dimanche : 210 € pour 1 h 30 de visite.

## II – MANIFESTATION ORGANISEE PAR LA MAIRIE

Le Salon des Arts du Jardin est organisé au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret les 12 et 13 avril 2014. Les tarifs proposés sont les suivants :

- location d'un emplacement par les exposants : 35 € T.T.C. pour toute la durée de la manifestation,
- tarif d'entrée pour les visiteurs, uniquement pendant la manifestation :
  - adultes : 5 € T.T.C.

## III – MISE A DISPOSITION D'ESPACES

Les tarifs restent inchangés pour l'année 2014 et sont détaillés en annexe 5.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les différents tarifs relatifs à la prochaine saison du Parc Floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit, tels que détaillés en annexe de la délibération ;**

**2) décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;**

**3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe du Parc Floral ».**

ADOpte A L'UNANIMITE

## ANNEXES

### Annexe 1 : Tarifs d'entrée 2014

Tarifs entrée 2014 en € T.T.C.		
	Individuels	Groupes (1)
Adulte	6,00	5,00
Adulte tarif réduit	5,00	
Enfant 6 à 16 ans	4,00	2,50
Enfant 6 à 16 ans tarif réduit	2,50	
Enfant de 3 à 5 ans	Gratuit	1,50 (2)
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

(1) tarif groupe valable à partir de 20 personnes.

(2) prestations d'accueil : mise à disposition de consignes, ouverture d'un dossier de réservation avec paiement différé.

### Annexe 2 : Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2014

- personnes âgées orléanaises membres de l'association « La Vie Devant Soi » (sur présentation de la carte en cours de validité),
- demandeurs d'emploi,
- détenteurs du Guide du Routard (sur présentation du guide de l'année en cours),
- étudiants +16 ans (sur présentation de la carte en cours de validité),
- sociétaires du Crédit Agricole Centre Loire (sur présentation du passeport sociétaire en cours de validité),

- détenteurs de la Carte Privilège Brittany Ferries (sur présentation de la carte en cours de validité),
  - accompagnateur d'une personne handicapée (1 accompagnateur par personne handicapée),
  - mariés, témoins et photographe venant pour la réalisation de photographies de mariage,
  - membres d'une association horticole du département du Loiret : Amis des Roses Orléanaises, Société Française d'Orchidophilie Centre Loire, Société des Amateurs de Jardins Alpins (sur présentation de la carte en cours de validité),
  - détenteurs du Pass Culture de la Ville d'Orléans en cours de validité.
- Tarif spécial pour les autocaristes (1 à 2 cars par jour sur 1 mois) :
- Entrée parc adulte : 4,50 € T.T.C.

### Annexe 3 : Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2014

- personnes handicapées,
- enfants membres du Club Wapiti,
- membres de l'Association de Spéléologie Subaquatique du Loiret (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité),
- personnes titulaires d'une carte de presse professionnelle,
- membres de la Royal Horticulture Society au mois de mai uniquement (sur présentation de la carte en cours de validité),
- détenteurs de la carte d'entrée permanente du Parc Floral (élus de la Ville d'Orléans, élus du Conseil Général, élus de la Région, partenaires, professionnels du tourisme... sur présentation de la carte de l'année en cours),
- détenteurs de la carte « Ambassadeur du Loiret » (délivrée par le Comité Départemental du Tourisme) accompagné d'au moins un adulte s'acquittant du droit d'entrée au tarif plein,
- membres de l'association « Jardi'Passion » (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité),
- agents de la Ville d'Orléans, du Conseil Général du Loiret, de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (deux entrées gratuites par agent et par an sur présentation du coupon remis à chacun),
- groupes de l'Hôpital de jour d'Orléans (service enfance),
- groupes de l'Institut Médico-Éducatif d'Orléans,
- groupes de l'Institut Les Papillons Blancs d'Orléans,
- groupes de la Maison de l'Enfance du Conseil Général,
- groupes de l'Institut Rural du Loiret / Maison Familiale Rurale de Chaingy,
- groupes de l'École d'Horticulture d'Orléans,
- groupes du département « Sciences et géographie » de l'Université d'Orléans,
- accompagnateurs d'enfants de moins de 3 ans en groupe (un accompagnateur par enfant),
- accompagnateurs d'enfants de moins de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour cinq enfants),
- accompagnateurs d'enfants de plus de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour dix enfants),
- accompagnateurs de groupes d'adultes (un chauffeur et un accompagnateur pour un groupe de 20 à 50 personnes).

Les habitants de La Source bénéficient de la gratuité le mercredi (sur présentation de la carte de l'année en cours délivrée par la mairie de proximité).

Annexe 4 : Tarifs Abonnements pour 2014

Récapitulatif des tarifs abonnement 2014 en € T.T.C.		
	2013	2014
Carte d'abonnement classique :		
- adulte	16,50	16,50
- enfant de 6 à 16 ans	11,00	11,00
- enfant moins de 6 ans	gratuit	gratuit
Carte d'abonnement Amis des Parcs et Jardins :		
- adulte	8,50	8,50
- enfants de 6 à 16 ans.	5,50	5,50
Carte d'abonnement Plus	45,00	45,00
Carte d'abonnement C.N.A.S. :		
- adulte	13,00	13,00
- enfant de 6 à 16 ans	8,00	8,00
Carte d'abonnement Famille :		
- Pass famille 2 adultes + 2 enfants...	50,00	50,00
- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant (par enfant)...	10,00	10,00

Abonnement classique :

La formule d'abonnement classique offre la possibilité de venir au parc toute l'année sur simple présentation de la carte à la caisse. Il s'agit d'une carte nominative strictement personnelle.

Abonnement Amis des Parcs et Jardins :

La section Amis des Parcs et Jardins de la S.H.O.L. bénéficie d'une réduction de 50 % sur la formule d'abonnement classique.

Abonnement Plus :

Cette formule d'abonnement offre des avantages supplémentaires :

- une attente écourtée grâce à l'entrée exclusive par la boutique du Parc Floral
- 2 entrées gratuites pour faire découvrir le parc à son entourage

- 1 partie de golf miniature et une boisson offerte à l'espace de loisirs du Parc Floral de la Source une fois dans la saison.

Abonnement C.N.A.S.

Depuis la saison touristique 2012, le C.N.A.S. a souhaité favoriser l'accès au Parc Floral, Orléans-Loiret pour tous ses adhérents, agents des collectivités locales, en leur faisant bénéficier d'un tarif préférentiel sur la formule d'abonnement classique.

Abonnement Familles

Afin d'inciter les familles à souscrire un abonnement, il est proposé une offre tarifaire pour les familles constituées de deux adultes et d'au moins deux enfants habitant à la même adresse et souscrivant simultanément un abonnement.

Annexe 5 : Tarifs des mises à disposition d'espaces pour 2014

<b>Événement</b>	<b>Durée</b>	<b>Tarif (en € T.T.C.)</b>
Location du parc (aménagements, mise en lumière etc. à la charge de l'occupant)	1 soirée 18h30 – 23h30	4 000
Location d'une partie du parc pour un tournage de film	1 jour 8 h à 18 h	1 000
Location du parc hors de la saison touristique	½ journée 8h à 12 h ou 14 h à 18h	1 600
Location de l'espace loisirs avec mise en lumière du site	1 soirée 18h30 – 23h30	1 000
Location de la serre aux papillons hors de la saison touristique	1 jour 8 h à 18 h	200
Location de l'auditorium pour une réunion :	½ journée 8h à 12 h ou 14 h à 18h	75 + achat du billet d'entrée pour tous les participants.
Location de l'auditorium à une association horticole pour une manifestation à but non lucratif	3 h	50
Location du hall d'expositions (sans aménagement, sans cloisonnement, sans chauffage & sous réserve de l'acceptation de la Commission de Sécurité)	1 jour	1 300
Forfait prestations complémentaires : ex montage et démontage – mise à disposition de personnel d'accueil	forfait	500

N° 61 – **Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale fêtes de fin d'année. Approbation.**

**Mme CHERADAME** – *Dans le cadre des fêtes de fin d'années, comme chaque année, il s'agit d'instaurer un tarif particulier, à savoir une gratuité d'une heure et demie de stationnement dans les parkings du centre-ville d'Orléans Gestion, ainsi que 2 heures de gratuité de stationnement les week-ends également dans le parking du Cheval Rouge qui sera bientôt en service pour les habitants de l'Agglomération et les Orléanais. A titre exceptionnel, je voudrais rajouter sur la délibération que le dernier week-end de décembre, le parking de Cheval Rouge bénéficie aussi de 2 heures de gratuité pour le faire découvrir, étant donné que c'est un nouveau parking. Si l'on peut le rajouter, comme ce n'est pas écrit dans la délibération.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. GRAND.*

**M. GRAND** – *J'avais une question sérieuse à poser, mais alors là, je ne peux m'empêcher d'avoir une réflexion sur le parking du Cheval Rouge. Mme CHERADAME, vous nous proposez d'avoir 2 heures de gratuité pour découvrir le parking du Cheval Rouge pour Noël, c'est un peu l'idée. Autrement dit, le développement touristique d'Orléans consiste maintenant d'aller découvrir les parkings ?*

*(brouhaha)*

**M. GRAND** – *Ne vous inquiétez pas, je plaisante. Mais cela m'a fait juste rire parce que je me posais la question : pourquoi 2 heures au parking du Cheval Rouge et 1 heure 30 dans les autres. Maintenant je comprends bien que c'est pour pouvoir le remplir, parce que vous avez peur qu'il ne se remplisse pas, alors que vous venez de le construire.*

*(brouhaha)*

*(réaction de M. RICOURD hors micro)*

**M. GRAND** – *Plus sérieusement,...*

**Mme CHERADAME** – *Plus sérieusement, vous me permettez de répondre.*

**M. le Maire** – *Mme CHERADAME, s'il vous plaît. M. GRAND, terminez.*

**M. GRAND** – *Il ne faut pas tout prendre au premier degré, Mme CHERADAME. Ne vous inquiétez pas, c'était juste...*

*Plus sérieusement, ma question sur ce point était de savoir si, dans la même idée qui est de donner la possibilité aux Orléanais, mais également aux habitants de l'Agglomération, de pouvoir accéder au cœur de ville pour faire leurs achats de Noël, vous avez également prévu une gratuité de transport en commun pour pouvoir donner cette même possibilité à ceux qui n'ont pas forcément besoin d'un coffre et d'être garés à proximité des magasins. Autrement dit, pour ceux qui - et ils sont nombreux - pourraient venir faire leurs achats grâce aux transports en commun dans notre agglomération et dans le centre-ville. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Mme CHERADAME, c'est à vous.*

**Mme CHERADAME** – *Je crois que l'on peut rire de tout, mais pas du fait que les commerçants du centre-ville ont besoin que les personnes y viennent pour faire du commerce. Faire découvrir un nouvel ouvrage, un nouveau parking, je trouve que ce n'est pas forcément aussi drôle que vous le laissez penser.*

*(réaction de M. GRAND hors micro)*

**Mme CHERADAME** – *Humour, humour ! Je vous réponds, c'est tout. En revanche, en ce qui concerne le transport en commun, comme les autres années aussi, il y aura un renfort d'offre pendant les fêtes de fin d'année, notamment, les samedis et dimanches, puisque, vous le savez ils sont très utilisés,*

ainsi que les parcs relais.

(réaction de M. LEBRUN hors micro)

**M. le Maire** – C'est à propos du Cheval Rouge ?

**M. LEBRUN** – Non, c'était par rapport à la gratuité. On est d'accord sur la gratuité. On aurait voulu qu'à ces mêmes dates, le transport en commun soit gratuit aussi. En même temps, ce serait une expérimentation de la gratuité des transports en commun.

**M. le Maire** – Pour l'instant, on va rester à la délibération 61, si vous le voulez bien. Je vous consulte.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de favoriser l'activité commerciale et économique de fin d'année, un travail partenarial entre la Mairie, Orléans Gestion, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et les Vitrites d'Orléans a été mené depuis plusieurs années.

Pour prolonger l'action initiée, visant à faciliter et encourager l'accès en centre ville, il est proposé, pour les samedi 14, dimanche 15, vendredi 20, samedi 21, dimanche 22, lundi 23 et mardi 24 décembre inclus :

- 1 h 30 de stationnement gratuit dans les parkings Cathédrale, Hôtel de Ville, Halles Charpenterie, Halles Châtelet, Carmes (Chats Ferrés), Saint-Paul, Médiathèque (Gambetta), et Patinoire (Baron) ;

- 2 h de stationnement gratuit dans le parking du Cheval Rouge (en référence à la grille tarifaire contractuelle).

Durant la période concernée, le forfait soirée à 1,50 € appliqué dans les parkings sera maintenu.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la mise en place d'une tarification spéciale de fin d'année dans les parkings en ouvrage cités précédemment telle que présentée en annexes ;**

**2) décider que ces tarifs seront applicables les samedi 14, dimanche 15, vendredi 20, samedi 21, dimanche 22, lundi 23 et mardi 24 décembre 2013 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant cette période ;**

**3) imputer les recettes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**TARIFS DE FIN D'ANNEE APPLICABLES LES**

**Samedi 14, dimanche 15  
vendredi 20, samedi 21, dimanche 22, lundi 23 et mardi 24 décembre inclus**

PARCS : CATHEDRALE - HOTEL DE VILLE - LES HALLES CHARPENTERIE –  
LES HALLES CHATELET - CARMES – SAINT-PAUL - MEDIATHEQUE - PATINOIRE

1 h 30 de stationnement offertes

	<b>TARIF ACTUEL 2013</b>	<b>TARIF FIN D'ANNEE</b>
<b>&lt; 30 MN</b>	Offert	Offert
<b>1 h</b>	1,30 €	
<b>1 h 30</b>	2,20 €	
<b>2 h</b>	2,60 €	1,30 €
<b>3 h</b>	3,90 €	2,20 €
<b>4 h</b>	5,20 €	2,60 €
<b>5 h</b>	6,20 €	3,90 €
<b>6 h</b>	7,00 €	5,20 €
<b>7 h</b>	8,00 €	6,20 €
<b>8 h</b>	9,00 €	7,00 €
<b>9 h</b>	10,00 €	8,00 €
<b>10 h</b>	montant plafonné à 10 € jusqu'à 24 heures	9,00 €
<b>11 h</b>		montant plafonné à 10 € jusqu'à 24 heures
<b>12 h</b>		
<b>24 h</b>		

**PARC CHEVAL ROUGE**

2 h de stationnement offertes

	<b>TARIF CONTRACTUEL</b>	<b>TARIF FIN D'ANNEE</b>
<b>&lt; 30 MN</b>	1,80 €	Offert
<b>1 h</b>		
<b>1 h 30</b>		
<b>2 h</b>	3,50 €	
<b>3 h</b>	5,30 €	1,80 €
<b>4 h</b>	7,00 €	3,50 €
<b>5 h</b>	8,10 €	5,30 €
<b>6 h</b>	9,10 €	7,00 €
<b>7 h</b>	10,00 €	8,10 €
<b>8 h</b>	11,10 €	9,10 €
<b>9 h</b>	11,90 €	10,00 €
<b>10 h</b>	montant plafonné à 11,90 € jusqu'à 24 heures	11,10 €
<b>11 h</b>		montant plafonné à 11,90 € jusqu'à 24 heures
<b>12 h</b>		
<b>24 h</b>		

N° 62 – **Stationnement en ouvrage. Approbation d'un nouvel abonnement et de modifications d'horaires d'ouverture. Approbation d'un avenant à passer avec Orléans-Gestion.**

**Mme CHERADAME** – *Il s'agit de créer un nouvel abonnement qui répond notamment aux besoins de professionnels et qui permet d'utiliser l'ensemble des parkings d'Orléans-Gestion indifféremment. Il s'agit également de statuer sur le tarif qui sera supérieur d'environ 15 % au tarif des autres abonnements.*

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs contrats lient la Mairie à la S.E.M. Orléans-Gestion pour l'exploitation de différents parkings en ouvrage à Orléans :

- contrat d'affermage du 5 juillet 1991, pour l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Chats Ferrés, Halles Châtelet, Baron, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster,

- contrat de concession du 21 février 1992, pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement Gambetta.

- convention d'affermage du 2 avril 2013, pour l'exploitation du parking Halles Charpenterie qui fixe notamment les horaires d'ouverture,

Un tarif abonnement permanent a été institué par délibération du 20 novembre 1998 et un tarif abonnement résident par délibération du 26 novembre 2004.

Pour répondre aux besoins spécifiques d'usagers et de professionnels itinérants, il est proposé d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un abonnement multi-sites forfaitaire, supérieur de 15 % à un abonnement classique. Ce tarif évoluera dans les mêmes conditions que les autres abonnements et est valable dans l'ensemble des parkings gérés par Orléans-Gestion.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution de l'activité économique et offrir un plus large service, il est proposé de procéder à des modifications d'horaires d'ouverture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- Le parking Les Halles Charpenterie sera ouvert 24h/24. En conséquence, il y a lieu de modifier la convention en cours par voie d'avenant.

- Le parking Les Halles Châtelet sera ouvert jusqu'à 1h du lundi au samedi.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la mise en place d'un abonnement trimestriel « multi-sites » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon la grille tarifaire figurant en annexe de la délibération ;**

**2) approuver la modification d'amplitude d'ouverture du parking Halles Châtelet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;**

**3) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'affermage relatif à l'exploitation du parking les Halles Charpenterie à passer avec la S.E.M. Orléans Gestion afin de prendre en compte la modification d'amplitude d'ouverture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;**

**4) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil Municipal du 22 novembre 2013

Annexe

**TARIF Abonnement trimestriel « multi-sites »**

Type d'abonnement	Tarif au 1er janvier 2014
Mardi/samedi	259,00 €
Lundi/samedi	232,00 €
Lundi/vendredi	210,00 €
Nuits week-end	140,00 €
Nuits/dimanche/jours fériés	124,00 €
Etudiants	59,00 €
Motos	110,00 €

## RELATIONS HUMAINES

N° 63 – **Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de l'organisation de l'intercommunalité, la Mairie met, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un chargé de mission dématérialisation, partiellement (à 50 %) à disposition de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Il assure la mise en œuvre du projet e-parapheur, sur le plan fonctionnel.

Les modalités de remboursement par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » sont fixées dans une convention. Elles correspondent à 50 % des dépenses de rémunération, en incluant les charges patronales, les frais de mission et de formation.

La mise à disposition individuelle intervient avec l'accord de l'agent dans le cadre d'une convention conclue entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil. La convention a été conclue pour un an. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour une durée de 6 mois.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ayant pour objet de mettre un agent de la Mairie d'Orléans à la disposition de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » selon les conditions indiquées ci-dessus, à hauteur de 50 % de son temps de travail ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Mairie ;**

**3) imputer les recettes correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2014, section fonctionnement, nature 70845 ».**

ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 64 – **Organisations syndicales. Compte rendu de l'utilisation des subventions versées en 2012 et attribution des subventions 2013.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives à condition que leur activité présente un intérêt local. En contrepartie, les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

Par délibérations du 28 septembre 1998 et du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a déterminé des critères de répartition des subventions versées aux syndicats en fonction de leur représentativité aux élections prud'homales et décidé d'attribuer une subvention forfaitaire à la F.S.U. et à la F.A.F.P.T.

Les montants des subventions syndicales sont déterminés conformément aux résultats enregistrés aux élections prud'homales du 3 décembre 2008 à Orléans :

Syndicats	Suffrages exprimés
C.G.T.	26,99 %
C.F.D.T.	22,96 %
F.O.	14,43 %
C.F.E.-C.G.C.	11,14 %
C.F.T.C.	10,73 %
U.N.S.A.	7,62 %
U.S.S.	5,66 %
F.A.F.P.T.	-
F.S.U.	-

Pour justifier le versement de la subvention, les syndicats ont fourni à la Mairie leurs rapports d'activité. Les informations transmises font état de deux natures de dépenses : celles qui sont liées à l'utilisation des locaux et celles qui concernent l'activité des antennes.

En ce qui concerne l'utilisation des locaux, les subventions ont permis de financer partiellement les charges locatives, l'entretien des bâtiments, l'assurance, la taxe d'habitation, l'électricité, le gaz, le chauffage (contrat d'entretien des chaudières), la maintenance des extincteurs, l'achat et le renouvellement de matériel.

Quant à l'activité des antennes, les subventions ont permis de financer partiellement :

- l'accueil des salariés orléanais de droit privé (permanences) et l'activité juridique (défense prud'homale, conseillers du salarié, conseillers prud'hommes...),
- la formation syndicale,
- la documentation,
- les dépenses de communication : téléphone, Internet, frais postaux,
- les frais de représentation dans les institutions,
- les fournitures de bureau, papier, publications, imprimerie,
- l'organisation de manifestations et de réunions d'information,
- les frais de déplacements.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) fixer le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux syndicats pour l'année 2013 pour un montant total de 42 420 € réparti comme suit :**

Syndicats	Suffrages exprimés	Montants
C.G.T.	26,99 %	10 260 €
C.F.D.T.	22,96 %	8 725 €
F.O.	14,43 %	5 485 €
C.F.E.-C.G.C.	11,14 %	4 235 €
C.F.T.C.	10,73 %	4 080 €
U.N.S.A.	7,62 %	2 895 €
U.S.S.	5,66 %	2 295 €
F.A.F.P.T.	-	2 295 €
F.S.U.	-	2 150 €
<b>Total</b>		<b>42 420 €</b>

**2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, service gestionnaire HVIP, fonction 020, article 6574 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## MOYENS GENERAUX

### N° 65 – Archives municipales. Restauration et numérisation de documents d'archives. Demande de subvention.

**M. CARRE** – *Les archives municipales que je vous conseille de consulter par Internet, se trouvent sur un site spécifique dédié et est un des meilleurs de France reconnu par les professionnels de ce domaine, où l'histoire de notre ville ressort, avec une collection extraordinaire de cartes postales. Bientôt, il va y avoir aussi les procès-verbaux de nos prédécesseurs, je crois que je l'avais dit, j'en ai lu pas mal. C'est vrai qu'aujourd'hui, on traite des choses dans le calme. Lors de la guerre de 70, la guerre 14-18 dont le centenaire aura lieu l'année prochaine, ou d'autres périodes, nos prédécesseurs avaient à prendre des décisions autrement plus drastiques que celles que nous prenons tous les jours.*

*Là, il s'agit des choses moins prégnantes, mais tout à fait importantes, notamment pour les généalogistes : les publications de mariage depuis 1790. Cela leur permet de retracer l'évolution des familles ou autre. J'insiste là-dessus parce que c'est quelque chose qui est peu connu. Les agents qui tiennent ce service font un travail exceptionnel avec des budgets qui restent très modérés. On parle souvent de l'open data dans plein de sphères, là on met à la disposition du public gratuitement, une vraie mine d'or pour ceux qui ont envie de faire ces recherches.*

**M. le Maire** – *J'ajoute que dans ce registre, la lecture des procès-verbaux des conseils municipaux d'il y a un certain nombre d'années, notamment - puisque l'on évoquait les conflits de 14-18, M. GABELLE - est extrêmement intéressante. Je vous consulte.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Les archives municipales conservent et communiquent des documents d'archives intéressant l'histoire d'Orléans et de ses habitants.

Certains documents présentent des dégradations telles qu'ils ne peuvent être communiqués au public. Aussi, afin de les préserver et de les rendre accessibles au plus grand nombre, la Ville a recours chaque année à des prestations de restauration et de numérisation. En 2014, le programme va notamment porter sur la restauration et la numérisation de publications de mariage datant de la fin des années 1790 et très appréciées des chercheurs en généalogie.

Cette opération permettra de rendre ces documents consultables sous forme numérique en salle de lecture, puis à court terme sur le site Internet des archives municipales.

La restauration et la numérisation de ces documents fait partie des initiatives que la Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible de subventionner.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) une subvention au taux le plus favorable pour la restauration et la numérisation d'archives visées ci-dessus ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Mairie tout document relatif à cette demande ou convention formalisant l'aide obtenue ;**

**3) imputer la recette sur le crédit inscrit au budget de la Mairie, fonction 323, article 1311, opération 13B009, service gestionnaire AARC ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 66 – **Fourniture, installation et maintenance d'équipements téléphoniques et radiotéléphoniques. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la mise en place des marchés de fournitures et de prestations de services liées spécifiquement à la maintenance et l'installation des systèmes de téléphonie et de radiotéléphonie, un groupement de commandes a été créé auquel a adhéré le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Mairie qui assure la coordination du groupement.

Un appel d'offres ouvert européen à bons de commande a été lancé afin de mettre en concurrence les opérateurs sur trois lots :

- Lot n° 1 : prestations, maintenance, fourniture et installation d'équipements de téléphonie fixe pour les sites annexes,
- Lot n° 2 : prestations, maintenance, fourniture et installation d'équipements de téléphonie fixe pour les sites centraux,
- Lot n° 3 : prestations, maintenance, fourniture et installation d'équipements de radiotéléphonie

Lors de sa réunion du 13 novembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres, conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 60 %) décomposé comme suit :

- Les moyens humains et matériels dédiés à l'exécution du présent marché appréciés sur la base du point 1 du mémoire technique (sous-pondération 55 %),
- La méthodologie envisagée en fonction des spécifications techniques exigées dans le cadre de l'exécution des prestations (description des circuits de résolution d'incidents, procédures mise en œuvre pour les opérations de maintenance et d'astreintes) appréciée sur la base du point 2 du mémoire technique (sous-pondération 35 %),
- L'engagement de l'entreprise dans le cadre du développement durable (récupération des matériels, recyclage, performance des nouveaux équipements, équipements respectueux de l'environnement) apprécié sur la base du point 3 du mémoire technique (sous-pondération 10 %) ;

2. Prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail quantitatif et estimatif (pondération : 40 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les marchés à bons de commande, d'un an reconductible trois fois, de façon expresse, par période d'un an, pour une durée maximale de quatre ans, après appel d'offres à passer avec :**

**- Lot n°2 « prestations, maintenance, fourniture et installation d'équipements de téléphonie fixe pour les sites centraux » avec la société NEXTIRAONE décomposé comme suit :**

	Montant minimum en € T.T.C. par période	Montant maximum en € T.T.C. par période
Mairie	23 920	95 680
C.C.A.S.	-	5 980
Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »	5 980	35 880

- Lot n° 3 « prestations, maintenance, fourniture et installation d'équipements de radiotéléphonie » avec la société SRTC décomposé comme suit :

	Montant minimum en € T.T.C. par période	Montant maximum en € T.T.C. par période
Mairie	23 920	95 680
Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »	-	23 920

Le lot n°1 « prestations, maintenance, fourniture et installation d'équipements de téléphonie fixe pour les sites annexes » a été déclaré infructueux et sera relancé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces marchés au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 67 – Prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes. Approbation d'un marché après appel d'offres.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 21 juin 2013, le Conseil Municipal a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes, passée avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour l'exécution de cette prestation, un appel d'offres européen a été lancé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 13 novembre 2013, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

1) qualité de la proposition (pondération 50 %) appréciée au regard :  
- des moyens humains et techniques mis en œuvre (sous-pondération 40 %),  
- de l'organisation, de la gestion et de l'encadrement de la prestation (sous-pondération 10 %) ;

2) prix des prestations (pondération 40 %) ;

3) qualité de la proposition en matière d'engagements complémentaires permettant d'améliorer la qualité de la prestation et d'assurer la sécurité et la confidentialité (pondération 10 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver le marché à bons de commandes, relatif à la prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes, à passer, après appel d'offres, avec la société OSIATIS pour les montants suivants :

Collectivité	Montant minimum en € T.T.C. par période	Montant maximum en € T.T.C. par période
Mairie d'Orléans	180 000	315 000
Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »	50 000	85 000
C.C.A.S.	14 000	24 000

Ce marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois, sans que sa durée maximale ne puisse excéder quatre ans ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, article 611, service gestionnaire ASSI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 68 – Travaux d'entretien courant des bâtiments communaux. Lot n°1 - maçonnerie et lot n°2 - étanchéité et couverture. Approbation d'avenants n°1.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Des travaux de maintenance sont réalisés sur les différents équipements de la Ville afin de les maintenir dans leur état initial, après usure, défaillance, vandalisme ou tout autre phénomène altérant leur bon fonctionnement. Il s'agit d'une réparation ou d'une remise en état à caractère provisoire.

Par délibération du 2 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à ces prestations d'entretien courant des bâtiments. Les marchés sont des marchés à bons de commande passés pour une période d'un an à compter de la date de notification, reconductibles deux fois par période d'un an, pour une durée totale qui ne pourra excéder trois ans.

Au cours de l'exécution de ces marchés, de nombreux travaux se sont avérés nécessaires en raison d'un grand nombre d'interventions liées :

- pour le lot n°1 : aux purges de façades pour mise en sécurité (notamment pour les églises) et afin de pallier les futurs désordres liés aux cycles de gel et de dégel,
- pour le lot n°2 : à la vétusté des toitures qui sont plus vulnérables aux aléas climatiques.

En conséquence, le montant maximum prévu pour la première période de ces marchés ne sera pas suffisant et il convient donc d'augmenter le plafond par voie d'avenants en plus-value, selon les dispositions suivantes :

Marché n°13-069R – lot n°1 – maçonnerie : société ROC

LOT N°1 : MACONNERIE	Montant minimum en € T.T.C.	Montant maximum en € T.T.C.
Montant initial du marché	60 000 €	120 000 €
Avenant n° 1 en plus-value pour la 1 <sup>ère</sup> période d'exécution du marché	-	40 000 €
Nouveau montant du marché	60 000 €	160 000 €

- Marché n° 13-070R – lot n° 2 – couverture étanché ité : BRAUN COUVERTURE / BRAUN ETANCHEITE

LOT N°2 : ETANCHEITE ET COUVERTURE	Montant minimum en € T.T.C.	Montant maximum en € T.T.C.
Montant initial du marché	60 000 €	130 000 €
Avenant n° 1 en plus-value pour la 1 <sup>ère</sup> période d'exécution du marché	-	50 000 €
Nouveau montant du marché	60 000 €	180 000 €

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les avenants n° 1 aux marchés de trav aux d'entretien courant des bâtiments à passer avec :**

- marché 13-069R – lot n° 1 – maçonnerie : société RO C, conduisant à une plus-value de 40 000 € T.T.C. portant le montant maximum pour la 1<sup>ère</sup> période d'exécution du marché à 160 000 € T.T.C. ;

- marché 12-070R – lot n° 2 – couverture - étanchéité : société BRAUN COUVERTURE / BRAUN ETANCHEITE conduisant à une plus-value de 50 000 € T.T.C. portant le montant maximum pour la 1<sup>ère</sup> période d'exécution du marché à 180 000 € T.T.C. ;

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, 20, 30, 40, 64, 422, article 61522, service gestionnaire TPAT ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 69 – **Déchets et assainissement. Fin de mise à disposition et réintégration de deux véhicules. Approbation.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 31 mars 2000, le Conseil Municipal a approuvé les conventions de mise à disposition des services de la collecte des ordures ménagères et de l'assainissement de la Mairie auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Celles-ci prévoient le transfert par mise à disposition de véhicules de la Mairie concourant à l'exercice des compétences gestion des déchets et assainissement.

La mise à disposition par la Mairie n'entraînant pas de transfert de propriété, il y a lieu de procéder, chaque fois que nécessaire, au retour des biens à la Mairie en cas de désaffectation par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

La benne à déchets ménagers immatriculée 3921 WM 45 ainsi que le véhicule utilitaire 4309 WB 45 ne répondant plus aux besoins des services compte tenu de leur vétusté, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a informé la Mairie de sa décision de désaffecter ces véhicules et a proposé d'inclure le véhicule utilitaire dans le cadre de la procédure qu'elle engage pour la cession d'un certain nombre de ses propres véhicules par voie d'enchères électroniques.

La restitution de ces véhicules à la Ville s'effectuera conformément à l'article L. 1321-3 du

Code Général des Collectivités Territoriales.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver la fin de la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » de la benne à déchets ménagers immatriculée 3921 WM 45 et du véhicule utilitaire 4309 WB 45 ;

2) approuver leur réintégration dans l'actif de la Mairie en vue de leur aliénation ;

3) déléguer à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » la procédure de mise en vente du véhicule utilitaire 4309 WB 45 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 70 **Vœu présenté par le groupe Communiste et Progressiste.**

**M. le Maire** – *Le Conseil Municipal, je vous le rappelle, comme je l'ai dit au début, n'est pas terminé. Nous avons deux vœux et deux questions. Les vœux sont en cours de distribution. Je vais proposer à M. LEBRUN de présenter le vœu du groupe Communiste Progressiste.*

**M. LEBRUN** – *Le vœu que l'on a déposé est le suivant : Attendu qu'en 2014 auront lieu les élections cantonales...*

*(réaction de M. RICOURD hors micros)*

**M. LEBRUN** – *...qu'en 2015 auront lieu les élections cantonales et que les cantons sur le territoire de notre ville sont promis à un redécoupage, conformément à la loi qui modifie, entre autres, le nombre d'habitants par canton :*

*Le Conseil Municipal d'Orléans demande que le redécoupage des cantons sur le territoire de la ville d'Orléans respecte l'entité des quartiers de notre ville et que celui-ci privilégie l'intérêt de la population à être représentée au plus près.*

*Le Conseil Municipal d'Orléans est opposé au « charcutage » des quartiers qui forment une identité dans les cantons actuels, un découpage qui serait uniquement dicté par de basses considérations électorales et politiciennes.*

**M. le Maire** – *Je pense que l'on ne peut qu'être d'accord avec vous. Nous, en tant que Conseil Municipal d'Orléans, nous sommes très sensibles à ce que vous dites sur le respect de l'entité des quartiers de notre ville. On n'imagine pas que l'on pourrait effectivement mettre à mal ces entités qui ont leur cohérence sur tous les quartiers de la ville de par l'histoire et la géographie, peut-être encore plus sur certains d'entre eux qui sont en corrélation entre la dimension de quartier et la dimension de canton. Evidemment que le découpage doit impérativement, me semble-il, tenir compte de tout cela et le respecter. Pour ce qui me concerne, je ne peux être que d'accord avec vous. Je n'imagine pas - d'ailleurs, cela ne s'est jamais passé dans l'histoire - qu'il puisse y avoir de basses considérations politiciennes sur un redécoupage. C'est vraiment quelque chose que l'on n'imagine pas et que l'on n'a jamais vu, franchement !*

*(rires)*

**M. le Maire** – *Je vais soumettre ce vœu du groupe Communiste et Progressiste à votre sagacité, avec un amendement, M. LEBRUN, pour la date attendu en 2015. Je me propose d'amender votre vœu et de mettre 2015 et non pas 2014, si vous en êtes d'accord. Je vous consulte, qui est pour ? Qui est contre ?*

*Il n'y a pas de « contre » ? Si l'on n'est pas contre, on est pour !*

*(réaction de plusieurs élus hors micro)*

**M. le Maire** – *C'est bien ce qu'il me semblait, sur le vœu, il n'y a pas d'abstention.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Une non-participation au vote.*

**M. le Maire** – *Donc, vous n'êtes pas totalement opposés au charcutage, si j'interprète ? Le vœu est quand même parfaitement clair !*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Simplement, ce n'est pas le lieu ici de débattre de la question du découpage cantonal. Il y aura un débat spécifique au Conseil Général où Michel RICOUD aura toute liberté pour s'exprimer devant une assemblée pleinement concernée par la question.*

**M. le Maire** – *Mais, nous sommes pleinement concernés par la question.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Quand il y a eu le redécoupage des circonscriptions, je n'ai pas eu le souvenir que l'on ait fait un débat ici en Conseil Municipal.*

*(brouhaha)*

**M. le Maire** – *Parce qu'il était tellement pertinent qu'il n'est venu à l'idée de personne de vouloir en discuter.*

*(rires)*

*M. LEBRUN, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Attendu qu'en 2015 auront lieu les élections cantonales et que les cantons sur le territoire de notre ville sont promis à un redécoupage, conformément à la loi qui modifie, entre autres, le nombre d'habitants par canton :

Le Conseil Municipal d'Orléans demande que le redécoupage des cantons sur le territoire de la ville d'Orléans respecte l'entité des quartiers de notre ville, et que celui-ci privilégie l'intérêt de la population à être représentée au plus près.

Le Conseil Municipal d'Orléans est opposé au « charcutage » des quartiers qui forment une identité dans les cantons actuels, un découpage qui serait uniquement dicté par de basses considérations électorales et politiciennes ».

ADOPTE PAR 44 VOIX.  
IL Y A 10 NON PARTICIPATIONS  
DU GROUPE SOCIALISTE VERTS ET APPARENTES.

N° 71 **Vœu présenté par le groupe "Socialistes, Verts et apparentés".**

**M. REISSER** – *Notre république va mal. Elle est attaquée de toutes parts, jusque dans ses valeurs fondatrices, par les attaques abjectes du racisme et de l'intolérance. Depuis quelque temps déjà, les représentants de la Nation, de Droite comme de Gauche, sont violemment agressés par une Droite extrême reprenant les techniques de dénigrement et d'insulte dignes d'un autre temps.*

*Qui aurait pensé qu'en 2013, une garde des sceaux aurait été quotidiennement outragée et niée dans son humanité ? Qui aurait imaginé qu'une ministre de la République aurait à subir les affronts d'une certaine presse et les injures des racistes du fait de la couleur de sa peau ? Qui aurait pu penser que le président d'un parti politique de la droite parlementaire se verrait reprocher d'être juif ?*

*Ces attaques personnelles ont lieu dans un climat particulièrement hostile aux valeurs qui nous rassemblent. Notre république démocratique et sociale, une et indivisible, ne saurait oublier, au risque de perdre son identité, le sens des mots qui composent sa devise.*

*Liberté, Egalité et Fraternité, loin d'être une formule devenue invisible, car trop banale, constitue au contraire, un véritable impératif politique. La puissance évocatrice de notre devise véhicule les valeurs de la France, la concorde et l'esprit de conciliation. Or, c'est cet esprit fraternel qui, aujourd'hui, nous manque le plus.*

*Et pourtant, quelle évidence de continuer à l'invoquer ! La fraternité est le lien humain entre la liberté et l'égalité. Au-delà de la proclamation de la liberté et de l'égalité par notre droit, la fraternité permet la cohésion sociale au-delà des couleurs et des origines personnelles, au-delà des cultes, des orientations sexuelles, des opinions politiques comme des nationalités.*

*Au siècle des lumières, Voltaire exhortait les Français à être dignes d'être républicains. Il nous appartient aujourd'hui de nous rappeler que la fraternité ne se décrète pas, mais qu'elle se construit volontairement et courageusement, dans un élan qui nous engage toutes et tous.*

*C'est pourquoi, contre le racisme, l'indifférence, les divisions et l'individualisme exacerbé, nous considérons que les élus de la République, quelle que soit leur place, ont une responsabilité particulière dans la sauvegarde des valeurs de notre pacte public.*

*A ce titre, nous vous invitons, par delà la diversité de vos convictions politiques, à voter le présent vœu, afin de traduire la ferme position du Conseil Municipal d'Orléans, pour l'harmonie de notre société et le rejet de toute exclusion.*

*Les élus de la Ville d'Orléans réunis en Conseil Municipal le 22 novembre 2013, condamnent fermement les attaques racistes et antisémites dont des ministres de la République et des responsables politiques nationaux font actuellement l'objet.*

*Ils rappellent solennellement leur attachement aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de tolérance énoncées dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et réaffirmées dans la constitution de la Vème République.*

*Ils invitent l'ensemble des habitants de la Ville d'Orléans, quelles que soient leur appartenance politique, leur origine ethnique, leur pratique confessionnelle, leur orientation sexuelle, à se rassembler dans le refus de la haine de l'autre et l'adhésion pacifique aux valeurs républicaines. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci, M. REISSER. Ce vœu n'a pas de lien direct avec la compétence du Conseil Municipal. Néanmoins, au vu des principes de la devise de notre République que vous rappelez, « liberté, égalité, fraternité », et de l'ensemble de vos considérants, je proposerais volontiers que le Conseil Municipal puisse l'adopter. Donc, je vais vous consulter sur ce point, car je pense que personne ne peut, à l'inverse, vouloir se rassembler dans la haine ou ne pas adhérer aux valeurs de la République. Je pense que tout cela nous réunit. Je partage votre appréciation qu'aujourd'hui, dans notre société, il y a une ambiance qui porte à la violence et qui est tout à fait dangereuse. On l'a vu récemment, y compris sur des agressions physiques, y compris contre des élus. Je pense notamment à un collègue parlementaire qui a été agressé lors des cérémonies du 11 novembre, qui a subi 3 coups de couteau. Nous voyons, au delà d'un fait divers, la conjonction d'un certain nombre de faits qui, je le dis, sont inquiétants.*

*Chacun est libre de son vote bien évidemment, mais je pense que le Conseil Municipal s'honorait à voter ce vœu. Donc, je proposerais volontiers de vous consulter là-dessus.*

*M. REISSER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

*« Les élus de la Ville d'Orléans réunis en Conseil Municipal le 22 novembre 2013,*

condamnent fermement les attaques racistes et antisémites dont des ministres de la République et des responsables politiques nationaux font actuellement l'objet.

Ils rappellent solennellement leur attachement aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de tolérance énoncées dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et réaffirmées dans la constitution de la Vème République.

Ils invitent l'ensemble des habitants de la Ville d'Orléans, quelles que soient leur appartenance politique, leur origine ethnique, leur pratique confessionnelle, leur orientation sexuelle, à se rassembler dans le refus de la haine de l'autre et l'adhésion pacifique aux valeurs républicaines ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Maintenant, il y a une question qui d'ailleurs, quelque part, n'est pas sans lien avec votre vœu. M. MOITTIE va vous la présenter.*

**M. MOITTIE** – *M. le Maire, dans le cadre d'une tournée dans plusieurs Zéniths de France, un spectacle sera donné le 11 janvier prochain par DIEUDONNE au Zénith d'Orléans. Cette manifestation n'est pas sans interpeller un certain nombre d'Orléanais ainsi que des associations luttant contre toutes formes de discrimination. Je crois savoir, M. le Maire, que des représentants du C.R.I.F., de la L.I.C.R.A. et de l'« Amitié judéo-chrétienne » vous ont d'ailleurs alerté à ce sujet.*

*Compte tenu des prises de position de DIEUDONNE et des poursuites régulièrement engagées à son encontre, je souhaiterais savoir s'il existe une possibilité pour la Ville de s'opposer à ce spectacle. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *M. VALETTE, vous avez la parole.*

**M. VALETTE** – *M. le Maire, permettez-moi, tout d'abord, de rappeler que ce ne sont pas les artistes qui réservent le Zénith, mais les sociétés de productions elles-mêmes qui se chargent par la suite de l'organisation des spectacles en lien avec l'artiste. En l'occurrence, tel était le cas pour la réservation du Zénith, le 11 janvier prochain pour le spectacle de DIEUDONNE.*

*Bien évidemment, nous ne partageons aucunement les propos véhiculés par cette personne dont les positions publiques suscitent régulièrement polémiques et controverses. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette affaire que notre municipalité et en particulier, vous, M. le Maire, s'est fortement impliquée dans l'ouverture du C.E.R.C.I.L. ici à Orléans.*

*En conséquence, une étude juridique sur la tenue de ce spectacle a été réalisée. Eu égard à la jurisprudence du Conseil d'Etat qui a eu à statuer en février 2010 sur un différend entre DIEUDONNE et une collectivité qui souhaitait interdire son spectacle, il ressort que la décision de la municipalité constitue une atteinte grave à la liberté d'expression et qu'il appartient au Maire de concilier l'exercice de ses pouvoirs de police avec la préservation de l'exercice des libertés fondamentales au nombre desquelles figure la liberté d'expression. Ainsi, sur le motif retenu par la juridiction suprême de l'ordre administratif et compte tenu de l'atteinte à cette liberté, certaines villes, Lille, la Rochelle, notamment, ont été condamnées avec parfois une incidence financière importante pour s'être opposées à la tenue du spectacle de DIEUDONNE.*

*Dernièrement, la ville de Perpignan a perdu en référé suite à sa demande d'annulation de la représentation, dès lors qu'il n'est pas soutenu que le contenu de ce spectacle serait par lui-même contraire à l'ordre public ou se heurterait à des dispositions pénales. Au cours de l'année 2013, DIEUDONNE s'est ainsi produit dans plusieurs villes comme Nantes, Bordeaux ou Le Mans, et se produira de nouveau à Nantes dans le cadre de sa tournée, 2 jours avant la date programmée à Orléans.*

*Dans ces conditions, et en dépit de notre désaccord profond avec les idées de cette personne, nous ne voyons pas comment nous pourrions nous opposer à ce spectacle ici à Orléans, sans faire courir un risque juridique et financier réel et certain à la Ville, sur une question déjà tranchée par la*

haute juridiction administrative française.

**M. le Maire** – Merci. J'ajoute qu'en connaissant bien cette jurisprudence que vous avez rappelée, M. VALETTE, je vais néanmoins saisir le Préfet de cette question sur la base du risque de trouble à l'ordre public. Si nous avons une réponse allant dans ce sens, je prendrais volontiers un arrêté d'interdiction. S'il n'y a pas de risque de trouble à l'ordre public, nous rentrons totalement dans ce que vient de dire M. VALETTE, sur une jurisprudence qui a déjà été rétablie et tranchée à plusieurs reprises. Sur ce que je viens de dire, même si le Préfet pouvait aller dans le sens d'un risque de trouble à l'ordre public, il n'est pas non plus certain que la juridiction éventuellement saisie, suive sur cette appréciation. Après, chacun a son point de vue sur cette jurisprudence. C'est pour cela que je me permettais de dire que le vœu précédent et la question étaient liés, parce que je ne crois pas, en général, qu'un certain nombre de propos, même si l'on invoque un certain nombre de choses pour les justifier, méritent d'être tenus, et j'allais dire surtout dans la période que nous vivons actuellement.

Maintenant, je comprends aussi cette jurisprudence qui vient se fonder sur un principe de liberté d'expression. D'ailleurs, on revient toujours, dans toutes ces questions là, sur les mêmes fondamentaux, sur les mêmes questions de principe, sur l'analyse, l'interprétation de ces questions de principe.

J'ajoute, encore une fois, que je vais solliciter le Préfet sur ce point.

Il y a une dernière question de M. BEN CHAABANE, à qui je donne la parole.

**M. BEN CHAABANE** – Merci, M. le Maire. Comme vous le savez, M. le Maire, la population orléanaise est attentive aux dépenses décidées par ses élus. Aussi, et afin d'éclairer nos concitoyens, je vous prie, M. le Maire, de bien vouloir me communiquer l'ensemble des dépenses occasionnées par l'achat du terrain à la société FAMAR, situé sur le site de Saint-Marceau, en vue d'ériger une Aréna de 10 000 places.

Par l'ensemble des dépenses, j'entends, outre le prix d'achat payé par la Ville, toutes les dépenses annexes :

- études d'impact, études complémentaires et diverse,...
- frais de personnel (salaire du chef de projet, personnels municipaux mobilisés,...)
- frais de déplacement de l'hippodrome, voirie,...
- honoraires, prestations extérieures
- toutes les indemnités versées ou à verser par la Ville,....
- Dépenses d'enregistrement, frais juridiques, impôts et taxes,...
- Dépenses de promotion (publicité, marketing, déplacements de journalistes,...)

Je sais très bien que - j'ai bien écouté vos propos tout à l'heure - l'achat du terrain n'a pas été fait pour l'Aréna. Permettez-moi de vous dire que je ne partage pas cette opinion. Aussi, j'aimerais savoir tout ce qui a pu être dépensé dans le cadre du projet Aréna, pour évaluer la situation et pour éviter de donner des chiffres qui seraient inexacts. Voilà pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Je donne la parole à M. MARTIN.

**M. MARTIN** – Je vais répondre très rapidement, parce qu'il y a déjà eu beaucoup de questions à ce sujet. Le projet dont vous parlez a fait l'objet de nombreuses délibérations au sein du Conseil Municipal. Donc, vous disposez de tous les éléments que vous réclamez ce soir.

Pour rappel, en ce qui concerne l'achat du terrain, il s'agit d'une acquisition qui a été effectuée dans le cadre d'une opération d'accompagnement économique de l'entreprise FAMAR, ainsi que M. le Maire l'a rappelé précédemment ce soir. Ce bâtiment intègre le patrimoine de la Ville, une propriété ville, et évite le développement d'une friche industrielle. Le coût total de cette opération s'est élevé à 8 900 000 €, à savoir, le site industriel et, je le rappelle, une maison attenante qui est devenue la propriété de la Ville.

*Je voudrais également rappeler que ce type d'opération a déjà été réalisé antérieurement par la Ville. Par exemple, le site AIDAPHI aux Montées avait été acheté pour l'extension du terrain du Parc des Expositions. La friche Stenwick a pu être acquise par la Ville d'Orléans afin de réaliser l'équipement sportif et culturel de l'Argonne.*

*En ce qui concerne les études, il s'agit notamment de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, elles sont, quoi qu'il adviene, des dépenses nécessaires utiles dans le cadre du développement de la Ville, l'urbanisation, par exemple, l'aménagement de tout le Val ouest, la faisabilité de cet équipement qui nécessitait bien sûr de savoir où le positionner et enfin, la circulation, afin de prendre en compte les évolutions de flux, le réaménagement de la RD2020, la future jonction sud du pont de l'Europe et du pont Joffre pour soulager la rue des Hautes et de la Vieille Levées conformément aux attentes des riverains.*

*Voilà ma réponse, M. BEN CHAABANE.*

**M. le Maire** – *J'ajoute d'ailleurs, puisque le ministère a fait appel de la décision du juge administratif qui nous donnait totalement raison sur la question de l'Aréna, et que de ce fait, nous serons saisis pour répondre, la Ville se réserve le droit de demander des dommages et intérêts à l'Etat sur un certain nombre de ces points, de manière très précise, détaillée et explicite.*

*Mes chers collègues, sur ce, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.*

\*  
\*       \*  
\*

*La séance est levée à 22 heures 25.*

\*  
\*       \*  
\*